Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE – N° 12919 4,50 F Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : André Fontaine – MARDI 12 AOUT 1986

La France a perdu une bataille...

Implicitement accusée de perpétuer en Nouvelle-Calédonie une situation coloniale contraire au droit et à la morale internatinaux, la France vient d'enregistrer, de la part des pays du Forum du Pacifique, un grave revers diplomatique. Alors que les indépendantistes et leurs alliés sortent renforcés de l'épreuve, le sommet de Suva (Fidji) illustre l'isolement croissant de la France dans les mers du Sud.

Il est cependant trop tôt pour prédire le sort qui sera fait à la demande d'inscription du dossier néo-calédonien sur les tablettes du comité de décolonisation de l'ONU. Et encore plus pour juger des effets que cette action pourrait avoir, à terme, sur l'évolution politique à Nouméa, à Paris et ailleurs. En effet, le Forum, tout en jugeant que la politique du gouvernement français constitue « un important pas en arrière », reconnaît à son approche « certains aspects positifs ». Par ailleurs, M. Chirac devrait profiter de sa prochaine visite à Nouméa pour mettre les choses au point.

Que la condamnation ne soit pas sans appel, cela est bien possible. Il serait néanmoins assez vain d'ergoter sur des détails pour fuir d'aveuglantes évidences, pour se dispenser d'en mesurer la portée.

A Suva, la France a perdu une bataille de taille. Depuis des années, tout était mis en œuvre, à Paris, pour éviter que la République ne soit à nouveau traînée, sur la place publique, au banc d'infamie des puissances « colonialistes » attardées. La décision du Forum risque de la placer crûment dans cette position, d'autant plus inconfortable qu'on voit mal d'autres gouvernements volant ouvertement à son secours. La France est placée sous haute surveillance.

Autre évidence : c'est à l'unanimité que le Forum, qui s'accommodait fort bien du plan d'indépendance-association de MM. Fabius et Pisani, désavoue tout ou partie du projet de MM. Chirac et Pons. Pour cette institution, l'indépendance est une réalité incontournable. C'est aussi le point de vue de la communauté canaque. Ce sera vraisemblablement demain celui de la communauté des nations, si la démarche entreprise auprès de l'ONU suit son cours.

Comment sortir du dilemme ? Comment éviter l'exacerbation des tensions locales, régionales et internationales ? Comment empêcher que la question néo-calédonienne – précédent fâcheux pour les autres territoires et département d'outre-mer – ne se transforme en cabale internationale ? La réponse, aujourd'hui, dépend d'abord du gouvernement de M. Chirac. Cela posé, et quelle que soit la logique qui l'inspire, il a pris de gros risques en revenant sur l'évolution vers l'indépendance-association. Avec, à terme, celui de rater une décolonisation sans pour autant pouvoir empêcher l'indépendance. Mais sans la France.

Le recul de l'influence française qui s'en ensuivrait inévitablement dans la région serait d'autant plus regrettable que le dénouement espéré en Nouvelle-Calédonie par les pays du Forum aurait sans doute permis d'apaiser les vagues déclenchées par la politique nucléaire de la France dans le Pacifique sud. Reste que Paris a perdu une bataille, mais pas la guerre. Ni la Nouvelle-Calédonie.

(Lire nos informations page 4.)

Les relations entre les nations développées et le tiers-monde

L'accord commercial CEE-Etats-Unis favorisera la reprise des négociations multilatérales

La Communauté européenne et les Etats-Unis sont parvenus, le dimanche 10 août, à un accord de principe mettant fin à une guérilla douanière de seize ans sur les citrons, les noix et les pâtes alimentaires.

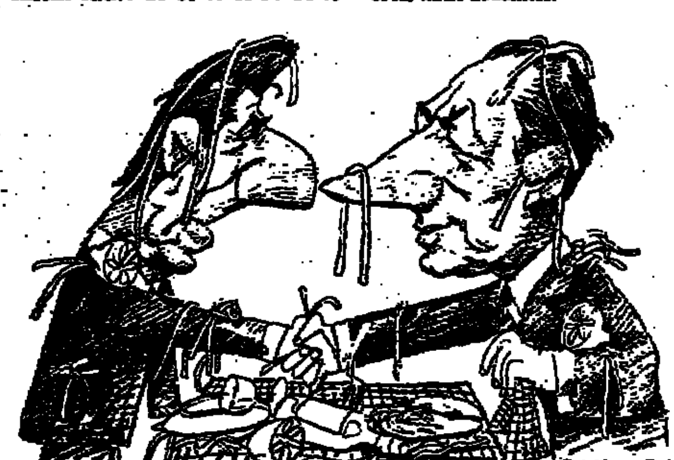
S'il est entériné par les Etats membres, il permettra en outre de lever le préalable sur l'accord intéressant les produits sidérurgiques semi-finis conclu il y a quelques semaines et de relancer les négociations multilatérales.

L'accord entre M. Clayton Yeutter, et le commissaire européen chargé des relations extérieures, M. Willy de Clercq, *« était inscrit dans la logique de l'histoire commerciale »* mouvementée des deux partenaires, comme l'indiquait, ce 11 août, un spécialiste de cet épineux sujet. Après le quasi-échec des négociations de Genève sur la préparation de la conférence ministérielle du 15 septembre, qui doit, à Punta-del-Este, lancer un nouveau round de négociations commerciales internationales du GATT (1), il était urgent que se détendent les relations entre deux des principaux acteurs des échanges mondiaux.

Alors que les sujets de frictions demeurent nombreux, tout particulièrement sur le terrain agricole, deux faits significatifs sont soulignés à Bruxelles. Non seulement les Etats-Unis ont fini par admettre la validité des accords préférentiels permettant aux agrumes des pays méditerranéens d'entrer en Europe avec des droits de douane réduits, mais ils en reconnaissent la portée pour le *« développement économique et la stabilité politique »* de cette région. Sur l'autre sujet de cet accord de principe, les deux parties abandonnent les restrictions appliquées au fil du temps sur les pâtes alimentaires européennes, les noix ou les citrons américains. La CEE, qui sait que ses propres mesures ont plus porté que celles des Etats-Unis, puisque ses achats de citrons et de noix ont respectivement chuté de 83 % et de 86 % durant les quatre premiers mois alors que ses ventes de pâtes alimentaires ne baissaient que de 24 %, ne dispose toutefois que d'un répit. Il faudra, en effet, trouver un règlement définitif à la polémique sur les pâtes alimentaires d'ici au 1er juillet 1987.

(Lire nos informations page 18.)

(1) Accord général sur le commerce et les tarifs douaniers.





La CNUCED et les pays industriels

Plaidoyer pour la relance

La couverture même du rapport annuel de la CNUCED (Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement) est explicite : sur fond gris, la planète s'étrangle doucement, mais dangereusement, avec une corde, symbole de forces déflationnistes croissantes. Qui la tire ? L'économie mondiale est devenue trop complexe pour permettre une illustration graphique des responsabilités de chacun. Mais le message est clair : après avoir lutté avec un succès « remarquable » contre l'inflation, les pays industriels doivent inverser l'ordre de leurs priorités et opter pour une politique réfléchie, mais « active » de relance. Il y va de la prospérité de la communauté internationale, menacée par une faiblesse de la demande, conjuguée à une austérité financière persistante.

Les arguments développés par les auteurs du rapport se fondent sur une analyse peu encourageante. Alors que les autres organisations multilatérales annoncent pour l'an prochain une accélération de la croissance des pays industrialisés à 3 % dans le cas du FMI, voire à 3,75 % dans celui de l'OCDE, les prévisions de la CNUCED ne laissent prévoir aucun rebond significatif de l'expansion, évaluée l'an prochain à 2,9 %, un maigre 0,1 point de plus que cette année.

Ce pessimisme relatif s'explique en partie par un certain décalage dans le temps, les calculs de la CNUCED, effectués en juin, étant les plus récents. Après avoir placé des espoirs excessifs dans les conséquences favorables de la régression des taux d'intérêt, des cours du pétrole et du dollar, les spécialistes évaluent mieux aujourd'hui les implications négatives de certains de ces phénomènes et revoient en baisse leurs prévisions pour les mois à venir.

L'effet combiné de la dépréciation de la monnaie et des économies budgétaires aux Etats-Unis pourrait entraîner une période de stagflation de la première puissance économique mondiale, alors même que ses importations, qui ont été un puissant facteur de soutien de l'économie mondiale en 1984, auront tendance à s'amenuiser. Le Japon figure parmi les premiers à en subir les conséquences déflationnistes.

Les pays européens, dont la croissance reste lente, pourraient eux aussi en pâtir. Face à cette situation et compte tenu d'une inflation revenue à 4,5 % en 1985 dans les pays de l'OCDE, avant même que la chute des cours pétroliers ne participe un peu plus à son amenuisement, le coût du maintien prioritaire d'une politique anti-inflationniste serait *« nettement supérieur aux bénéfices escomptés »*, soulignait, lors de la présentation du rapport à Paris, le secrétaire général adjoint de la CNUCED, M. Yves Berthelot.

FRANÇOISE CROUIGNEAU.

(Lire la suite page 17.)

L'affaire du Carrefour du développement

Coïncidences ?

L'ancien ministre de la coopération, M. Christian Nucci, mis en cause dans l'affaire du Carrefour du développement, vient de faire savoir qu'il demanderait lui-même la levée de son immunité parlementaire, si celle-ci était une « entrave » au bon déroulement de l'information judiciaire en cours.

Début juillet. La cohabitation ronronne au rythme des réserves présidentielles sur les projets de loi de la majorité : les mercredis avec et les mercredis sans. Le chef de l'Etat est au plus haut dans les sondages ; à New-York, aux côtés de Ronald Reagan, puis en Union soviétique, en compagnie de Mikhaïl Gorbatchev.

Sur une tout autre planète, l'affaire du Carrefour du développement plonge dans le roman-photo. On se gausse des mésaventures immobilières d'un chef de cabinet, d'une voyante et d'une sous-préfète et des extravagances amoureuses de l'ancien saint-cyrien : magouilles sur fond de coopération.

Retour à Moscou. Le 9 juillet, le président déjeune avec un groupe de journalistes. Comme à son habitude, il se livre à quelques confidences. Dont celle-ci, bien pesée : il ne signera pas l'ordonnance sur les privatisations, qui doit être adoptée la semaine suivante en conseil des ministres. L'écho des propos présidentiels parvient rapidement à l'Hôtel Matignon.

Le lendemain, *le Monde* « tombe », par des voies très officieuses, sur la lettre d'Yves Chalier. La note date d'au moins deux mois : son existence est connue depuis plus de quinze jours. Au fil de ses treize pages manuscrites, l'ancien chef de cabinet – qui a manifestement compris où était son intérêt – charge ses anciens responsables : M. Christian Nucci, en premier lieu, mais également M. Guy Penne, le conseiller de M. Mitterrand pour les affaires africaines.

CORINE LESNES.

(Lire la suite page 7.)



« Le Paltoquet », de Michel Deville

Un mensonge qui dit la vérité

Au moindre coup de sirène, on n'est pas forcé d'embarquer. Mais ceux qui refuseront le nouveau voyage que propose Michel Deville louperont une sacrée croisière. Encore une plongée en « eaux profondes », certes. Et il y a « péril en la demeure »... Mais jamais le discret funambule de la libido n'a été aussi loin dans la vérité du mensonge. Pour prendre un plaisir extrême à ce *Paltoquet*, polar fantasque adapté d'un roman-mystère de Franz-Rudolf Falk, *On a tué pendant l'escale* (voir l'entretien de Michel Deville avec Jacques Siclier), il faut ouvrir la porte cadenassée de nos certitudes avec la clef des songes.

Il faut se laisser glisser sans défense dans ce Simenon revu par Lewis Carroll ; il faut mériter de rire et de s'émerveiller à cette fantaisie délectable dont la virtuosité ambiguë nous entraîne loin, si l'on veut bien, dans les zones d'ombre que nous portons tous, même en pleine lumière, dans ce que dissimulent nos sourires et la politesse codée de nos vies...

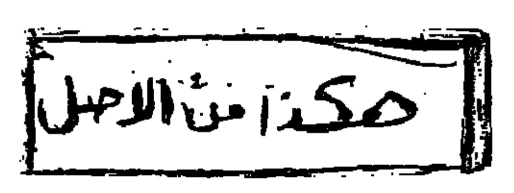
Car *le Paltoquet* est la description désopilante quoique presque clinique, d'un fantasme. Mais un coup de génie transforme le dérapage contrôlé de la réalité en un manège emballé de l'illusion : pendant la presque totalité du film, on ne sait pas dans le fantasme de *qui* on navigue...

C'est un hangar. Nulle part. Le jour n'entre pas. Et, derrière le bar où le percolateur a des allures de chaudière de paquebot, la tenancière (Jeanne Moreau) veille, surveille, pense tout haut. Elle voit tout derrière ses petites lunettes d'aveugle, elle se maquille sans arrêt, et le miroir qui ne la quitte pas doit lui servir de rétroviseur.

Quel passé y contemple-t-elle ? Est-il lié à celui du « paltoquet » (Michel Piccoli) ? Elle l'insulte, mais peut-être l'aime-t-elle ? Dans sa blouse grise de manutentionnaire avec ses mitaines noires, son œil noir, il fait office de barman, de souffre-douleur, mais aussi de chef d'orchestre.

DANIÈLE HEYMANN.

(Lire la suite page 8.)



Etranger

AFRIQUE DU SUD : la politique des bantoustans

La longue lutte du Kwandebele... contre l'indépendance

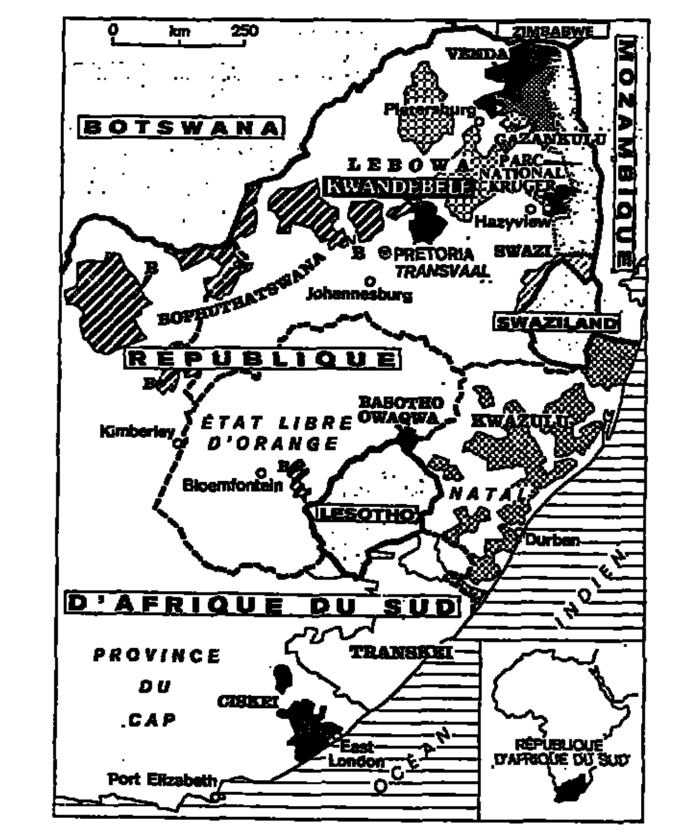
SIYABUSWA
de notre envoyé spécial

Juste un petit morceau d'Afrique du Sud. La superficie d'un modeste département français. A peine 3 500 kilomètres carrés. Déjà autonome, le Kwandebele doit, en principe, devenir indépendant le 11 décembre prochain. Tels sont les vœux de Pretoria et des dirigeants de ce homeland situé à une centaine de kilomètres au nord-est de la capitale sud-africaine.

D'habitude, les peuples soumis se battent pour conquérir leur indépendance. Ici, au Kwandebele, ils luttent contre. L'indépendance signifie la perte de la citoyenneté sud-africaine, l'appartenance à un Etat croupion, confetti de l'empire du grand apartheid, et l'aboutissement du grand rêve verwoerdien de créer au sein de la république des Etats noirs en fonction de l'appartenance ethnique. Le pays des Ndebeles serait la cinquième pierre posée sur la route de la séparation raciale tracée par Hendrik Verwoerd. Cette réserve, ce bantoustan, ou homeland, peu importe l'appellation, devrait rejoindre ses quatre aînés, Transkei (1976), Bophuthatswana (1978), Venda (1979) et Ciskei (1981) sur la voie des Etats satellites que Pretoria a créés de toutes pièces pour mieux asseoir sa discrimination raciale.

Dix ans après le Transkei, le processus d'indépendance du Kwandebele semble pourtant sérieusement remis en question. La population s'est mobilisée contre le projet et paraît sur le point de remporter la victoire, même si celle-ci n'est pas encore acquise. Le gouvernement hésite, tergiverse. La décision devrait, en principe, être prise mardi 12 août.

Il aura fallu environ cent soixante morts, des émeutes, des destructions multiples, au moins une centaine d'arrestations, pour que le gouvernement reconsidère sa position. Les troubles ont débuté en décembre dernier avec l'incorporation forcée du territoire de Moutsé à ce homeland. Il fallait, en effet, que le Kwandebele ait une superficie et une population suffisantes. Pretoria a donc enlevé Moutsé au voisin, le Lebowa, pour l'attribuer au Kwandebele. Les cent vingt mille habitants se sont soulevés contre ce diktat, arguant du fait qu'ils étaient Pedis, appartenant à l'ethnie southou, et ne voulaient pas faire partie d'un Etat ndebele. Le gouvernement sud-africain leur a répondu en envoyant l'armée et la police.



Les homelands ou bantoustans — parmi lesquels seuls le Transkei, le Bophuthatswana, le Venda et le Ciskei sont « indépendants » à ce jour — comprennent plusieurs parcelles, séparées parfois par de longues distances. Seul le Transkei est pratiquement d'un seul tenant.

En quelques années, le Kwandebele a triplé son territoire. Moutsé aura été la dernière « conquête ». Le reste fut le rattachement des fermes rachetées petit à petit aux paysans blancs pour constituer un Etat d'une taille respectable. Des terres arides, caillouteuses, où l'herbe est rare pour le bétail. C'est sur ce sol pelé que sont venues s'agglutiner quotidiennement des familles noires qui n'avaient nulle part où aller et qui pensaient avoir trouvé un havre de paix.

500 000 habitants

Le Kwandebele est ainsi devenu un refuge où les Nbebeles n'ont plus la majorité. Un Etat-bidonville, où les habitants vivent dans des cabanes de fortune. Ils arrivent chaque jour en camion, en charrette avec leurs maigres biens et construisent leur taudis, les uns à côté des autres. Reste ensuite à survivre, dans ces énormes villages qui ont poussé comme des champignons de part et d'autre de l'unique axe goudronné. Le Kwandebele n'a ni ressources ni industrie. Le seul espoir de travail, c'est Pretoria et ses environs.

Chaque jour, environ deux cent cinquante bus font la navette entre Siyabuswa, capitale du homeland, et Pretoria, capitale de la République. Un voyage qui commence à 3 heures du matin pour être à l'heure sur le lieu de travail. Le retour s'effectue dans la soirée, également de nuit. On a ainsi baptisé *« les cavaliers de la nuit »* ces quelque vingt-cinq mille Noirs dont les fameux bus bleus Putco — du nom de la société — sont devenus la deuxième chambre à coucher.

Le flot ne cesse de grossir. Il y a dix ans, la population du Kwandebele était estimée à vingt-cinq mille habitants. Aujourd'hui, on l'évalue à près d'un demi-million. Assez pour justifier la création d'un Etat indépendant, même si le flux des arrivants s'est un peu tari à cause des troubles.

Trois mois de violences entre les opposants à l'indépendance et une organisation para-militaire, les *imbokothos*, mise sur pied par les dirigeants pour mater les récalcitrants. Une lutte sanglante entre les « camarades » et cette milice qui s'est traduite par des meurtres, des enlèvements, des incendies criminels, des supplices du « collier », des destructions de maisons et de magasins appartenant aux représentants du pouvoir local.

Une guerre fratricide où le clan royal du souverain Mabokho Mahlangu a pris parti contre le premier ministre, M. Simon Skosana et son gouvernement. *« Le retour à la normale ne se fera,* déclare le roi, *qu'avec l'interdiction des* imbokothos *et le renoncement à l'indépendance. »*

Un symbole

Le 30 juillet, Piet Ntuli, ministre de l'intérieur et patron des *iImbokoths*, est tué par l'explosion de sa voiture, piégée. Un travail de professionnel qui fait dire à certains qu'il pourrait bien être l'œuvre de l'armée sud-africaine, pour se débarrasser de l'homme le plus détesté de la population et favoriser ainsi le retour au calme. La mort du « chien Ntuli », accusé de faire le coup de feu dans les rues des villages, a été saluée par une explosion de joie. L'événement a été célébré pendant plusieurs jours. Il fut enterré de nuit à la sauvette et ses ennemis recherchent sa tombe pour s'emparer de son corps et brûler les restes du symbole de la terreur, conte un responsable communautaire.

La disparition de Piet Ntuli ainsi que le remplacement, la semaine dernière, du responsable sud-africain de la police pour le territoire, ont beaucoup contribué à ramener le calme. Les élèves du primaire ont repris les cours. La grève des fonctionnaires a été suspendue. La population attend maintenant la libération des prisonniers et le renoncement à l'indépendance.

Le maintien de la trêve ne dépend que du ministre Simon Skosana et de ses tuteurs à Pretoria. Le Kwandebele est devenu l'un des abcès de fixation de la lutte contre l'apartheid et de son corollaire, la politique des homelands. Si le projet de l'indépendance ne se réalise pas, son annulation constituera un sérieux revers pour les tenants du développement séparé des races. Si, au contraire, celui-ci est différé ou maintenu, bien que le pouvoir ait toujours affirmé qu'il était opposé à l'indépendance forcée, l'agitation recommencera sur ce territoire sorti de l'imagination des dirigeants de Pretoria. En attendant, les travaux continuent sur le site de ce qui doit être la nouvelle capitale, Kwamhlanga, et dans l'immense stade où devrait être fêtée, le 11 décembre, la naissance d'un nouveau dominion sud-africain.

MICHEL BOLE-RICHARD.

Un projet d'arbitrage international

L'Egypte et Israël sont parvenus à un début d'accord sur l'enclave de Taba

Le Caire
de notre correspondant

Un projet d'accord pour la soumission du litige frontalier de Taba à une commission internationale d'arbitrage est prêt sans être prêt. C'est ce qui ressort du communiqué commun et des déclarations des chefs de délégations égyptienne et israélienne, au terme d'une session marathon d'une semaine au Caire. Le communiqué précise en effet que *« les délégations égyptienne et israélienne, avec la participation américaine, ont terminé la préparation d'un accord pour la soumission du litige frontalier à une commission d'arbitrage, à l'exception de deux points : le choix du nom des arbitres et la procédure technique concernant l'addenda de l'accord ? »* Or ce sont justement ces deux points que les négociateurs s'efforcent de résoudre depuis une semaine. En effet, le choix de trois arbitres neutres sur les cinq à nommer n'est pas une question allant de soi. De plus, la définition sur le terrain du tracé de frontières conformément aux cartes de 1906 et de 1948 est loin d'être simple. Egyptiens et Israéliens ont déjà divergé sur la question il y a quelques jours. C'est cet aspect incomplet du projet d'accord qui a poussé les délégations à préciser dans le communiqué final que les résultats des pourparlers seront soumis aux gouvernements respectifs en attendant que les travaux sur le terrain soient terminés, dans deux ou trois semaines. Ce n'est que lorsque les derniers points en suspens seront résolus, à la suite d'une nouvelle session de négociations, que le projet d'accord recevra le feu vert des gouvernements du Caire et de Jérusalem pour la signature d'un document.

En clair, cela signifie que Le Caire s'accorde un délai de réflexion de deux ou trois semaines au cours duquel des progrès pourraient être ou ne pas être réalisés. Cela dépend surtout des Américains. Ces derniers font du forcing pour parvenir à un accord, même tronqué, sur Taba. Ce kilomètre carré de plage sur le golfe d'Akaba, en mer Rouge, est en effet devenu l'obstacle majeur à l'application de l'esprit de la Pax Americana signée entre l'Egypte et Israël.

Le président Moubarak a subordonné la question de la normalisation égypto-israélienne à un accord sur Taba. Washington tente donc de lui donner satisfaction afin de passer à la vitesse supérieure avec le retour de l'ambassadeur égyptien à Tel-Aviv et la tenue d'un sommet Moubarak-Pérès avant l'arrivée du Likoud à la tête du cabinet israélien en octobre. Un tel sommet, même s'il ne constitue pas un succès éclatant, permettrait, pense-t-on ici, au premier ministre israélien M. Shimon Pérès, de recourir à des élections législatives anticipées permettant au Parti travailliste de rester au pouvoir. Mais si Le Caire comme Washington préfèrent les travaillistes aux durs du Likoud, l'Egypte ne désire pas jouer l'atout Taba sans avoir obtenu quelques compensations au niveau de l'aide économique américaine. Un accord sur la soumission du litige de Taba à une commission internationale d'arbitrage est en effet loin de signifier la récupération par l'Egypte de ce territoire qu'elle revendique.

ALEXANDRE BUCCIANTI.

Selon Téhéran

Il n'y a « aucun problème majeur » dans les relations entre l'Iran et l'URSS

Il n'y a *« aucun problème majeur »* dans les relations entre Téhéran et Moscou, a estimé, dimanche 10 août, le vice-ministre des affaires étrangères iranien, M. Mohamad-Djavad Laridjani, en qualifiant de *« positive et constructive »* sa récente visite en URSS.

Selon Radio-Téhéran, M. Laridjani a, dans une conférence de presse, souligné *« l'importance »* des relations irano-soviétiques et indiqué qu'il avait eu à Moscou des conversations *« très complètes et détaillées »* qui avaient notamment permis de *« définir le cadre de la coopération économique et politique entre les deux pays ».*

M. Laridjani a indiqué que ses interlocuteurs désiraient remettre en chantier *« les projets soviétiques restés inachevés en Iran »* et que de *« prochaines études d'experts devaient permettre de prendre des mesures concrètes à ce sujet ».* Il a annoncé la tenue prochaine d'une commission mixte. Le chef de la diplomatie iranienne, M. Ali Akbar Velayati, se rendra à Moscou dans le courant de l'année, a annoncé M. Laridjani.

A la question de savoir si la possibilité de mettre fin à l'aide soviétique à l'Irak, en échange de l'arrêt du soutien iranien aux résistants afghans, avait été évoquée, M. Laridjani a répondu qu'il n'y avait *« aucun lien entre l'agression irakienne contre l'Iran et le problème afghan ».* Ces deux différends ont fait l'objet de *« conversations sans ambiguïté »* au cours desquelles les positions respectives ont été exposées, a-t-il ajouté.

En attendant, la guerre se poursuit avec âpreté ; onze civils ont été tués et vingt-sept autres blessés à Bassorah (sud de l'Irak) lors d'un pilonnage de la ville, samedi soir et dimanche matin, par l'artillerie à longue portée iranienne, indique un communiqué de l'état-major irakien. Celui-ci précise que trois enfants figurent parmi les morts et onze autres parmi les blessés, en affirmant que *« les dirigeants iraniens devront payer cher le prix du sang versé ».*

L'Iran multiplie ses attaques contre des objectifs industriels et militaires en Irak, en représailles des raids aériens irakiens, qui selon la presse de Téhéran ont causé la mort de plus de cent civils au cours des deux dernières semaines. Le journal *Republique islamique* s'est par ailleurs prononcé dans un éditorial en faveur d'attaques de missiles en réponse aux raids irakiens. Il a déclaré que seul le tir d'une dizaine de missiles sol-sol avait contraint l'an dernier l'Irak à renoncer à la *« guerre des villes »*, une succession de bombardements par les deux camps qui avaient fait chez l'un et l'autre des centaines de victimes. *« Nous sommes aujourd'hui dans des conditions à peu près équivalentes, et il semble que le régime de Bagdad ait besoin de nouvelles attaques de missiles »*, a souligné le quotidien, ajoutant que des moyens devraient être trouvés de priver le gouvernement de Bagdad du soutien financier qu'il reçoit d'autres Etats arabes du Golfe. — *(AFP, Reuter.)*

● **Remaniement ministériel partiel en Irak.** — Le président Saddam Hussein a procédé dimanche à un remaniement ministériel partiel en nommant MM. Aziz Salah Nawman ministre de l'agriculture et de la bonification, et Abdel Fattah Mohammed Amine ministre de la jeunesse. Les deux nouveaux ministres remplacent à ces postes MM. Sadik Abdel Latif et Nouri Fayçal Chaher, démis de leurs fonctions. — *(AFP.)*

TUNISIE

Un fils de M. Mohamed Mzali est arrêté pour « mauvaise gestion »

Tunis *(AFP).* — M. Mokhtar Mzali, fils de l'ex-premier ministre Mohamed Mzali et ancien directeur de la Société tunisienne des industries laitières (STIL), a été arrêté sous l'inculpation de *« mauvaise gestion »*, a indiqué dimanche 10 août le quotidien gouvernemental *la Presse de Tunis.*

Le journal, qui ne cite pas de source, croit savoir que M. Mokhtar Mzali et un certain nombre de ses adjoints ont été placés sous mandat de dépôt et doivent répondre *« de délits de mauvaise gestion ».* Aucune indication officielle n'a été fournie jusqu'à présent sur le cas de l'intéressé, qui a été écarté récemment de la direction de la STIL, une des plus importantes entreprises industrielles tunisiennes.

L'arrestation de son fils ne manquera pas de rejaillir sur M. Mohamed Mzali, qui a été, en l'espace d'un mois, l'objet de diverses mesures de disgrâce dont on se demande jusqu'où elles iront.

Depuis son limogeage, le 8 juillet, de ses fonctions de premier ministre et de secrétaire général du Parti socialiste destourien, ses proches, au sein du gouvernement ou de la haute administration, ont été touchés par un processus d'éviction qui semble devoir se poursuivre. C'est ainsi que, après avoir remplacé les responsables des principaux organes d'information officiels, le président Bourguiba a décidé samedi un profond remaniement dans le corps des gouverneurs (préfets).



7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter du 10 décembre 1944.

Capital social :
620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*, et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général :
Bernard Wouts.

Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.

Corédacteur en chef :
Claude Sales.



5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. — SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Imprimerie du « Monde » 7, r. des Italiens PARIS-IX[e]

OJD 1984

Reproduction interdite de tous articles sauf accord avec l'administration

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 456 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 130 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 120 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 9 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 110 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 9 kr. ; Suisse, 1,60 f. ; USA, 1,25 $; USA (West Coast), 1,50 $.

هكذا من الأصل

Etranger

LIBAN

Nouveau raid israélien contre un camp de réfugiés palestiniens

Six Palestiniens, dont deux enfants et un combattant, ont été blessés lord du raid mené par six hélicoptères israéliens *dimanche* après-midi 10 août contre le camp de réfugiés palestiniens d'Aïn Héloué, dans les faubourgs *sud-est* de Saïda au Liban du Sud.

Selon les correspondants sur place, le raid a touché quatre bureaux du Fath (principale composante de l'OLP, dirigée par M. Yasser Arafat) et un bureau des dissidents de ce mouvement, partisans du colonel Abou Moussa. Deux des bureaux du Fath visés, situés à la périphérie ouest du camp, avaient été évacués. En outre, des positions des combattants loyalistes du Fath, sur les hauteurs du village d'Aïn Delb, à l'est de Saïda, ont été bombardées, ainsi qu'une grotte utilisée comme abri à Jabal al Halib, à l'est d'Aïn Héloué.

Ce camp de 30 000 réfugiés est la plus grande concentration palestinienne du Liban. Le raid de dimanche est le cinquième contre Aïn Héloué depuis le début de l'année. *Le dernier*, le *10 juillet*, avait fait un mort et deux blessés. Le 14 juillet, un raid contre des bases palestiniennes *dans la* montagne druze d'Aley, au sud-est de Beyrouth, avait fait cinq morts et onze blessés.

A *Jérusalem*, on indique de source militaire autorisée que ce raid n'est pas à rapprocher d'un événement particulier mais correspond à la politique israélienne qui consiste à *« frapper afin de prévenir des attentats »*. On ajoute que, au cours des derniers mois, les camps de Mieh Mieh et d'Aïn Héloué ont vu grossir *« considérablement »* les rangs des organisations palestiniennes et sont devenus le foyer d'activités anti-israéliennes ainsi que la base de départ de commandos ayant tenté de s'infiltrer par *« divers moyens »*.

Dimanche un soldat de l'armée du Liban du Sud (ALS, créée et armée par Israël) a été tué et un autre blessé, *à l'intérieur de la « zone de sécurité »* (sous contrôle de l'armée israélienne et de l'ALS) lors d'une attaque *au mortier*. *(AFP).*

Rejetant l'appel de M. Terry Waite

Le Jihad islamique durcit ses positions en ce qui concerne les otages français

L'organisation du Jihad islamique a implicitement rejeté samedi 9 août un appel au dialogue lancé par M. Terry Waite, émissaire de l'archevêque de Cantorbéry, et posé de nouvelles conditions à la libération d'otages français au Liban. Dans un communiqué dactylographié en arabe, remis au journal libanais *Al Nahar*, l'organisation clandestine s'adresse à *« tous ceux qui cherchent à résoudre l'affaire des otages »*.

Réaffirmant que des intermédiaires qu'il ne nomme pas sont au courant de ses exigences, le Jihad demande : *« Pourquoi lancer des appels vides de sens ? Est-ce pour votre prestige personnel ? Vous connaissez exactement nos exigences et savez comment les satisfaire. Pourquoi ne pas œuvrer sérieusement pour une solution ? »* M. Waite, qui a effectué plusieurs visites au Liban pour obtenir la libération des otages américains, avait lancé vendredi à New-York un appel à la reprise du dialogue avec tous les groupes qui détiennent des otages au Liban.

Abordant la question des otages français, le communiqué affirme que *« s'il faut à tout prix qu'il y ait une action humanitaire, il serait primordial qu'elle se concrétise par la libération des moudjahidins* (combattants de l'islam) *détenus dans les prisons israéliennes, européennes et arabes avant celle des otages français »*.

Critiquant la politique de la France, (sans la nommer), qui fournit des armes à l'Irak en guerre contre l'Iran, le communiqué affirme que *« ceux qui se placent aux côtés de l'ennemi de l'humanité et du gendarme de la région, le criminel Saddam Hussein* (le président irakien), *ne pourront jamais rien offrir à l'humanité »*.

Les ravisseurs se demandent ensuite pourquoi les *« sentiments humanitaires »* de ceux qui cherchent à obtenir la libération des otages français *« ne se révèlent que maintenant alors qu'ils [les otages] sont entre [leurs] mains depuis plus d'un an »?*

Le communiqué est accompagné d'une photographie du directeur de l'hôpital américain de Beyrouth, M. David Jacobsen, enlevé le 28 mai 1985 à Berouth-Ouest (à majorité musulmane), ce qui semble l'authentifier.

Le Jihad, qui critique violemment la politique du grand Satan américain, annonce un prochain message des otages américains. Il affirme ceux-ci ont *« pris une position face aux déclarations* (du secrétaire d'Etat, M. George Shultz), *que nous rendrons publique prochainement, dans un message qu'ils adresseront au peuple américain »*. Le texte ne précise pas de quelles déclarations de M. Shultz il parle. A Washington, un porte-parole du Département d'Etat a déclaré ignorer la teneur des propos de M. Shultz.

« La poursuite de la politique (américaine) *et le fait de qualifier de criminels et d'assassins ceux qui défendent leur liberté et leur dignité, non seulement ne résoudront nullement l'affaire des otages, mais annoncent de lourdes répercussions dont le gouvernement et le peuple américains auront à supporter les conséquences »*, menace le Jihad islamique. *« Si vous croyez réellement en Dieu et agissez pour défendre les droits de l'homme, commencez par lever l'oppression que les Etats-Unis et ses agents dans la région font peser sur les moudjahidins »*. (AFP).

La rencontre entre experts soviétiques et américains sur le contrôle des armements

Moscou estime que des progrès tangibles doivent précéder la tenue d'un sommet

MOSCOU
de notre correspondant

Tout ce que les Etats-Unis comptent de spécialistes du contrôle des armements est à Moscou depuis le dimanche *10 août*. Des conversations entre experts américains et soviétiques, prévues pour quarante-*huit heures, commencent en effet* ce lundi. Leur objet est de préparer la rencontre entre MM. Chevardnadzé *et* Shultz, les 19 et 20 septembre prochain à Washington, laquelle devrait fixer, si tout va bien, la date et les modalités d'un sommet Reagan-Gorbatchev avant la fin de l'année aux Etats-Unis.

Un avion des forces armées américaines a donc amené dimanche à Moscou M. Paul Nitze, conseiller du président Reagan pour les questions de désarmement, ainsi que l'équipe des négociateurs américains de Genève au grand complet : MM. Max Kampelman, chef de la délégation, Maynard Glitman et Ronald Lehman. Le groupe était complété par un autre conseiller présidentiel, M. Edward Rowny, et par le secrétaire adjoint à la défense, M. Richard Perle, qui est la tête de turc des médias soviétiques depuis des mois et qu'on présente volontiers ici comme un adversaire inflexible de tout accord de limitation des armes nucléaires.

L'arrivée des experts américains était un peu insolite, car aucun officiel soviétique, contrairement à la tradition, ne s'était dérangé pour les accueillir.

Du côté soviétique les conversations de lundi et mardi sont menées par M. Viktor Karpov, le chef de la délégation soviétique à Genève, qui a été nommé à la suite du grand remue-ménage de printemps au ministère des affaires étrangères à la tête du département du désarmement, nouvellement créé. Il est assisté de MM. Alexis Obukhov, responsable à Genève du dossier des armes à moyenne portée, et Nikolaï Ditinov, qui suit celui des armes spatiales. L'équipe comporte également le général Nikolaï Tchervov, qui assure les relations publiques du ministère de la défense et qui est un des rares militaires soviétiques de haut rang que peuvent rencontrer les diplomates occidentaux en poste à Moscou.

Les Soviétiques ont refusé jusqu'ici d'accorder, au moins publiquement, une grande importance à cette rencontre préparatoire d'experts. Ce profil bas contraste avec les espoirs formulés à Washington à propos de la mission de M. Nitze et de toute l'équipe des négociateurs. Moscou ne cesse d'affirmer que des progrès tangibles sont nécessaires avant que puisse se tenir un nouveau sommet, que le simple plaisir de se rencontrer à nouveau ne suffit pas.

Un abîme

Un commentateur, M. Alexandre Bovine, est même allé dimanche jusqu'à affirmer à la télévision que *« la question d'un sommet était toujours ouverte »*, et que *« ni Washington ni Moscou ne peuvent dire maintenant si celui-ci aura lieu »*. M. Bovine avait développé samedi dans les *Izvestia* les raisons qui ne l'incitent pas à l'optimisme. Il avait d'abord regretté les « fuites » qui ont eu lieu aux Etats-Unis à propos de la lettre envoyée fin juillet par M. Reagan à M. Gorbatchev en réponse à un message de ce dernier. Si ces « fuites » correspondent à la réalité, il y a, selon lui, un abîme entre la suggestion de M. Reagan d'une période intérimaire de cinq à sept ans pendant laquelle chacun pourrait poursuivre ses recherches sans envoyer d'armes dans l'espace, et la proposition soviétique d'un respect pendant quinze à vingt ans, des termes du traité ABM de 1972 qui interdit tout déploiement.

La *Pravda* avait également vivement critiqué vendredi la *« campagne de presse »* inspirée selon elle par la Maison Blanche à propos de l'échange de lettres entre MM. Reagan et Gorbatchev. *« Bien que les « fuites » de Washington soient destinées à produire l'impression que la possibilité d'une nouvelle rencontre au sommet et de son aboutissement dépendent de nouvelles concessions de l'Union soviétique*, écrivait le quotidien du parti, *les faits montrent que si la lettre de juin de Moscou contenait de nouvelles et importantes propositions de compromis, celle de juillet de Washington n'a pas témoigné d'un mouvement dans le même sens. »*

Moscou continue donc de souffler le froid alors que Washington laisse désormais entendre qu'une percée décisive serait imminente à propos de l'initiative de défense stratégique du président Reagan.

DOMINIQUE DHOMBRES.

M. Reagan est gêné par les réserves et hésitations du Congrès

WASHINGTON
correspondance

On n'attend pas ici un résultat spectaculaire de la rencontre à Moscou des experts américains et soviétiques sur le contrôle des armements. La délégation américaine accomplit, dit-on, une *« mission exploratoire »*, mais on estime que les entretiens engagés à la demande du Kremlin devraient permettre de mieux définir les points sur lesquels un accord rapide paraît possible, et ceux où les chances de succès sont vaines.

L'intérêt des observateurs se concentre, en fait, sur la présence au sein de la délégation américaine de deux hommes, MM. Nitze et Perle, représentant les points de vue différents du département d'Etat et du Pentagone. M. Rowny, conseiller spécial sur les problèmes du désarmement, classé parmi les éléments durs, « équilibre » M. Kambelman, principal négociateur à Genève. Ce dosage viserait à souligner, à l'intention des Soviétiques, l'importance donnée aux prochaines négociations et, plus encore peut-être, à les dissuader de spéculer sur les divergences bien connues au sein de l'administration.

A dire vrai, la Maison Blanche est surtout préoccupée de l'attaque du Congrès qui, dans plusieurs votes récents, a exprimé ses réserves, ses hésitations et même son refus de suivre les recommandations du Pentagone concernant le budget militaire, mais plus encore peut-être le programme des armes défensives spatiales (IDS).

Le débat sur l'IDS

A l'issue d'une longue séance de nuit samedi soir, le Sénat a autorisé 295 milliards de dollars de nouveaux crédits militaires – soit 3 milliards de plus que la Chambre – mais tout de même 25 milliards de moins que ce que demandait le président.

L'attitude du Congrès à l'égard de l'IDS est encore plus significative : le Sénat a réduit les crédits pour l'an prochain, qui seront de 3 milliards 900 millions au lieu des 5 milliards 300 millions réclamés par M. Reagan. La Chambre des représentants envisageait des coupes plus sévères encore.

Malgré les objections de la commission des forces armées, le Sénat a, d'autre part, adopté un amendement selon lequel tous les contrats pour la recherche dans le cadre de l'IDS devront être passés aux Etats-Unis, à moins que le ministère de la défense ne certifie que le travail envisagé ne pourrait être accompli dans le pays. Le sénateur Glenn (démocrate) a déclaré que le gouvernement s'efforçait d'obtenir des alliés européens pour l'IDS en leur faisant miroiter de larges contrats. En fait, la discussion a fait ressortir un certain scepticisme et des doutes croissants sur la validité et l'utilité de l'IDS, dont la nature et l'objet donnent lieu à des interprétations différentes. Pour le président il s'agit toujours d'un bouclier destiné à protéger les populations civiles mais, dans le projet du Sénat, le bouclier doit essentiellement protéger les missiles des représailles et non la population dans son ensemble.

Le Congrès, enfin, a clairement exprimé son désir de pousser le gouvernement vers une négociation sur un traité d'interdiction des essais nucléaires. Certes, le Sénat n'ira pas jusqu'à reprendre la proposition, *approuvée vendredi* dernier par les représentants, d'un moratoire d'un an des essais nucléaires dépassant un kilotonne, à condition que les Soviétiques en fassent autant. Mais les sénateurs avaient eux-mêmes voté jeudi matin une résolution non contraignante invitant le gouvernement à ratifier deux traités de 1974 et 1979, qui limiteraient les essais nucléaires, et surtout à rouvrir la négociation pour un traité d'interdiction globale de tous les essais.

En définitive, l'attitude du Congrès concernant l'ensemble des problèmes liés au contrôle des armements embarrasse le gouvernement, notamment en ce qui concerne l'IDS. Le président Reagan n'a pas manqué de souligner que toute diminution de crédits affecterait le programme et affaiblirait la position des négociateurs américains.

HENRI PIERRE.

Europe

Le vingt-cinquième anniversaire de la construction du mur de Berlin

Les manifestations commémoratives ne font pas recette

Dans un entretien accordé au quotidien ouest-allemand *Bild* à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la construction du mur de Berlin, le président Reagan déclare : *« J'aimerais le voir disparaître aujourd'hui et j'appelle ceux qui en sont responsables à le démolir. »* Le président américain réaffirme l'engagement des Etats-Unis à protéger le statut de Berlin qui reste, dit-il, *« le cœur »* de la politique européenne de Washington.

BERLIN-OUEST
de notre envoyé spécial

Dans la douce quiétude de ce début d'août, les Berlinois de l'Ouest s'apprêtent à célébrer avec un certain détachement le vingt-cinquième anniversaire de l'érection du mur. Les quelques incidents qui se sont produits ces derniers jours ont gardé un caractère isolé. Certains groupes proches de l'actuelle majorité tentent sans beaucoup de succès de mobiliser les Berlinois autour de cet anniversaire qui donnera lieu mercredi, au Reichstag, à une cérémonie en présence du chancelier Kohl. Mais on est loin de l'émotion suscitée il y a vingt-cinq ans par le coup de force de la RDA, quand trois cent mille personnes manifestaient dans la ville à l'appel de tous les partis politiques.

La manifestation organisée samedi 9 août par le mouvement des jeunes chrétiens-démocrates ouest-allemands n'a pas été à la hauteur de l'attente de ses organisateurs. Malgré la présence en tête d'affiche du maire de Berlin-Ouest, M. Eberhard Diepgen, du secrétaire d'Etat ouest-allemand Peter Lorenz et de l'ambassadeur des Etats-Unis à Bonn, M. Richard Burt – sifflé lors de son intervention par un petit groupe de perturbateurs, – trois mille personnes seulement, selon des estimations généreuses de la police, y ont pris part.

Une partie d'entre elles se sont ensuite retrouvées en début de soirée le long du mur, où l'Association du 13 août (qui recense les incidents sur la ligne de démarcation et gère le musée du mur) avait appelé à la formation d'une chaîne humaine. L'opération n'a pu être menée à bien, faute de combattants. Par bravade, quelques poignées de jeunes ont escaladé le mur en plusieurs endroits pour y brandir des drapeaux ouest-allemands et y allumer quelques bougies. Au point de passage international de Check Point Charlie, où le petit jeu tournait à la fête nocturne, des manifestants ont lacéré un drapeau est-allemand et lancé les morceaux de l'autre côté du mur. La police ouest-berlinoise et les forces de sécurité militaires alliées ne sont intervenues que tard dans la nuit pour disperser le rassemblement. Un homme qui avait allumé deux feux contre le mur a été arrêté. Il y a quelques jours, des inconnus avaient pratiqué une brèche dans le mur en faisant exploser un engin.

La RDA et les réfugiés

Aucun incident n'a été signalé avec les forces de sécurité est-allemandes, mais les autorités de RDA ont protesté dimanche, auprès de la mairie de Berlin-Ouest, contre ces manifestations.

Le même jour, elles ont opposé une fin de non-recevoir aux demandes des pays occidentaux de stopper le transit par Berlin-Est des réfugiés du tiers-monde venant demander l'asile dans la partie occidentale de la ville. Plus de quatre mille réfugiés, dont un grand nombre d'Iraniens, ont emprunté cette voie en juillet, posant à la mairie de Berlin-Ouest de difficiles problèmes d'hébergement. Les trois puissances alliées (Etats-Unis, Grande-Bretagne et France) sont intervenues la semaine dernière auprès de l'Union soviétique pour lui demander d'assumer ses responsabilités de maintien de l'ordre, en tant que puissance responsable du statut quadripartite de Berlin (*le Monde* daté 10-11 août).

Les autorités est-allemandes, qui veulent depuis toujours obtenir la reconnaissance de la ligne de démarcation entre les deux Berlins comme frontière internationale, ont réaffirmé qu'il n'était pas de leur compétence de décider qui devait avoir accès à Berlin-Ouest. *« Les étrangers peuvent entrer à Berlin-Ouest sans visa. Jusqu'ici, nous ne sommes pas informés d'un changement de la position des Alliés, auxquels il revient de décider. Il n'y a pour la RDA, en tant que pays de transit, aucune raison de refuser le passage à travers son territoire à des étrangers qui veulent se rendre vers Berlin-Ouest »*, précise une déclaration du porte-parole du ministère est-allemand des affaires étrangères.

A la suite de pressions internationales, les autorités est-allemandes avaient mis un terme, l'année dernière, au transit des réfugiés vers la Scandinavie et à celui des Tamouls de Sri-Lanka vers Berlin-Ouest. Cette dernière décision n'a toutefois pas été étendue aux autres groupes qui, comme les Iraniens, les Libanais, les Ghanéens ou les Pakistanais, continuent d'utiliser cette voie d'accès pour entrer en Allemagne fédérale. Le refus des Occidentaux de reconnaître la ligne de démarcation comme fontière implique que tout étranger arrivant à Berlin-Est n'a plus ensuite qu'à emprunter le métro ou l'un des points de passage du mur pour entrer dans la partie occidentale de la ville, et, de là, à demander l'asile politique en RFA.

HENRI DE BRESSON.

Océanie

La fin du Forum du Pacifique sud

Les treize Etats membres ont défini des modalités pour le référendum prévu en Nouvelle-Calédonie en 1987

SUVA
de notre envoyé spécial

Le dix-septième Forum du Pacifique sud, qui s'est achevé à Suva lundi 11 août, aura donc été dominé par le désaveu de la politique de la France en Nouvelle-Calédonie. Dès sa première journée de travail, le forum a décidé de demander la réinscription de la Nouvelle-Calédonie sur la liste du Comité de décolonisation de l'ONU en raison du « recul » que constitue le statut Pons par rapport au statut Fabius-Pisani. Le durcissement des Etats du Pacifique sud s'est aussi exprimé sur un autre point, jusque-là jamais évoqué : les modalités du référendum prévu dans le territoire en août 1987. Non seulement le forum se prononce pour une réduction du corps électoral au *« peuple canaque et aux populations de souche et intéressés »*, mais il souhaite que la consultation débouche sur l'indépendance. *« Si le résultat du plébiscite ne va pas dans le sens de l'indépendance, cela ne pourrait qu'exacerber les problèmes sur le territoire »*, précise le communiqué final. Le choix des termes n'est probablement pas innocent : le mot « plébiscite » a remplacé celui d' « acte d'autodétermination » utilisé l'an dernier au forum de Rarotonga (île Cook). La transition devra être toutefois *« pacifique »* afin d'aboutir à une indépendance qui *« garantisse les droits et les intérêts de tous les habitants de cette société multiraciale »*.

Le second temps fort de ce forum aura été le débat sur le traité de dénucléarisation du Pacifique sud. Le traité signé l'an dernier, dit traité de Rarotonga, n'avait été signé que par dix pays et ratifié par quatre seulement, soit la moitié du nombre requis pour que le texte entre en vigueur. Cet obstacle devrait être prochainement levé puisque cinq nouveaux Etats membres se sont déclarés disposés à le ratifier. L'avancée la plus décisive, en fait, concerne la mise au point de trois protocoles d'accords annexés au traité qui seront proposés avant la fin de l'année à la signature des cinq puissances nucléaires. Aux termes de ces protocoles, les puissances signataires s'engagent à ne pas fabriquer, acquérir ou expérimenter des armes nucléaires dans le Pacifique sud et à ne pas les utiliser contre un pays de la zone. Le forum a accepté d'introduire dans ce dispositif une clause de retrait, ce qui semble plutôt satisfaire les Etats-Unis et la Grande-Bretagne. L'URSS et la Chine, de leur côté, avaient déjà fait savoir qu'elles soutenaient l'idée d'une zone dénucléarisée dans le Pacifique sud. Quant à la France, elle pourrait donc se trouver une nouvelle fois isolée sur cette question.

FRÉDÉRIC BOBIN.

Amériques

COLOMBIE

Le nouveau gouvernement exclut tout dialogue avec le mouvement de guérilla M-19

Bogota *(AFP)*. — Le chef de l'Etat colombien, M. Virgilio Barco (libéral) a désigné, le dimanche 10 août, trois personnalités libérales en remplacement de trois ministres conservateurs démissionnaires. M. Barco met ainsi fin à deux jours d'incertitude concernant la composition de son gouvernement qui sera entièrement formé de personnalités libérales. La direction du parti conservateur, ayant refusé de soutenir le gouvernement, a annoncé qu'elle s'opposerait à la gestion du nouveau chef de l'Etat. M. Barco n'était donc plus en mesure de respecter la Constitution colombienne qui fait obligation au président de choisir des ministres au sein du parti qui arrive en seconde position aux élections.

Le nouveau gouvernement a, d'autre part, rejeté samedi la possibilité de dialoguer avec le principal mouvement de guérilla du pays, le M-19 (extrême gauche nationaliste), en l'accusant d'être *« assoiffé de sang »*. En revanche, les autorités maintiennent le dialogue *« franc et ouvert »* avec les FARC (prosoviétique), a déclaré à la station de Radio-Caracol le conseiller spécial de la présidence, M. Carlos Ossa Escobar, qui a averti le M-19 qu'il aurait *« à affronter les forces de l'Etat »*. Ces déclarations ont été faites au moment même où trois bataillons de l'armée et de la police colombienne appuyés par des hélicoptères poursuivaient samedi dans les montagnes du sud-est du pays quelque deux cents guérilleros qui s'étaient emparés jeudi et vendredi de la petite ville de Belalcazar et l'avaient pillée. Les combats ont fait une quinzaine de morts, ont indiqué les autorités locales.

LA COMPOSITION DU CABINET

Voici la liste des principaux membres du nouveau gouvernement colombien, qui comporte treize portefeuilles :

Intérieur : M. Fernando Cepeda Ulloa ; *Relations extérieures* : M. Julio Londono Paredes ; *Justice* : M. Eduardo Suescun Monroy ; *Défense* : général Rafael Zamudio ; *Finances* : M. Cesar Gaviria Trujillo ; *Développement économique* : M. Miguel Merino ; *Santé* : Dr Cesar Esmeral ; *Communication* : M. Edmundo Lopez.

PÉROU

Raid aérien contre des trafiquants de drogue

Lima *(AFP, AP, Reuter)*. — L'armée de l'air péruvienne a bombardé et mitraillé, au cours d'une véritable opération de guerre, deux aéroports clandestins utilisés par des trafiquants de cocaïne au milieu de la forêt amazonienne dans la région de Caballococha [dans l'extrême nord-est du Pérou], a annoncé, le samedi 9 août à Lima, le ministre de l'intérieur, M. Abel Salinas.

Il a précisé que l'intervention de deux avions à réaction Alfa-37 a été rendue nécessaire car les trafiquants ripostaient par des tirs de mitrailleuse à la tentative d'atterrissage d'hélicoptères transportant des policiers spécialisés dans la lutte antidrogue.

Cette opération contre l'une des plus importantes régions productrices de cocaïne du monde, baptisée Condor 3, a commencé au début juillet. Elle a déjà permis de détruire les laboratoires de trafiquants dans le bassin du fleuve Huallaga (au nord de la capitale) et de saisir un important armement moderne.

D'autre part, deux cents personnes soupçonnées d'être des délinquants ou d'appartenir à la guérilla ont été arrêtées à Lima au cours des dernières vingt-quatre heures, a annoncé samedi la garde civile. Des forces conjointes de l'armée et de la police ont lancé cette opération dans les quartiers périphériques de la capitale et au Callao, le port de Lima, au lendemain d'une intervention télévisée du ministre de l'intérieur, réclamant le soutien de l'opinion péruvienne dans la lutte contre la subversion. Au milieu de la semaine, l'organisation de guérilla du Sentier lumineux avait abattu dans une discothèque d'une localité de province quatre homosexuels, deux drogués et une prostituée, les accusant de *« corrompre la jeunesse »*.

Ces violences, qui se soldent par au moins un millier de morts en six mois, vont faire l'objet d'une enquête de huit jours d'une délégation de l'organisation humanitaire Amnesty International, conduite par son secrétaire général, M. Thomas Hammarberg. Cette mission qui est arrivée samedi à Lima fait notamment suite à la répression dans le sang, les 18 et 19 juin dernier, des mutineries de détenus, pour la plupart membres du Sentier lumineux. Les représentants d'Amnesty devraient également se rendre dans les provinces d'Ayacucho et de Puno, et avoir des entretiens avec le président Alan Garcia.

ÉTATS-UNIS

« Tout va bien » pour le président Reagan

Washington *(AFP, AP, Reuter)*. — *« Désolé de vous décevoir, c'est seulement un test de routine. »*. Avant son admission à l'hôpital de Bethesda, samedi 9 août, M. Reagan plaisantait, comme à son habitude, avec les journalistes. Deux heures après, un bulletin de santé diffusé par la Maison Blanche indiquait que les examens urologiques n'avaient révélé *« aucun élément anormal, aucune tumeur ou autre maladie »*, en précisant que cet examen n'était pas lié au cancer intestinal dont il avait été opéré l'an dernier.

M. Reagan s'est aussi soumis volontairement à un test de dépistage de drogue prévu pour les hauts fonctionnaires de la Maison Blanche. Ce test a été avancé par les médecins qui craignaient que l'anesthésie pratiquée pour les examens urologiques n'infléchisse les résultats. A sa sortie de l'hôpital, le président a simplement déclaré : *« Tout est normal, tout va bien. »* L'annonce de l'annulation par M. Reagan de son week-end à sa résidence de Camp David, pour subir ces examens, avait provoqué une certaine nervosité sur les marchés financiers et un fléchissement des valeurs boursières.

● **CHILI : deux mille personnes aux obsèques du dirigeant étudiant Mario Martinez.** — Deux mille personnes ont participé, le samedi 9 août, aux obsèques de Mario Martinez, âgé de vingt-quatre ans, secrétaire exécutif de la Fédération des étudiants de l'université de Santiago et retrouvé mort dans des circonstances mystérieuses sur une plage située à une centaine de kilomètres de la capitale. Les premiers résultats de l'autopsie ont révélé que Mario Martinez était mort « asphyxié par immersion ». — *(AFP, AP)*.

Asie

PHILIPPINES

Trêve pendant les négociations entre l'armée et les séparatistes musulmans

Manille *(AFP, Reuter)*. — L'armée philippine et les séparatistes musulmans du Front de libération nationale Moro (MNLF) ont conclu un cessez-le-feu pour la durée de négociations qui doivent s'ouvrir entre une commission gouvernementale et des représentants des insurgés, a annoncé samedi 9 août, l'agence de presse philippine.

Cet accord temporaire signé vendredi concerne un arrêt des hostilités dans les îles de Sulu (sud des Philippines). Il est intervenu un jour avant le départ d'une commission gouvernementale dirigée par M. Candu Muarip, ministre philippin des affaires musulmanes, pour Djeddah (Arabie saoudite), où elle doit entamer des négociations avec le chef du MNLF, M. Nur Misuari.

Le MNLF lutte depuis quatorze ans en faveur d'un Etat indépendant pour la minorité musulmane à Mindanao et dans d'autres îles du sud des Philippines.

Les guérilleros communistes de Mindanao ont également proclamé une trêve unilatérale limitée, a annoncé samedi le gouverneur de la province du Misamis. Selon M. Vicente Emano, les responsables locaux de l'Armée nationale populaire (ANP), qu'il a rencontrés vendredi, lui ont promis de ne pas attaquer les forces armées nationales à Mindanao pendant la durée des négociations de paix qui ont lieu entre représentants du PC et du gouvernement, à Manille. On ne sait pas si la trêve a été approuvée par la direction nationale de l'ANP, qui avait précédemment désapprouvé l'idée de trêves locales.

L'ANP, dont l'insurrection a débuté il y a dix-sept ans, dispose d'une guérilla estimée à 16 500 hommes et bien représentée dans l'île de Mindanao. Une dirigeante de l'ANP a admis dimanche 10 août que certains corps découverts dans des charniers étaient bien ceux de communistes victimes de purges.

Dans une déclaration à la presse de Manille, Mme Maria Luisa Purcray a précisé que plusieurs charniers découverts dans la province de Misamis contenaient des corps de combattants de l'ANP et de civils tués pour avoir trahi le Parti communiste.

Selon elle, d'autres corps exhumés seraient ceux de civils tués soit par les militaires, soit par des milices relevant des seigneurs de guerre locaux qui harcèleraient les fermiers afin de les forcer à abandonner leurs propriétés qu'ils récupèrent eux-mêmes.

Les autorités ont exhumé quelque cent cinq corps d'une fosse commune à proximité de Cagayan-de-Oro, la capitale de la province de Misamis.

INDE

L'assassinat de l'ancien chef de l'armée est revendiqué par un sikh

NEW-DELHI
de notre correspondant

Le général Vaidya, ancien chef d'état-major de l'armée indienne, a été tué, dimanche 10 août, de plusieurs balles, dans la ville de Puna, à l'est de Bombay. Le général Vaidya, âgé de cinquante-neuf ans, était chef d'état-major lorsque, en juin 1984, cent mille militaires avaient donné l'assaut au temple d'Or d'Amritsar dans lequel étaient retranchés les extrémistes sikhs. Cette opération avait fait près de mille morts selon des estimations non officielles. Le général Vaidya avait reçu plusieurs lettres de menaces.

L'assassinat a été revendiqué par un appel anonyme à l'agence de presse indienne UNI à Puna. L'interlocuteur s'est présenté comme un citoyen du Khalistan, l'« Etat des purs », revendiqué par les extrémistes sikhs. Il a également menacé de mort le directeur du quotidien local.

Ce meurtre rappelle celui du général Vyer en Grande-Bretagne, de nombreuses années après le massacre des sikhs du Jallianwalla Bagh à Amritsar en 1919. Malgré l'annonce tous les jours d'arrestations de « terroristes », les extrémistes sikhs démontrent, après le récent assassinat de quatorze personnes dans un bus du Pendjab, qu'ils peuvent frapper où ils veulent, tant qu'ils veulent et quand ils veulent.

Sur le plan politique, l'arrestation à Delhi, ce week-end, de deux grandes figures de dissidents de l'Akali Dal, le parti sikh, MM. Badal et Tohra, provoque une vive controverse sur son « caractère provocateur ». Le ministre de l'intérieur a déclaré ne pas être au courant de la mise en prison pour quatorze jours de ces deux dirigeants, dont l'un est membre du Parlement. Et la presse indienne souligne, à l'envi, les contradictions du pouvoir, tiraillé de plus en plus à l'intérieur, alors qu'une perspective de solution politique au Pendjab s'éloigne.

(Intérim.)

A TRAVERS LE MONDE

Afghanistan

Création d'une commission sur « la réconciliation nationale »

Le gouvernement afghan *« travaille à la mise en place d'une commission sur la réconciliation nationale »*, a déclaré le numéro un afghan, M. Najibullah, dans une interview à un journaliste américain citée dimanche par l'agence Tass. Evoquant le dernier round des négociations indirectes pakistano-afghanes, qui s'est achevé vendredi dernier à Genève, le chef du parti afghan (PPDA, PC au pouvoir), a estimé qu'un *« certain progrès a été atteint »* au cours de ces pourparlers menés par le médiateur de l'ONU, M. Diego Cordovez.

Cependant, *« il reste une série de problèmes qui n'ont pas été résolus »*, a souligné M. Najibullah, sans préciser lesquels. Après avoir affirmé que le succès de ces pourparlers dépendait *« en premier lieu de l'autre partie »* (le Pakistan), le dirigeant afghan a assuré que pour sa part, l'Afghanistan *« déploie le maximum d'efforts pour que ces négociations aboutissent »*.

Samedi, selon l'agence Tass, le ministre soviétique des affaires étrangères, M. Edouard Chevardnadze, a reçu à Moscou son collègue afghan, de retour de Genève après l'ajournement de ces pourparlers.

D'autre part, un commandant de la guérilla, M. Mohammad Yar, qui était détenu depuis huit mois à Kaboul, a été échangé au début du mois d'août contre un sergent soviétique prisonnier des moudjahidines, a indiqué à l'AFP dimanche le porte-parole du Hezb Islami de M. Golbuddin Hekmatyar (musulman radical). C'est le premier échange de prisonniers auquel procède le Hezb Islami.

L'échange a eu lieu dans la province du Paktika, dans le sud-est de l'Afghanistan, dont est originaire le commandant Mohammad Yar et où il a été capturé au cours d'un combat, a précisé le porte-parole interrogé. Le sous-officier soviétique était aux mains des moudjahidines depuis trois ans, a dit le porte-parole. — *(AFP)*.

Algérie

Des cas de choléra à Biskra.

Alger *(AP)*. — Le choléra a causé plusieurs décès dans la région de Biskra, une oasis du Sud algérien, et quelques dizaines de personnes ont été soignées dans divers hôpitaux pour cette maladie, qui n'a cependant pas atteint un stade épidémique, a-t-on appris, samedi 9 août, de source médicale à Alger. Le ministère de la santé n'a diffusé aucune information à ce sujet, mais depuis une semaine la télévision, la radio et les journaux diffusent des spots et des bandes dessinées qui recommandent de désinfecter avec de l'eau de Javel l'eau des puits et du robinet.

Chine

Pékin et Oulan-Bator signent leur premier traité consulaire

PÉKIN. — La Chine et la Mongolie ont signé samedi 9 août leur premier traité consulaire depuis l'établissement de relations diplomatiques en 1949, et ont manifesté à cette occasion leur intention de renforcer des relations de bon voisinage, a annoncé dimanche l'agence Chine-Nouvelle.

Ce traité a été signé par le vice-ministre chinois des affaires étrangères Liu Shuqing et son homologue mongol D. Yundon.

La visite de M. Liu en Mongolie, qui s'est achevée dimanche, est la première d'un responsable chinois de ce rang depuis vingt ans, lorsque Oulan Bator s'était brouillé avec la Chine en prenant le parti de l'URSS après la rupture sino-soviétique.

Elle intervient en outre au moment même où Soviétiques et Mongols discutent dans la capitale mongole d'un retrait *« substanciel »* des troupes soviétiques de ce pays, une initiative annoncée le 28 juillet dernier par le numéro un soviétique Mikhaïl Gorbatchev.

Soudan

M. Sadek el-Mahdi se rend à Moscou

Le premier ministre du Soudan, M. Sadek el-Mahdi, était attendu ce lundi 11 août à Moscou pour une visite officielle à l'invitation du gouvernement soviétique. Ce premier séjour en URSS de M. el-Mahdi, depuis sa nomination le 15 mai, survient alors que les relations entre Khartoum et Moscou se sont normalisées et acquièrent même un caractère privilégié. Les rapports soviéto-soudanais s'étaient considérablement détériorés sous le régime du maréchal Gaafar Nemeiry, qui accusait régulièrement l'URSS d'être à l'origine de *« complots »* éthiopiens et libyens contre son pays. M. el-Mahdi — dont la *Pravda* publie la photo en première page et une courte biographie, comme il est d'usage pour tout hôte de marque, — s'était entretenu vendredi dernier à Tripoli avec le colonel libyen Mouammar Kadhafi avant d'entreprendre son voyage en Union soviétique.

Selon l'agence libyenne Jana, la rencontre a porté sur *« les perspectives de coopération et d'union entre les deux pays frères »*, sur *« les moyens de s'opposer à la campagne de croisade sioniste contre la nation arabe »* et sur *« les problèmes auxquels est confrontée l'Afrique, notamment la discrimination raciale et l'accroissement de l'influence sioniste »*.

URSS

M. Yourtchenko a repris ses activités

Moscou. — M. Vitaly Yourtchenko, le transfuge du KGB aux Etats-Unis revenu en novembre dernier en Union soviétique, est cité, samedi 9 août, dans un quotidien soviétique comme étant *« sain et sauf »* et de retour *« à son ancien poste depuis mars »*. M. Yourtchenko avait déjà fait une réapparition en mars au bar du centre de presse de Moscou dans le but évident de démentir les rumeurs circulant en Occident selon lesquelles il avait été exécuté après son retour en URSS.

Dans une interview à la *Moskovskia Pravda*, il déclare notamment : *« Ma santé va mieux, après un traitement en décembre et janvier. J'ai repris mon ancien poste en mars. »* M. Yourtchenko n'indique pas la nature de son travail, ni son employeur.

Revenant sur son séjour aux Etats-Unis, qu'il avait déjà décrit dans une « conférence de presse », le 13 novembre à Moscou, M. Yourtchenko affirme que la CIA a voulu se servir de lui pour des opérations de désinformation sur la situation au Nicaragua et l' « affaire Antonov », liant des agents de l'Est à la tentative d'assassinat contre le pape, sur la place Saint-Pierre, à Rome, en 1981.

● **Mme Gorbatchev à l'ambassade de Chine.** — Mme Gorbatchev, l'épouse du numéro un soviétique, a assisté jeudi dernier à une présentation de mode à l'ambassade de Chine à Moscou, a-t-on appris samedi 9 août, de source diplomatique.

C'est la première fois depuis la brouille sino-soviétique du début des années 1960, que l'épouse d'un secrétaire général du Parti communiste d'URSS franchit le seuil de l'ambassade de Chine à Moscou.

Ce défilé de haute couture, auquel les épouses des chefs de mission diplomatique accrédités à Moscou étaient également conviées, a été organisé en marge d'une grande exposition industrielle chinoise, la première à se tenir en URSS depuis trente-trois ans. — *(AFP.)*

● **FINLANDE : la police critiquée.** — L'épilogue dramatique, le samedi 9 août, de la première prise d'otages dans une banque d'Helsinki a placé la police sur la sellette, la presse finlandaise lui reprochant son manque de savoir-faire. Le drame a pris fin par la mort du ravisseur et de l'un de ses otages dans l'explosion d'une voiture mise à sa disposition à sa demande. Selon l'agence finlandaise FNB, la police a tiré sur la voiture avant qu'elle n'explose. Or les policiers savaient que le ravisseur détenait une importante charge d'explosif. — *(AFP, AP.)*

● **SUISSE : manifestation anti-américaine à Berne.** — A Berne, sept cents personnes ont défilé, le samedi 9 août, jusqu'à l'ambassade des Etats-Unis, pour protester contre la mort, au Nicaragua, de cinq coopérants, dont un Suisse, au cours d'attaques de la Contra le 28 juillet dernier. Après le défilé, un petit nombre de manifestants ont attaqué à coups de pierres les policiers qui gardaient l'ambassade, dénonçant le soutien apporté par les Etats-Unis aux antisandinistes. La police a dispersé les manifestants à coups de grenades lacrymogènes. La Suisse, dont l'aide au Nicaragua s'est élevée à 4,2 millions de dollars en 1985, a demandé des explications au département d'Etat américain

M. Léotard : le législateur légifère sous l'ombre portée du Conseil constitutionnel

Invité, le dimanche 10 août, du « Forum » de RMC, M. François Léotard, ministre de la culture et de la communication, a estimé que M. Albin Chalandon, garde des sceaux, a « *eu raison de poser la question* » des pouvoirs du Conseil constitutionnel comme il l'a fait récemment dans les colonnes du *Monde* (*le Monde* du 9 août).

« *Il se passe quelque chose actuellement en France*, a précisé M. Léotard, *qui est la chose suivante : le Parlement légifère, en prenant en compte dans son travail de législateur les réflexions et les décisions préalables du Conseil constitutionnel, préalables ou à venir. Il y a quelque chose qui est très nouveau en fait et qui se développe petit à petit, c'est-à-dire que le législateur légifère sous l'ombre portée du Conseil constitutionnel.* »

Pour le ministre de la culture, « *il y a là* (...) *quelque chose à quoi nous devons faire attention. Nous ne sommes pas en France dans une situation de gouvernement des juges. Il y a un gouvernement, la Constitution de 1958 lui a donné des pouvoirs, et je peux vous dire que c'est une bonne Constitution parce que ça permet au gouvernement de traverser des épreuves et il a les moyens de gouverner. Mais il y a un Parlement et il faut qu'il ait les moyens de légiférer. Mais si auparavant on l'ampute de ses moyens de légiférer par une espèce d'ombre qu'on fait porter sur son travail, alors là on change un petit peu l'équilibre des institutions* ».

Evoquant ensuite la réforme de 1974, au début du septennat de M. Valéry Giscard d'Estaing, qui avait instauré la saisie du Conseil constitutionnel par les parlementaires, M. Léotard a envisagé « *la question de savoir si on modifie les institutions, c'est-à-dire si on va vers plus de pouvoir au Conseil constitutionnel ou juste le pouvoir qui lui avait été accordé au début, et je crois que c'est une question qui devra être posée* ».

M. Léotard pense que « *majorité et opposition* » s'interrogent en ce moment sur « *l'orientation que prennent les institutions* ». Il ne serait « *pas étonné* » qu'il puisse y avoir un consensus entre l'une et l'autre sur ce sujet.

L'équivoque

M. Léotard a dit, tout haut, au cours du Forum de RMC, ce que certains de ses amis de la majorité murmuraient tout bas depuis quelque temps : ce qui est en cause, dans l'évolution du Conseil constitutionnel dont on s'inquiète aujourd'hui à droite, c'est le droit de saisine par les parlementaires.

Créée en 1974, à l'initiative conjointe du chef de l'Etat, M. Giscard d'Estaing, et du président d'alors du Conseil constitutionnel, M. Roger Frey, cette faculté nouvelle avait donné une seconde vie au Conseil constitutionnel. Il lui doit l'importance qu'il a prise progressivement dans le dispositif institutionnel français. Même si le Conseil n'avait pas attendu cette date pour avoir, dès 1971, l'audace fondatrice qui l'a, pour ainsi dire, révélé à lui-même après des débuts assez ternes (1).

Se trouve-t-il des responsables politiques pour rêver de cette première époque ? Pâle maison de retraite pour vieux notables de la République ou station de transit confortable vers des destins meilleurs, le Conseil constitutionnel n'inquiétait alors personne.

Depuis, il a alternativement irrité et rempli d'aise les majorités et les oppositions successives, sans se départir d'un soin constant à remplir sa principale mission : veiller au respect de la Constitution.

Il est vrai qu'il l'a fait de façon extensive, évolutive et non à la manière d'un greffier besogneux. Il est vrai qu'il a évolué — les circonstances dont il n'était que partie prenante aidant — vers une fonction de cour constitutionnelle. Il est moins exact que son comportement n'a pas, à ce jour, approché celui d'un « gouvernement des juges », de cette mythique Cour suprême américaine, toujours convoquée pour l'efficacité d'une analogie pourtant déplacée dans le contexte français.

Il faut réfléchir à l'évolution des institutions, opine M. Léotard. L'actuelle opposition socialiste le fait. Après tout, s'assigner comme but de veiller à ne pas banaliser, en le saisissant à tout propos, le Conseil constitutionnel, n'est pas si mal. La majorité qui met aujourd'hui les bouchées doubles n'a pas toujours eu ce scrupule avant le 16 mars.

Ainsi se trouve-t-on inéluctablement ramené au point de départ : veut-on oui ou non limiter la marge de manœuvre du Conseil ? La remise en question de la réforme de 1974 serait à cet égard un moyen très sûr et... une incontestable régression. Ceux qui la suggèrent maintenant s'en mordraient les doigts plus tard.

Le Parlement « *légifère sous l'espèce de regard tutélaire du juge* », se plaint M. Léotard, « *sous l'ombre portée du Conseil constitutionnel* ». Il n'est « *pas sûr que ce soit une bonne formule* », mais n'est-ce pas aussi une garantie ? Il est en tout cas étrange de prophétiser comme conséquence une « *certaine impuissance* » d'un Parlement réduit en réalité ces jours-ci à un rôle de figuration (thème qui pourrait aussi nourrir les réflexions sur l'évolution des institutions).

Le débat sur le Conseil constitutionnel, puisque débat il y a, est mal engagé. M. Léotard, comme d'autres, contribue à le rendre équivoque, aussi bien avec les arguments policés qu'il a annoncés au micro de RMC que lorsqu'il affirme (à l'Assemblée nationale, le 5 août) que l'argumentation entendue dans la bouche d'un député socialiste « *doit servir de base à une décision du Conseil constitutionnel* ».

La plus grande urgence paraît donc de sortir de cette équivoque. Cette responsabilité incombe à ceux qui ont lancé puis laissé se développer en ces termes une controverse qui, au-delà de prurits conjoncturels, concerne l'Etat de droit.

MICHEL KAJMAN.

(1) En se référant pour la première fois au préambule de la Constitution de 1958 (et donc à la Déclaration des *droits de l'homme de 1789 et au préambule* de la Constitution de 1946), le Conseil avait déclaré contraire à la Constitution une loi transgressant le principe de la liberté d'association.

PROPOS ET DEBATS

M. Léotard : être présent en 1988

M. François Léotard, ministre de la culture et de la communication et secrétaire général du PR, interrogé, lors de l'émission « Forum » de RMC, le dimanche 10 août, sur son attitude en cas d'élection présidentielle anticipée, a notamment affirmé : « *Je ne sais pas du tout ce que je ferais. Je me retournerais vers la formation politique dont je suis le patron (...) et puis nous en déciderions ensemble (...). Que ce soit directement ou indirectement, nous avons l'intention d'être présents.* »

M. Léotard a précisé quelques-unes des « *lignes de partage* » qui différencient, selon lui, ses réflexions des positions de MM. Raymond Barre et Valéry Giscard d'Estaing. Ainsi, le PR a, selon son secrétaire général une volonté « *peut-être plus forte qu'eux, pourquoi pas* », de « *sortir ce pays de la profonde étatisation dans laquelle il se trouve* ». En politique extérieure, les amis de M. Léotard ont « *la volonté de rejoindre encore davantage les pays du monde libre* ». « *Il y a certainement là*, a continué le ministre, *des appréhensions sensiblement différentes.*

M. Doubin : traversée du désert

M. François Doubin, président du MRG, affirme notamment dans une interview au *Figaro* du 11 août : « *On ne gagnera à gauche (...) que si chacun des courants de la gauche peut se développer et s'affirmer. Tous ces courants sont à l'heure actuelle vidés de leur substance par* [l'] *impérialisme du PS. L'union de la gauche a été nécessaire mais aujourd'hui telle qu'elle est pratiquée par le PS., il y a lieu de dire qu'elle a pris fin et que doivent lui succéder des rapports souples entre les différents partis de gauche.* »

A propos des élections législatives, M. Doubin précise : « *En tout état de cause, nous ne referons plus d'accord national avec le Parti socialiste ; nous laisserons aux fédérations le soin de constituer leur accord département par département. Il va falloir que le parti accepte de se reconduire par la base en (...) acceptant de voir notre représentation nationale diminuée. L'autonomie ça a un prix. Je m'apprête à une traversée du désert, mais nous ne pouvons être éternellement les porteurs d'eau du Parti socialiste.* »

Tout en refusant de s'en tenir à la « *ligne de barbelés entre la gauche et la droite* », M. Doubin réfute toute idée de « *dérive droitière* » du MRG. « *L'autonomie*, souligne-t-il, *cela ne veut pas dire changement de camp.* »

Les nationalistes corses veulent récupérer les autonomistes

Les mouvements nationalistes corses, l'Union du peuple corse (UPC, autonomistes) et le Mouvement corse pour l'autodétermination (MCA, indépendantistes), ont, pour la première fois, réuni un congrès commun du 8 au 10 août, à Corte (Haute-Corse).

A l'issue de ces « Journées du peuple corse », l'UPC et le MCA se sont « *félicités de leur union depuis les élections de mars, mais ne se sont pas résolus à aller jusqu'à l'unité* », unité pourtant concrétisée par une liste commune, reconduite pour l'élection législative partielle du 24 août. Alors que M. Léo Battesti, secrétaire général du MCA, a souhaité « *la mise en place progressive d'un seul mouvement nationaliste ayant des règles internes qui respectent les diversités des deux mouvements* », M. Max Simeoni, secétaire général de l'UPC, a adopté une position plus mesurée, estimant que « *l'union ne se décrète pas, elle se construit* ».

Invités de l'UPC et du MCA, des militants nationalistes venus de Kanaky (Nouvelle-Calédonie), de Guadeloupe et du Pays basque ont « *unanimement condamné la politique colonialiste de la France* ». Ainsi, pour M. Camille Rabin, porte-parole de l'UPLG (Union populaire pour la libération de la Guadeloupe), « *la politique socialiste était laxiste, mais celle de la droite est, elle, devenue répressive à l'image de l'administration installée en Guadeloupe* ». Quant aux représentants du mouvement basque Herri Batasuna, ils ont affirmé que « *les Basques subissaient une forte répression du côté espagnol avec la complicité du gouvernement français, qui extradie les réfugiés politiques, ce qui est une injure vis-à-vis des accords internationaux et un affront au peuple basque* ». Un délégué a conclu : « *Le peuple basque ne restera pas passif devant une telle situation, nous répondrons comme nous l'avons toujours fait.* »

Des représentants de la Catalogne et du Val-d'Aoste avaient également été invités.

BRÈVES

● **L'Union calédonienne souhaite poursuivre la gestion des régions à majorité indépendantiste.** — *L'Union calédonienne* (UC), *principale composante du FLNKS*, a décidé de continuer à participer à la gestion des trois régions néo-calédoniennes (Nord, Centre et îles Loyauté) contrôlées par les indépendantistes, a annoncé le samedi 9 août à Thio, M. Jean-Marie Tjibaou.

Le dirigeant indépendantiste, qui s'exprimait à l'issue d'une réunion du comité directeur du l'UC et quelques jours avant le congrès du FLNKS qui doit se tenir du 15 au 17 août à Lifou (Loyauté), a estimé que la région constitue « *un acquis de la lutte des indépendantistes et un outil indispensable pour occuper le terrain* ».

M. Tjibaou a cependant souligné que la participation de l'UC à la gestion régionale était, pour une grande part, liée au montant du budget qui sera alloué aux régions par le gouvernement.

Il a indiqué que le gouvernement et les indépendantistes canaques devaient parvenir à un consensus sur la définition du corps électoral qui sera appelé à participer au référendum sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie, prévu dans un délai de douze mois après la promulgation de la « loi Pons », intervenue le 17 juillet dernier.

● **M. Rocard et la sécurité : « le respect de la vérité ».** — Dans sa lettre d'information du 30 juillet *Convaincre*, consacrée aux questions de sécurité, M. Michel Rocard estime que « *le poudre aux yeux et le spectacle sont inutiles et bien souvent dangereux (...). La vraie sécurité s'accommode mal de paroles sans portée ou de textes inutiles (...). La qualité d'une démocratie se juge aussi à la qualité de sa police. Le métier de policier est difficile, contraignant, dangereux. Mais c'est un grand métier. Il mérite le respect ; « le premier des respects est celui de dire la vérité.*

» *Annoncer à l'avance que l'on couvrira d'éventuelles « bavures », c'est bien sûr conforter ceux, rares, qui croient que l'ordre public passe inévitablement par la violence policière, mais c'est surtout mentir à l'institution policière dont chacun sait qu'elle agit sous le contrôle de la justice et que les sanctions, s'il doit y en avoir, viendront principalement de celle-ci sans qu'aucun supérieur hiérarchique, fût-il ministre ou même premier ministre, ne puisse l'en exonérer.* »

POINT DE VUE

Pour la troisième voie de l'ENA

par FRANÇOIS GAYET
Ancien élève de l'ENA (3e concours), membre du bureau national du MRG

AINSI, comme pour d'autres réformes accomplies par la gauche, le gouvernement a décidé de supprimer la « troisième voie » d'accès à l'ENA pour *les élus* des syndicats et du mouvement associatif. C'était pourtant la seule tentative réelle d'ouverture de la haute fonction publique accomplie depuis trente ans. On dit d'ailleurs que M. François Mitterrand dut vaincre la *résistance* des « *énarques socialistes* » pour faire aboutir ce projet...

Que de contrevérités, d'inexactitudes complaisamment entretenues au sujet de cette réforme ! Elles méritent d'être rectifiées, même si c'est à titre posthume.

En premier lieu, le troisième concours de l'ENA constituerait une rupture de l'égalité d'accès à la fonction publique en privilégiant certaines catégories de citoyens. C'est oublier qu'il existe déjà, à côté du concours étudiant institué en 1945, un concours interne, *créé* dans les années 50, réservé aux fonctionnaires et jugé par un jury distinct sur *des épreuves distinctes. Mais surtout, c'est négliger la décision du* Conseil *constitutionnel de janvier* 1983 ; saisis par l'opposition d'alors à propos de la loi instituant la troisième voie, les sages du Palais-Royal s'étaient référés à la Déclaration des droits de l'homme de 1789 pour décider que « *rien ne s'opposait à ce que les règles de recrutement soient différenciées pour tenir compte de la variété des talents et des nécessités du service public* ».

On s'étonne dans ces conditions que le ministre ait repris le 28 juillet cet argument infondé des détracteurs de la réforme.

Deuxième critique, ce concours serait politisé et ferait la part trop belle à la gauche.

Il n'est pas contestable que l'accès du concours ouvert aux responsables syndicaux a suscité des vocations dans les syndicats marqués à gauche, tels que le CGT et la CFDT. Mais, pour autant, il est tout aussi vrai que les membres d'organisations plus réformistes comme FO ou la CGC ont été candidats et admis dans cette prestigieuse école ; de même que des membres d'organisa*tions professionnelles du patronat telles que le CNPF. Par ailleurs*, si l'on compte nombre d'élus locaux de gauche parmi les lauréats du troisième concours, de conseillers généraux et maires proches ou appartenant à la majorité actuelle ont *également concouru avec succès.*

En tout état de cause, même s'il s'avère qu'ils furent moins nombreux, rien n'interdisait *aux élus locaux, aux membres des organisations*, associations ou syndicats de sensibilité de droite de se présenter au concours.

Enfin, ce serait faire injure aux jurys composés de conseillers d'Etat, hauts fonctionnaires, universitaires, professeurs, que de considérer qu'ils n'ont pas accompli leur mission avec impartialité.

Des améliorations possibles

Cette mise au point faite, on doit à la vérité de dire que, malgré son intérêt, le troisième concours présente des défauts qu'il faudrait, ou qu'il aurait fallu corriger. Le tarissement *des candidatures en est la manifestation la plus sérieuse.*

Pour y remédier, il aurait fallu ouvrir *plus largement* le concours au secteur privé. *La difficulté à cet égard était* de trouver des critères d'admission à la candidature.

Parallèlement aux principes posés par la loi de 1983, *une solution aurait pu consister à ouvrir le concours aux membres élus des chambres de commerce, de métiers*, des tribunaux consulaires.

Autre amélioration proposée, les épreuves du classement de sortie, en *fin de scolarité, devraient être les mêmes pour tous les élèves, qu'ils soient issus des premier, deuxième* ou troisième concours.

Enfin, la promotion du troisième concours dans les organisations susceptibles *d'en être le « vivier » aurait dû être développée, comme* la préparation des candidats *mieux assurée*, pour en augmenter le nombre et la qualité.

Mais on le sait, ce souci d'amélioration du troisième concours destiné à parfaire l'ouverture de l'ENA engagée en 1983, n'est plus à l'ordre du jour.

Il semble, malheureusement, que *le souhait du ministre est d'abord de supprimer et de donner ainsi satisfaction à l'association des anciens* élèves de l'ENA dont l'actuelle direction paraît fort influente dans les sphères du pouvoir.

Sous son impulsion, l'association manifeste surtout des préoccupations corporatives et malthusiennes accentuées par le sentiment de frustration éprouvé par nombre de ses membres, énarques éloignés des postes qu'ils rêvaient d'atteindre.

Cette association n'a cessé de contester la troisième voie : non contente de former devant le Conseil d'Etat un recours en annulation du décret organisant le concours *d'entrée — ce qui, somme toute*, était de bonne guerre — elle a eu la suprême élégance d'attaquer devant la Haute Assemblée les décrets de nomination individuelle de la première promotion.

Enfin, dernière mesquinerie, pour l'inscription dans le « livre-sacré », c'est-à-dire l'annuaire des anciens élèves, *elle a accompagné le nom des élèves issus du nouveau* concours de la formule « *élève rattaché* ». Singulière *façon* pour des hauts fonctionnaires d'interpréter une loi votée par la représentation nationale et approuvée par le Conseil constitutionnel.

Mais tout cela est anecdotique. Ce qui est en cause aujourd'hui, c'est la capacité de notre pays d'adapter cette institution qu'est l'ENA pour lui éviter la sclérose.

Le remède c'est l'ouverture vers toutes les catégories sociales, vers toutes les forces vives comme le souhaitaient d'ailleurs ses « pères fondateurs », *M. Michel Debré* et le *général de Gaulle*.

La réforme de 1983 allait dans ce sens avec l'institution du troisième concours. Il est indéniable que les fonctionnaires qui en sont issus rem*plissent correctement leur tâche au* service de l'Etat.

Ils apportent à l'administration, aux juridictions de notre pays, une *richesse supplémentaire*, fruit de leur *expérience acquise dans d'autres formes de service de l'intérêt général.*

L'ouverture de la haute fonction publique dont on dissertait en vain *depuis des années a été engagée en 1983. Il serait regrettable pour le service public d'y mettre fin parce que c'est la mode de défaire ce qui a* été fait.

Ce ne serait, en tout cas, à la *gloire ni du gouvernement ni du ministre actuel.*

La CGT réclame la convocation d'un conseil d'administration « exceptionnel »

Administrateur de l'ENA (Ecole nationale de l'administration) et responsable du secteur emploi-formation professionnelle de la *CGT*, M. Alain Guichard réclame la convocation d'un conseil d'administration « *exceptionnel* » de l'ENA.

Dans une lettre ouverte adressée à M. Hervé de Charette, ministre délégué chargé de la fonction publique, le dirigeant cégétiste reproche à celui-ci d'avoir annoncé des réformes concernant l'ENA, le 28 juillet, sans en avoir informé le conseil d'administration, dont la prochaine réunion est fixée au 9 décembre. Il l'accuse de l'avoir mis devant « *le fait accompli* ».

M. Guichard se déclare opposé aux mesures prévues qui vont « *à l'encontre de la démocratisation* » et conduiront au « *renforcement de l'élitisme et du caractère de caste de l'ENA* ». « *Les hauts fonctionnaires seront encore plus coupés de l'ensemble des fonctionnaires et de la population* », estime-t-il.

Parmi les décisions prises par le ministre, figure la suppression de la troisième voie de recrutement pour l'ENA, créée par la gauche, qui ouvre l'accès de l'école aux élus locaux, aux représentants de la vie associative, des organisations professionnelles et syndicales. M. de Charette s'était également prononcé pour une diminution des promotions formées par l'ENA, le nombre des élèves devant passer de 166 en 1985 à 132 en 1986 et à 80 en 1987.

Vacances marocaines pour M. Chirac

Rabat (Reuter). — M. Jacques Chirac passe depuis vendredi soir 8 août quelques jours de vacances au bord de la mer près de Rabat, indique-t-on de source marocaine. En famille et accompagné de deux collaborateurs, le premier ministre réside à Temara, à moins de 10 kilomètres au sud de Rabat dans une grande villa avec piscine mise à sa disposition par les autorités.

Bien que ce séjour soit strictement privé, M. Chirac pourrait rencontrer le roi Hassan II qui passe une partie de l'été dans son palais de Skhirat, à une vingtaine de kilomètres de là.

CHRONIQUE DES ANNÉES 60

24. A gauche, ne vois-tu rien venir ?

La gauche ne peut arriver au pouvoir ni avec le Parti communiste ni sans lui. Après l'échec de M. X..., François Mitterrand s'efforce de faire mentir cette idée reçue.

UNE question lancinante court au long des années « gaulliennes » : la gauche est-elle à jamais vaincue ? Dans le délabrement consécutif à la guerre froide et à la guerre d'Algérie, d'abord déchirée en elle-même, puis écartée du pouvoir, ne puiserait-elle pas dans ses réserves les éléments d'un élan nouveau ? Les données du problème étaient rendues complexes par le cumul de ses conflits internes. D'ailleurs, parler de « la » gauche restait douteux : depuis 1947, la coupure entre les communistes et les autres semblait insurmontable. Guy Mollet, dans une formule devenue célèbre, avait remis les choses à leur place géographique : le PCF n'était pas « à gauche » mais « à l'est ». Nuance de taille, en effet. Néanmoins, tous les événements qui s'échelonnent de 1958 à 1962 pouvaient donner à penser qu'une redistribution des cartes était possible en faveur des adversaires du général.

Ainsi, puisque le régime avait pris un tour encore plus personnel par les vertus de la réforme de la Constitution, entérinée par le référendum de 1962, les partis de gauche ne seraient-ils pas poussés à retrouver le chemin de l'unité à travers la candidature d'un des siens à l'élection présidentielle de 1965 ? Certes, de Gaulle paraissait à tous imbattable, mais il aurait alors soixante-quinze ans : rien n'obligeait à croire qu'il espérait un nouveau septennat. Or les « hommes de progrès » disposaient d'une personnalité aux mérites éclatants ; c'était Pierre Mendès France. Ne serait-ce pas, disait-on ici et là, une merveilleuse ruse de l'histoire que l'avènement de PMF à la présidence de la République, par la voie même contre laquelle lui et la gauche unanime s'était prononcés ? Certes, mais les ruses de l'histoire, il faut souvent leur donner un petit coup de pouce. Or Pierre Mendès France était rien moins que rusé.

Un entêtement suicidaire

Sans hostilité contre la personne du général de Gaulle, ayant même exprimé à plusieurs reprises l'admiration qu'il éprouvait à son égard, Mendès s'était déclaré irréconciliable avec le régime de la Vᵉ République. Il s'y tint, avec un entêtement suicidaire. De son bref passage au pouvoir, en 1954-1955, il avait laissé derrière lui un courant d'espoir et de sympathie, que le « système » même de la IVᵉ, dénoncé par de Gaulle, stérilisait. Les nouvelles institutions ne devenaient-elles pas, à terme, pour l'après-gaullisme, le moyen de donner enfin sa chance à ce que le mendésisme incarnait, et que Stanley Hoffmann a appelé un *« confluent des modernités »* ? Oui, mais... Pour Mendès, le régime était illégitime, né d'un coup d'Etat militaire, mis en place sous la menace des parachutistes : il était congénitalement antirépublicain. En 1958, face à de Gaulle, Mendès avait été – avec François Mitterrand – la voix de la tradition républicaine, celle qui faisait écho au Victor Hugo des *Châtiments* :

S'il en demeure dix, je serai le dixième :

Et s'il n'en reste qu'un, je serai celui-là !

Oh ! certes, Mendès France n'avait pas élu domicile à Jersey, mais il avait choisi une autre forme d'expatriation : l'exil constitutionnel. Sur la question de la légitimité, on doit lui accorder qu'il avait raison au moment du 13 mai 1958. Par la suite, les multiples élections, référendums, mais aussi sondages d'opinion ont révélé le caractère populaire d'un régime dont les principes ne sont plus discutés, alors que la Constitution de la IVᵉ République n'avait reçu l'aval que d'un gros tiers des Français et que, durant son existence, elle n'avait cessé de perdre l'estime publique. Or la querelle que Mendès faisait à la légitimité du régime induisait une stratégie : puisque la gauche ne pouvait y faire sa place, il fallait en attendre l'écroulement. Celui-ci était fatal : l'ancien président du conseil le répétait. Au mieux, ce n'était qu'« un régime intérimaire ».

En 1963, quand les états-majors des partis se mettent à réfléchir sur l'échéance de 1965, le nom de Pierre Mendès France paraît devoir encore s'imposer. Peine perdue : le « non » de Pierre Mendès France ne paraît pas devoir s'exposer. De cette époque date le suicide politique d'une des rares figures de l'après-guerre qui ait su gagner le respect et la confiance du peuple français. Cependant, dès 1954, du temps qu'il entrait à Matignon, François Mauriac, un de ses fervents admirateurs, se demandait déjà si ses *« vertus »* pouvaient *« coexister dans un même homme avec la rouerie, avec la ruse »*, bref s'il était capable des *« concessions appropriées »* pour désarmer l'adversaire. Prisonnier d'un serment qu'il s'était fait à lui-même, pétrifié dans un refus à l'antique, pris en défaut de lucidité sur l'avenir du régime, Mendès s'interdit d'être un homme politique au sens plein du mot. Du reste, dans le nouveau parti auquel il avait adhéré, le Parti socialiste autonome, né de la scission de la SFIO de 1958, puis le PSU créé par unification de diverses formations en 1960, il dédaigna toute espèce de responsabilité dirigeante, ne fit rien pour imposer ses chances, se satisfaisant d'un strapontin en guettant la fin interminablement imminente de la Cinquième.

Jugement trop sévère ? A dire vrai, la sévérité est proportionnelle à la déception. On s'était sans doute trompé sur Mendès France : homme de tous les courages, haute figure du civisme républicain, clairvoyant sur les problèmes contemporains, il avait trop lu Alain et pas assez Machiavel : cette Cassandre, comme dit Gilles Martinet, n'était pas un « tueur ». A vrai dire, ils sont rares, ceux qui entrent dans le combat politique doublement armés d'un idéal d'action et d'un savoir-faire manœuvrier. Les plus doués perdent souvent en chemin la générosité de leur jeunesse et deviennent ministres comme on devient roi de la bière ou de la saucisse ; les plus sincères, de leur côté, risquent de tomber dans l'irréalité définie par Péguy : *« Ils ont les mains blanches, mais ils n'ont pas de mains. »* PMF troqua le rôle du chef contre celui du père noble, drapé dans l'intransigeance douloureuse.

Dès lors, qui pourrait donc porter les couleurs de la gauche ? Guy Mollet, qui oppose la *« bonne Constitution de 1958 »* à la mauvaise de 1962, préconise une candidature symbolique et morale, par exemple les moustaches d'Albert Schweitzer. Façon de vider la fonction présidentielle de sa puissance, pour transmettre celle-ci au premier ministre. Cependant, parallèlement à la vieille gauche, on avait assisté depuis 1958 à la floraison des clubs, qui entendaient repenser l'avenir de la démocratie, adapter les grands principes aux nécessités pratiques, et pourquoi pas, préparer le retour de la gauche dans le cadre institutionnel approuvé par la majorité des Français. C'était la perspective, notamment, du club Jean-Moulin.

L'opération « Monsieur X »

En 1963, *l'Express*, en cheville avec celui-ci, lance l'opération « Monsieur X » : il s'agissait de dessiner chaque semaine, trait par trait, le portrait-robot du bon candidat de gauche ; à la fin, un nom s'imposerait logiquement sur ce schéma. Les mauvaises langues laissaient entendre que l'opération visait à désigner Jean-Jacques Servan-Schreiber en personne, alors directeur de l'hebdo. Mais le 9 octobre, *le Canard enchaîné* dévoilait tout : *« Ce « Monsieur X » qui doit être candidat contre de Gaulle, c'est l'homme au masque Defferre. »*

La candidature du maire de Marseille tient la route jusqu'en juin 1965, en dépit de Mollet. Defferre entendait néanmoins asseoir ses chances sur un vaste rassemblement de la gauche non communiste et du centre anti-gaulliste : ce que l'on appella la « grande Fédération ». Bon gré mal gré, il fallait en effet choisir, pour faire pièce à de Gaulle, entre deux alliances inconciliables : ou la coalition avec les communistes (les socialistes n'y tenaient pas, et Defferre y était fermement hostile) ou l'union avec le centre droit (où l'on retrouvait, entre autres, l'éternelle question de la laïcité). On y crut, un peu, beaucoup, jusqu'à un certain 18 juin 1965 où tout s'effondra. Les arrière-pensées des uns et des autres étaient incompatibles. Une semaine plus tard, Gaston rentra sous sa tente. Les communistes éprouvèrent une satisfaction non dissimulée, puisqu'ils étaient le second terme logique de l'alternative. Mais la question devenait urgente : Mendès France et Defferre exclus, qui allait donc défendre les chances de la gauche face à de Gaulle ? Et par quelle procédure désignerait-on ce candidat ? C'est à ce point précis que, dans un coin de la pièce, et à la manière des feuilletonnistes, François Mitterrand prononça *in petto* les deux petits mots qui retiennent le souffle des lecteurs rongés d'incertitude : « A suivre. »

MICHEL WINOCK.



PHOTOS/ARCHIVES KEYSTONE

Mendès France annonce sa participation à la campagne électorale aux côtés de Gaston Defferre, candidat à la présidence de la République en 1969. En médaillon : M. Mitterrand votant à Château-Chinon, le 15 juin 1959.

DANS *LE MONDE* DU 20 DÉCEMBRE 1963

M. MITTERRAND : ce choix concerne toute l'opposition.

M. François Mitterrand, député de la Nièvre (Rassemblement démocratique), nous a déclaré :

« Maintenant, M. Defferre doit se tourner vers les républicains, tous les républicains épris de justice, de liberté et de progrès, et désireux de garantir l'autorité de l'État que compromet l'arbitraire du régime actuel, et leur proposer une ligne et des méthodes d'action. Il le fera, j'en suis sûr, dans l'esprit le plus large, hors des formules vieillies et des frontières étroites des luttes dépassées.

» On demandait un capitaine pour l'équipe France qui combattra le pouvoir personnel. J'approuve la décision de M. Defferre et je lui dis que nous serons nombreux à serrer les coudes autour de lui : car de cette bataille dépend en France le sort de la démocratie. »

Au cours d'une conférence de presse

M. MENDES-FRANCE PRECONISE LA FORMATION d'un « gouvernement intérimaire » chargé d'une double mission

• faire la paix en Algérie • restaurer la démocratie

Au cours de la conférence de presse qu'il a tenue lundi après-midi, salle des Ingénieurs civils, M. Pierre Mendès-France s'est fait, avec éloquence et avec une conviction douloureuse, le porte-parole de ceux que préoccupent deux risques majeurs : celui d'une « algérianisation » de la métropole et celui de la gue[...]

[...] au secours

Algérie et rétablir en métropole une véritable démocratie.

Comment mettre en place ce gouvernement ?

L'ancien leader radical a refusé de s'engager trop et a évité de répondre autrement que par une boutade à une question qui se voulait embarrassante. Il s'est référé à un précédent illustre, celui de la conférence de presse du 19 mai 1958, où le général de Gaulle avait évoqué la « flexibilité considérable » des processus, comme s'il voulait donner à entendre que le droit d'éluder n'est pas un privilège présidentiel.

Certains estimeront que cette absence de réponse sur un point important affaiblissait le propos de M. Mendès-France, et penseront qu'il est difficile de prendre au sérieux un gouvernement qui ne se donne à lui-même que deux mois pour régler deux problèmes fondamentaux.

On peut tout aussi bien considérer que le dessein de M. Mendès-France n'était pas de proposer un programme complet et détaillé, mais de lancer un cri d'alarme [...] qui ne peut contester qu'il [...]

(27 septembre 1961.) RAYMOND BARRILLON.

L'ACTUALITÉ POLITIQUE

IXE A L'ÉLYSÉE

Depuis trois semaines un personnage nouveau a fait une entrée assez fracassante dans la vie politique, ou plus précisément dans la course à l'Elysée. Il s'appelle « Monsieur X ». [...] *ques diront quels ressorts elle fait jouer. Mais ne peut-on admirer que la personnalisation soit désormais si nécessaire qu'un fantôme puisse être préféré à un vrai* [...]

(25 octobre 1963.)

LA CANDIDATURE DE M. GASTON DEFFERRE

PORTRAIT

UN HOMME D'ACTION

« J'espère être le candidat de l'ensemble de la gauche »

(20 décembre 1963.)

Demain : De Gaulle en ballottage

Société

FAITS DIVERS

Dans la Creuse

Trois personnes en garde à vue après la mort par noyade d'un adolescent

LIMOGES
de notre correspondant

Gérard Longué, quinze ans, d'origine camerounaise, habitant Montreuil, est mort noyé vendredi soir 8 août vers 21 heures dans le lac de Vassivière, un vaste plan d'eau de 1 100 hectares au centre du Limousin. Les circonstances de cette noyade sont telles que le parquet de Guéret (Creuse) a ouvert une enquête et que le corps du garçon a été transféré au CHU de Limoges pour autopsie.

Dimanche soir, trois gardes à vue étaient décidées par le procureur de la République de Guéret, en accord avec le commandement du groupement de gendarmerie de la Creuse pour *« indices graves et concordants de coups, violences et voies de fait volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner »*.

Gérard Longué était en vacances à la colonie de la ville de Montreuil au château du Mazeau dans la banlieue de Limoges. Avec une quinzaine d'adolescents encadrés par quatre moniteurs, il était monté camper sur les bords du lac pour s'initier à la planche à voile.

Le soir de l'arrivée du groupe, avec trois camarades (un d'origine métropolitaine et deux d'origine maghrébine), Gérard Longué emprunta, sans autorisation, deux embarcations amarrées dans une base de pédalos proche du lieu de leur campement. Le propriétaire de la base, M. Guy Jabut, quarante ans, les apercevant, partit en canot à leur poursuite avec deux amis, M. Dominique Corteggiani, dix-huit ans, et un mineur, dans l'intention de « donner une leçon » aux adolescents. M. Jabut a reconnu avoir *« poussé à l'eau »* les quatre garçons ; trois d'entre eux, qui ont regagné la rive à la nage, ont dit avoir été *« sauvagement agressés »* et menacés de sévices sexuels.

Selon une riveraine dont le témoignage a été diffusé dimanche par les stations locales de Radio France Creuse et Radio France Limoges, M. Jabut et ses amis auraient frappé les jeunes, les auraient jetés par dessus bord et leur auraient maintenu la tête sous l'eau.

D'après ses camarades, Gérard Longué, garçon athlétique, nageait bien. Son corps a été retrouvé samedi par les plongeurs au fond du lac. Les trois prévenus devaient être présentés au parquet de Guéret lundi matin 11 août.

Mme Sylvie Ritmanic, adjoint au maire de Montreuil, s'est rendue dimanche après-midi sur les lieux.

Dans un communiqué, SOS Racisme a dénoncé dimanche soir *« la véritable ratonnade nocturne »* et a annoncé qu'une équipe de l'association se rendrait sur place pour enquêter.

GEORGES CHATAIN.

Un ingénieur grenoblois accuse des policiers de l'avoir malmené

LYON
de notre bureau régional

Dix jours après avoir été interpellé et, affirme-t-il, malmené par des policiers de la brigade de surveillance nocturne de Grenoble, un ingénieur de cinquante-neuf ans actuellement en chômage, M. Victor Gallet, continue de séjourner au centre hospitalier des Sablons, où il a dû subir une intervention chirurgicale à l'abdomen. Dans la lettre qu'il a adressée au procureur de la République pour porter plainte, M. Gallet affirme avoir été interpellé dans la soirée du vendredi 1er août à la suite d'une altercation avec un automobiliste. Conduit à l'hôtel de police, il aurait été contraint de se déshabiller, jeté à terre et frappé de coups de pied dans le ventre et dans le dos avant d'être conduit, dans la nuit, à l'hôpital. M. Gallet reconnaît aussi qu'il était, ce soir-là, en état d'ébriété et qu'il a insulté les policiers.

A l'hôtel de police, où une enquête interne a été ouverte sur la demande du procureur de la République, le commissaire Sibille, responsable de la sécurité générale, en congé lors des faits, affirme ne pouvoir pour l'instant ni démentir le témoignage de M. Gallet ni produire une autre version.

Aux Champs-Elysées

Exploit préolympique

Le dimanche 10 août aux aurores, les Champs-Elysées sont déserts pour les besoins du tournage d'un film de promotion sur la candidature de Paris aux Jeux olympiques de 1992. 10 h 30 : *une torche à la main,* Guy Drut, champion olympique du 110 mètres haies, devait prendre le départ devant les caméras quand, imprévu au scénario, *un petit avion monomoteur,* un Rallye-Club, survole l'avenue et se pose impeccablement à la hauteur du 144.

Tranquillement, son pilote, M. Albert Maltret, cinquante ans, explique aux gardiens de la paix qui lui demandent ses papiers : *« Je voulais protester car on m'a mis en prison au Maroc alors que je n'avais rien fait. »* L'aviateur a été conduit au commissariat *central du quartier,* puis à la police de l'air et des frontières qui a aussi saisi son monomoteur.

L'auteur du précédent exploit de ce genre, Alain Marchand, qui était passé *sous la voûte de* l'Arc de triomphe, le 18 octobre 1981, avait été condamné à 5 000 F d'amende et privé de sa licence de pilote.

L'affaire de la banque Worms

La deuxième jeune femme complice a été inculpée

Mlle Morgane Miegeville, qui est accusée d'avoir participé au simulacre de rapt de la banque Worms, jeudi 24 juillet, a été inculpée de *« tentative d'extorsion de fonds et de complicité de séquestration »*, le dimanche 10 août, par M. Gilles Rivière, juge d'instruction chargé de l'affaire.

Elève infirmière, Mlle Miegeville, âgée de vingt ans, n'a joué qu'un rôle secondaire aux côtés du « cerveau » de l'affaire, M. André Millepied, toujours en fuite, et de Mme Martine Pietri, la secrétaire prétendument détenue en otage : elle était chargée de surveiller les abords de la banque Worms, le jour de la tentative d'extorsion de fonds, afin de prévenir son complice d'une éventuelle arrivée de la police.

Mlle Miegeville s'est présentée spontanément au Quai des Orfèvres, samedi 9 août dans la soirée. Elle a déclaré aux enquêteurs qu'elle avait agi *« par amour »* pour André Millepied.

SÉCURITÉ

Manifestation à Bayonne malgré l'interdiction préfectorale

Trois cents personnes environ ont participé, le samedi 9 août, à une manifestation organisée à Bayonne à l'appel des comités de soutien aux réfugiés, et qui avait été interdite par la préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

Après plusieurs heures de face à face, les forces de police ont chargé les manifestants en fin d'après-midi. Un militant basque a été blessé au visage et une femme d'une soixantaine d'années, qui faisait ses courses, a été frappée à coups de matraque.

Contraints de se réfugier sur les remparts de la ville, où ils étaient pris en tenaille entre les CRS et les forces de la SID (Section d'intervention du district), certains manifestants ont pu, vers 21 h 30, cinq heures après le début de la manifestation, regagner le centre-ville où ils ont défilé.

Tuerie dans un motel près de Sète

Les corps de trois personnes – deux hommes et une femme, – tuées par des armes de gros calibre, ont été découverts dans la nuit du samedi 9 au dimanche 10 août, dans un motel isolé près de Sète (Hérault). Les trois victimes, âgées d'une trentaine d'années, n'ont pas pu être identifiées, bien que leurs papiers d'identité, *« en très mauvais état »* selon les enquêteurs, aient été retrouvés.

Les deux chambres occupées par les victimes ont été vidées. Les agresseurs qui les y attendaient vraisemblablement ont tiré à bout portant, après avoir attaché un homme et la femme avec des menottes. Les enquêteurs du SRPJ de Montpellier estiment qu'il pourrait s'agir d'un règlement de comptes.

JUSTICE

L'affaire du Carrefour du développement

Coïncidences ?

(Suite de la première page.)

Le 14 juillet, le président persiste dans son refus de signer. Loin des ordonnances, l'affaire du Carrefour du développement change brusquement de registre dans la semaine suivante. Eclipsés, le château d'Ortie et le sommet franco-africain de Bujumbura : le jeu de piste conduit immanquablement vers la commune de M. Nucci, Beaurepaire, ses affiches électorales et ses fausses factures. Avec crochet, au passage, par l'Elysée, le PS et le Paraguay.

Le 16 juillet, *le Canard enchaîné* révèle que la présidence a dû rembourser, le 30 avril à la régie Renault, la R-25 blindée payée en 1985 par Carrefour du développement. Une semaine plus tard, l'hebdomadaire montre comment M. Henri Emmanuelli, alors secrétaire d'Etat au budget, avait été alerté sur les acrobaties de M. Chalier. Entre-temps, la police descend à Beaurepaire, procède à une perquisition au siège parisien de l'OFRES, société d'édition travaillant pour le compte de municipalités socialistes. Le juge d'instruction, M. Jean-Pierre Michau, rentre spécialement de vacances pour inculper l'imprimeur de M. Nucci. M. Chalier, qui a pris rendez-vous avec un journaliste du *Figaro Magazine,* précise ses attaques, révélant sur un ton presque badin avoir rencontré M. Mitterrand pour l'entretenir de l'affaire. Les pions sont avancés.

Simples coïncidences, bien évidemment. Officiellement, l'évolution du dossier n'a rien à voir avec la situation politique. La justice, répète-t-on de tous côtés, suit son cours, et la brusque bifurcation de l'enquête vers l'aspect le plus politique – *indéniable,* au demeurant – de ce scandale à tiroirs ne tient qu'aux aléas de l'instruction. Il ne faut voir également que le hasard dans le fait que la première « cicatrice » de la cohabitation coïncide pratiquement avec le début des ennuis de M. Nucci.

Mais le hasard, comme le dit la sagesse populaire, fait souvent bien les choses. Et la « coexistence », n'en déplaise à certains, impose une double lecture des événements. A situation nouvelle, scandale inédit : a-t-on, par exemple, jamais connu affaire aussi rocambolesque donner matière à si peu de polémique ? M. Nucci a beau s'interroger gravement, sur « l'exploitation politique » du dossier, il est bien en peine d'en fournir la moindre illustration patente. Et pour cause : le mutisme est total du côté des responsables de la majorité. Alors que MM. André Santini et Raymond Courrière s'étaient joyeusement empoignés sur une affaire (l'ONASEC) (1), qui, à côté du Carrefour du développement, fait figure de broutille, on chercherait en vain l'ombre d'une méchanceté dans les propos publics des ministres en exercice.

Peut-être doit-on y voir l'une des vertus de la cohabitation. Mais ceux qui ne se font pas d'illusions y verront plutôt une habileté consommée de la part de la majorité pour gérer le dossier. Elle joue, il est vrai, sur du velours : il n'est qu'à laisser parler les faits, les acteurs et surtout les comptes en banque ; le message passe : les socialistes n'ont pas le monopole de la morale... Pas un mot de trop, donc : la coalition gouvernementale n'entend surtout pas être tenue pour responsable d'une quelconque atteinte à la cohabitation.

Un parcours sans faute

En privé, la retenue est moindre. Fanfaronnade ? Certains estiment tenir avec Carrefour du développement un moyen de pression sur le président. Le 14 juillet aura montré la vanité d'une telle affirmation. *Mais jusqu'où peut remonter* l'affaire ? Toute la question est là : y a-t-il matière, dans le dossier, à empoisonner, goutte à goutte, la coexistence ? Bien rares sont ceux qui, aujourd'hui, possèdent une vision globale de l'histoire et sont capables de répondre à cette interrogation, suspendue au-dessus des socialistes.

L'affaire, dit-on, est prévue pour durer. Régulièrement, en ministre cohabitationniste exemplaire, M. Michel Aurillac informe M. Mitterrand de ses développements. Seule voix autorisée, manifestement, du gouvernement Chirac sur cette affaire, l'ancien préfet réalise un parcours sans faute, maintenant la pression dans les moments creux, se plaçant plutôt en retrait, à l'occasion, et surtout s'attachant à contenir strictement l'affaire dans un contexte « franco-français ». Ministre de la coopération, M. Aurillac entend absolument dissocier la politique africaine de la France, du Carrefour du développement.

Simple *« spectateur »* dans l'affaire, comme il s'est lui-même décrit, M. Aurillac n'en n'a pas moins su intervenir régulièrement : pour se déclarer *« choqué »* par la lecture de la lettre d'Yves Chalier, pour parler de *« brigandage »*, faire monter l'ampleur des sommes non justifiées à 20 millions de francs, s'interroger sur le rôle de M. Penne dans l'organisation du sommet ou encore pour juger que l'ancien chef de cabinet de M. Nucci s'était *« bien gardé de dire tout »*. Si la majorité cherchait un pourfendeur de « brigands », elle l'a trouvé en la personne de M. Aurillac : *« En vingt-cinq ans de carrière, je n'ai jamais vu de telles extravagances »*, a dit le ministre. Menée principalement par la PJ, l'enquête, en tout cas, est suivie de très près à la coopération, comme au ministère de l'intérieur.

En surface donc, les civilités. D'autres se chargent des opérations moins reluisantes. Les appels téléphoniques anonymes se multiplient : « on » tient à alerter la presse sur tel ou tel aspect du scandale, comme pour l'élargir, dans les journaux, à des faits dont la police ne s'est pas encore saisie, ou n'envisage peut-être pas de le faire. Des anticohabitationnistes peut-être ? En tout cas, ces indications – souvent fondées – n'émanent sûrement pas d'amis de M. Nucci ou de M. Hubert Haddad, le fondateur de l'OFRES.

Au-delà de cette atmosphère empoisonnée, les vraies questions restent sans réponse. La première, bien sûr, concerne la destination des *6,5 millions de francs sortis en* liquide. Il ne devrait pas être très difficile de vérifier si les agents de sécurité – fonctionnaires ou mercenaires ? – envoyés à Bujumbura ont *effectivement bénéficié de primes* en espèces comme l'affirme Yves Chalier. La deuxième : le projecteur braqué sur les frasques de M. Nucci n'a-t-il pas pour fonction d'attirer l'attention sur des péripéties, afin de masquer un enjeu beaucoup plus important, dans lequel, contrairement au vœu de M. Aurillac, la politique africaine de la France serait bel et bien impliquée ?

Mais, sur un autre plan, on ne peut s'empêcher de se demander pourquoi la note de l'ancien chef de cabinet, vraisemblablement écrite début mai, n'est parvenue à M. Aurillac que le 13 juin, selon son cabinet. Que s'est-il passé d'autre part, pendant ces quinze premiers jours de mai, avant l'ouverture de l'information pour faux ? Et enfin, comment le juge a-t-il pu attendre *deux mois avant de lancer un mandat* d'arrêt contre M. Chalier ? La dernière coïncidence n'est sans doute pas la moindre : les rumeurs sur la fuite de l'ancien militaire *« dans un pays avec lequel la France n'entretient pas de convention d'extradition »* ont commencé à circuler à une époque où il venait tout juste de quitter Londres...

CORINE LESNES.

(1) *Office national à l'éducation* sociale et culturelle des rapatriés dont l'utilisation des fonds, d'origine publique, a été contestée par M. André Santini, actuel secrétaire d'Etat aux rapatriés.

M. Nucci propose de demander lui-même la levée de son immunité parlementaire

L'ancien ministre de la coopération, M. Christian Nucci, a fait transmettre, le dimanche 10 août, par l'intermédiaire de son avocat la déclaration suivante à l'AFP : *« Une action judiciaire se déroule depuis plusieurs semaines sur les conditions d'utilisation de certains crédits du ministère dont j'avais la charge. Des éléments invérifiables sont diffusés dans la presse en provenance de sources non identifiées. Cette méthode de harcèlement a permis de créer un climat où la calomnie et le diffamation l'emportent souvent sur l'information. Le 5 août 1986, le procureur de la République de Paris a engagé une procédure judiciaire conservatoire à mon égard. Je viens de lui faire connaître par lettre que si mon immunité parlementaire était une entrave au bon déroulement de l'information, j'en demanderais moi-même la levée. Si ma responsabilité devait être mise en cause, il reviendrait à mes pairs de me juger conformément à l'article 68 de la Constitution. Quelles qu'aient pu être mes maladresses ou mon excessive confiance dans les hommes, j'ai la certitude de ma probité personnelle. »*

[M. Nucci cherche-t-il par cette déclaration à prendre les devants ? La chambre criminelle de la Cour de cassation, *saisie par le procureur* de la République, devrait se prononcer, le 12 août, sur la désignation d'un juge chargé du dossier. La session parlementaire extraordinaire s'achevant normalement le 13 août, le juge n'aurait nul besoin de demander la levée de l'immunité parlementaire de M. Nucci s'il souhaite l'inculper. Les députés ne sont, en effet, couverts que pendant la durée des sessions.

D'autre part, l'ancien ministre évoque une procédure extrêmement rare et sur laquelle la majorité elle-même est réticente : le jugement par la Haute Cour. L'article 68 de la Constitution précise que *« les membres du gouvernement sont pénalement responsables des actes accomplis dans l'exercice de leurs fonctions et qualifiés crimes ou délits au moment où ils ont été commis »*. Ils sont jugés par la Haute Cour de justice, qui est composée de vingt-quatre juges titulaires et douze suppléants élus moitié par le Sénat, moitié par l'Assemblée nationale, parmi leurs membres. Un ministre ne peut être mis en accusation que par les deux Assemblées lors d'un scrutin public à la majorité absolue des membres les composant.]

RELIGIONS

Les confessions de deux évêques français

Près de vingt-cinq ans *les séparent.* Le premier a fait le Concile et va bientôt quitter son diocèse d'Autun. Le second, évêque d'Evreux, *venait d'être ordonné prêtre* quand Vatican II a commencé.

Deux recueils d'entretiens rapprochent deux des plus fortes personnalités *de l'épiscopat français,* Mgr Armand le Bourgeois et Mgr Jacques Gaillot. Les deux livres qu'ils viennent de publier mettent en relief, au-delà de la différence de génération, la liberté de parole de l'évêque aujourd'hui (1). En use-t-il assez ? *En abuse-t-il ? L'opinion* n'a pas fini de se diviser.

Ancien supérieur général des eudistes, Armand le Bourgeois a fait le tour du monde. Nommé évêque il y a vingt ans, ce religieux ne savait pas gérer une paroisse, encore moins un diocèse.

Est-ce ce que l'on demande à un évêque ? Son flair et son pragmatisme lui ont permis de maintenir l'unité de l'un des diocèses – Autun, en Saône-et-Loire – les plus éclatés. Taizé, laboratoire œcuménique, voisine avec Paray-le-Monial, place forte du courant charismatique. La communauté traditionaliste des frères de Saint-Jean de Rimont, avec l'équipe des prêtres de Lugny, mène une expérience quasirévolutionnaire d'accueil par l'Eglise (sans le sacrement) de jeunes baptisés qui font un mariage à l'essai.

Tout l'art de l'évêque est précisément de stimuler sans précipiter, de freiner sans décourager. *Mgr le Bourgeois n'a pas manqué* d'audace dans le domaine œcuménique, dont il fut le principal responsable dans l'Eglise catholique de France de 1974 à 1981, et sur la question controversée des divorcés-remariés. Dans un concert de protestations, *il a été le premier évêque à autoriser* des funérailles chrétiennes pour des divorcés que leur remariage mettait au banc des pécheurs.

« Ce que je ne supporterai de la part d'aucune administration civile ou militaire, je ne peux pas le tolérer de mon Eglise. » Il n'a pas toujours été un partenaire commode pour la Curie romaine. Mais parce qu'il croit que le métier d'évêque est avant tout affaire de doigté, Armand le Bourgeois est de ceux qui pensent que l'Eglise ne doit pas, à tout bout de champ, prendre position. *« A la limite,* dit-il, *je trouve qu'elle parle trop. »*

Un petit air soixante-huitard

Un reproche à son jeune confrère Jacques Gaillot ? La cinquantaine juvénile, l'évêque d'Evreux ressemble, comme le jour à la nuit, au prélat d'antan onctueux et solennel, économe de sa parole comme de ses mouvements.

Avec lui, c'est un peu du temps des copains, un petit air *soixante-huitard* qui se remet à souffler sur l'épiscopat français. Aller au tribunal défendre un objecteur de conscience est sympathique. Voter contre le texte épiscopal sur la dissuasion nucléaire – et le crier sur les toits – passe déjà moins bien. Se *désolidariser de l'enseignement* catholique, à la veille de la grande manifestation du 24 juin 1984, frise l'inconscience pour un évêque.

Sa voix fluette se fait entêtante. Enivrante même, comme un vin fin qui au fil du temps prend du corps. On peut à perte de vue critiquer ses positions sur l'école privée, l'arme nucléaire, le cardinal Ratzinger qu'il aime peu et les immigrés qu'il défend – il a reçu 2 800 pages de courrier pour avoir dit que le racisme était contraire à l'Evangile, – Jacques Gaillot ne s'émeut pas. Ce rôle d'évêque *« signe de contradiction »* lui sied comme un gant. *« Le rôle de l'évêque,* dit-il, *n'est pas de trouver des solutions, mais de pousser des cris. (...) Il est fait pour témoigner, et pas d'abord pour expliquer. »*

Le danger qui guette – et qu'a aperçu Mgr le Bourgeois – est celui du systématisme. S'il faut que les évêques se mettent à *« parler clair et vrai »*, on peut regretter que Mgr Gaillot ne puisser aller jusqu'au bout de ses explications sur la cohabitation des deux écoles, son refus de la défense nucléaire, son souhait de l'ordination d'hommes mariés. Et qu'il en dise plus sur des formules toutes faites : *« Il faut briser le mythe de l'unanimité des évêques. »* Ou : *« Il ne suffit pas de restaurer la maison, il est urgent d'habiter celle des autres. »* On reste un peu sur sa faim.

HENRI TINCQ.

(1) *Un évêque français,* Mgr le Bourgeois. Entretiens avec Jean-Philippe Chartier et Monique Hébrard – Desclée de Brouwer – 215 p., 85 F.

Ils m'ont donné tant de bonheur, Mgr Gaillot. Entretiens avec Gwendoline Jarczyk – Desclée de Brouwer – 152 p., 78 F.

TOURISME

Chaîne humaine avec trous autour du mont Blanc

Les organisateurs des fêtes du *bicentenaire de la première* ascension du mont Blanc n'ont pu tenir leur pari de réunir le dimanche 10 août cent mille personnes qui se seraient tenu la main pour réaliser une gigantesque cordée humaine sur les 93 kilomètres séparant Chamonix de Genève. Si les habitants de ces deux villes avaient répondu en masse à cet appel, de nombreux maillons manquaient à la chaîne dans la vallée de l'Arve. Vingt mille personnes selon la gendarmerie, soixante mille selon les organisateurs, s'étaient mobilisées pour cette tentative.

Alors que les festivités se poursuivaient à Chamonix, quatre alpinistes ouest-allemands ont trouvé la mort sur le versant français du massif du Mont-Blanc. Trois d'entre eux ont *dévissé en tentant l'ascension* de la face nord-ouest de l'Aiguille verte. Le quatrième a chuté en descendant de la Tour ronde. Le corps d'un alpiniste espagnol disparu le 9 juillet 1983 a été découvert, émergeant de la glace dans l'arête Forbes, par un alpiniste qui effectuait l'ascension de l'Aiguille du Chardonnet.

● **Intoxication alimentaire dans l'Ardèche.** – Une soixantaine d'adolescents britanniques de la colonie de vacances Dolphin Holidays, en vacances dans les gorges de l'Ardèche, ont été hospitalisés dans la nuit du 8 au 9 août à la suite d'une intoxication alimentaire. Selon les médecins, leur état n'inspirait aucune inquiétude et tous devaient avoir quitté l'hôpital ce lundi 11 août.

Culture

CINÉMA

« Le Paltoquet » de Michel Deville

Un mensonge qui dit la vérité

(Suite de la première page.)

Torturant sauvagement le bras de son Teppaz cacochyme, c'est lui qui mène la danse, fait tourner les disques, laisse éclater à bon escient, à contretemps, comme il lui semble, les accents obsédants du *Trio Dumky* de Dvorak.

Il gromelle, il jure, il râle, mais aussi il signale, il souligne, il salue l'entrée des autres. Le Journaliste (Daniel Auteuil), le Docteur (Richard Bohringer), l'Honorable Commerçant (Philippe Léotard) et le Professeur (Claude Piéplu) jouent aux cartes ensemble et s'engueulent. Et rêvent, c'est sûr.

Tout éveillés, tout émoustillés par l'arrivée d'une femme (Fanny Ardant) vêtue de blanc toujours, qui se propose mais ne se donne pas, se balance dans un hamac immaculé, effectue un strip-tease laborieux et incarne à l'évidence les délices avares de la frustration.

De temps en temps on sort de là. On ne va pas loin. Fait divers vaguement colonial : dans une chambre il y a un mort et une petite hétaïre vietnamienne craintive et douce. Alors, le commissaire (Jean Yanne) débarque et mène l'enquête. Tout le monde est coupable. Tout le monde est innocent. Le paltoquet se fâche. Et bat la mesure. Dvorak remet ça.

C'est fascinant, hérissé de dialogues lapidaires et sentencieux. « *un flic dans une flaque ça fait floc.* » Cette mascarade sérieuse va s'arrêter, sans doute, mais quand ? Et comment ? Elle s'arrête. Par pitié pour vous, ne gâchez pas votre surprise. Comme pour un bon vieux Agatha Christie, arrivez au début du film, et ne révélez la fin qu'à votre pire ennemi. Deux minutes ultimes suffisent en effet à Michel Deville pour justifier tout ce qui précède, pour donner à son histoire irréelle, intemporelle, le poids charnel, éternel du désir.

Film faussement désinvolte comme toujours chez Deville, *le Paltoquet* explore encore plus profondément que *Péril en la demeure* le labyrinthe des simulacres, et autorise le metteur en scène à savourer une grisante liberté. Sa caméra investit le magnifique volume gris bâti par Thierry Leproust et éclairé « comme au théâtre » par André Diot, pour le transformer à sa guise en lupanar ou en jardin. Les objets bougent, les couleurs crient, les perspectives mentent, les barreaux du lit deviennent une prison...

Et les comédiens entrent dans le jeu, jouent à jouer le jeu avec une délectation, une jubilation, communicatives. Jeanne Moreau, femme tronc impériale, fait un retour formidable, tout de dignité, d'humour. Michel Piccoli est un Paltoquet imprévisible jusqu'au sublime. Et Jean Yanne, opaque, irrésistible de féroce bonhomie, Piéplu, imperturbable et fêlé, Bohringer, Léotard, le charme déglingué, Fanny Ardant, à la fois distante et docile...

Le Paltoquet pourrait aussi bien s'intituler *Drôle de drame*. Parce qu'il s'agit d'un drame, et que c'est drôle, évidemment. Mais surtout parce que le film appartient à la même famille que le chef-d'œuvre de Prévert et Carné : un délire très classique, très maîtrisé, un prodigieux respect pour les acteurs qui trouvent là de quoi se régaler.

Français, pervers et gai : voilà *le Paltoquet.*

DANIÈLE HEYMANN.

★ Sortie le mercredi 13 août.

Fanny Ardant et Michel Piccoli : le manège des fantasmes

Un entretien avec le metteur en scène

Le premier titre était « Péril en la demeure »...

A la fin des années 40 parurent aux éditions Le Portulan, dans la collection « La mauvaise chance » qui, malheureusement, ne dura pas, des romans à énigme policière, mais où comptait surtout l'atmosphère morbide, étrange de lieux peuplés de gens déracinés. Ils étaient signés Franz-Rudolf Falk. Cet auteur, selon son traducteur Philippe Géry, était un Autrichien émigré aux Etats-Unis après l'Anschluss. On sut, plus tard, que Franz-Rudolf Falk n'existait pas. Ses romans avaient été écrits par Philippe de Clinchamps (ils mourut, dans un accident, en 1971), directeur de la collection « La mauvaise chance », qui s'était attribué également le rôle du traducteur Philippe Géry. Le premier, paru en 1945, On a tué pendant l'escale, *fut réédité en 1973, dans la collection « P.J. » des éditions Julliard. C'est alors qu'il attira l'attention de Michel Deville qui eut envie d'en tirer un film. C'était pour lui un projet « en attente » sur un rayon. Et puis, il le relut deux ou trois fois.*

« J'étais, *dit Michel Deville,* attiré par cette intrigue classique : un mort inconnu dans un port du bout du monde à l'ambiance lourde, six personnages d'égale importance dont cinq pouvaient être coupables du meurtre ; le sixième, le commissaire, jouait avec eux au chat et à la souris. Ce jeu me paraissait être le pivot du scénario. C'est comme cela, finalement, que je l'ai écrit.

— Mais vous avez inventé deux autres personnages, de la même importance, le Paltoquet, qui a donné son nom au film, et la tenancière du bar où se situe l'action. Pourquoi ?

— Le Paltoquet — ce terme a diverses significations dont individu grossier, rustre, mais, en fait, le personnage qui sert les consommations au comptoir, qui est le mari de la tenancière, ne répond pas vraiment à cette définition malgré ses allures, — c'était un rôle pour Michel Piccoli, acteur que j'ose dire génial. J'avais envie d'aller plus loin avec lui. Pour *Péril en la demeure,* il n'avait tourné que six jours, et il avait été formidable.

» Alors, je voulais le pousser au bout de sa fantaisie ironique, de son humour ambigu, et mettre en face de lui des acteurs différents, mais de présence aussi forte. Je voulais m'amuser. Les parties de cartes ont beaucoup d'importance dans l'histoire, le commissaire croit mener le jeu et les autres sont plus malins que lui. Il est le seul à ne pas savoir, mais il arrive tout de même à la vérité par ses théories. Puisqu'il se permettait d'être fantaisiste, je pouvais en ajouter dans la fantaisie.

— Reste que *le Paltoquet* est un titre très devillien, évoquant la comédie plus que l'intrigue criminelle. Reste aussi le rôle de la tenancière.

— Oui, parce que c'était plus intéressant que le Paltoquet forme un couple avec cette femme, toujours assise à la caisse, en train de se maquiller, cachée derrière ses lunettes noires. Ils se disputent, elle le rudoie, ils échangent des propos bizarres. C'est peut-être une façon pour le Paltoquet de mettre en scène cette femme telle qu'elle est maintenant, et telle qu'elle a été autrefois. Elle ressemblait peut-être à Lotte, la jeune femme se balançant dans un hamac et qui assiste aux parties de cartes.

» Je crois que le Paltoquet et la tenancière s'aiment, tiennent l'un à l'autre. Ils dissimulent leurs sentiments. Dans tous mes films, il y a l'histoire d'un couple. Et dans celui-ci, il n'y a pas d'autre couple. Lotte reste indépendante, inaccessible malgré les tentatives des hommes, tous amoureux d'elle. Elle peut avoir un secret. On ne sait pas ce que sont exactement ses rapports avec la petite prostituée de l'hôtel borgne où a eu lieu le crime. J'ai filmé une scène où elle baigne la petite dans un baquet, pour suggérer des relations mère-fille.

» J'aimerais qu'on puisse dire toutes sortes de choses de ce film, qu'on y relève des interprétations diverses, surtout que la fin n'est pas la même que celle du roman. Ainsi, le Paltoquet se comporte en homme-orchestre, peut-être parce qu'à travers lui je me suis glissé dans le film.



— Le commissaire considérerait cela comme un aveu. Franz-Rudolf Falk a été une extraordinaire supercherie littéraire. *Le Paltoquet* n'est-il pas le détournement, façon Michel Deville, de *On a tué pendant l'escale* ?

— Détournement, vous croyez ? J'ai gardé une grande fidélité à l'intrigue. Mais le cinéma permet de « lire » autrement. On aurait pu mettre là une sorte de réalisme poisseux, comme dans les romans coloniaux de Simenon. Or le film est irréaliste. Les personnages apparaissent transposés comme dans un rêve.

— Mais vous êtes parti de Michel Piccoli et vous avez choisi les autres interprètes en conséquence.

— J'ai voulu que l'interprétation soit à la fois homogène — une troupe, égalité des talents — et hétérogène — des acteurs, des actrices qui n'avaient jamais joué les uns avec les autres. Seuls Piccoli et Jeanne Moreau s'étaient rencontrés dans *le Journal d'une femme de chambre* de Bunuel, mais il y a longtemps. Des styles différents.

» Le principe a été de réunir des comédiens, en décalage avec ce qu'on peut appeler leurs emplois habituels, ou l'idée que le public s'en fait. Claude Piéplu, Daniel Auteuil, Richard Bohringer, Philippe Léotard, Jean Yanne ne se ressemblent pas, si j'ose dire. Ni Fanny Ardant qui, un peu comme Nicole Garcia dans *Péril en la demeure,* devient une femme troublante, mystérieuse, extrêmement sensuelle.

— Le strip-tease de Lotte, que vous faites cesser juste à point pour que le spectateur soit frustré, n'est pas dans le roman.

— Non. Mais il est dans le film. Tout était permis dans la mise en scène, pour s'amuser : les fantaisies de costumes, les jeux de lumières, la musique, les mouvements de caméra. Les personnages sont en proie à des fantasmes, et il faut les arrêter lorsqu'ils vont devenir trop autonomes.

— La plus grande partie du film est tournée dans un seul grand décor, sorte de hangar soutenu par des piliers, qui représente le bar. De là, il vous arrive de passer, en un seul plan, à d'autres éléments de décors qui ont l'air de sortir du noir. N'est-ce pas un aspect théâtral ?

— Pas du tout. Au théâtre, on a un point de vue unique : celui du fauteuil dans lequel on est assis. Au cinéma, on change de point de vue quand on veut, la caméra se promène. Dans une optique théâtrale, cette histoire se serait appauvrie considérablement. Et il fallait que je m'amuse avec un vaste espace coupé de la réalité, sans fenêtres sur l'extérieur. Dans cet espace, on ne voit pas ce qui se passe au dehors. On en parle.

» Thierry Leproust, qui a conçu les décors, a fait du bar le lieu central d'un labyrinthe. Les étiquettes des bouteilles, les paquets de cigarettes portent des marques fictives, mais en rapport avec les couleurs utilisées. C'est une publicité qui n'a rien rapporté ! Elle a un effet esthétique. Et j'ai utilisé le Cinémascope pour avoir plus de place pour « jouer ». Sur six semaines et deux jours de tournage, cinq ont été consacrées au bar. J'ai commencé vraiment par le premier plan du film, et toutes les séquences du grand décor ont été filmées en continuité.

» J'étais ravi : les acteurs, un peu flottants au début, se mettaient à exister au fur et à mesure des scènes. Bon, il y a eu un parti pris, c'est vrai, jusque dans les dialogues dont certains sont empruntés au roman, dont les autres servent à faire semblent, à masquer sous l'humour et les jeux de mots quelque chose de plus grave. Cela correspond, d'ailleurs, aux jeux de caméra et de musique. Voilà, enfin, les personnages d'un film qui entendent la musique du film et, même, la suggèrent. Pour qu'un jeu comme celui-ci, sur un plateau de studio de 1 600 mètres carrés (à Epinay), soit amusant, il faut s'imposer des règles et ne pas tricher. Il faut trouver les bonnes solutions.

— Il y a souvent, sinon toujours, dans vos films, des rapports extrêmement pervers, une façon de filmer qui dénude ces rapports jusqu'à l'angoisse (je pense à *Dossier 51, Eaux profondes, Péril en la demeure*). Ici, il me semble que la perversité est dans les amusements mêmes, à l'égard d'un certain type de roman policier.

— Tout ce que je peux dire, c'est qu'il fallait trouver, même en étant infidèle à la fin, un équivalent cinématographique à un univers malsain et pervers, celui de *On a tué pendant l'escale.* Mais l'intrigue se terminait de façon morale et je l'ai voulu amorale. Le premier titre était *Péril en la demeure.* Mais j'ai fait l'autre film avant... »

Propos recueillis par
JACQUES SICLIER.

Festival de Locarno

Jusqu'au 17 août, le 39e Festival de Locarno présente plus de cent films. Dix-sept sont en compétition, et le Léopard d'or sera attribué par un jury composé notamment du chef opérateur Henri Alekan et de l'acteur allemand Hanns Ziechler.

Le Festival présente également un hommage au comédien suisse François Simon, une rétrospective consacrée au cinéaste japonais Keisuke Kinoshita, encore peu connu hors de son pays, mais dont l'influence sur le jeune cinéma nippon est grande. Ainsi qu'une « semaine grecque » avec six films récents et quatre œuvres de Theo Angelopoulos.

Gung Ho

Les Japonais sont là

C'est l'histoire d'une petite ville américaine dans la débine. Il y avait deux usines, elles ont fermé, le taux de chômage dépasse les limites du supportable. Les habitants se cotisent pour envoyer un messager à Tokyo. *« J'ai la gueule de l'emploi »,* dit-il. Avec sa bouille légèrement empâtée de joyeux drille naïf, sa mentalité de démagogue, son goût pour les plaisanteries épaisses, Michael Keaton, VRP typique est chargé de vendre l'usine d'automobiles aux sorciers du miracle économique.

Le premier contact n'est pas terrible, mais un jour, des cadres japonais (de seconde zone) débarquent avec bagages et familles. Tapis rouge et fanfare, ils sont reçus avec tous les honneurs dûs au yen. Ils ont compris le pouvoir de Michael Keaton, la valeur de son capital confiance, de sa désespérante bonne humeur. Ils le chargent, moyennant un salaire confortable, de faire accepter aux ouvriers américains leurs méthodes de production. Ils en font un collabo, qui cependant reste sympathique tant il veut bien faire. Les Américains ont toujours préféré la *real politik* à la lutte des classes.

Le heurt des deux « ways of life » fait l'essentiel du film de Ron Howard (également réalisateur de *Splash,* de *Cocoon*) dont la finesse n'est pas la qualité première. Il se lance en gros sabots, mais va franc jeu, ne prend pas de gants, ne fait pas de cadeaux à ses compatriotes, dépeint à gros traits leur laisser-aller, leur capacité à s'incliner devant l'argent d'où qu'il vienne. Bien entendu, à la fin tout s'arrange, les Japonais reconnaissent les qualités essentielles des Américains, qui de leur côté comprennent d'où vient la supériorité des Japonais, abandonnent la molesse du confort, se mettent à travailler dur. Les Américains sont les meilleurs, telle est la morale de cette satire qui rappelle qu'en France, on a fait tout un cirque flagorneur — mais pas de film — sur ce bourg alsacien devenu à moitié japonais, sur ces hommes d'affaires nippons baladant des espoirs de millions frais dans nos provinces exangues...

A ne pas manquer en début de séance : un documentaire sur les quatre saisons en Haute-Loire, quinze minutes de cartes postales d'un kitsch comme on n'en voit pas souvent, un commentaire qui enfile les perles — beaux visages de paysans burinés, ciel bleu mais un peu de vent dans les jonquilles, carnaval de printemps, danses folkloriques, calme des cloîtres, tourisme et foi, neige d'hiver « aussi authentique que les habitants de ce pays enchanteur ».

COLETTE GODARD.

« Campus »

Ordre moral

Dans un collège chic, des élèves ont entrepris de faire régner l'ordre moral. Ils forment une bande, et comme d'autres se déguisent en punks, eux jouent les justiciers masqués façon Ku Klux Klan, et mènent des expéditions punitives nocturnes. Juste pour faire peur, mais bientôt ça tourne mal. En réalité, ils sont manipulés par un traumatisé du Vietnam, avec la complicité d'un fils de riche, un vrai fasciste sous ses dehors de bon petit bien élevé.

Coups, violence, chasse à l'homme, amusements sadiques : *Campus,* d'Albert Pyun, suit le modèle courant, mais prend la défense des cradingues contre les trop propres, et pour un film daté 1986, en pleine résurrection du puritanisme, ce n'est pas si courant.

C. G.

Festival du film de comédie à Vevey

Le sixième Festival international du film de comédie se tiendra à Vevey (Suisse), du 18 août au 24 août. En compétition, *Black Mic Mac,* de Thomas Gilou, *Coming up Roses,* de Stephen Bayly, *la Corte de Faraon,* de José Luis Garcia Sanchez, *Eat The Peach,* de Peter Omrod, *Maine Ocean* de Jacques Rozier, *Echo Park,* de Robert Dornheim, *Maenner* de Doris Dorrie, *Separati in casa,* de Riccardo Pazzaglia, *Tango Nachego Deistva,* d'Albert Mkrtchian, *Una noche orientale* de Miguel Curiel, des films d'animation, des courts métrages.

Un hommage sera rendu à Charles S. Bower, pionnier du dessin animé américain. Une rétrospective de films romantiques permettra de voir ou de revoir, entre autres, *les Hauts de Hurlevent,* de William Wyler, *A scandal in Paris,* de Douglas Sirk, *l'Atlantide,* de Pabst, *Lettres d'amour* de Claude Autant-Lara, *le Plaisir,* de Max Ophüls.

* Renseignements : 5, place de la Gare, Vevey CH 1800. Tél. : (19) 41-21-51-82-82.

LIVRES

« Musiciens » d'André Suarès

Grandiose avec simplicité

Qui est
« l'énergumène sacré » ?
« Le plébéien formidable » ?
Beethoven,
vu par André Suarès

C'est peu dire qu'André Suarès n'a pas laissé un nom dans la musicologie. Il n'occupe même pas dans la littérature la place qui lui revient. Ni dans l'histoire des courants et des idées au début de ce siècle. Grand solitaire, grand voyageur, ce Breton né à Marseille fut aussi un grand épistolier. Mais, outre ses lettres les plus connues, à Paul Claudel ou à Gide, qui a lu sa correspondance avec Romain Rolland, Bourdelle et Rouault, et peut-on d'ailleurs encore se la procurer ?

Dans sa présentation de *Musiciens* récemment réédité, Michel Drouin ne recense pas moins de cent sept titres au catalogue de l'écrivain, réflexions sur l'art et l'époque, mais surtout, sous le couvert d'articles et d'essais, hommages au seul génie à travers ceux qui l'ont incarné. Car *« l'homme ne vaut pas l'art »,* écrivait Suarès. Ce qui le rend si attachant et date évidemment ses écrits (musicologiques, en tout cas), c'est cette adoration fervente, parfois un peu pâmée, non pour un artiste, non pour ses œuvres, mais pour cette notion bien vague de « connaissance supérieure » acquise à les fréquenter. L'écriture sur la musique ne connaît plus aujourd'hui ce lyrisme abstrait.

Ni ce bonheur inspiré. A côté de formules plombées *(« l'homme est tout romantique et son art tout classique »)*, Suarès trouve sur Beethoven l'adjectif qui, dans ce registre, s'impose.

Il lui balance sans rougir de l'*« énergumène sacré »,* du *« plébéien formidable »,* du *« citoyen même en métaphysique »,* et cela ressemble à des mots d'affection tant le reste de la péroraison se situe sur les cimes.

Liszt, il l'admire en tout, pour son art, pour sa bonté, pour ses amis et pour avoir su se faire les ennemis qu'il fallait (Berlioz). Ce qu'il en dit en trois mots pourrait d'ailleurs lui être renvoyé comme le musicien des *Années de pèlerinage,* l'écrivain Suarès est *« grandiose avec simplicité ».*

Prenant vigoureusement position sur un vieux débat (que dire par les mots de la musique ? Et comment ?), Suarès écrit encore : *« La vraie critique d'art est un art qui critique. »* Les exemples de cette « critique artistique » réunis, dans le volume de *Musiciens,* gloses poético-métaphysiques sur *Parsifal* ou les derniers Quatuors de Beethoven, donnent à penser que Suarès s'est cassé les dents sur ce genre impossible. Mais c'était courageux d'essayer !

Encore deux citations pour le plaisir : *« Le clavier de Beethoven vieillissant et de Jean-Sébastien Bach est interdit aux virtuoses et aux femmes ». « La musique et la poésie sont les deux puissantes créations de l'amour et du mâle aux abois. »* Ah, ces grands humanistes !

A. R.

★ *Musiciens,* par André Suarès, présentation de Michel Drouin, édition Granit, 264 p., 110 F.

Culture

EXPOSITION

Gravures et dessins au Centre Wallonie-Bruxelles

Le démon paisible d'Adrien Wittert

Une belle exposition prêtée par l'université de Liège est l'occasion de revoir ou de découvrir d'exceptionnelles gravures.

Face au Centre Georges-Pompidou, le Centre Wallonie-Bruxelles, établissement culturel qui se prolonge au travers de l'immeuble pour devenir, rue Quincampoix, une brasserie plus simplement belge, n'a pas encore l'audience qu'il mérite. Les milliers de visiteurs quotidiens de Beaubourg se satisferont d'une de ces médiocres et futiles expositions que l'honorable institution ne peut, parfois, s'empêcher de produire. Ils n'auront pas l'idée d'aller voir ce qui se passe de l'autre côté de la piazza. De même que trop peu d'entre eux savent, osent ou pensent à arpenter la myriade de galeries privées du quartier, souvent cachées, il est vrai, dans les étages ou les fonds de cour. Comme si la création contemporaine devait devenir pure affaire d'amateurs branchés et secrets.



Le Centre Wallonie-Bruxelles, lui, ne ménage pas ses peines pour faire signe aux visiteurs qui défilent sur la piazza. Holà, bonnes gens, regardez par ici !... Ohé, ohé !... Et de déployer force banderoles et calicots promettant les chefs-d'œuvres de l'art, *comme on* vendrait ailleurs la femme à barbe ou une vedette de l'Olympia. C'est sympathique, mais sans grand effet sur la foule.

Cela dit, la foule a quelquefois raison de se méfier. La regrettable habitude qu'ont les conservateurs et commissaires d'exposition de titrer au superlatif peut l'inciter à la prudence : Trésors de la chaussette poitevine, chefs-d'œuvre de la calligraphie syldave de *1134* à *1206*, monts et merveilles de la plongée sous-marine... Aussi lorsqu'elle entend : *Trésors d'art de l'université de Liège. Collection Wittert (XV[e]-XIX[e] siècle)*, elle a la méfiance instinctive du vacancier à l'égard de tout ce qui vient des universités, et elle se demande : « *Wittert ? Qu'est-ce que c'est Wittert ? Qu'est-ce que ce M. Wittert-là ?* »

Le baron Adrien Wittert (1803-1903) était un homme riche. D'origine hollandaise mais fanatique de cette bonne ville de Liège où s'était installée sa famille, il acquit d'études humanistes, mais inutiles à sa carrière, ce qu'il fallait pour devenir un homme honnête et célibataire. *Dès sa jeunesse, les auteurs du* catalogue de l'exposition *ne lui prêtent* qu'une passion : celle de collectionner : « *Constituer une collection d'œuvres d'art est une entreprise difficile. Elle suppose du talent, de la fortune, de la persévérance, un certain goût du risque aussi. Il est probable qu'Adrien Wittert possédait ces qualités et ces capacités mêmes si elles n'étaient pas également réparties dans son savoir-faire. D'autre part, il semble bien que ses conseillers n'aient pas toujours été judicieux dans leur sélection. C'est le cas, notamment, pour la galerie d'une cinquantaine de tableaux qu'il a rassemblés et dont une dizaine seulement peuvent soutenir l'examen rigoureux des spécialistes.* »

Une sensibilité éclectique

Cet éclairage, que nous fournit dès le départ Jacques Stiennon, commissaire général de l'exposition, révèle tout à la fois la faiblesse et la personnalité de l'homme. La collection, c'est vrai, est moins celle d'un expert que celle d'un amateur, enclin à acheter ce qu'il aime plutôt que ce qu'il sait devoir aimer. Et le reflet que nous offre le Centre Wallonie-Bruxelles a su conserver cette sensibilité éclectique, diversifiée, aussi attentive aux gravures noires et foisonnantes d'un Rembrandt (*les Trois Croix*) qu'au trait clair d'une gravure d'Altdorfer (*Saint-Christophe*), ou encore à la sérénité joviale des estampes gravées d'après Brueghel l'Ancien (selon ses indications).

La très grande diversité de ce type d'exposition *interdit la synthèse*. Pour éviter une énumération fastidieuse ou pour ne pas voler au travail complet et enthousiaste du catalogue, l'excellent portrait de Wittert, *nous nous* en tiendrons à souligner ici la force émotionnelle que dégage l'ensemble, tout en signalant la présence de suites aussi importantes que *l'Apocalypse*, de Dürer, suggérant d'aimables comparaisons entre le sort réservé à Saint-Antoine par les démons de Schongauer et par ceux de Cranach.

Une série de dessin séduisante nous conduit enfin, via les beaux Christ, de Coclers et Hennequin, à Gustave Doré et à Félicien Rops, contemporains de Wittert. Félicien Rops dont le « *démon* » ici est plus tranquille qu'à l'ordinaire.

FRÉDÉRIC ÉDELMANN.

★ *Jusqu'au 7 septembre.*

CHRONIQUE



La grande roue dans les jardins des Tuileries

MUSIQUE

Le Trio Tchaïkowski à Sceaux

Modestie des chambristes

Providence des Parisiens qui ne partent pas en vacances, le Festival de Sceaux double bientôt sa ration de musique de chambre.

Non, le parc de Sceaux (à 20 minutes du Châtelet par le RER) n'est plus l'enclave poussiéreuse où l'on ne serait venu pour rien au monde rêvasser avec un bon livre voici encore quelques années. Tout y semble rajeuni, les pavillons restaurés, l'herbe nourrie, les arbres soignés, et des dames en maillot de bain viennent s'y rôtir au soleil (pas plus d'une par pelouse) en toute simplicité.

Il ne faudra donc pas manquer d'y passer la journée quand, au mois de septembre, la ration habituelle de musique de chambre (à 17 h 30 le week-end) sera doublée, le dimanche, d'une aubade avant le déjeûner. Une sieste en sandwich entre deux concerts (Régis Pasquier et Anne Queffélec le 7 septembre, ou Patrice Fontanarosa et Jean-Claude Pennetier le 28) pourra s'accommoder d'une visite au pavillon de l'Aurore où se tient tout l'été une exposition sur Vienne. Le bar de l'Orangerie sert le boire et le manger à toute heure.

Le Festival de Sceaux représente, avec l'Estival, la bouée de sauvetage des Parisiens non vacanciers. Un peu plus que cela encore : *un couple versaillais nous a dit*, samedi, après le dernier point d'orgue du Trio Tchaïkowski, n'avoir jamais été que deux fois dans sa vie au concert.

Piano, violon, violoncelle : rares sont, pour cet alliage, les formations constituées. Faisant la plupart du temps cavaliers seuls, les pianistes ne se comportent pas souvent en chambristes modestes (bien que ce temps-là soit en train de changer, avec Collard, Dalberto ou Planès). Et chacun jouant à *découvert* (sauf dans Brahms, qui, dans le *Troisième trio entendu samedi*, fait prudemment du violoncelle la doublure du violon), les écarts de justesse des cordes sont encore plus flagrants que dans le quatuor.

Les Tchaïkowski sont inséparables. Séparés, ils l'ont bien été lorsque l'un d'entre eux — le violoncelliste — a tardé à quitter l'Union soviétique pour rejoindre ses camarades installés en Yougoslavie. Il a bien fallu, alors, patienter en jouant des sonates... Mais ils se sont remis au travail. Et ils jouent, vous l'auriez deviné, comme de grands travailleurs dont aucun n'aurait l'étoffe d'un grand soliste.

Dans le *Trio opus 100* de Schubert, véritable examen de passage il est vrai, le pianiste semble un peu submergé par les gammes en fusées du final. Tandis que le violoncelliste, mis constamment sur la brèche par un dialogue d'égal à égal avec le violon, n'a pas toujours la main gauche heureuse. Mais leur Mozart (K 264) est fondant de tendresse, absolument translucide, heureux, rythmiquement impeccable.

ANNE REY.

★ Au programme, le week-end prochain à l'Orangerie de Sceaux : le pianiste Eugen Indjic (vendredi 15), le quatuor Rosamonde (samedi 16), Nadine et Leslie Wright, piano quatre mains (dimanche 17), à 17 h 30.

PHOTOGRAPHIE

Nicolas Treatt : autoportrait en animateur

Le Festival d'Avignon est bien fini. Mais pendant un an des jeunes vont photographier leur ville. Dirigés par Nicolas Treatt, ils préparent Avignon 87.

Nicolas Treatt photographie le théâtre depuis plus d'une génération. Après avoir, en Australie, épousé pour un temps le statut de photographe de mode et de portraits, il arpente les scènes avec un œil d'éternel voyageur, sensible à la géographie des visages, aux noirs, aux gris, aux lumières. Ses portraits de Michel Simon, Jeanne Moreau ou Madeleine Renaud ont la puissance altière de ses modèles, et c'est dans ses archives qu'il faut puiser pour suivre l'aventure de Patrice Chéreau depuis ses débuts. Mais, pour être de toutes les aventures théâtrales d'aujourd'hui, Nicolas Treatt n'a jamais négligé ni les hommes ni les choses ; ainsi des *nuages, ou des traces laissées par le* temps sur les murs.

L'hiver dernier, à Paris, il brouillait les pistes en exposant ses « Rythmes en gris », une série de travaux aux frontières ambiguës de la photographie et du dessin à la mine de plomb. Familier du Festival d'Avignon, avec sa silhouette longiligne, son « œil » si célèbre, Nicolas Treatt a proposé cette année à Alain Crombecque d'animer un atelier photo pendant un an avec de jeunes Avignonnais. Le Festival ne pouvait prendre en charge le financement de l'opération, mais le centre culturel d'Avignon a pris le relais. La FNAC prête des appareils, la maison allemande Tura les films et les papiers, et, depuis juin dernier, une douzaine *de jeunes, de milieux et de nationalités* différents, s'initient gratuitement à l'art de la photographie. Nicolas Treatt a posé une seule condition : qu'ils soient vierges de tout travail d'amateur, surtout qu'ils n'aient fréquenté aucun club photo.

Découvrir cet homme distingué et doux dans le rôle d'animateur culturel est surprenant. Il s'explique avec peu de mots, évitant de jouer les bons apôtres : « *Je ne peux apprendre en un an à ces jeunes ce que moi-même j'ai mis des années et des années à acquérir... Mais c'est merveilleux de voir comment, au bout d'un moment, l'œil devient photographique quand il se pose sur la vie, les gens, les choses.* »

La quartier général de l'atelier Treatt en Avignon, c'est une salle désaffectée de l'hospice Saint-Louis transformée en laboratoire rudimentaire : « *Dans mon laboratoire à Paris, il n'y a pas plus de matériel ; il faut travailler à l'intuition. J'aimerais que mes stagiaires comprennent qu'on peut faire une bonne photo avec trois fois rien et j'ai insisté pour qu'ils travaillent avec un appareil semi-automatique et un objectif normal qui les oblige à se rapprocher des gens, à les faire poser ; c'est une chose importante dans le métier, et difficile. Moi-même, je n'ose pas.* »

C'est ainsi que, pendant le Festival, des néophytes se mêlaient aux « pros ». De la photographie, ils ignoraient tout avant de rencontrer Nicolas Treatt, sauf David Hamilton, qu'ils connaissaient un peu. Pour parler de leur premier mois de travail avec Nicolas Treatt, ils *disent simplement*, timides : « *Ça aiguise l'œil, la photo* », ou « *La bonne photo, ça dégage.* » Pendant un an, ils devront tenir le coup, photographier leur ville. Une fois par mois, Nicolas Treatt viendra corriger les travaux. Il affirme se garder de la tentation de former des petits Nicolas Treatt. « *D'ailleurs, chacun a son tempérament. Ils apprennent très vite, avec la même aisance qu'un jeune enfant sa langue maternelle.* »

L'été prochain, pendant le Festival d'Avignon, ces travaux, sélectionnés, agrandis, seront exposés. De la prise de vue à l'accrochage, ces jeunes auront pris en charge la totalité du métier de photographe, un métier d'artisan, affirme Nicolas Treatt. Et cette idée d'exposition leur donne du punch, le courage cet hiver de continuer, loin des rumeurs médiatiques du Festival. Treatt, lui, exposera à leurs côtés un travail *qu'il prépare* avec des mines un peu secrètes : une ballade dans des lieux méconnus d'Avignon. Dans chacun de ces lieux, il placera un comédien ou un personnage célèbre. Il dit n'avoir qu'une angoisse : que les élèves dépassent le maître.

ODILE QUIROT.

DISQUES

Haydn par le Quatuor Pro Arte

Précieux repiquage

Parmi les monuments du 78 tours non encore regravés en microsillons se trouvaient les enregistrements de quatuors de Haydn réalisés entre 1931 et 1938 par le *Quatuor* Pro Arte. C'est maintenant chose faite, ce qui nous vaut un total de vingt-neuf quatuors, dont deux apocryphes, il est vrai.

Le Quatuor Pro Arte (Alphons Onnou, Laurent Halleux, Germain Prevost et Marcel Maas) s'incrivait dans la grande tradition belge du quatuor à cordes. Il avait entrepris une intégrale Haydn, mais la guerre interrompit ce projet. Les trois ou quatre ouvrages enregistrés par an montrent de toute façon qu'il ne travaillait pas « à la chaîne ». Heureusement, les quatuors retenus couvrent toute la carrière de Haydn, de l'opus 1 à l'opus 77, chacun, sauf les opus 9 et 17, étant représenté par un nombre d'œuvres allant de deux à cinq.

La qualité sonore est de celles qu'on aurait osé espérer, avec une définition remarquable de chaque instrument, en particulier du violoncelle. Quant aux interprétations, elles relèguent dans l'ombre bien des disques récents. Elles furent mûries longtemps, et plus encore que par leur perfection technique, on est frappé par la chaleur et par l'intensité expressive qu'elles dégagent, un modèle parmi d'autres étant fourni par le sublime andante de l'opus 77 n° 2. L'académie Charles-Cros n'a pas hésité à décerner tout récemment à ce coffret, bien qu'il s'agisse d'un repiquage, un de ses prix : c'est tout dire.

MARC VIGNAL.

★ Coffret huit disques, EMI « Références » : 2906043.

« Le Vaisseau fantôme » par Woldemar Nelsson

Une rigoureuse distribution

On pouvait *ne pas aimer* les décors et la mise en scène de ce *Vaisseau* présenté à Bayreuth en 1985. A l'écoute, il faut reconnaître qu'une force en émane et une cohérence ; avec l'urgence et l'intensité d'une prise de son *sur le vif*. Certes, Woldemar Nelsson se laisse un peu déborder par son tempérament et par la séduction du déluge sonore. L'équilibre de Clemens Krauss, l'intériorité maîtrisée de Klemperer restent ici des modèles. Mais enfin, l'œuvre est encore romantique et prête à ces emportements.

Plus rigoureuse est la distribution, dominée par un duo d'exception, Simon Estes et Matti Salminen. Oublions les statues des commandeurs, Hott, Schorr : nous sommes dans une autre époque du chant, moins mythique mais plus déliée en un sens, moderne dans sa façon de nouer les relations entre la musique et le théâtre. La vision héroïque a disparu. Une autre esthétique s'est imposée.

Franchise de Simon Estes, souplesse et légèreté d'allure, frémissement des mots mais aussi générosité du son projeté dans une ardeur parfois aux limites du contrôle. Emotion à fleur de peau de Salminen, nuancé, attentif aux mots et aux couleurs. Ce ne sont plus les demi-dieux de jadis mais des héros humains, bouleversants parfois dans cette humanité. Solides moyens de Lisbeth Balslev, à l'aigu brillant, aux accents convaincus. Là aussi, oublions Destinn et Rysanek : une sensibilité d'artiste se révèle, encore gauche çà et là dans son expression mais avec une réelle musicalité.

ALAIN ARNAUD.

★ Trois disques Philips 416-300. Egalement en compact-disques.

COMMUNICATION

Le désarroi des journalistes de RFI

Critiqué par les parlementaires de la majorité, fustigé par M. Michel Péricard, député RPR des Yvelines, rapporteur de la loi sur l'audiovisuel, qui souhaite faire de Radio-France internationale (RFI) un outil de « *propagande française* » sur les cinq continents, le personnel de RFI est en plein désarroi. La commission mixte paritaire qui doit étudier ce lundi 11 août, le projet de loi sur l'audiovisuel décidera notamment des modalités de désignation du PDG de RFI : en conseil des ministres comme le souhaite le gouvernement et l'Assemblée nationale, ou par la Commission nationale de la communication et des libertés, comme le préfère le Sénat. En attendant, c'est vers les auditeurs que se tourne la rédaction de RFI, par le biais d'un encart publicitaire les incitant à juger eux-mêmes de la qualité de la station, et du bien-fondé ou non des critiques qui lui sont adressées.

D'autre part, un communiqué approuvé par la quasi-totalité de la rédaction (cent quarante-huit journalistes sur cent soixante-seize, beaucoup étant en vacances) réaffirme la vocation de la station internationale : « *Selon nous, l'intérêt de la France est de sensibiliser le plus large auditoire. Pour cela une seule recette la crédibilité* (...). *Sur RFI, la France s'est taillée au-delà des frontières une image de pluralisme, de liberté d'opinion et de sérieux dans l'information* (...). *Revenir à une conception propagandiste de l'action extérieure ferait perdre à la France crédibilité et auditoire.* »

D'autres voix s'élèvent pour défendre la station, parmi lesquelles M[me] *Hélène Carrère d'Encausse*, professeur à l'Institut d'études politiques de Paris, spécialiste de l'URSS et des pays de l'Est, qui a adressé une lettre au premier ministre.

Deux groupes de journaux gratuits condamnés pour entente illicite

La presse gratuite n'échappe pas aux lois sur la concurrence. Deux des principaux groupes de journaux gratuits, la COMAREG de M. Paul Dini — leader du marché avec soixante-quatorze publications qui diffusent 7 128 000 exemplaires par semaine dans le Sud-Est — et l'Office d'information et de publication (OIP) de M. Jean-Paul Martin, — qui se situe à la troisième place du marché, juste derrière le groupe Havas, avec trente-quatre titres, qui représentent 2 294 500 exemplaires diffusés en Provence-Côte d'Azur l'ont appris à leurs dépens.

En 1984, la commission de la concurrence avait constaté entre les deux groupes une entente datant de 1978, qui comportait une clause de non-concurrence. Celle-ci devait permettre à l'OIP, qui détient déjà une position puissante dans la région Provence-Côte d'Azur, de baisser artificiellement les prix de ses petites annonces et d'acquérir ainsi une situation de monopole en éliminant ses concurrents. La commission de la concurrence avait donc saisi le ministère de l'économie et des finances, le 27 décembre 1984.

Le 7 août, M. Edouard Balladur, ministre de l'économie et des finances, a fait rebondir l'affaire en décidant d'infliger une amende de 500 000 francs à la COMAREG et de 1 300 000 francs à l'OIP. Il a, en outre, enjoint aux deux sociétés de journaux gratuits de dénoncer la clause de non-concurrence qu'ils avaient signée.

Cette décision, précise le ministère de l'économie et des finances, « *s'inscrit dans la volonté des pouvoirs publics de sanctionner les pratiques anticoncurrentielles et les comportements abusifs d'entreprises en position de force, préjudiciables aux concurrents moins puissants, comme à l'ensemble de l'économie* ».

Spectacles

théâtre

Les salles subventionnées

BEAUBOURG (42-77-12-33). Cinéma-Vidéo : tlj. à 13 h, Il Trittico, de Puccini ; à 16 h : Der Freischutz, de C.-M. von Weber ; à 19 h : Intermezzo, de R. Strauss.

Les autres salles

COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41), 21 h : Reviens dormir à l'Elysée.

DAUNOU (42-61-69-14), 21 h : Au secours, elle me veut.

LUCERNAIRE (45-44-57-34). I. : 19 h : Simone Weil 1909-1943 ; 20 h 30 : le Rire national ; 22 h : l'Amour goût. – Petite Salle, 18 h 30 : Pardon M'sieur Prévert ; 20 h : Arlequin, serviteur de deux maîtres.

PORTE SAINT-MARTIN (46-07-37-53), 20 h 30 : le Tombeur.

THÉÂTRE D'EDGAR (43-22-11-02), 20 h 15 : les Babas-cadres ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.

Les cafés-théâtres

BLANCS-MANTEAUX (48-87-15-84). I. 20 h 15 : Areuh = MC2. – II. 20 h 15 : Les Sacrés Monstres ; 21 h 30 : Sauvez les bébés femmes.

CAFÉ D'EDGAR (43-20-85-11). I. 20 h 15 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours. – II. 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes. – III. 20 h 15 : Pierre Salvadori.

PETIT CASINO (42-78-36-50), 21 h : Les oies sont vaches ; 22 h 15 : Nous, on sème.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45), 21 h : Touche pas à mon vote.

Music-hall

LUCERNAIRE (45-44-57-34), à 20 h : C. Vence chante Boris Vian ; à 22 h : C. Caussimon.

Opérettes, comédies musicales

GYMNASE MARIE-BELL (42-46-79-79), 20 h 30 : Lady Day.

RENAISSANCE (42-08-18-50), 20 h 45 : Le Capitaine Fracasse.

Les concerts

Sainte-Chapelle, 18 h 45 et 21 h : Ars Antiqua de Paris (monodies et polyphonies du Moyen Age, musique espagnole du seizième siècle, musique française des dix-septième et dix-huitième siècles.)

Jazz, pop, rock, folk

CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05), 21 h 30 : J. Lacroix.

MAGNETIC TERRACE (42-36-26-44), 22 h : E. Martinez Sexteto.

MONTGOLFIER (45-54-95-00), 22 h : P. Calligaris et M. Silva.

MONTANA (45-48-93-08), 20 h 30 : Quartet Cyril Jazz Band.

PETIT OPPORTUN (42-26-01-36), 23 h : J. Samson, C. Saudrais, A. Farmer, G. Arvanitas.

Festival estival de Paris

(47-27-12-68)

Auditorium des Halles, à 19 h : A. Lamasse, violoncelle, D. Hovora, piano (Fauré, Schubert, Saint-Saëns).

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

LUNDI 11 AOUT

Relâche.

BEAUBOURG (42-78-35-57)

17 h, Un dia con el diablo, de M. M. Delgado (v.o.) ; 19 h, Hommage à Heinosuke Gosho : Encore une nuit (v.o. s.-t. anglais).

Les exclusivités

ABSOLUTE BEGINNERS (Brit., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

AFTER HOURS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-36-30-40).

L'AMANT MAGNIFIQUE (Fr.) (*) : Quintette, 5e (46-33-79-38).

L'AME SŒUR (Suis.) : Luxembourg (h. sp.), 6e (46-33-97-77).

L'ANNÉE DU DRAGON (A., v.o.) : 5e Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LES ANGES SONT PLIÉS EN DIEUX (Afr. du Sud, v.o.) : Marignan, 8e (43-59-92-82). – V.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

ANNE TRISTER (Canadien) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26).

LES BALISEURS DU DÉSERT (Tunisien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

BIRDY (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82). – V.f. : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).

BLACK MIC-MAC (Fr.) : Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

LE BONHEUR A ENCORE FRAPPÉ (Fr.) : UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

BRAZIL (Brit. v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LA CAGE AUX VICES (*) (A., v.f.) : Maxéville, 9e (57-70-72-86) ; Paris Ciné, 10e (47-70-21-71) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).

LE CAMP DE L'ENFER (*) (A., v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Images, 18e (45-22-47-94).

CASH-CASH (A., v.o.) : UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

LE CONTRAT (A., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08). – V.f. : Arcades, 2e (42-33-54-58) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

CRAZY FAMILY (Jap. v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

D.A.R.Y.L. (A., v.o.) : Marignan, 8e (43-59-92-82). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).

LE DIABLE AU CORPS (It., v.o.) (*) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21). – V.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52).

LE DIAMANT DU NIL (A., v.f.) : Espace Gaîté (h. sp.), 14e (43-27-95-94).

DROLES D'ESPIONS (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (40-26-12-12) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08). – V.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

L'EAU ET LES HOMMES (Fr.) : La Géode, 19e (42-45-66-00).

ÉTATS D'AME (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

FOOL FOR LOVE (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

FLAGRANT DÉSIR (Fr.) : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

GARDIEN DE LA NUIT (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

GENESIS (Indo-fr., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

GINGER ET FRED (It., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

GOD'S COUNTRY (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-25-48-18).

GOLDEN EIGHTIES (Franco-belge) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18).

HANNAH ET SES SŒURS (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Champs-Élysées, 8e (43-59-04-67) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

HAVRE (Fr.) : Studio 43 (h. sp.), 9e (47-70-63-40).

HIGHLANDER (Brit., v.o.) : George-V, 8e (45-62-41-46) ; Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94). – V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).

L'HISTOIRE OFFICIELLE (Arg., v.o.) : Républic Cinéma, 11e (48-05-51-33) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

HITCHER (A., v.o.) (*) : George-V, 8e (45-62-41-46) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21). – V.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Gaîté Boulevard, 2e (45-08-96-45) ; Gaîté Rochechouart, 9e (48-78-81-77).

LA LOI DE MURPHY (A., v.o.) (*) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76). – V.f. : Rex, 2e (42-35-83-93).

LE LIEU DU CRIME (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

MAINE OCÉAN (Fr.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

MAMMAME (Fr.) : 14 Juillet Racine, 6e (43-26-19-68).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (A., v.o.) (*) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76). – V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).

OPERA DO MALANDRO (Franco-brésilien), v.o : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

OUT OF AFRICA (A.), v.o. : Saint-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; v.f. : Gaumont Opéra, 9e (47-42-60-33) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Maillot, 17e (47-48-06-06).

PIRATES (A.), v.f. : George-V, 8e (45-42-41-46).

POLICE ACADEMY III (A.), v.o. : George V, 8e (45-42-41-46) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).

PRUNELLE BLUES (Fr.) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

PYGMÉES (Fr.) : Bonaparte, 6e (43-26-12-12) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

QUI TROP EMBRASSE... (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

RECHERCHE SUSAN, DÉSESPÉRÉMENT (A.), v.o. : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

RÉGIME SANS PAIN (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

ROMEO ET JULIETTE (Brit), v.o. : Vendôme, 2e (47-42-97-52).

LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A.), v.o. : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

RUNAWAY TRAIN (A.), v.o. : Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

LE SACRIFICE (Franco-suédois) : v.o. : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Pagode, 7e (47-05-12-15).

SALVADOR (A.), v.f. : Gaîté Rochechouart, 9e (48-78-81-77).

SOLEIL DE NUIT (A.), v.o. : Publicis Matignon, 8e (43-59-31-97) ; v.f. : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).

STOP MAKING SENSE (A.), v.o. : Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04), h. sp.

Lundi 11 août

STRANGER THAN PARADISE (A.), v.o. : Utopia, 5e (43-26-84-65), h.sp.

SOLO POUR DEUX (A.), v.o. : Colisée, 8e (43-59-29-46).

THE DREAM IS ALIVE (A.), Géode, 19e (42-45-66-00).

THE SHOP AROUND THE CORNER (A.), v.o. : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

TENUE DE SOIRÉE (Fr.) (*) : Capri, 2e (45-08-11-69) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

TOUCH OF ZEN (Chinois), v.o. : Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60).

37°2 LE MATIN (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Escurial, 13e (47-07-28-04).

TROIS HOMMES ET UN COUFFIN (Fr.) : Capri, 2e (45-08-11-69) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Maillot, 17e (47-48-06-06).

UN HOMME ET UNE FEMME : 20 ANS DÉJA (Fr.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

WEEK-END DE TERREUR (A.) (*), v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

Les grandes reprises

AILLEURS, L'HERBE EST PLUS VERTE (A., v.o.) : Champo, 5e (43-54-51-60).

A L'EST D'EDEN (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

AMADEUS (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

ANNA KARENINE (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80).

ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

BANANAS (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36).

BARRY LYNDON (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33).

BERLIN AFFAIR (All. v.o.) (*) : Studio Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71).

BLADE RUNNER (A. v.o.) (*) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V. f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

BONS BAISERS DE RUSSIE (A. v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; George V, 8e (45-62-41-46). – V.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

BUGSY MALONE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Danton, 6e (42-25-10-30).

LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARDS (A., v.o.) : Boîte à Films, 17e (46-22-44-21).

CENDRILLON (A., v.f.) : Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Napoléon, 17e (42-67-63-42).

LE COLOSSE DE RHODES (Fr.-It.-Esp., v.f.) : Gaumont Halles 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

COMMENT ÉPOUSER UN MILLIONNAIRE (A., v.o.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (43-25-78-37).

LE COUTEAU DANS L'EAU (A., v.o.) : Panthéon, 5e (43-54-15-04).

LA DAME DE SHANGHAI (A., v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14).

LA DÉCHIRURE (A., v.o.) : Rialto, 19e (46-07-87-61).

L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83).

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

LE FAUCON MALTAIS (A., v.o.) : Action Christine Bis, 6e (43-29-11-30).

LA FILLE DE RYAN (Angl., v.o.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

LE FLIC DE BEVERLY HILLS (A., v.o.) : Rialto, 19e (46-07-87-61).

LA FORÊT D'ÉMERAUDE (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

GEORGIA (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36).

GILDA (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

GOLDFINGER (A., v.f.) : Arcades, 2e (42-33-54-58).

GREYSTOKE LA LÉGENDE DE TARZAN, SEIGNEUR DES SINGES (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

LES GRANDES VACANCES DE DONALD (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

L'HISTOIRE DE PIERRA (It., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

IL ÉTAIT UNE FOIS DANS L'OUEST (It., v.o.) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16). – V.f. : Arcades, 2e (42-33-54-58) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).

IL ÉTAIT UNE FOIS EN AMÉRIQUE (A., v.o.) : Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23).

L'INNOCENT, (It., v.o.) : 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81).

L'IMPORTANT C'EST D'AIMER (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; St-Ambroise (H.s.p.), 11e (47-00-89-16) ; Boîte à films ; 17e (46-22-44-21).

LIEN DE PARENTÉ (Fr.) : Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

LUDWIG (It., v.o.) Version intégrale : Kinopanorama, 15e (43-06-50-50).

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Ang., v.o.) : Studio Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71) ; Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (45-08-11-69).

MY FAIR LADY (A., v.o.) : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

NATTY GANN (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

NAZARIN (Mex., v.o.), Reflet Logos, 5e (43-54-42-34).

ORANGE MÉCANIQUE (A., v.o.) (*) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14) ; Studio Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71).

ORFEU NEGRO (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

PAS D'ORCHIDÉES POUR MISS BLANDISH (A., v.o.) (*) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34).

PETER PAN (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-40).

PIERROT LE FOU (Fr.) : Reflets Médicis, 5e (43-54-42-34) ; Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

RAMBO (A., v.f.) : Gaîté Boulevard, 2e (45-08-96-45).

RASPOUTINE, L'AGONIE (Sov., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

LA ROSE TATOUÉE (A., v.o.) : St-Germain-des-Prés, 6e (42-22-87-23) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60).

LA ROUTE DES INDES (Ang., v.o.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

RUE CASES-NÈGRES (Fr.) : Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

SALO OU LES 120 JOURS DE SODOME (It., v.o.) (**) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16).

SUBWAY (Fr.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

TCHAO PANTIN (Fr.) : Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

THIS IS ARMY (A., v.o.) : Péniche des Arts, 16e (45-27-77-55).

TOOTSIE (A., v.o.) : 3 Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

UN, DEUX, TROIS (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

UN SOUPÇON DE VISON (A., v.o.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34) ; Mac Mahon, 17e (43-80-24-81).

LA VIE EST A NOUS (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER (A., v.o.) (*) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

WILLIE BOY (A., v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

LES FILMS NOUVEAUX

AMERICAN JUSTICE, film américain de Gary Grillo. V.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16). – V.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).

CAMPUS (*), film américain de Albert Pyun. V.o. : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Danton, 6e (42-25-10-30). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

LE CLAN DE LA CAVERNE DES OURS, film américain de Michael Chapman. V.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82). – V.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Wepler Pathé, 18e (45-22-46-01).

CLOCKWISE, film britannique de Christopher Morahan. V.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40).

GUNG HO DU SAKE DANS LE MOTEUR, film américain de Ron Howard. V.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82). – V.o. et v.f. : Parnassiens, 14e (43-35-21-21). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Clichy Pathé, 18e (45-22-46-01).

KARATE KID, LE MOMENT DE VÉRITÉ (2), film américain de J.-G. Avildsen. V.o. : Forum, 1er (42-97-53-74) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16). – V.f. : Grand Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Wepler Pathé, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

LOST IN AMERICA, film américain de Albert Brooks. V.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

MONA LISA (*), film britannique de Neil Jordan. V.o. : Gaumont Halles, 1er (40-26-12-12) ; Saint-Germain Village, 5e (46-33-63-20) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

PSYCHOSE III (**), film américain d'Anthony Perkins. V.o. : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George-V, 8e (45-62-41-46). – V.f. : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Clichy Pathé, 18e (45-22-56-01) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

SI T'AS BESOIN DE RIEN, FAIS-MOI SIGNE, film français de Philippe Clair : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Clichy Pathé, 18e (45-22-46-01) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

Les festivals

W. ALLEN (v.o.), Templiers, 3e (42-72-94-56) en alternance : Manhattan. Woody et les Robots. Zelig. Comédie érotique d'une nuit d'été. Tombe les filles et tais-toi. Broadway Danny Rose.

LES GRANDES COMÉDIES DE LA COLUMBIA (v.o.), Action Rive-Gauche 5e (43-29-44-40) : Moi et le colonel.

HOMMAGE A V. MINNELLI (v.o), Action Rive-Gauche 5e (43-29-44-40) : Celui par qui le scandale arrive.

MONTY PYTHON (v.o.), Saint-Germain Studio, 5e (46-33-63-20) : Monty Python sacré Graal.

LUBITSCH (v.o.), Champo, 5e (43-54-51-60) : Le ciel peut attendre. Action Christine, 6e (43-29-11-30) : La 8e femme de Barbe-Bleue.

RUSSIE ANNÉES 50 (v.o.), 14 Juillet-Parnasse, 6e (43-26-58-00) : La Dame au petit chien.

TARKOVSKI (v.o.), Denfert, 14e (43-21-41-01), 19 h 40 : Nostalghia.

GENE TIERNEY (v.o.), Action-Ecoles, 5e (43-25-72-07) : la Main gauche du Seigneur.

LA TRILOGIE DE LA GUERRE DES ÉTOILES, (A. v.o.), UGC Normandie, 8e (45-63-16-16), (v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

VIVE LA REPRISE (v.o.), Studio Bertrand, 7e (47-83-64-66), 14 h : les Contrebandiers de Moonfleet ; 15 h 40 : la Croisée des destins ; 17 h 30 : les Monstres attaquent la ville ; 19 h 10 : Je ne suis pas un ange ; 20 h 45 : la 5e colonne ; 22 h 30 : la Dame de Shanghai.

LES 21 JOURS DE STARFIX (v.o.), Escurial, 13e (47-07-28-04), 18 h : C'est ma vie après tout ; 20 h : Short circuit ; 22 h 30 : Tonnerre de feu.

Les séances spéciales

AMADEUS (A., v.o.) : Grand-Pavois, 15e (45-54-46-85) + Boîte à films, 17e (46-22-44-21), 19 h 30.

LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56), 22 h 20.

BERLIN AFFAIR (All., v.o.) (*) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71), 18 h.

CABARET (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 19 h 45.

DÉLIVRANCE (A., v.o.) : Templiers 3e (42-72-94-56), 22 h.

LES JOURS ET LES NUITS DE CHINA BLUE (**) (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 20 h 15.

M. LE MAUDIT (All., v.o.), Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), 22 h.

PARIS, TEXAS (A., v.o.), Cinoches Saint-Germain, 6e (46-33-10-82), 21 h 50.

PINK FLOYD THE WALL (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21), t.l.s. 22 h 30.

ROCKY HORROR PICTURE SHOW (*) (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71), 22 h 25.

TAXI DRIVER (**) (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 22 h 15.

WITNESS (A., v.o.) ; Rialto, 19e (46-07-87-61), 21 h 25.

PARIS EN VISITES

MARDI 12 AOUT

« Une heure au cimetière Montmartre », 10 heures et 11 h 30, 16 avenue Rachel, et « Promenade parisienne de La Fourche aux Epinettes », 14 h 45, 2, avenue de Saint-Ouen (V. de Langlade).

« Versailles : quartier Saint-Louis », 14 h 30, devant cathédrale Saint-Louis (Office tourisme).

« L'Ile Saint-Louis », 14 h 30, métro Pont-Marie (Arts et curiosités de Paris).

« Le vieux village de Belleville, la maison natale d'Edith Piaf », 15 heures, métro Place-des-Fêtes, sortie Crimée (G. Botteau).

« Exposition chefs-d'œuvre de la tapisserie du seizième au dix-huitième siècle », 11 heures, hall Petit Palais (Mme Senant).

« Le ministère des finances », 14 h 30, métro Bercy (Mme Allaz).

« Les dames du faubourg, petits métiers et grande folie », 14 h 30, 184, rue du Faubourg-Saint-Antoine (Mme Demory).

« Les Invalides », 14 h 30, cour d'honneur, pieds statue Napoléon (Mme Henri).

« L'Hôtel de Lauzun », 15 heures, 17, quai d'Anjou, tél. le matin 48-87-24-14 (Mme Vermeersch).

« La Sainte-Chapelle », 15 heures, entrée (Mme Zujovic).

« A Versailles, les appartements des enfants de France, fils et filles de Louis XV », inscription 45-26-26-77 (Paris et son histoire).

« Le palais du Luxembourg », 15 heures, angle rue de Condé (Paris et son histoire).

« Les jardins du village de Saint-Germain-des-Prés, l'abbaye, ses caves », 14 h 30, église Saint-Germain (Le vieux Paris).

« Tombes célèbres du cimetière du Père-Lachaise », 15 heures, entrée principale (M. Ch. Lasnier).

« La manufacture des Gobelins », 14 h 45, 42, avenue des Gobelins (I. Hauller).

« Toutes les maisons, cours et escaliers de la rue Mouffetard », 14 h 30, métro Censier-Daubenton (M. Banassat).

« La Sorbonne », 15 heures, 46, rue Saint-Jacques (M. Ragueneau).

« Le Marais », 14 h 30, Pont-Marie, ou 14 h 30 ou 21 h 15, métro Saint-Paul.

Radio-télévision

Les programmes complets de radio et de télévision, accompagnés d'articles de présentation, de jugements, d'illustrations et de la liste commentée de tous les films, sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Les émissions signalées ci-dessous par un triangle noir sont celles qui ont fait l'objet d'un article dans le dernier supplément. Les carrés placés après le titre des films expriment notre appréciation : □ A éviter ■ On peut voir ■■ Ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Lundi 11 août

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Cinéma : Le rouge est mis ■
Film français de Gilles Grangier (1957). Avec Jean Gabin, Annie Girardot, Paul Frankeur, Jean Bérard, Lino Ventura, Marcel Bozzuffi. *(Redif.)*
Une bande de gangsters dévalise une banque. Au casse suivant, l'opération tourne mal. Quel mouchard les a dénoncés à la police ?

21 h 55 Documentaire : Africa.
De Basil Davidson, version française de Guy et Marianne Morance. Cinquième partie : La Bible et les fusils.
Au XVIe siècle, commence le déclin du continent noir. Voici venu le temps des explorateurs, des missionnaires et des chercheurs d'or. Entre-temps, les Arabes ont relayé les Européens dans le commerce des esclaves.

22 h 45 36, photo de vacances.

22 h 50 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Tenue de soirée : La fille sur la banquette arrière.
Pièce de Bernard Slade, adapt. J.-C. Carrière, réal. Marion Sarraut, mise en scène Pierre Mondy. Avec Anny Duperey, Jean-Pierre Cassel, Henri Courseaux.

22 h 50 Document : Premier mouvement.
Viktoria et Guennadi.
A Moscou, Guennadi Rojdestvensky, chef d'orchestre, et sa femme Viktoria Postnikova, pianiste. Deuxième partie du reportage de Bruno Monsaingeon, qui présente une séance d'enregistrement aux studios Mélodia de Moscou.

23 h 20 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

19 h 15 Actualités régionales.

19 h 55 Dessin animé : Les entrechats.

20 h 05 Les nouveaux jeux de 20 heures, à Agen.

20 h 35 Cinéma : L'apprenti salaud ■
Film français de Michel Deville (1977). Avec R. Lamoureux, C. Piéplu, J. Doniol-Valcroze, J.-P. Kalfon.
Comment un simple quincailler se transforme en un escroc sans scrupules, décidé à faire fortune sur le dos du bon peuple.

22 h 5 Journal.

22 h 30 Documentaire : Les grandes batailles du passé.
Prod. dél. Henri de Turenne. Réal. Daniel Costelle. Trafalgar, 1805 (rediff.)

CANAL PLUS

7 h, Musique russe ; 7 h 10 (et 8 h, et 8 h 25) Météo ; 7 h 15, Série : Anarchistes, grâce à Dieu ; 8 h 03, Feuilleton : Virginia (rediff.) ; 8 h 30, Cinéma : Lucrèce Borgia ■ film français de Christian-Jaque (1953). Avec M. Carol, P. Armendariz ; 10 h 05, Cinéma : L'amour braque ■ ■ film d'A. Zulawski. Avec F. Huster, S. Marceau (1985) ; 11 h 45, Cabou Cadin ; 12 h 05, Série : Batman ; En clair jusqu'à 14 heures ; 12 h 30, Série : Transformer ; 12 h 55, Les triplés ; 13 h 05, Top 50 ; 13 h 30, Feuilleton : Virginia (rediff.) ; 14 h, Série : Infidèlement vôtre ; 15 h 35, Document : Les hommes-oiseaux du Kilimandjaro ; 16 h 20, Cinéma : Un été d'enfer ■ film français de Michael Schock. Avec T. Lhermitte, V. Jannot (1984) ; En clair jusqu'à 20 h 30 ; 18 h, Série : Dancin'Days ; 18 h 35, Top 50 ; 19 h 05, Série : Rawhide ; 20 h 05, Jeu : Les affaires sont les affaires ; 20 h 35, Cinéma : Holocaust 2000 □ film italien d'Alberto De Martino. Avec K. Douglas, S. Ward (1977) ; 22 h 20, Tauromachie : Corrida espagnole En différé de Madrid ; 23 h 50, Les miles d'Indianapolis ; 0 h 55, Cinéma : Gwendoline ■ film d'aventures fantastiques de Just Jaeckin, d'après la BD de John Willie (1983).

TV « 5 »

8 h 50, Tennis : finale Volvo International ; 11 h 00, 17 h 55, Série : Tonnerre mécanique ; 11 h 55, 15 h 20, Téléfilm : Reine d'un soir ; 14 h 30, Série : Star Trek ; 18 h 50, Feuilleton : Flamingo Road ; 19 h 40, Série : Star Trek ; 20 h 30, Série : Supercopter ; 21 h 20, Série : Lou Grant ; 22 h 10, Série : La cinquième dimension ; 23 h 5, Série : Supercopter ; 23 h 55, Série : Lou Grant ; 0 h 50, Série : La cinquième dimension ; 1 h 40, Série : Star Trek.

TV 6

14 h 00, Tonic 6 ; 18 h, Système 6 Invité : Al Corley ; 19 h 00, NRJ 6 Présenté par Frédéric de Rieux, Cookie et Cécile Auclert. 20 h 00, Tonic 6 ; 23 h 00, NRJ 6 (rediff.) ; 0 h 00, Tonic 6.

FRANCE-CULTURE

20 h 30 50 années de Cinémathèque française : l'affaire Langlois.

21 h Les Rencontres de Pétrarque (Montpellier) : le nouveau paysage intellectuel.

22 h Entretiens avec Paul Grimaud.

22 h 30 Musique : Festival de piano de La Roque-d'Anthéron. Tatiana Nikolaeva et l'intégrale des préludes et fugues de Chostakovitch.

0 h 5 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Concert (donné à l'auditorium des Halles le 28 juillet). Sept variations pour violoncelle et piano.

23 h Les Soirées de France-Musique : La mort travestie, œuvres de Scarlatti, Liszt, Telemann, Gesualdo.

Mardi 12 août

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

15 h 25 Croque-vacances.

17 h 25 Boîte à mots (suite).

17 h 35 Feuilleton : L'Odyssée. (Rediff.)

18 h 25 Mini-journal.

18 h 35 Série : Danse avec moi (rediff.).

19 h 10 La vie des Botes.

19 h 40 Le masque et les plumes.

20 h Journal.

20 h 25 Loto sportif.

20 h 35 Théâtre : Vive la comédie !
Les suites d'un premier lit, d'Eugène Labiche, mise en scène de Jean-Luc Moreau, réal. Pierre Goutas. Avec Catherine Arditi, Jean-Luc Moreau, Marie-Pierre Casey, Maurice Chevit, Valérie Rojan, Yvan Varco.
Pour épouser Claire, Trébuchard doit d'abord « caser » Blanche, sa prétendue fille d'un premier lit.
Permettez, Madame... d'Eugène Labiche, mise en scène et réal. Paul Planchon. Avec Marie-Christine Rousseau, Françoise Fleury, Jacques Bouder, Georges Staquet, Noëlle d'Ovidio, Philippe Manesse, Geoffroy Clavière.
Entre deux « tyrans » domestiques, une demande en mariage provoque une violente explosion...

21 h 45 Cinéma : Le bois de bouleaux ■ ■
Film polonais d'Andrzej Wajda (1971). Avec Daniel Olbrychski, Olgierd Lukaszewicz, Emilia Krakowska, Danuta Wodynska, Marek Pereperczko, Elzbieta Zolek.
Deux frères se retrouvent dans une région reculée de la Pologne : deux morales de vie s'opposent, l'une joyeuse, ouverte, pleine d'espérances, l'autre austère, figée dans le souvenir des êtres disparus.

23 h 20 36, photo de vacances.

23 h 25 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

15 h 10 Feuilleton : Christa (rediff.).

15 h 40 Sports été.
Vol à ski : championnats du monde ; Basket-ball : finale de la Coupe des coupes.

18 h 25 Série : Capitol.

18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.

19 h 40 Affaire suivante.
Invité : Jean-Luc Lahaye.

20 h 00 Journal.

20 h 35 Cinéma :
▶ **La bataille de Midway □**
Film de Jack Smight (1976), avec Charlton Heston, Henry Fonda, James Coburn, Glenn Ford, Robert Mitchum...
A peine remise de l'attaque contre Pearl-Harbor, la marine américaine déjoue une opération japonaise visant la base de Midway.

22 h 45 Documentaire : Chefs-d'œuvre en péril.
Les villages. Emission de Pierre de Lagarde.
Soucieux de favoriser la protection de l'environnement et la sauvegarde du patrimoine, le reportage de Pierre de Lagarde donne en exemple le magnifique village de Saint-Cirq-Lapopie, dans le Lot, remarquablement préservé, mais aussi celui de Saint-Léon-sur-Vézère, en Dordogne, en partie saccagé par des habitations.

23.20 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

16 h 30 Emission régionale.

17 h 30 La cuisine des mousquetaires.

17 h 45 Portrait : Maurice Sarrazin.

18 h 15 Série : Cheval mon ami.

18 h 45 Loups, bars et Cie, ou la cuisine des marins.

19 h 00 Le « 19-20 » de l'information.

19 h 15 Actualités régionales.

19 h 55 Dessin animé : Les entrechats.

20 h 5 Les jeux à Libourne.

20 h 35 Cinéma : Heureux qui comme Ulysse. □
Film français d'Henri Colpi (1969). Avec Fernandel, Henri Tisot, Rellys, Mireille Audibert.
Plutôt que de conduire son vieux cheval à l'abattoir, un paysan s'offre une dernière balade vers la Camargue.

22 h Journal.

22 h 25 L'été des festivals 86.
Radioscopie d'un spectacle autour de Mozart et Salieri. Réal. Pierre Desfons.

CANAL PLUS

7 h 5 (et 7 h 30 et 8 h 25) Météo ; 7 h 35 (et 11 h 30 et 17 h 10) Cabou Cadin ; 8 h, Feuilleton : Virginia ; 8 h 30, Cinéma : La nuit des juges ■ film américain de Peter Hyams. Avec M. Douglas, H. Holbrook (1983) ; 10 h 15, Série : Espion à la mode ; 11 h, Série : Comics ; 12 h 5, Série : Batman ; En clair jusqu'à 14 h ; 12 h 30, Série : Transformers ; 12 h 55, Les Triplés ; 13 h 05, Top 50 ; 13 h 30, Feuilleton : Virginia ; 14 h, Cinéma : Ursula, l'anti-gang □ film italien de Fernando Di Lie. Avec U. Andress, M. Porel (1974) ; 15 h 35, Cinéma : Les enragés ■ film français de Pierre-William Glenn. Avec F. Ardant, F. Cluzet (1984) ; En clair jusqu'à 20 h 30 ; 18 h, Série : Dancin'days ; 18 h 35, Top 50 ; 19 h 05, Srie : Rawhide ; 20 h, Les triplés ; 20 h 5, Jeu : Les affaires sont les affaires ; 20 h 35, Cinéma : La baston □ film français de Jean-Claude Missiaen. Avec R. Renucci, V. Genest (1985) ; 22 h 15, Cinéma : Le cow-boy □ film français de Georges Lautner. Avec A. Maccione, R. Saint-Cyr, H. Guybet (1985) ; 23 h 50, Cinéma : Solo pour une blonde ■ film américain de Roy Rowland. Avec M. Spillane, L. Nolan, S. Eaton (1963) ; 1 h 20, Série : Hollywood Blues ; 2 h 5, Le défilé.

LA « 5 »

8 h 40 à 18 h 50, Rediffusions 8 h 40, 12 h 55, 18 h, Série : Tonnerre mécanique ; 9 h 30, Série : La cinquième dimension ; 10 h 20, 13 h 45, 16 h 20, Série : Lou Grant ; 11 h 15, 14 h 40, 17 h 10, Série : Supercopter ; 12 h 05, 15 h 30, Série : Star Trek ; 18 h 50, Feuilleton : Flamingo Road ; 19 h 40, Série : Star Trek ; 20 h 30, Série : K 2000 ; 21 h 20, Série : Kojak ; 22 h 10, Magazine : Jonathan ; 23 h à 2 h 25 Rediffusions ; 23 h, Série : K 2000 ; 23 h 50, Série : Kojak ; 0 h 45, Magazine : Jonathan ; 1 h 35, Série : Star Trek.

TV 6

14 h, Tonic 6 ; 18 h, Système 6. Invité : Elli Medeiros ; 19 h, NRJ 6 ; 20 h, Tonic 6 ; 20 h, Tonic 6 ; 23 h, NRJ 6 (rediff.) ; 0 h, Tonic 6.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Concert (donné le 25 juillet au théâtre antique d'Orange) : *Symphonie n° 38 en ré majeur, K. 504. « Prague »*, de Mozart ; *les Nuits d'été*, de Berlioz : *Symphonie n° 7 en la majeur, op. 92*, de Beethoven, par l'Orchestre national de France, direction Thomas Fulton. Solistes : Alexandrina Miltcheva, mezzo-soprano, Thomas Moser, ténor.

23 h 00 Les soirées de France-Musique : Précieux anonymes.

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Cinquante années de Cinémathèque française : Langlois superstar.

21 h Les Rencontres de Pétrarque (Montpellier) : La France, une nouvelle conscience ?

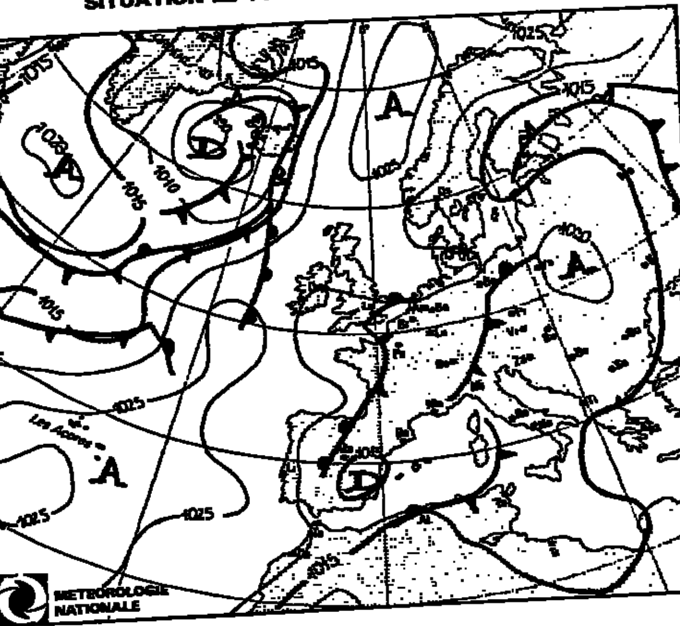
22 h Entretiens avec Paul Grimaud.

22 h 30 Musique : Festival de piano de La Roque-d'Anthéron (année Franz Liszt). Nuit de la création, avec Michaël Levinas et George Benjamin, pianistes (œuvres de Liszt, Reubke, Levinas, Messiaen et Benjamin).

Informations « services »

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 11 AOUT 1986 A 0 HEURE TU



Evolution probable du temps en France entre le lundi 11 août à 0 heure et le mardi 12 août à minuit.

Évolution générale :
Une perturbation orageuse achèvera de traverser le pays. Elle sera suivie d'une amélioration avec persistance d'un flux de secteur sud-ouest en altitude.

Mardi, le matin le temps orageux concernera encore les régions du nord-est, à l'est du Massif Central et aux Alpes avec un ciel très nuageux à couvert. De la Méditerranée aux Pyrénées, les nuages seront encore prédominants, mais ils ne devraient pas donner d'orages. Ailleurs la matinée sera seulement brumeuse puis ensoleillée.

L'après-midi le beau temps se généralisera progressivement sur l'ensemble du pays, les nuages s'attardant encore un peu sur les Pyrénées et les Alpes ; mais de nouveaux nuages gagneront en soirée la Bretagne.

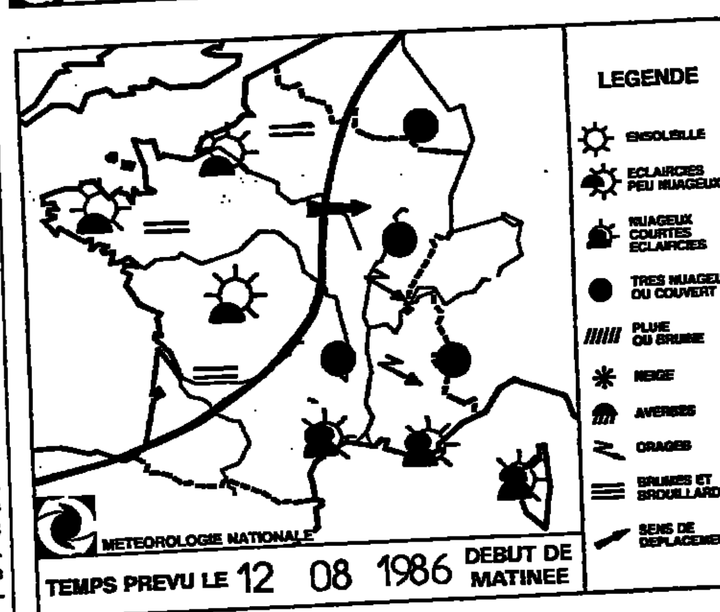
Les températures minimales évolueront peu avec 12 degrés à 15 degrés en moitié nord, 19 degrés à 22 degrés en régions méditerranéennes, 14 degrés à 18 degrés ailleurs.

Les maxima seront de 19 degrés à 22 degrés près de la Manche, 28 degrés à 33 degrés dans le Sud-Est, 24 degrés à 27 degrés ailleurs.

Les vents seront variables et faibles, à l'exception de rafales sous orage.

PRÉVISIONS POUR LE 13 AOUT A 0 HEURE TU





TEMPÉRATURES maxima - minima
Valeurs extrêmes relevées entre le 10-8-1986 à 6 h TU et le 11-8-1986 à 6 h TU

Temps observé le 11-8-1986 à 6 heures TU

	maxima	minima	Temps observé
FRANCE			
AJACCIO	30	19	S
BIARRITZ	24	18	O
BORDEAUX	30	18	O
BOURGES	30	14	C
BREST	18	13	C
CAEN	27	15	C
CHERBOURG	23	12	S
CLERMONT-FERR.	26	16	C
DIJON	25	14	S
GRENOBLE St-M-H	28	26	N
LILLE	27	14	A
LIMOGES	26	15	O
LYON	26	18	P
MARSEILLE-MAR.	32	21	S
NANCY	27	15	B
NANTES	26	12	N
NICE	28	22	N
PARIS-MONTS.	29	18	S
PAU	28	17	O
PERPIGNAN	28	19	N
RENNES	26	14	C
ST-ÉTIENNE	25	16	P
STRASBOURG	26	14	N
TOURS	28	15	C
TOULOUSE	29	18	C
POINTE-A-P.	–	–	–
ÉTRANGER			
ALGER	37	22	N
AMSTERDAM	23	15	N
ATHÈNES	34	27	S
BANGKOK	31	24	C
BARCELONE	29	23	C
BELGRADE	31	18	S
BERLIN	26	15	C
BRUXELLES	25	11	S
LE CAIRE	34	24	S
COPENHAGUE	20	8	N
DAKAR	30	26	S
DELHI	37	30	N
DJERBA	33	23	S
GENÈVE	24	15	N
HONGKONG	27	25	A
ISTANBUL	32	23	S
JÉRUSALEM	28	15	S
LISBONNE	25	16	S
LONDRES	25	16	O
LOS ANGELES	24	16	N
LUXEMBOURG	24	12	B
MADRID	31	16	S
MARRAKECH	32	20	S
MEXICO	25	12	B
MILAN	31	22	N
MONTRÉAL	26	18	A
MOSCOU	27	16	C
NAIROBI	28	13	S
NEW-YORK	30	21	O
OSLO	22	13	C
PALMA-DE-MAL.	31	19	N
PÉKIN	31	21	C
RIO-DE-JANEIRO	29	23	S
ROME	30	19	N
SINGAPOUR	31	28	C
STOCKHOLM	20	12	N
SYDNEY	13	6	S
TOKYO	32	25	S
TUNIS	36	22	S
VARSOVIE	26	15	N
VENISE	30	21	S
VIENNE	29	19	S

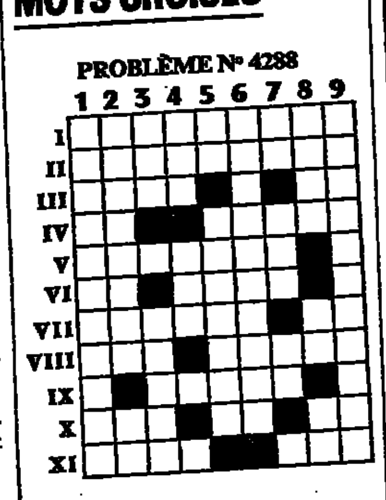
A	B	C	N	O	P	S	T	*
averse	brume	couvert	nuageux	orage	pluie	soleil	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4288



HORIZONTALEMENT

I. Difficiles à suivre. – II. Ouverture de bâtiment. – III. Le mot de la fin. Indéfini. – IV. Peut donner soif. S'expriment en jasant. – V. Ile flottante. – VI. Possessif. Est donc en train de fondre. – VII. Être à la hauteur. Article étranger. – VIII. Case. Donne une bonne bille. – IX. De l'argent qui vaut de l'or. – X. Repoussa donc l'attaque. Symbole. Lettre grecque. – XI. Examen de contrôle. A parfois besoin d'un ou deux petits verres.

VERTICALEMENT

1. Peut enlever toute espèce de charme. – 2. Une manière de dégarnir un tronc. C'est-à-dire en abrégé. – 3. Éventuel lieu de passage d'une rivière. Jeu de cartes. – 4. Hors lignes. Mesure sonore. – 5. Note. Signe du destin. – 6. Branche de métal. – 7. Parcouru dans le mauvais sens. Pièce de charrue. Caïd. – 8. S'occupa autant des affaires du royaume que de celles du roi. Conjonction. Forme de pouvoir. – 9. Sentiment exagéré.

Solution du problème n° 4287

Horizontalement

I. Élucubrations. – II. Natation. Neutre. – III. Si. Bn. Anisées. – IV. Éditrices. Ris. – V. Iéna. Nette. E.N.A. – VI. Grottes. Utile. – VII. No. Ré. Icare. Dé. – VIII. Environnement. – IX. Acéré. Tête. – X. Rébellion. Tas. – XI. Née. Austères. – XII. Tau. Latte. Rues. – XIII. Us. Léo. Urfa. Eu. – XIV. Éternité. Dean. – XV. Assises. Erebus.

Verticalement

1. Enseignement. Râ. – 2. Laideron. Eau. – 3. Ut. Ino. Vareuses. – 4. Cantatrice. Ti. – 5. Ut. Térébelles. – 6. Bibine. Ore. Aéré. – 7. Ronces. Nélaton. – 8. An. Et. In. Lut. Io. – 9. Astuce. Iseut. – 10. Inn. Étambot. Rée. – 11. Œil. Ire. Nerf. – 12. Nus. Lent. Ruade. – 13. Stérée. Tétée. Eb. – 14. Rein. Tasseau. – 15. Messagères. Uns.

GUY BROUTY.

EN BREF

● **Pique-nique : vote des femmes.** – Pour fêter le quarantième anniversaire du vote des femmes (ce n'est qu'en 1945 en effet qu'il fut inscrit dans la Constitution, et le premier vote eu lieu en 1946), l'Union des femmes françaises organise le 24 août un pique-nique dans la forêt de Fontainebleau. Parmi les divertissements prévus : pétanque, tarots, scrabble, sports féminins, tombola et défilé masqué pour les enfants. Renseignements : UFF, 146, rue du Faubourg-Poissonnière, 75010 Paris. Tél. : 45-26-03-33 et 45-26-07-06.



8 Le Monde ● Mardi 12 août 1986 ●●● Culture

Informations « services »

ADMISSIONS AUX GRANDES ÉCOLES

● **Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr** (par ordre de mérite)

– Concours sciences :

Mmes et MM. C. Jouslin de Noray, A. Meyrat, H. Fouques Duparc, J.-E. Bruneau, P. Puyhabilier, E. de Guibert, G. Wagner, S. Barret, M. Conruyt, C. Fabre, A. Halnaut, C. Peloux de Reydellet de Chavagnac, L. Salva, P. Fouquet, P. Catto, P.-H. Lavisse, M. Bargain, E. Vidaud, E. Legay, F. de Felcourt, F. Forestier, E. de Bourdoncle de Saint-Salvy, E. Nachez, J.-M. Vesco, P. Rochelet, S. Kluhs, H. Delas, E. Schwartz, E. Bensançon, L. Claisse, F. Bonneval, P. Leroux, G. Pérez, Y. Gastine, C. Billig, T. Alex, M. Lassus-Pigat, Y. Le Thiec, S. Piotte, E. Esposito, C. El-Nouty ; B. de Begon de Larouzière, B. Lavaux, Y. Boucetta, J. Gerez-Kraemer, E. Mignot, S. Cariou-Charton, G. Scheidegger, P. Le Roy, P. Moquet, M. Pouly, J.-Y. Boyer, G. Boucher, Françoise Quentin, L. Mathieu, B. Le Bout de Chateau-Thierry de Beaumanoir, Y. Breuille, F. Robert, S. Geoffroy, J. Laplace, C. Marquet, F. Planeix, A. Prallet, F. Lorans, H. Dommartin, V. Canel, J.-B. Pouret, J.-B. Marchais, Y. Moya-Naranjo, A. Chappot de la Chanonie, P. Ebanga, P. Kociemba, C. Nicolas, S. Salvatori, M. Leblond, G. Derocq, M. Ollier, G. Dupont, A. Girardat, F.-X. Dupont de Dinechin.

– Concours lettres

MM. B. Toujouse, E. Gueugneau, J.-P. Leroux, D. Ozanne, C. Barbié de Préaudeau, E. Ramière de Fortanier, V. Cador, B. Louisfert, Y. Rols, M. Taczanowski, P. Kirscher, C. Clavel, L. Touffu, D. Malassigné, E. Marchal, F. Blua, J.-L. Loridon, J.-L. Roth, P. Meyer, H. Lambaré, S. Zugetta, C. Dupin, F. Gaurier, N. de Maistre, E. Miglierina, H. Kirsch, A. Rouger, B. Hautecloque, J.-C. Poirel, P. Manhes, S. Rietsch, E. Gavouyère, P. Ségura, J. Patarin, P. du Chaxel, N. Le Nen, G. Ramière, P. Casaubieilh, F. Barrera, M. Boula de Mareuil, R. Le Floc'h, F.-X. Douin, B. Droguet, F. Lafouasse, G. Delaforge, J. Gouvart, B. Le Gouz de Saint-Seine, E. Laval, G. Haberey, P. Laurent, P. Chambart, P. Van den Broucque, D. Mastorino, X. Culot, P. Gidoin, L. Gérin, X. de Surirey de Saint-Rémy, M. de Mesmay, D. Villena, E. Deslandres, P. Becker, J.-C. Langella, H. Gomart, M. Del Grande, G. Bouleau, J.-M. Maquin, C. Greyfié de Bellecombe, C. de Vicq de Cumptich, D. Morel, B. Starck.

– Concours sciences économiques :

MM. Y. Chicouène, A. Lauga, P. Carbonnel, B. Pithois, P. Aït-cheikh, J. Riou, B. Leproux, M. Lordon, F. de Perier, D. Vitte, R. de Lorgeril, S. Béguinot, J.-O. Mestre, H. Zoghbi de Medlege Guilani, X. Rétat.

● **Ecoles nationales vétérinaires** (par ordre alphabétique).

Mmes et MM. S. Abeille (248e), G. Achard (303e), V. Adriaenssens (403e), M. Agneray (319e), P. Aillery (471e), M. Aime (463e), V. Alasnier (75e), T. Alcouffe (17e), L. Alloncle (415e), C. Aloy (490e), J. Alsina (237e), S. Altmayer (247e), P. Ambrois (34e), J.-M. Antoniotti (51e), P. Arien (273e), C. Arpaillange (519e), C. Aschero (462e), J.-C. Attali (48e), V. Auboiron (183e), F. Auffret (485e), M. Babkine (326e), V. Bachoue (414e), O. Balland (194e), C. Barbier (469e), J. Barbuat (275e), N. Baroche (68e), F. Baron (487e), D. Barozet (214e), E. Barral (491e), J.-P. Barret (50e), B. Barthes (304e), A. Bascol (332e), I. Bataille (264e), L. Baudoin (137e), O. Baumas (193e), M.-C. Bayol (82e), G. Beaudoin (475e), A. Beaunier (432e), N. Becuwé (267e), F. Bekiarian (122e), V. Beloeil (523e), Y. Benassy (390e), S. Benzerrak (464e), L. Berdah (373e), D. Bergonier (278e), N. Bergues (6e), E. Berny (221e), C. Bertagnoli (446e), C. Berthod (305e), S. Bertin (398e), A. Bertomeu (397e), P. Besnier (427e), J.-L. Besson (259e), C. Betbeder (345e), P.-E. Bigay (155e), C. Blanvillain (297e), M.-C. Blume (219e), C. Boissel-Dombreval (55e), F. Boitier (231e), C. Bolon (268e), C. Bonafos (22e), F. Bonin (209e), C. Bonnault (272e), V. Bordas (308e), F. Borel (340e), S. Boukobza (333e), T. Boulet (45e), V. Bourgeois (121e), P. Bourreau (197e), L. Boutelet (114e), N. Bouton (441e), S. Bouyer (382e), M.-L. Bouzon (13e), N. Branle (450e), T. Breton (280e), F. Briollais (367e), E. Broye (213e), L. Bruni (343e), P. Bue (467e), T. Buronfosse (337e), L. Buzzegoli (106e), T. Cadudal (164e), F. Caillette (181e), L. Calvo (488e), P. Campos (416e), E. Canet (24e), P. Canivenc (413e), A. Capoen (108e), J.-M. Cappelier (271e), N. Cardin (187e), R. Carmouze (355e), I. Caude (426e), E. Cauvin (116e), M. Cavallo (381e), C. Cayeux (513e), E. Cevoz-Goyat (377e), C. Chabot (153e), M. Chaligne (334e), T. Chalus (154e), K. Chambrillon (449e), V. Chamoulaud (3e), S. Champion (510e), L. Chantreuil (274e), E. Charvet (36e), S. Chastant (1er), D. Chatenet (233e), P. Chetcuti (502e), E. Chombart (361e), P. Choraine (425e), S. Chouet (369e), M.-C. Chrétien (387e), C. Chul (479e), O. Coing (493e), L. Collard (341e), B. Collette (218e), M. Colmaire (249e), M. Corbeau (316e), F. Cortyl (279e), P. Costa (161e), L. Coudert (25e), L. Coupey (521e), V. Coupry (230e), C. Coutterez (404e), S. Covarel (287e), B. Crepet (35e), F. Creton (350e), Y. Croisier (216e), D. Cunat (336e), M. Cuvillier (5e), G. Danière (269e), J.-P. Danneels (39e), N. Daubercies (84e), F. Daubord (65e), A. Daudin (10e), M. Daumas-Michaud (12e), C. Daures (457e), F. David (236e), F. Davodeau (525e), J.-N. De Casanove (423e), P.-M. De Santis (252e), F. Debette (7e), C.-L. Debrock (328e), M. Degardin (354e), P. Degez (53e), C. Degneurce (14e), C. Delabre (406e), A.-V. Delaunay (379e), M. Delelis (152e), C. Demain (348e), T. Denier (223e), C. Desbois (195e), J. Despres (179e), G. Desprez (170e), C. Dessirier (476e), J.-P. Dick (226e), L. Dilliere (262e), B. Doitrand (94e), B. Donas (132e), B. Donne (78e), J.-P. Dop (61e), A. Dorange (88e), C.-H. Dornier (239e), S. Douillet (117e), I. Drouet (173e), N. Du Crest (300e), F. Dubost (465e), C. Dubreucq (482e), Y. Dubreuil (329e), B. Duchateau (250e), E. Dugrain (481e), D. Duivon (234e), V. Dumas (140e), G. Dupaquier (136e), O. Dupin (85e), N. Dupre (428e), J.-P. Duquenoy (500e), C. Durand (518e), C. Durand (255e), J.-P. Dureuil (208e), C. d'Hermy (320e), J.-M. Eglin (444e), J.-M. Elbaz (353e), G.-M. Eon (171e), A. Eslinger (188e), F. Etore (128e), T. Faget (440e), L. Falconnat (352e), N. Falzone (245e), A. Faure (365e), C. Fayand (131e), P. Ferreira da Costa (437e), C. Finat (346e), M. Finelle (107e), J.-C. Flambeaux (283e), O. Folacci (201e), M. Folliet (277e), M. Fontaine (309e), V. Foucault (307e), P. Fournier (470e), O. François (504e), V. François (486e), P. Frely (244e), T. Fuss (238e), R. Gabard (199e), P. Galipaud (157e), F. Galy (220e), P. Garnier (133e), J.-Y. Gauchot (295e), O. Gaudin (44e), C. Gaudray (15e), G. Gault (391e), T. Geay (141e), V. Geffroy (67e), J.-L. Genain (228e), J.-C. Gery (172e), C. Gilliotte (115e), C. Giraud (175e), J.-P. Giraud (347e), S. Gloaguen (253e), T. Godard (198e), P. Goerlinger (358e), L. Goldgran (374e), B. Gonella (321e), F. Gonneau (453e), F. Goulle (436e), X. Gouraud (480e), B. Grosclaude (112e), P. Gruet (102e), L. Guenego (445e), P. Guerre (335e), D. Guien (91e), S. Guignard (282e), M.-H. Guilbert (325e), F. Guillemin (296e), J.-M. Guillerme (190e), T. Guy (460e), G. Guyader (501e), C. Havegeer (86e), T. Hazan (315e), P. Hennon (110e), V. Héraud (58e), S. Herrmann (468e), M. Hervé (395e), M. Hinschberger (364e), J.-F. Hitier (378e), A. Honel (42e), C. Huc (448e), F. Jallu (87e), I. Jego (43e), M. Jobez (100e), E. Joseph (421e), E. Jouanen (69e), P. Joyes (149e), B. Julien (526e), P. Jumelle (177e), A. Kazmierczyk (76e), J. Keravec (385e), S. Krief (19e), E. Kuchly (527e), L. Kuster (290e), J.-F. Labbe (28e), C. Lacherez (435e), N. Lacour (451e), P. Lafargue-Hauret (147e), F. Laget (310e), F. Laherrere (224e), J.-C. Lallement (235e), O. Lamboy (192e), C. Lambrechts (405e), S. Lamisse (139e), J.-C. Lamure (338e), M. Langlois (142e), J. Larouère (240e), M.-O. Larras (150e), F. Laski (129e), C. Lasmezas (392e), F. Lasset (33e), V. Lassourd (210e), M. Launois (370e), V. Lavergne (79e), A. Lavieille (73e), S. le Bouquin (160e), P. le Cossec (359e), T. le Draoulec (135e), C. le Gall (20e), A. le Garreres (81e), S. le Hir (189e), [illegible] S. Leblanc (302e), M. Leblond (95e), L. Lebon (120e), P. Lebouteiller (492e), A.-K. Lechere (495e), S. Leclercq (293e), V. Lecoutour (80e), C. Ledoux (93e), B. Lefebvre (203e), A. Lefeuvre (63e), P. Lefeuvre (489e), N. Lefort (92e), F. Legay (103e), P. Leglise (342e), C. Lelaidier (174e), T. Lemarchand (454e), F. Lemoine (200e), P. Leneveu (317e), S. Leonardi (222e), J. Leorat (458e), F. Leplat (72e), T. Leredde (478e), E. Leroy (89e), S. Leroyer (206e), N. Lesage (433e), J.-L. Lescure (126e), G. Lesenne (207e), E. Lesueur (40e), S. Lesueur (520e), M. Leurs (301e), N. Liabeuf (83e), T. Lieurey (263e), F. Lisak (32e), J.-R. Livenais (31e), J.-L. Loegel (204e), X. Loichot (97e), S. Louvatiere (424e), S. Lucot (18e), E. Lunel (38e), A. Madelenat (356e), V. Mahen (258e), S. Mahler (531e), C. Maignan (291e), R. Maillet (360e), J.-M. Mainguet (119e), S. Malakian dit Verneuil (312e), B. Malivert (229e), M. Manesse (227e), L. Mangin (101e), S. Maricourt (165e), P.-G. Marion (411e), A. Marmoiton (124e), L. Martin (288e), R. Martin (74e), P. Martinez (134e), O. Martinon (98e), T. Marrenchard (143e), L. Mas (257e), R. Masson (184e), S. Masson (408e), G. Maussion (21e), G. Mauvais (529e), A. Mazie (507e), E. Mege (511e), J.-L. Meignan (375e), C. Meistermann (503e), J.-L. Mercier (499e), F. Merigaud (166e), M. Meyer (362e), F. Miallier (158e), M. Mignerey (270e), H. Migniere (514e), C. Mignot (351e), Y. Millemann (11e), S. Mirkovic (9e), P. Moisson (324e), M. Molho (57e), P. Mollot (528e), M.-H. Monier (105e), A. Montoy (146e), M. Mougin (399e), N. Mourlan (212e), B. Moussay (169e), F. Mouton (509e), N. My (418e), J.-L. Nardin (505e), C. Neu (522e), E. Niqueux (455e), R. Nivoix (366e), O. Noack (261e), C. Noetzel (289e), J.-Y. Nourdin (401e), R. Olschwang (254e), E. Orcel (323e), I. Paillet (412e), I. Pain (456e), J.-J. Papadopoulous (180e), J.-L. Papin (168e), H. Pasquet (70e), F. Paulhac (498e), C. Pélissier (23e), A. Perez-Munoz (402e), B. Personnaz (357e), L. Peyronnet (163e), C. Peyrouse (71e), G. Pfister (438e), C. Pic (396e), A.-M. Picard (256e), R. Picard (56e), F. Pichard (443e), F. Pichon (243e), L. Pichon (265e), V. Piedelièvre (66e), J. Pierrard (389e), X. Pineau (62e), C. Piquet (422e), V. Piton (191e), F. Pittalis (176e), T. Place (90e), P. Plansancie (60e), R. Planel (452e), L. Plantier (145e), M. Poitrat (284e), N. Poncet (506e), F. Poret (327e), B. Poulain (109e), J.-M. Pourroy (313e), J.-S. Pouvreau (260e), P. Pradeau (372e), N. Prat (314e), N. Prel (339e), L. Preud'homme (380e), B. Privat (400e), F. Pronnier (196e), B. Prothon (205e), S. Proust (215e), P. Provin (96e), L. Puech (27e), H. Rabouin (251e), J.-Y. Raguin (144e), A. Rascol (77e), J. Recalde (138e), B. Rêche (409e), M.-H. Refeuil (125e), L. Régnier (494e), P. Régnier (130e), G. Rémond (266e), X. Rémy (442e), J.-F. Ricard (517e), S. Richard (472e), G. Rigomier (26e), R. Rigori (113e), F. Rochard (330e), F. Roger (331e), V. Rohmer-Kretz (524e), V. Rosso (508e), P. Rouchosse (276e), S. Rouchy (178e), S. Rousselle (4e), A. Roy (386e), J.-P. Roy (447e), J. Royer (516e), J. Rubenach (420e), Y. Ruel (185e), S. Ruette (477e), Y. Rugraff (167e), P. Sabatier (349e), A. Sagnier (285e), C. Salles (156e), P. Sans (46e), G. Sarcey (47e), B. Satge (162e), S. Sauri (54e), J.-B. Scamps (388e), C. Schlotterer (530e), F. Schneegans (64e), D. Scieller (232e), A. Segond (484e), M. Servonnet (512e), O. Sessini (59e), A. Solier (299e), G. Southonnax (384e), A. Sourd (473e), C. Soyer (429e), F. Spavone (383e), F. Stahl (322e), F. Stalars (496e), C. Streiff (246e), R. Taffe O'Connor (474e), J. Tapprest (111e), M.-C. Taradach (394e), I. Tastet (99e), J.-P. Taupin (104e), S. Thenaisie (434e), D. Théron (318e), D. Thibaut (148e), D. Thiercy (151e), F. Thiriat (311e), A. Thisse (242e), F. Thomazo (182e), N. Thouvenot (430e), B. Thuillier (225e), G. Tizon (306e), F. Tolza (292e), F. Torris (410e), J.-C. Troger (52e), V. Trotot (439e), F. Tupin (118e), A. Turmeau (466e), M.-C. Ursulin (417e), S. Uzan (344e), V. Vacheron (2e), J.-F. Valarcher (393e), E. Valdebouze (49e), V. Vallée (294e), L. Valois (217e), A. Vandekerckhove (16e), P. Vaquié (298e), A. Varailhon (159e), N. Vassallo (497e), D. Vasseur (368e), C. Vatbois (431e), D. Vaudescal (376e), D. Venèque (419e), M. Venner (363e), S. Verrier (41e), P. Verwaerde (286e), J.-M. Vignon (211e), N. Vilmer (30e), P. Vinclair (371e), C. Vinet (123e), J.-C. Vinet (186e), P. Voirin (459e), V. Vovk (127e), C. Wendlinger (29e), J. Wermuth (8e), E. Wintz (515e), A. Woehrle (483e), N. Woronoff-Rehn (241e), J.-F. Wozniak (281e), P. Zarka (461e), J.-M. Zucchelli (407).

● **Option agronomie :**

Mmes ou MM. A.-H. Conseil (3e), L. Martin (1er), C. Solau (4e), X. Tricot (2e).

● **Option biochimie-biologie :**

Mmes ou MM. N. Bonnisseau (2e), F. Drzewowski (3e), P. Mallet (4e), M. Marenda (5e), D. Massabié (1er).

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du samedi 9 août :

DES DÉCRETS

● No 86-939 du 30 juillet 1986 pris pour l'application du troisième alinéa de l'article 375 du code civil complétant certaines dispositions du nouveau code de procédure civile.

● No 86-940 du 30 juillet 1986 modifiant la composition du tribunal de commerce de Dreux (Eure-et-Loir).

DES ARRÊTÉS

● Du 28 juillet 1986 portant création d'espaces aériens à double statut réglementé et contrôlé dans la région de Strasbourg (Bas-Rhin) et dans la région du Massif central (circulation aérienne).

● Du 25 juillet 1986 interdisant le maintien sur le marché de spécialités vétérinaires présentant un danger pour l'utilisateur.

● Du 23 juillet 1986 fixant le programme philatélique de l'année 1987.

DES LISTES

● Etablie par ordre de mérite, des candidats déclarés admis au concours interne d'accès aux instituts régionaux d'administration au titre de la session de 1986.

● Des candidats admis à l'école supérieure des postes et télécommunications à la suite des épreuves des concours externe et interne en 1986 et à la sélection d'entrée au cycle préparatoire.

Du dimanche 10 août :

DES ARRÊTÉS

● Du 8 août 1986 fixant la liste des emplois et des activités offerts au titre de la mobilité (emploi des fonctionnaires recrutés par la voie de l'ENA et des administrateurs des PTT).

● Du 4 août 1986 fixant la liste des candidats admis à prendre part aux épreuves du troisième concours d'entrée à l'Ecole nationale d'administration (session de 1986).

LOTO No 32 — TIRAGE DU SAMEDI 9 AOÛT 1986

5 7 19 43 44 45 — 39 (numéro complémentaire)

PROCHAINS TIRAGES EN DIRECT SUR TF1
MERCREDI 13 AOÛT 1986 À 20H35
ET SAMEDI 16 AOÛT 1986 À 20H35
VALIDATION : AU PLUS TARD MARDI AUX HEURES HABITUELLES

	NOMBRE DE GRILLES GAGNANTES	RAPPORT PAR GRILLE GAGNANTE (POUR 1F)
6 BONS N°	5	3 131 960,00 F
5 BONS N° + complémentaire	18	172 735,00 F
5 BONS N°	1 168	8 810,00 F
4 BONS N°	78 093	130,00 F
3 BONS N°	1 710 464	13,00 F

BONUS DU SAMEDI 122 524
3 BONS NUMÉROS + COMPLÉMENTAIRE : 13,00 F × 2 : 26,00 F

JEU GAGNANT N° 51 — LOTO SPORTIF

1 NICE – RENNES	9 LILLE – BORDEAUX
2 TOULOUSE – MONACO	10 TOULON – NANTES
3 LAVAL – LENS	11 GUINGAMP – ABBEVILLE
4 AUXERRE – PARIS S.G.	12 DUNKERQUE – VALENCIENNES
5 BREST – MARSEILLE	13 STRASBOURG – REIMS
6 ST ETIENNE – NANCY	14 GUEUGNON – DOLE-LONS
7 METZ – SOCHAUX	15 SETE – LIMOGES
8 RC PARIS – LE HAVRE	16 LE PUY – CANNES

Tirage des « 7 Numéros de la Chance » du Dimanche 10 Août 1986 : [illegible]

loterie nationale
TRANCHE N° 202 DU SUSPENSE
1 SEUL BILLET POUR LA SEMAINE. DU SUSPENSE TOUS LES JOURS

RÉSULTATS COMPLETS
CETTE LISTE NE TIENT PAS COMPTE DES CUMULS ÉVENTUELS

DATES DU TIRAGE	NUMÉROS OU TERMINAISONS	MONTANT DES LOTS
LUNDI 4 AOÛT 1986	007 111	1 000 000 F
	098	1 500
MARDI 5 AOÛT 1986	125 890	1 000 000 F
	108	1 500
MERCREDI 6 AOÛT 1986	111 981	1 000 000 F
	794	1 500
JEUDI 7 AOÛT 1986	396 813	1 000 000 F
	833	1 500
VENDREDI 8 AOÛT 1986	072 085	1 000 000 F
	810	1 500
SAMEDI 9 AOÛT 1986	051 278	1 000 000 F
	374	1 500
DIMANCHE 10 AOÛT 1986	314127	6 000 000 F
	104 155	1 000 000
	049 190	50 000
	072 024	50 000
	240 843	50 000
	311 311	50 000
	182 833	50 000
	026 465	50 000
	010 446	50 000
	384 023	50 000
	383 169	50 000
	007 914	50 000
	034 199	50 000
	138 583	50 000
	008 547	50 000
	313 333	50 000
	013 929	50 000
	336 641	50 000
	107 608	50 000
	397 620	50 000
	136 892	50 000
	138 690	50 000
	295	1 500
	5	100

Carnet du Monde

Naissances

– Anne-Marie CAPOMACCIO, Martin EVEN et Elsa,

ont le plaisir d'annoncer la naissance de

Arthur.

Paris, le 10 août 1986.

– Jacques et Anne Dominique de CHAMBRUN, Guillaume et Marianne,

sont heureux d'annoncer la naissance de

Marc,

le 4 août 1986, à Marvejols (Lozère).

Château de l'Empery,
48100 Marvejols.
167, rue de Vaugirard,
75015 Paris.

– Eric FISCHER et Françoise TOUBOL-FISCHER

laissent à Rebecca la joie d'annoncer la naissance de

Jonathan,

le 28 juillet 1986.

6, rue de l'Abreuvoir,
92100 Boulogne.

– Gérard et Isabelle GIOVETTI

ont la joie d'annoncer la naissance de

Adrien.

Paris, le 10 août 1986.

Mariages

– M. et Mme Pierre BOST

ont la joie de faire part du mariage de leur fils

Jean-Bernard
avec Mlle Dominique FERSING.

La cérémonie religieuse a été célébrée dans l'intimité familiale, le 9 août 1986, en l'église de Boutiers (Charente).

Banque de France,
Périgueux.

Décès

– Les familles Hauser,
Aymé-Martin,
Spire,
Durlach,

ont la douleur de faire part du décès de

Mme Colette HAUSER,
avocat honoraire au barreau de Paris,

survenu le 3 août 1986, à Louveciennes.
Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

– Mme Louis Moreau,
son épouse,
M. et Mme Michel Moreau
et leur fils,
M. et Mme Paul Zeboulon
et leurs enfants,
M. et Mme Jean Moreau
et leurs enfants,
M. Christian Moreau,
M. Pierre Moreau,
ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Paul Grizel,
ses beaux-parents,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Louis MOREAU,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur de l'ordre du Mérite,
directeur général honoraire
de l'Union des caisses centrales
de la mutualité agricole,
président de l'Alliance nationale
Population et Avenir,
président-directeur général de la SILIC,

survenu à Paris, le 9 août 1986, dans sa soixante-sixième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 12 août, à 15 heures, en l'église de Savignies (Oise).

2, rue de Messine,
75008 Paris.

– Le président,
Les membres du conseil d'administration,
Et la direction de l'Union des caisses centrales de la mutualité agricole,

ont le regret de faire part du décès de

Louis MOREAU,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur de l'ordre national
du Mérite,
officier du Mérite agricole,
directeur général honoraire,

survenu à Paris, le 9 août 1986, dans sa soixante-sixième année.

– Le président,
Les membres du conseil d'administration,
Et la direction de la Caisse centrale des mutuelles agricoles,

ont le regret de faire part du décès de

M. Louis MOREAU,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur de l'ordre national
du Mérite,
officier du Mérite agricole,
directeur général honoraire,

survenu à Paris, le 9 août 1986, dans sa soixante-sixième année.

– Le président,
Les membres du conseil d'administration,
Et la direction des Caisses centrales de mutualité sociale agricole,

ont le regret de faire part du décès de

M. Louis MOREAU,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur de l'ordre national
du Mérite,
officier du Mérite agricole,
directeur général honoraire,

survenu à Paris, le 9 août 1986, dans sa soixante-sixième année.

– Le président,
Les membres du conseil d'administration,
Et la direction de la Caisse centrale de prévoyance mutuelle agricole,

ont le regret de faire part du décès de

M. Louis MOREAU,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur de l'ordre national
du Mérite,
officier du Mérite agricole,
directeur général honoraire,

survenu à Paris, le 9 août 1986, dans sa soixante-sixième année.

– Le président,
Les membres du conseil d'administration,
Et la direction de la Caisse mutuelle autonome de retraites complémentaires agricoles,

ont le regret de faire part du décès de

M. Louis MOREAU,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur de l'ordre national
du Mérite,
officier du Mérite agricole,
directeur général honoraire,

survenu à Paris, le 9 août 1986, dans sa soixante-sixième année.

– Le président,
Les membres du conseil d'administration,
Et la direction de la Fédération nationale de la mutualité agricole,

ont le regret de faire part du décès de

M. Louis MOREAU,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur de l'ordre national
du Mérite,
officier du Mérite agricole,
délégué général honoraire,

survenu à Paris, le 9 août 1986, dans sa soixante-sixième année.

– Le président,
Et les membres du conseil d'administration du Syndicat national des directeurs de la mutualité agricole,

ont le regret de faire part du décès de

M. Louis MOREAU,
directeur général honoraire
de l'Union des caisses centrales
de la mutualité agricole,

survenu à Paris, le 9 août 1986, dans sa soixante-sixième année.

– Les conseils d'administration,
Et la direction de la Société immobilière de location pour l'industrie et le commerce (SILIC) et de la Société française immobilière pour l'industrie et le commerce (SOFILIC),

ont le regret de faire part du décès de

M. Louis MOREAU,

survenu à Paris, le 9 août 1986, dans sa soixante-sixième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 12 août, à 15 heures, en l'église de Savignies (Oise).

– Après une longue maladie

Monique PIOLLET,

née le 31 mai 1929,
a rejoint dans la maison du Père ceux qui l'avaient aimée.
La cérémonie religieuse aura lieu en l'église de Montanceix-Montrem (Dordogne), le jeudi 14 août 1986, à 16 h 30.
Elle sera suivie de l'inhumation dans le caveau familial au cimetière Saint-Georges de Périgueux.

De la part de
Christiane et François Mayer,
Nicole et Jacques Tournier-Lasserve,
Jacqueline Prost,
Marie-Claire et Jean-Louis Badouaille,
Bernadette et Roland Dumazert
et leurs enfants,
Et de la famille Gayaudon.

Une messe du souvenir sera célébrée au mois de septembre, en l'église Saint-Léon, à Paris-15e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Anniversaires

– Mme Nicole Breant demande à tous ceux qui ont connu et aimé

NTCF Pierre BREANT,

d'évoquer son souvenir pour le deuxième anniversaire de son passage à l'O.E.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

MOTOCYCLISME

Lawson (500 cc) et Lavado (250 cc) champions du monde

Le Grand Prix de Suède de vitesse motocycliste, dixième et avant-dernière épreuve du championnat du monde, disputé samedi 9 et dimanche 10 août sur le circuit d'Anderstorp a permis d'attribuer les deux principaux titres mondiaux, d'ores et déjà acquis à l'Américain Eddie Lawson (Yamaha) en 500 cc et au Vénézuélien Carlos Lavado (Yamaha) en 250 cc.

Disputée par un temps nuageux, frais et venteux, mais sur piste sèche, la course des 500 cc a été marquée par un duel entre Lawson et l'Australien Wayne Gardner (Honda), son dernier adversaire pour le titre. Pendant la première moitié de la course, ce dernier est resté dans la roue de Lawson, guettant une occasion de le doubler. Mais lors du dépassement d'attardés, Lawson a creusé un écart que Gardner n'a jamais pu combler. Déjà champion du monde en 1984, l'Américain récupère donc un titre laissé vacant par son compatriote Freddie Spencer (Honda), écarté des courses par une tendinite puis par une opération au poignet droit.

La course des 250 cc avait été disputée la veille sur une piste d'abord sèche, puis détrempée par une forte pluie. Disposant de pneumatiques bien adaptés aux circonstances, Lavado s'est imposé nettement en fin de course, décrochant son second titre mondial en terminant devant l'Espagnol « Sito » Pons (Honda) et le Français Jean-François Baldé (Honda) qui s'était montré le meilleur tant que la piste avait été sèche.

En side-cars, la course, d'abord animée par une belle bagarre entre Biland, Wesbter, Streuer et Michel, a vu ensuite une élimination successive des trois premiers. Alain Michel et Jean-Marc Fresc ont donc signé leur deuxième victoire de la saison en side-cars et ont repris la tête du championnat dans lequel il reste encore une épreuve. – (AFP).

AUTOMOBILISME

Triomphe à l'Est pour Piquet et la formule 1

Pour son premier passage à l'Est (*le Monde* du 26 juillet) depuis sa création en 1950, le championnat du monde de formule 1 automobile a connu, dimanche 10 août à Budapest, un succès populaire sans précédent, avec près de deux cent mille spectateurs qui ont payé l'équivalent de 140 à 240 francs – le dixième du salaire mensuel moyen – pour assister au premier Grand prix de Hongrie. Le nouveau circuit construit en huit mois et qui a coûté plus de 20 millions de dollars (135 millions de francs) à l'Etat hongrois – sans compter les 900 000 dollars de droits versés à la Fédération internationale du sport automobile – a servi de cadre à un splendide duel entre les Brésiliens Ayrton Senna (Lotus-Renault), en tête du premier au onzième tour, puis du trente-sixième au cinquante-sixième, et Nelson Piquet (Williams-Honda) qui a mené le reste du temps et a finalement eu le dernier mot après deux heures de course.

Le grand perdant de ce Grand Prix historique a été le champion du monde Alain Prost qui disputait à Budapest sa centième course en formule 1. Contraint par un problème électrique d'utiliser sa voiture de réserve, le pilote français a dû s'arrêter à son stand au quinzième tour, pour une défaillance du boîtier électronique, qui gère le fonctionnement du moteur. Au moment où il s'interroge sur la suite à donner à sa carrière la saison prochaine, Alain Prost est désormais relégué à la quatrième place du championnat du monde des conducteurs, à trois points de Nelson Piquet, quatre d'Ayrton Senna et onze de Nigel Mansell.

La semaine de vérité d'Alain Prost

L'expédition austro-hongroise du « formule 1 circus », commencée à Budapest et qui se poursuivra dimanche prochain à Zeltweg, s'annonçait capitale pour Alain Prost. « *Ces deux courses ne peuvent pas me faire gagner un nouveau titre, mais elles peuvent me le faire perdre* », pronostiquait-il à son arrivée dans la capitale hongroise. Encore en tête du championnat du monde des conducteurs après le Grand Prix de France, le 6 juillet, le tenant du titre ne cache pas son inquiétude après les quatre victoires consécutives des Williams-Honda de Nigel Mansell (France et Grande-Bretagne) et de Nelson Piquet (RFA et Hongrie).

A Budapest, Alain Prost espérait voir confirmées les promesses du nouveau turbo KKK adapté sur le moteur TAG-Porsche pour le Grand Prix de RFA. Les essais du Grand Prix de Hongrie avaient encore été encourageants, puisque la McLaren nº 1 avait signé le troisième temps et s'était montrée la plus rapide le dimanche matin lors du *warm up* (essais dans les conditions de course avec le plein d'essence).

Hélas ! une panne électrique a contraint Prost à changer in extrémis de voiture avant le départ. Il ne lui reste plus à espérer que le circuit de Zeltweg, avec ses longues courbes où la tenue de route et l'aérodynamisme des McLaren ont fait merveille ces dernières années, ne lui réservera pas une nouvelle désillusion.

Si le Grand Pprix d'Autriche s'annonce décisif pour Alain Prost dans sa lutte pour conserver son titre, la semaine qui va le précéder sera peut-être plus importante encore pour son avenir. Dès lundi à Zeltweg, les luxueux motor-homes du « formule 1 circus » abriteront sans doute des tractations décisives pour la saison prochaine.

Ron Dennis, le manager de McLaren, et son pilote français auraient souhaité disposer du moteur Honda. Les deux hommes avaient effectué un voyage à Tokyo pour négocier, mais les Japonais ont fait savoir, juste avant le Grand Prix de RFA, qu'ils fourniraient bien en 1987 deux écuries : Williams et... Lotus, qui disposait jusqu'ici du moteur Renault.

La carte Renault

Si l'hypothèse Honda est définitivement écartée pour McLaren et pour Prost, on ne sait toujours pas de quel moteur ils disposeront en 1987. Mansour Ojjeh, actionnaire majoritaire de McLaren International et directeur de TAG (Techniques d'avant-garde) *souhaiterait que* Porsche ne reste pas un simple prestataire de services – à des tarifs semble-t-il, prohibitifs, – mais s'associe plus étroitement à cette *aventure en formule* 1, comme Honda le fait avec Williams et Lotus qui ne paient pas leurs moteurs.

Pour ces négociations, Mansour Ojjeh peut encore jouer la carte Renault. La Régie a perdu Lotus et son pilote vedette Ayrton Senna passés chez Honda après Ligier qui a signé un contrat d'exclusivité de trois ans avec Alfa Romeo. Le nouveau moteur EF 15 C, doté de culasses réduisant sensiblement la consommation, a donné de belles promesses pour son baptême en RFA avec la deuxième place de Senna et la quatrième d'Arnoux. Mais on voit mal les responsables de la Régie, très indécis jusqu'ici, donner le feu vert pour la poursuite de l'aventure en formule 1 s'ils ne sont pas assurés de collaborer avec une écurie de premier plan.

Or une autre incertitude subsiste chez McLaren, dont l'ingénieur, John Barnard, passera probablement chez Ferrari. En fait, plus que par le choix du moteur, Alain Prost est intéressé par la décision de Barnard, dont les monoplaces sont si bien adaptées à sa conduite souple et précise.

En fait, Alain Prost est sans doute plus préoccupé qu'il ne le laisse paraître pour son avenir. Au soir de son centième Grand Prix de formule 1, il est le plus performant des pilotes en activité avec vingt-trois victoires et cinquante-six courses terminées dans les six premiers. En championnat du monde, il totalise 330,5 points et n'est dépassé que par l'Ecossais Jacky Stewart (360) et l'Autrichien Nicki Lauda (420,5 en 171 courses). Il peut encore espérer battre le record absolu de victoires de Jacky Stewart (vingt-sept).

A ce jour, ses trois principaux adversaires, le Britannique Nigel Mansell et les Brésiliens Ayrton Senna et Nelson Piquet, sont déjà assurés de disposer la saison prochaine du moteur sans doute le plus compétitif. Or le champion du monde 1985 n'ignore pas qu'il ne peut plus, désormais, se contenter de participer.

GÉRARD ALBOUY.

ATHLÉTISME : les championnats de France

La solitude du chômeur de demi-fond

AIX-LES-BAINS
de notre envoyé spécial

Les championnats de France d'athlétisme disputés les 8, 9 et 10 août à Aix-les-Bains (Savoie) ont été marqués par le record de France du 100 mètres plat battu par Antoine Richard en 10 sec. 9/100. Le précédent record (10 sec. 11/100) était détenu depuis le 14 octobre 1968 par Roger Bambuck. A deux semaines des championnats d'Europe, le sprint français – sur le plat comme sur les haies – a rassuré sur sa bonne santé. Ces championnats, d'un niveau moyen, ont confirmé la grande misère française dans les concours, à l'exception du lancer du javelot où Charles Bertimon a établi une nouvelle meilleure performance française (79,24 m). Enfin, la défaite de quelques favoris a illustré le grand brassage actuel du demi-fond français.

Annette Sergent débordée par trois concurrentes dans le 1 500 mètres, Joseph Mahmoud s'essoufflant loin derrière Debacker et Pannier dans le 3 000 mètres steeple, Philippe Collard sans réaction après l'attaque surprise de Claude Diomar dans la dernière ligne droite du 800 mètres, les locomotives du demi-fond français renaissant étaient en panne au pied du Revard. La situation réjouit plutôt Georges Gacon, entraîneur national du demi-fond. « *C'est encourageant*, dit-il, *ça prouve que derrière les sénateurs il y a des jeunes qui poussent.* »

A vingt-six ans, Philippe Collard n'a pourtant rien d'un sénateur. Tard venu à l'athlétisme, il voulait ce premier titre national comme « *la récompense de tellement de travail* ». Pour le coureur stéphanois, un sacre national sur 800 mètres était « *capital* » sur la route de Stuttgart où il devra se frotter à l'élite britannique et allemande. Après sa course ratée, il ne cachait pas son désarroi : « *Tout le monde me parle des championnats d'Europe...*, disait-il, *mais avant d'envisager des hautes études, il faut avoir le bac.* » Recalé l'élève Collard ? C'est pourtant un bon élément de ce demi-fond national que Georges Gacon compare à « *une classe appliquée, ayant envie de bien faire* ». Un élève courageux qui a suivi avec assiduité les cours de rattrapage de son entraîneur Camille Viale.

A vingt et un ans il n'avait jamais mis les pieds sur une piste d'athlétisme. Souvenir de cour d'école, il savait qu'il pouvait « *aller vite* », mais jusque-là son plaisir c'était le football : avant-centre d'une équipe de copains, le CS stéphanois. A l'éclatement du petit club, en 1981, il remisa ses crampons et se basarda sur 400 mètres. Trois mois après, « *sans entraînement particulier* », il était champion de France espoir en salle, puis réussissait 47 s 5/100.

Monté sur 800 mètres sur les conseils de Camille Viale, il est passé de 1 mn 50 s en 1984 à 1 mn 47 s en 1985, puis à 1 mn 45 s 45/100 cette saison, soit la deuxième performance française de tous les temps derrière les 1 mn 43 s 6/100 de José Marajo.

Pour une telle progression, d'apparence facile, des litres de sueur ont ruisselé sur le visage austère et déterminé du frêle athlète stéphanois. « *Le demi-fond c'est plus dur que tout*, dit-il. *Si, comme certains sprinters, je m'étais contenté de six entraînements hebdomadaires je n'aurais pas dépassé les limites de mon département.* »

« Motiver les gosses »

Pour Philippe Collard, infirmier dans un laboratoire d'analyses, « *l'investissement en temps est énorme* ». Il obtient des aménagements d'horaire, puis un mi-temps et décide enfin, en octobre 1985, de quitter son emploi. Plongée volontaire vers le chômage car, se souvient-il, « *à l'époque mon niveau n'était pas exceptionnel. Je ne pouvais prétendre à des aides de la municipalité ou de la Fédé* ».

« *Je m'étais donné deux ans pour faire parler de moi.* » En huit mois il est parvenu au premier plan national. Au salaire de sa compagne s'ajoutent désormais les 1 000 francs *mensuels de l'aide fédérale*, un contrat d'équipement et quelques primes de meetings. Malgré tout, sa situation reste précaire, et la marmite bout moins souvent que lui-même lorsqu'il constate que « *les gens s'accommodent de ma situation, la trouvent normale et s'imaginent que je n'ai pas les mêmes besoins que tout le monde* ». Pour atteindre le plus haut niveau international, Collard est prêt à bien des sacrifices mais, dit-il, « *il faut aussi être bien dans sa tête* ». Or, à l'approche de la fin de saison, le chômeur du 800 mètres commence à gamberger. La police nationale lui propose-t-elle une situation ? Il décline poliment : « *J'ai un métier. Il faudrait trouver quelque chose en rapport avec lui.* »

Outre ce problème du statut de l'athlète, Philippe Collard est l'illustration vivante des lacunes du système de détection français, largement guidé par le hasard. « *C'est notre souci majeur*, admet Alain Piron, le directeur technique national. *Si on compte seulement sur l'école, on n'y arrivera pas. C'est en bas des immeubles, sur les places des villages qu'il faut motiver les gosses. Il faut organiser des relais six fois 1 000 mètres dans les quartiers, sur les parkings des grands magasins, avec des mobylettes et des tas de lots à gagner.* » L'idée suit son chemin à la Fédération française d'athlétisme. Un essai pourrait être tenté prochainement dans certains quartiers de Paris avec le concours de commerçants. « *A nous ensuite d'assurer le suivi* », dit Alain Piron.

Sans la mise en place d'un maillage plus systématique combien de Collard continueront de s'ignorer ? La détection précoce est d'autant plus nécessaire pour le demi-fond que, selon Georges Gacon, « *un coureur vient à maturité après huit à dix ans de travail, c'est-à-dire vers vingt-cinq ans* ». Faut-il s'étonner dans ces conditions que Philippe Collard, véritable débutant dans une spécialité qui exige à la fois vitesse, résistance et sens tactique, rate quelques-uns de ses rendez-vous ?

JEAN-JACQUES BOZONNET.

« Tonio », la tornade blanche

Hérissée d'un fin duvet blond, la lèvre supérieure d'Antoine Richard se retrousse sur un sourire incrédule. Dans le charivari qui a suivi l'arrivée de son *100 mètres, il a entendu* le speaker parler de Bambuck et de record. A tout hasard, il entame le tour d'honneur que lui réclame une foule frissonnante d'émotion. Applaudissements. Autographes, photographes. Le rêve *se dissipe. La réalité de l'exploit* se confirme. Dix secondes neuf centièmes, troisième performance européenne de la saison.

Devant les caméras et les micros, le sourire du timide sprinter de Fontainebleau prend de l'assurance. Sous la banalité *apparente* de ses premiers commentaires souffle un air de revanche. C'est la réponse du sprinter de poche (1,76 mètre pour 64 kilos) à « *ceux qui prétendent que les petits n'avancent pas* ». C'est la réponse d'un athlète de vingt-six ans à ceux qui, il y a trois ans, l'appelaient déjà « *l'ancêtre* ».

« J'en ai sous le pied »

Entré en équipe de France en 1978 au côté de Sarteur, il a *été médaillé* olympique du 4 × 100 mètres, en 1980 à Moscou, avec Panzo *et les frères* Barré. Des étoiles disparues ou déclinantes alors que Richard, au *soir de son* cinquième titre national, peut lancer : « *Je suis encore là.* » C'est la réponse enfin du petit gars sérieux, travailleur acharné (huit à dix séances *d'entraînement* par semaine) à tous les surdoués de la terre.

L'atmosphère électrisée par l'orage menaçant a sans doute favorisé le fabuleux chrono d'Aix, mais la tempête avait éclaté bien plus tôt sous le crâne de Tonio. Pas plus que son copain Bruno Marie-Rose (10 sec 20/100), Antoine Richard n'avait accepté les airs dominateurs du Sénégalais *de Créteil*, Charles Seck, auteur la veille d'une série-canon en 10 sec 30/100.

En demi-finale, il terminait sur les talons de Seck, mais, assurait-il à Jacky Verzier, son entraîneur, « *j'en ai sous le pied* ».

S'il éprouve parfois des difficultés à se concentrer sur deux courses le même *jour*, Antoine est, selon son entraîneur « *un vrai lion dans la haute compétition* ». Samedi 9 août, Charles Seck a servi d'appât.

Jeune homme discret, ignorant tout des ficelles médiatiques, Antoine Richard jalousait secrètement le charisme des sprinters de couleur. Dans sa *jubilation d'être, après vingt-sept* ans de règne noir sur le sprint français (1) « *la preuve que l'athlète blanc peut faire aussi bien* », il n'y a aucune rancœur raciste. Seulement l'expression naïve d'un complexe qui s'évapore.

Au festin de Stuttgart, à la même table que le Soviétique *Mieghin* (10 sec 2/100) et le Britannique Christie (10 sec 4/100), il ne se contentera pas de picorer les miettes. « *Je les attends tous au départ* », jette-t-il. Sa lèvre retroussée découvre des dents aiguisées. Un sourire cannibale.

J.-J. B.

(1) Abdoulaye Seye avait détrôné Jocelyn Delecour le 14 juillet 1959.

Doublé Lancia en Argentine

En tête dès la première des vingt-sept épreuves spéciales chronométrées du rallye d'Argentine, l'Italien Massimo Biasion (Lancia Delta S4) a remporté, samedi 9 août à Cordoba, *sa première victoire dans une* épreuve du championnat du monde. Avec le Finlandais Markku Alen, deuxième à 24 secondes, la firme italienne a même réussi un doublé, comme lors des débuts de la Delta S4 au *rallye du RAC, fin 1985 en* Angleterre.

Après les abandons des Peugeot turbo 16 du Français Bruno Saby (bloc moteur fendu dans la *huitième spéciale) et du Finlandais* Juha Kankkunen (suspension arrière cassée dans la quinzième alors qu'il occupait la deuxième place à 24 secondes de Biason), Markku Alen, le leader habituel de Lancia, retardé en *début de course par des ennuis* de compresseur, a respecté les consignes d'équipe pour assurer le doublé de la firme italienne.

En Argentine, les deux marques encore en course pour le titre avaient engagé une troisième *voiture confiée à des* pilotes occasionnels : le Suédois Stig Blomqvist (pilote officiel Ford, champion du monde et vainqueur en Argentine avec *Audi en 1984) pour Peugeot* et l'Argentin Jorge Recalde pour Lancia. Devant un public tout acquis au pilote local, ce duel des troisièmes couteaux a finalement tourné à l'avantage du Suédois qui a assuré à la firme française *une troisième place précieuse* dans la perspective du titre.

Alors qu'il reste trois rallyes à *disputer* (les 1000 Lacs en Finlande du 3 au 7 septembre, San Remo du 12 au 18 octobre et le RAC du 16 au 20 novembre), une victoire suffirait désormais à Peugeot pour lui assurer un deuxième titre mondial consécutif. *Comme l'an dernier, la firme* française espère bien être sacrée dès le rallye des 1000 Lacs, où elle retrouvera Timo Salonen, champion du monde et dernier vainqueur en Finlande.

G. A.

RÉSULTATS

Athlétisme

CHAMPIONNATS DE FRANCE

Messieurs

100 mètres. – Richard (*10 s 09/100, record de France*).
110 mètres haies. – Caristan (13 s 46/100).
200 mètres. – Marie-Rose (20 s 69/100).
400 mètres. – Quentrec (45 s 83/100).
400 mètres haies. – Gonigam (49 s 82/100).
800 mètres. – Diomar (1 mn 46 s 65/100).
1 500 mètres. – Thiébaut (3 mn 39 s 18/100).
3 000 mètres steeple. – Debacker (8 mn 29 s 03/100).
5 000 mètres. – Arpin (13 mn 51 s 14/100).
Hauteur. – Verzy (2,24 m).
Triple saut. – Hélan (16,93 m).
Poids. – Viudès (18,08 m).
Marteau. – Ciofani (74,12 m).
Perche. – Vigneron (5,70 m).
Longueur. – Brize (8,08 m).
Javelot. – Bertimon (79,24 m, m.p.f.).
20 km marche. – Fesselier (1 h 27 mn 6 s 3/100).
Disque. – Selle (59,76 m).

DAMES

100 mètres. – Bily (11 s 33/100).
100 mètres haies. – Elloy (12 s 94/100).
200 mètres. – Cazier (22 s 95/100).
400 mètres. – Simon (52 s 35/100).
400 mètres haies. – Beaugeant (57 s 23/100).
800 mètres. – Thoumas (2 mn 3 s 87/100).
1 500 mètres. – Froget (4 mn 10 s 81/100).
3 000 mètres. – Bonnet (9 mn 10 s 88/100).
5 km marche. – Griesbach (23 mn 31 s).
Longueur. – Fourcade (6,73 m).
Poids. – Créantor (16,56 m).
Disque. – Devaluez (54,84 m).
Hauteur. – Rougeron (1,84 m).
Javelot. – Giardino (54,16 m).

Automobilisme

GRAND PRIX DE HONGRIE DE FORMULE 1

1. Piquet (Bré., Williams-Honda) 2 h 0 mn 34 s ; 2. Senna (Bré., Lotus-Renault) à 17 s. ; 3. Mansell (G-B, Williams-Honda) à 1 tour ; 4. Johansson (Suè., Ferrari) à 1 tour ; 5. Dumfries (G-B, Lotus-Renault) à 2 tours ; 6. Brundle (G-B, Tyrrell-Renault) à 2 tours.

RALLYE D'ARGENTINE

1. Biassion-Siviero (Lancia Delta S4) 6 h 36 mn 26 s ; 2. Alen-Kivimaki (Lancia Delta S4) à 24 s ; 3. Blomqvist-Berglund (Peugeot 205 turbo 16) à 4 mn 16 s ; 4. Recalde-Del Buono (Lancia Delta S4) à 5 mn 7 s.

CHAMPIONNAT DU MONDE DES MARQUES

1. Peugeot, 121 pts ; 2. Lancia, 105 ; 3. Volkswagen, 65 ; 4. Audi, 29.

CHAMPIONNAT DU MONDE DES PILOTES

1. Kankkunen (Fin.) 76 pts ; 2. Alen (Fin.) 57 ; 3. Biasion (Ita.) 47 ; 4. Saby (fra.) 38.

Tennis

TOURNOI DE STRATTON MOUNTAIN

Demi-finales. – Lendl b. Connors, 6-4, 3-6, 6-2 ; Becker b. McEnroe, 3-6, 7-5, 7-6 (10-8).

Finale. – Lendl (Tch., 1) b. Becker (RFA, 2), 6-4, 7-6 (7-0).

هكذا من الأصل

Le Monde CADRES

Importante banque PARIS recherche pour son Service du Personnel, un

JEUNE DIPLOME DUT - GEA HF
OPTION GESTION DU PERSONNEL

Il se verra confier dans un premier temps différents travaux liés à l'administration et à la paye du personnel dans un contexte informatisé.

Les candidats masculins devront être dégagés des obligations militaires.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, C.V. et photo), sous la référence 4248 à



71, avenue Victor-Hugo - 75116 PARIS, qui transmettra.

Nous sommes une multinationale de renommée mondiale. Nous recherchons pour l'une de nos unités de production de 400 personnes dans la région Rhône-Alpes

UN INGÉNIEUR
Assurance Qualité Contrôle

débutant ou ayant 1 à 2 ans d'expérience, généraliste de Grande Ecole (Centrale, Mines, Arts et Métiers). Ce poste vous prépare à assumer les responsabilités de Direction et pour cela vous avez des atouts :

Une formation d'un an en Université U.S. (Anglais indispensable).
Un fort potentiel d'évolution.
Une constante volonté de progression.

Envoyer lettre, CV et photo sous référence 8014 à : EMPLOIS ET ENTREPRISES qui transmettra.

Emplois et Entreprises
18, RUE VOLNEY 75002 PARIS

Ingénieur Etudes Mecaniques

Filiale d'un important groupe industriel français aux activités diversifiées, nous sommes l'un des leaders mondiaux du "traitement du courrier". Compte tenu de notre développement et du lancement de nouveaux produits, nous renforçons notre bureau d'études (60 personnes) et recherchons un ingénieur d'études mecaniques. Sous l'autorité du responsable de l'une de nos activités (petite mécanique de conception mixte, mécanique, électronique, logiciel), vous aurez pour mission avec votre équipe de participer à l'étude et à la mise au point de l'aspect mécanique de machines automatiques de traitement du courrier. Pour ce faire, vous êtes ingénieur diplômé (AM, ICAM, INSA...) et vous avez acquis au moins 3/4 ans d'expérience en étude de machines automatiques. Vous êtes familiarisé avec les problèmes d'industrialisation, d'analyse de la valeur et vous avez l'habitude du dialogue avec d'autres disciplines : électronique, software. La pratique de la CAO serait un atout supplémentaire. Une bonne connaissance de l'anglais est indispensable car ces études se font dans un contexte international. Ce poste est à pourvoir en très proche banlieue Sud de Paris.

Si vous pensez avoir le profil de la personne que nous recherchons (H/F), merci de faire parvenir votre dossier de candidature en précisant la référence 355 M à :

jlp j.l parichon
38 rue de Lisbonne - 75008 Paris - Tel 45 63 03 10

JOURCES

ENTREPRISE AÉRONAUTIQUE CLERMONT-FERRAND

recherche

UN INGÉNIEUR GÉNÉRALISTE E.N.S.I.

pour bureau d'études prototypes et installations spéciales. Formation souhaitée dans le domaine des calculs de structure.

Ecrire HAVAS 63002 CLERMONT-FERRAND CEDEX sous référence 23161.

LA VIE CLAIRE
POUR DÉVELOPPEMENT MARCHÉ COLLECTIVITÉS

Recherche
- Représentants multicartes
- Très introduits
- Commissions motivantes

Écrire à la S.F.A.S.
70, avenue de la République 94703 Maisons Alfort Cedex
Référence : JMD / MED 31786

Groupe Bancaire Alsace

RECHERCHE

INGÉNIEURS INFORMATICIENS CHEFS DE PROJETS

Pour participer à des développements d'applications en temps réel.

Veuillez adresser candidature avec curriculum vitae détaillé et prétentions sous le n° 7440
LE MONDE PUBLICITÉ
7, rue de Monttessuy, 75007 PARIS.

MANADE

Leader accessoires de bureau recherche
RESPONSABLES CCIAUX
Expér. aménagement bureaux 3 ans mini.
Adresser C.V. dét. + photo à : MANADE, M. Orione, B.P. 27, 37190 AZAY-LE-RIDEAU.

Laboratoires agricoles implantation Sud-Est recherche
CHIMISTE spécialisé
dans recherche résidus pesticides, analyses terres, eaux HPLC et CPG, qualifications et expérience demandées.
Efficacité immédiate.
Ecrire EUROSUD, n° 29686, 18, rue de la République, 84000 AVIGNON.

SOCIÉTÉ DE FORMATION SPÉCIALISÉE EN GESTION DE CARRIÈRE

recherche

- 2 ANIMATEURS POUR vacation le soir ou le sam.
- 3 ANIMATEURS POUR interv. 5 ou 10 jrs par mois.
- 1 PROMOTEUR DE STAGE.

- Ayant une autre source de revenus.
- Ayant au moins 5 ans de responsabilité en entreprise.
- Ayant déjà animé des groupes en sess. de format.

Si intéressé, écrire à TALENTS, 32, av. de Chambéry, 74000 ANNECY. Prévoir réunion d'information à Paris le samedi 6 sept. de 16 h à 19 h 30.

PRÉPAREZ EN DEUX ANS par une journée hebdomadaire un CAP donnant les bases d'un enseignement musical vivant. Stage d'initiation. Recrutement les 30, 31 août et 1er, 2 septembre 1986.
Inst. Pédagogique Martenot, 23, rue Saint-Pierre, 92200 NEUILLY. Tél. : 46-24-34-08.

Clinique importante banlieue Nord-Est recherche

SURVEILLANTE

Service Hemodialyse.
Très bonne expérience exigée. Salaire très motivant. Env. C.V. à Clinique du Bois-d'Amour, 19-21, av. du Bois-d'Amour, 93700 DRANCY.

Premier constructeur mondial d'électroménager

recherche

3 INSPECTEURS ADMINISTRATIFS

H. ou F. – Environ 30 ans Dynamique, ayant le goût des contacts et de la communication. Déplacements permanents, pour les régions de

NANCY, RENNES et LA ROCHELLE

(voiture indispensable)

– Avoir un BTS Gestion ou équival., bonnes connais. de la micro-informatique.

– Plusieurs années d'exp. dans un emploi similaire : contrôle, animation et formation du personnel administratif d'un groupe d'agences.
- Gestion des commandes
- Tenue des stocks
- Litiges clients
- Tenue des caisses
- Suivi des représentants
- Après-vente.

Envoyer C.V. + *photo et prétent.* à ELECTROLUX MÉNAGER -Direction administrative BP 139 – 60300 SENLIS.

DEMANDES D'EMPLOIS

C.E. SERRURIER 47 ans souhaite place responsable équipe bâtiment, industrie, assurance ou banque.
Libre 15 septembre.
Tél. : 48-33-61-94.

J.F., 27 ans, maîtrises anglais, commerce, gestion offre collaboration. Langues : anglais, allemand, chinois. Expérience marketing direct, interviews, documentation en commerce extérieur.
Ecrire sous le n° 6888
LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

Exp. aff., gest. et direction, exp. et goût travail étranger, bonnes conn. Amér. latine, ing. 32 a. ch. société dynamique.
Tél. : 43-75-51-34.

Professionnel de l'informatique, 35 ans, dont 12 de pratique, recherche entreprise désireuse de développer, affiner, fiabiliser ses réseaux de communication pour un éventuel échange d'informations.
Ecrire sous le n° 7418
LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

STOP !
38 ans, ingénieur export (français, anglais, arabe) 11 ans expatrié : Afrique, Europe, Moyen-Orient). Gestion d'entreprises. Construction d'ensembles indust. Nbreuses réf. Etudie ttes propositions.
Ecrire sous le n° 7415 M
LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

Dynamique et méthodique secrétaire de direction, 27 ans, bilingue anglais, 7 années d'expérience dans les domaines du *marketing*, du *commercial* et de la communication.
Recherche emploi stable à Montpellier dans les secteurs Presse, publicité, radio ou tous secteurs dynamisants.
Tél. 16 (1) 42-62-16-44, après 18 h 30.
Ecrire sous le n° 6.913
LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

travail à domicile

Tous vos documents dactylographiés. Travail soigné. 12 F/page. T. : 43-73-92-77.

propositions diverses

Les possibilités d'emplois à l'Etranger sont nombreuses et variées. Demandez une docum. (gratuite) sur la revue spécialisée MIGRATIONS (LM) B.P. 291-09 PARIS CEDEX 09.

L'Etat offre des emplois stables, bien rémunérés, à tous les Français avec ou sans diplôme. Demandez une documentation sur la revue spécialisée FRANCE CARRIÈRES (D 16) B.P. 402-09 PARIS CEDEX 09.

capitaux propositions commerciales

Dirig. Stés cède 50 % parts d'une entrepr. C.A. : 7 KF, 11 pers. 350.000 F. Ecr. QUERE, 31, rte d'Hesloup, Saint-Germain-du-Corbeis, 61000 ALENÇON.

perdu - trouvé

E. Bodier, agent photographe offre récompense pour récupérer dossiers de J. Batho, D. Félix, L. Durand, L. Jeanson, J. Benech volés le 5 août au 3, rue Saint-Louis, 75004 Paris. Tél. : 46-33-58-98.

automobiles

ventes

de 8 à 11 C.V.

Vends Volvo 245 GL break bleue métal, int. velours bleu, vitres teintées, boîte autom., moteur échange standard 2.000 km, batterie et pneus neufs, banquette enfant dans cache-coffre ar., excellent état général. 38.500 F avec H.P. stéréo et antenne.
Tél. : 46-33-01-67 après 17 h.



L'IMMOBILIER

appartements ventes

5e arrdt

CENSIER 3 PCES
Récent 66 m² + 5 m² loggias, 5e ét., asc., rue/jard., qualité. 1.100.000 F. 45-80-07-87.

14e arrdt

DENFERT 215 m². 47-03-32-44.
SOLEIL, VUE, ASC.

DENFERT DIVIS. 47-03-32-31.
MAISONNETTE 6 PCES.

17e arrdt

COURCELLES 94 m²
1er ét. sur cour, gd séjour, 2 chbres + petite, bain + dche. 1.300.000 F. Mardi, 13 h-15 h, 9, r. Léon-Cogniet.

18e arrdt

MAIRIE XVIII
2 pces cft, occupé 129.000 F.
2 pces, entrée, cuis., w.-c., 40 m² 277.000 F.
5 pces 120 m², Mo Marcadet, 1.250.000 F. 42-52-01-82.

appartements achats

RECHERCHE URGENT
Studios ou 2 pces, même à rénover Paris. 42-52-01-82.

Rech. 3/4 PIÈCES 80 m² minimum, 5e, 6e, 15e, 16e, 17e. Tél. : 42-52-40-40.

locations non meublées demandes

Région parisienne

Etude cherche pour CADRES villas ttes banl., loyer garanti. (1) 48-89-89-66 - 42-83-57-02.

locations meublées demandes

Paris

OFFICE INTERNATIONAL rech. pour sa direction beaux appts de standing, 4 pièces et plus. Tél. : 45-28-18-95.

villégiature

Proche Blois, vue et accès direct LOIRE, grande maison famille style tt cft 6/8 pers. grd jardin, 15-31 août. 6 000 F caution. Tél. 45-88-16-78.

---

40 MINUTES DE PARIS dans un cadre agréable. Sa terrasse sur les
bords du Loing
HOTELLERIE****
LA VANNE ROUGE
Hôtel sélectionné de tourisme international***A
restaurant de tourisme
77690 MONTIGNY-S/LOING.
Tél. 64-45-82-10.

forêts

PART. vend dans l'Eure 5 ou 12 hectares bois bordure bourg, accès facile.
Prix : 16 000 F l'hectare.
BENARD - Tél. : 33-56-82-65
50620 LE DÉZERT.

hôtels particuliers

SITUATION EXCEPT.
VILLA MONTMORENCY
Hôtel particulier 230 m² entièrement rénové avec jardinet. Tél. : 43-59-83-56.

immobilier information

POUR VENDRE OU ACHETER entre particuliers maison, appartement, château, propriété, terrain, commerce, sur toute la France.
INDICATEUR LAGRANGE
Fondé en 1876.
5, rue Greffulhe, 75008 Paris.
Tél. : 16 (1) 42-66-46-40.

propriétés

STATION THERMALE
Bagnoles-de-l'Orne
Tessé-la-Madeleine, vends Maison F5, très bonne construction, tout confort, cave aménagée, garage, jardin sur artère principale. Libre.
S'adresser Me Girard, notaire à Juvigny-sous-Andaine, 61140 Bagnoles-de-l'Orne.
M. Fondecave Yves La Sylphide, 56, allée Robert-Pesnel, 13300 Salon-de-Provence.
Tél. : (16) 90-42-11-44.

LIMOUSIN (Haute-Vienne)
Vend bordure rivière GARTEMPE, *maison* de meunier de 4 pièces, vieux moulin, granges, îles et terrains.
Rens. M. F. GUIBERT, Le Monteil, 87290 Châteauponsac.
Tél. : 55-76-32-20.

RANCH AU PARAGUAY
100 000 hectares,
SOL FERTILE,
bonne pluviosité. Vente totale ou partielle 5 000 hectares à 20 dollars US l'hectare.
Ecrire propriétaire M. Peterson, P.O. Box 2169, Asuncion, Paraguay.

RER BOISSY-ST-LÉGER
Villecresnes, superbe maison bourgeoise, parc 2 113 m², triple séj., 90 m², 4 ch., cuis., tt cft, 240 m² hab., terrasse, billard, sous-sol complet, grenier aménageable, 1 985 000 F.
MAS IMMOBIL. 43-45-88-53.

---

150 KM SUD DE PARIS
PROPRIÉTÉ EN U
5 p., cuis., bns, w.-c., dépend. chauff. URGENT 460 000 F.
SUR 3 800 m²
CRÉDIT 100 %
Tél. : (16) 86-74-08-12 ou après 20 h (16) 86-74-02-71.

bureaux

Locations

Domiciliation depuis 90 F/mois Rue St-Honoré ou Paris-12e. Constitution SARL 2.000 F/HT. INTER DOM. T. : 43-40-68-50.

VOTRE SIÈGE SOCIAL
DOMICILIATIONS
SARL - RC - RM
Constitution de Sociétés.
Démarches et tous services.
Permanences téléphoniques.
43-55-17-50

Votre adresse commerciale ou
SIÈGE SOCIAL
bureaux, secrétariat, télex
CONSTITUTION STÉS
Prix compétitifs. Délais rapides.
ASPAC 42-93-60-50 +

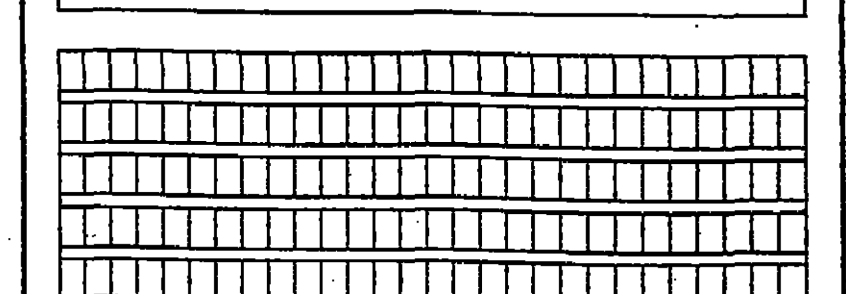
IMMOBILIER PARTICULIERS

Le Monde
FORFAIT
« SPÉCIAL PARTICULIER »
2 mercredis de suite 590 F TTC

Particuliers : vous cherchez à vendre ou à louer un bien immobilier, appartement ou maison en résidence principale ou secondaire, *le Monde* vous propose d'insérer votre annonce pendant 2 mercredis de suite, journaux datés jeudi.

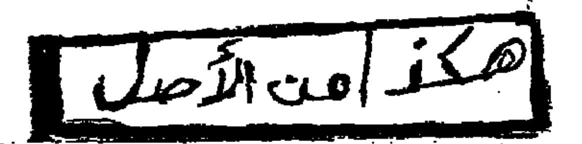
Remplissez cette grille et renvoyez-la, accompagnée de votre règlement : chèque ou CCP libellé au nom du *Monde* Publicité, 5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS.

La ligne se compose de 28 lettres minuscules, signes de ponctuation ou espaces. En utilisant des caractères de 2 lignes de hauteur, la ligne se compose de 14 lettres, signes de ponctuation ou espaces.



POUR TOUTE INFORMATION
Téléphoner à notre service 45-55-91-82, postes 4126, 4141 ou 4137.

Wall Str
mistig



Le Monde

ECONOMIE

Wall Street face à ceux qui en savent trop

Les affaires sont les affaires, mais les « initiés » sont soumis à une sévère surveillance.

PERMETTRE que se développent les affaires, mais *pas à n'importe quel prix* pour ceux qui n'ont pas été « dans le coup ». Telle est, *grosso modo* la philosophie des autorités boursières américaines à l'égard des marchés financiers dont elles entendent contrôler scrupuleusement l'activité – et les à-côtés – sans en entraver l'expansion. Détenteurs du plus grand marché boursier mondial, les Etats-Unis *se devaient aussi de* disposer de l'appareil le plus répressif qui soit pour éviter que les éventuels dérapages du monde des affaires ne mettent à mal la réputation de Wall Street, symbole de la vie économique américaine.

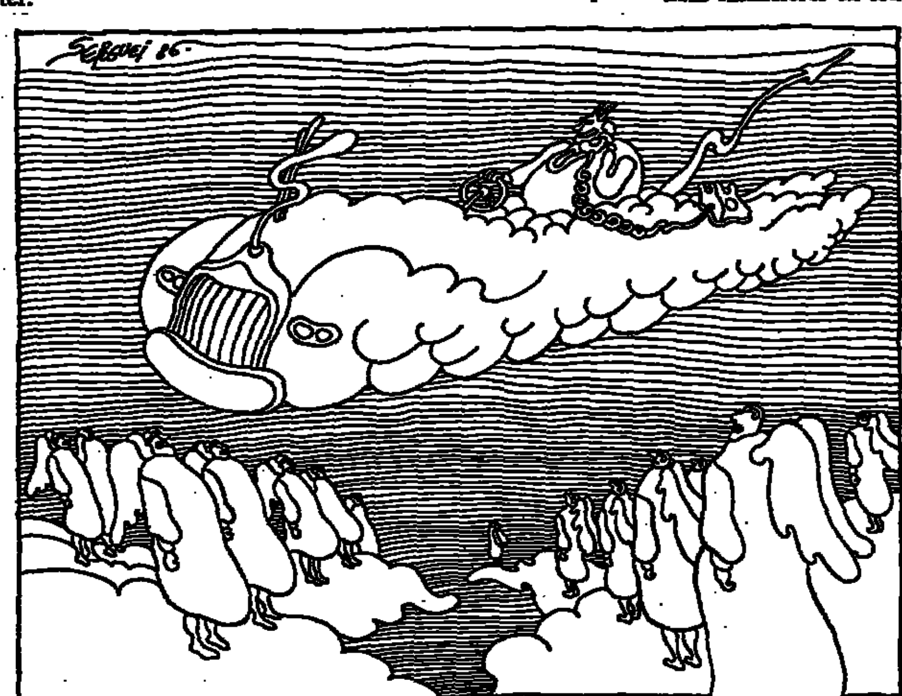
C'est ainsi qu'a été créée en 1934, dans le cadre des deux Securities Acts (lois sur les valeurs mobilières) de 1933-1934, la célèbre Securities and Exchange Commission (SEC), qui a servi ultérieurement de modèle à toutes les autres commissions boursières. Depuis, cette énorme organisation, qui emploie plus de deux mille personnes à travers un réseau englobant plusieurs bureaux régionaux afin de surveiller le marché boursier et d'*informer le public sur les opérations* qui s'y déroulent, procède, bon an mal an, à plus de trois cents enquêtes.

Aidée dans cette vaste tâche par un système de surveillance informatisée – Market Oversight Surveillance System, – qui s'appuie lui-même sur un mécanisme voisin mis en place par les autorités boursières – le Stock Watch Group, – la SEC s'attache à déceler tout ce qui aurait pu nuire à la nécessaire transparence du marché. A commencer, bien sûr, par les opérations d'initiés, les fameux *insiders*.

Afin de limiter leur champ d'action, l'article 16 du Securities Act de 1934 interdit à un certain nombre de personnes (dirigeants, administrateurs, actionnaires *détenant plus de 10 % du capital* d'une société) de réaliser une opération d'achat suivie d'une revente – ou de vente suivie de rachat – dans un délai de six mois, lorsque cette opération porte sur les titres d'une société enregistrée (c'est-à-dire cotée) ou faisant publiquement appel à l'épargne à laquelle les personnes énumérées sont liées directement ou indirectement (si leur société est affiliée au même groupe) *rappelle une étude consacrée* à ce problème sous l'angle juridique français et anglo-saxon (1).

L'affaire Levine

Si le contrôle de ces *insiders* est *relativement facile* (ils sont tenus de déclarer chaque mois à la SEC tous les mouvements de leurs portefeuilles d'actions de leur société ou des sociétés de leur groupe), il en va tout autrement des *outsiders*, ces initiés externes qui ne figurent pas dans la liste précédente, et peuvent, cependant, être amenés à *disposer d'informations* privilégiées à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions ou dans le cadre de leur profession. C'est cette catégorie d'initiés de fait qui, en raison des difficultés à apporter la preuve matérielle du délit, *lorsque* la Securities and Exchange Commission décide d'entamer des poursuites pénales, donne du fil à retordre à cet organisme. Ce qui ne l'empêche pas de manifester, à l'occasion de quelques *affaires récentes*, une réelle volonté de « *frapper fort* » afin de ne pas sacrifier l'information du public et des actionnaires à un *laxisme juridique que quelques* petits malins auraient tôt fait d'exploiter.


Dessin de SERGUEL

L'affaire la plus retentissante est naturellement le cas de Dennis *Levine, ce jeune financier de* trente-trois ans qui avait fait ses premières armes dans la firme d'investissements new-yorkaise Shearson Lehman Bros avant de passer à la concurrence sous la bannière de Drexel Burnham Lambert, l'un des plus importants *brokers* de la place. Accusé d'avoir réalisé des profits « *illégaux* » pour un montant de plus de 12 millions de dollars – la plus grave affaire de ce genre à Wall Street, – le « petit prince des OPA » (offres publiques d'achat) qui était accusé d'avoir utilisé, grâce aux *fonctions exercées dans* les différentes firmes où il avait travaillé, des informations boursières confidentielles, a finalement plaidé coupable, en juin dernier, des accusations diverses portées contre lui : fraude sur les valeurs mobilières, évasion fiscale et faux témoignage.

Visiblement, la SEC a voulu tirer un coup de semonce pour prévenir la communauté financière et empêcher les abus consécutifs à une profusion d'opérations financières en tout genre et une inflation d'OPA qui font la part belle aux arbitragistes. *Ces* spéculateurs, qui ont pignon sur rue, peuvent se porter acheteurs – ou vendeurs – à titre personnel, des titres d'une société convoitée par un autre groupe, pour les revendre ensuite, *avec* un bénéfice bien sûr, une fois l'affaire conclue. Voulant contenir les excès, la SEC a récemment modifié ses statuts pour pouvoir entamer des poursuites judiciaires à l'encontre de toute personne engagée (et non plus seulement à l'origine) dans des activités à caractère frauduleux ou mensonger en matière de rachat ou de vente de titres de sociétés.

Depuis, la commission boursière américaine, qui poursuit ses investigations sur d'autres affaires de nature voisine – de quoi donner la chair de poule à plus d'un as de la finance à New-York, – continue à enfoncer le clou. De passage à Paris à la mi-juillet à l'occasion de la onzième conférence de l'Organisation internationale *des commissions de valeurs* mobilières (OICV), l'actuel président de la SEC (2), M. John Shad, nommé en 1981, a tenu à mettre les choses au point.

Tout en se félicitant de l'extraordinaire boom que *connaissent* les places boursières mondiales (mesuré en dollars, les cours ont grimpé en moyenne de 37 % l'année dernière) et de l'internationalisation croissante des grands marchés, M. Shad, qui était auparavant vice-président de la firme de courtage Hutton, a tenu à adresser une mise en garde.

SERGE MARTI.

(Lire la suite page 16.)

(1) *La Bourse et les Initiés*, essai de droit comparé, par Marie-Claude Robert, juriste et chef du service des relations extérieures de la COB. Revue *des sociétés* (janvier-mars 1982).

(2) Le collège de la SEC comprend, outre le président John Shad, quatre autres « commissaires : Charles Cox, James Treadway, Charles Marinaccio et Aulana Peters.

Le mistigri du déficit budgétaire américain

M. Reagan et le Congrès tiendront-ils leur promesse de réduire un dangereux déséquilibre ?

par JEAN-MICHEL CHARPIN (*)

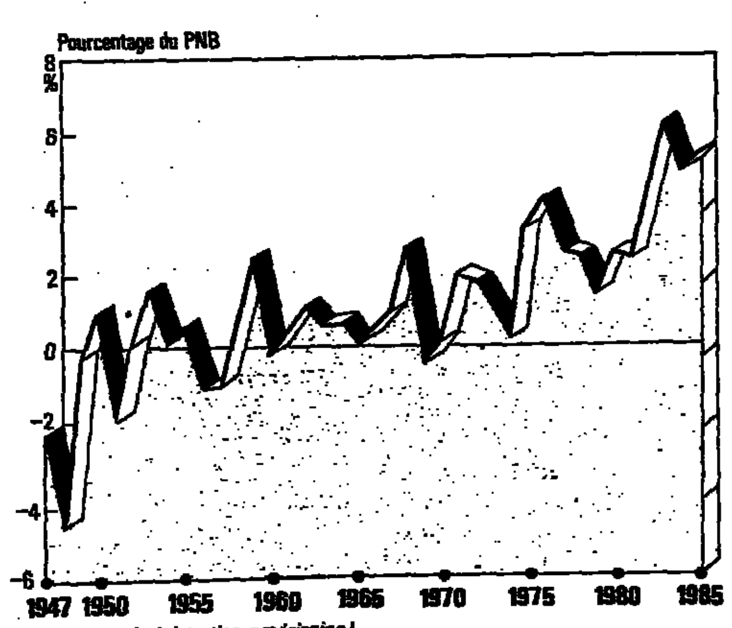
DANS quelques jours, les responsables de la direction du budget (Office of Management and Budget) et du service budgétaire du Congrès (*Congressional Budget Office*) transmettront aux parlementaires leur rapport commun sur la loi de finances fédérale pour l'année financière 1987 (qui commence le 1er octobre 1986). Ainsi se mettra en route le mécanisme prévu par la loi Gramm-Rudman, malgré l'arrêt du 7 juillet dernier de *la Cour suprême qui en* a annulé une partie, mais seulement une partie.

Cette loi, de son vrai nom « loi pour un contrôle d'urgence du déficit et un budget équilibré », est cette bizarrerie juridique promulguée le 12 *décembre 1985 par* M. Ronald Reagan qui vise à réduire le déficit budgétaire américain et, plus précisément, à le ramener à zéro en 1991. Son vote a été souvent qualifié d'« *acte de désespoir* » : après des années de guérilla, le président des Etats-Unis et le Congrès se sont mis *d'accord* pour s'imposer des contraintes. A défaut de s'entendre sur les moyens à *mettre en* œuvre, ils ont accepté une obligation de résultat sur la réduction du déficit.

Pour qu'une telle solution soit mise sur pied, il fallait que la situation soit grave : elle l'était en effet ! Le déficit budgétaire a atteint 212 milliards de dollars au cours de l'année financière 1985, et les prévisions disponibles fin 1985 décrivaient une poursuite du creusement du déficit jusqu'à la fin des années 80. Un tel déficit apparaissait d'abord intrinsèquement mauvais, parce qu'il échappait à tout contrôle et enflait d'année en année. Ensuite, sa réduction était considérée comme une condition nécessaire à la baisse des taux d'intérêt et à la diminution du solde négatif de la balance commerciale américaine.

Tout le monde, ou presque, était donc d'accord sur la nécessité de l'opération. En revanche, il y avait désaccord sur les moyens. Le président Reagan, fidèle à ses principes et à ses engagements électoraux, ne voulait pas entendre parler d'augmentation des impôts et exigeait que l'effort budgétaire en faveur de la défense soit poursuivi. Pour lui, la réduction du déficit devait provenir exclusivement de coupes dans les *programmes civils*, si *possible* en évitant de remettre en cause les prestations sociales essentielles. Mais le Congrès a refusé de décider de telles coupes.

Résultat : calculé en pourcentage du produit national brut (PNB), le déficit s'est trouvé supérieur de 5,4 points à ce que le président Reagan avait annoncé lors de sa prise de fonctions dans son programme pour le redressement économique. En fait, les recettes budgétaires n'avaient été sous-estimées que de 0,2 point et les dépenses pour la défense ont été aussi très proches de ce qui avait été prévu. En revanche, les dépenses civiles ont excédé de 5,5 points la prévision, dont 1,9 point au titre de la charge d'intérêts et 3,6 points au titre des programmes civils.



Le poids croissant du déficit budgétaire depuis 1947.

Pour sortir de cette impasse, un dispositif original a été imaginé par les sénateurs Gramm, Rudman et Hollings : si, au 20 août, le déficit prévu pour l'année financière (qui va commencer) dépasse l'objectif fixé dans la loi, un processus de coupes automatiques, réparties par moitiés entre les dépenses civiles et les dépenses militaires, serait mis en œuvre. Le dispositif est complexe, et il n'a pas fallu moins de 30 000 mots – l'équivalent d'un petit roman – aux astucieux juristes du Congrès pour l'exprimer dans la loi Gramm-Rudman.

La méfiance était cependant telle entre la présidence et le Congrès que, même en prévoyant des rôles symétriques pour les deux institutions, même en organisant une procédure à répétition entre l'exécutif et le législatif, le *besoin s'est fait sentir* de placer au centre du dispositif une personne neutre, *susceptible de certifier* la bonne foi des uns et des autres. C'est ainsi que le contrôleur général, M. Charles Bowsher, qui n'en demandait pas tant, s'est trouvé investi par la loi Gramm-Rudman de pouvoirs considérables. Ce contrôleur dirige le Bureau des comptes publics (*General Accounting Office*), organisme qui correspond approximativement à *la Cour des* comptes, mais qui dépend du Congrès ; il est nommé par le président pour quinze ans et est révocable seulement par le Congrès.

Les mêmes raisons qui ont justifié son rôle ont motivé l'arrêt récent de la Cour suprême, au nom de la séparation des pouvoirs, principe essentiel dans le droit constitutionnel américain. Cependant, seules ont été annulées par la Cour les dispositions qui conféraient un pouvoir de nature exécutive au contrôleur général. Les autres dispositions de la loi sont *déclarées* valables *et* vont donc être appliquées.

La loi Gramm-Rudman avait tout prévu, même l'invalidation possible des dispositions relatives *au rôle du* contrôleur général par la Cour suprême : la section 274 (f) *de la loi décrit précisément* ce qu'il convient de faire en pareil cas. Ainsi, au lieu d'être remis au contrôleur, le rapport commun sera remis au Congrès et, dans les quelques jours qui suivront, ce dernier pourra – c'est une faculté, non une obligation – voter une résolution conjointe décidant les coupes et les soumettant à *la signature du président*. Conséquence : c'est maintenant le Congrès qui a derechef le mistigri en main, à quelques semaines des élections à la Chambre des représentants.

Le déficit, lui, est toujours là. Les estimations rendues publiques le 6 août par M. James Miller, directeur du budget, le situent autour de 230 milliards de dollars pour l'année financière 1986. Et les perspectives de croissance économique pour les années suivantes *ne sont pas telles* qu'elles permettent d'espérer une réduction spontanée du déficit. Or *l'objectif fixé* pour 1987 dans la loi Gramm-Rudman est de ramener le déficit à 144 milliards de dollars.

Le Congrès avait accepté fin juin de voter un budget respectant cet objectif, à condition que les dépenses *militaires soient réduites* de 28 milliards de dollars par rapport au projet proposé par le président. Dès cette année, le respect de l'objectif pose des problèmes sérieux. La situation sera encore plus difficile l'année suivante, pour laquelle le but est fixé à 108 milliards de dollars.

L'Etat le plus endetté du monde

La réduction du déficit budgétaire américain est pourtant nécessaire. Bien sûr, elle exercerait, à court terme, sur la conjoncture américaine et mondiale un effet dépressif qu'il ne faut pas sous-estimer. Selon des travaux *menés par deux élèves de* l'Ecole polytechnique, Mlle Bolot-Gitler et Mme *Martel*, le respect des objectifs fixés par la loi Gramm-Rudman entraînerait un ralentissement sensible de la croissance américaine, qui la ramènerait autour d'un rythme annuel de 2 % en 1987 et 1988. Compte tenu du *rôle d'entraînement que* l'économie américaine a joué depuis 1983, un tel ralentissement ne peut pas être envisagé de gaieté de cœur.

Cependant, d'une part, il paraît improbable que la baisse des taux *d'intérêt puisse se poursuivre* aux Etats-Unis et, partant, dans le reste du monde si le déficit budgétaire américain n'est pas réduit. Même si celui-ci ne représente qu'un peu plus de 5 % du PNB américain, trouver chaque année plus de 200 milliards de dollars sur le marché des fonds prêtables *ne peut pas se faire sans tensions*.

D'autre part, le déficit budgétaire alimente le déficit extérieur. Pour la *première fois* depuis la première guerre mondiale, *Washington est devenu en 1985* débiteur net par rapport au reste du monde. A la fin de *1985*, cette dette nette atteignait 107 milliards de dollars, faisant déjà du pays l'Etat le plus endetté du monde. Au rythme actuel de leur *déficit des paiements courants*, les Etats-Unis pourraient se trouver *confrontés* dès la *fin* de la présente décennie à un problème d'endettement *d'une* ampleur vertigineuse. Les risques pour l'économie américaine et pour l'économie mondiale seraient alors considérables.

Assurément, la réduction du déficit budgétaire n'est pas suffisante pour résoudre ce problème, mais elle est une composante nécessaire de toute solution. Ce qui va se passer à Washington dans les prochains jours a donc une grande importance pour l'avenir de l'économie mondiale. Si la Maison Blanche refuse d'intervenir dans ce débat et laisse le *Congrès face au choix entre*, d'un côté, le mécontentement des électeurs et le ralentissement à court terme de la croissance, de l'autre, la création de déséquilibres insupportables à long terme, il est à craindre que, comme souvent, le long terme ne soit sacrifié au court terme.

Le problème du déficit budgétaire américain concerne à la fois le président et le Congrès. Ceux-ci *ont pris ensemble*, à *travers la loi* Gramm-Rudman, l'engagement solennel de *le* réduire. Peut-être seront-ils assez sages pour tenir cette promesse...

(*) Directeur du CEPII (Centre d'études prospectives et d'informations internationales).

La chronique de Paul Fabra

Le diable et le chômage

QU'ON veuille bien y réfléchir : une des raisons principales, sinon la principale, de la fréquence impunie des erreurs de prévision commises par ceux qui ont pour métier d'en faire (les « experts ») et par les hommes politiques, qui se saisissent de leurs raisonnements et de leurs conclusions pour y trouver une confirmation de leurs préjugés, est que ni les uns ni les autres ne comptent sur l'intervention de l'esprit malin. Je veux bien — et je serai le premier à le faire — trouver une autre explication d'apparence rationnelle à cette extraordinaire propension de l'homme à s'aveugler individuellement et collectivement sur les causes des phénomènes qu'il lui importerait le plus d'analyser correctivement afin de pouvoir, avec de bonnes chances d'y parvenir, parer à leur nocivité. Mais le résultat est là : tout *se passe comme si plus l'enjeu est* important, plus la probabilité est grande de s'égarer sur de fausses pistes. Pis encore : plus la probabilité estgrande de refuser d'examiner le problème sous l'angle qui permettrait d'en découvrir la solution, théorique d'abord, pratique ensuite.

Il est sans doute peu de domaines où l'on cherche plus à se cacher la vérité que le chômage. Les tabous, les jugements à l'emporte-pièce, les évidences qui n'en sont pas continuent d'encombrer toute discussion sur ce sujet angoissant.

Le diable se dissimule sous des apparences tellement diverses qu'à la limite on pourrait décrire l'histoire économique et financière contemporaine comme une succession d'engouements, sous le couvert desquels la situation, dans la plupart des pays, a continué à se détériorer jusqu'au moment où il est devenu impossible de rompre le fatal enchaînement des causes et des effets. Ce fut alors la crise. Il était commode d'en attribuer l'entière responsabilité à un seul événement et à une seule décision, à savoir le quadruplement du prix du pétrole par l'OPEP (quatrième trimestre 1973). Cet incomparable alibi permettait d'un coup de passer sous silence toutes les erreurs de politique qui avaient précédé et dont l'une des conséquences — qui veut bien encore s'en souvenir ! — avait été au début des années 70 de déclencher, sur tous les marchés à la fois, monnaies et matières premières confondues, une formidable vague de spéculation. Avant que l'OPEP ne se mette de la partie, on avait vu tripler, quadrupler, quintupler selon le cas les prix du cuivre, du zinc, du plomb, du blé et des autres denrées, des phosphates, de la laine, du coton, *etc.*, tandis que s'était écroulé le dollar (dévaluations de décembre 1971 et de février 1973).

Dans les pays les plus touchés par l'inflation, on a pendant longtemps attribué celle-ci à l'esprit revendicatif des syndicats et à l'irresponsabilité des employeurs, sans s'aviser qu'en l'absence d'un système financier permissif, il leur eût été tout simplement impossible de s'entendre sur des hausses aussi considérables de salaires nominaux renouvelés chaque année. Les avertissements furent peu nombreux mais retentissants. On choisit de les ignorer. Les experts et les hommes politiques à leur suite préféraient chercher la panacée à leurs difficultés dans une illusoire « politique des revenus », consistant à contenir les salaires et les profits sans s'intéresser à la cause commune de leur débordement.

Devant l'évidence, on finit par admettre que l'inflation, qui continuait à exercer ses ravages malgré les contrôles de plus en plus étendus des salaires, des marges, des prix (instaurés même aux Etats-Unis, en désespoir de cause, par le très conservateur Richard Nixon), avait peut-être une origine... monétaire. C'est ce qu'on avait su de tout temps, avant même que David Hume (XVIIIe siècle) eût le premier formulé une théorie cohérente à ce sujet. Mais on épousa, hélas, la forme la plus dégradée qu'ait jamais prise au cours de l'histoire cette théorie, sous l'influence du professeur américain Milton Friedman, passé maître en sophismes de tout genre.

Après l'ère des politiques restrictives visant à agir directement sur la formation des revenus, ce fut l'ère, dont nous sortons à peine, meurtris et fourbus, des politiques dites *monétaristes* qui sont, elles aussi, d'essence restrictive, comme toute action qui, au lieu de porter remède à la cause, se contente de limiter l'étendue des conséquences.

La cause de l'inflation, elle était à chercher non pas du côté de l'expansion, jugée « excessive » (en vertu de quels critères ?), de la masse monétaire, mais du côté de l'endettement. Car c'est en s'endettant (les entreprises auprès des banques, les banques auprès de la Banque de France) qu'on crée de la monnaie dans le monde moderne.

LE remède se trouve dans une vaste remise en ordre des circuits de financement, ce qui veut dire, en gros comme en détail, « recapitaliser » l'économie (moins de dettes, davantage de fonds propres). Combien de temps perdu aura-t-il fallu pour redécouvrir cela ? Il n'y a pas si longtemps dans les écoles de management les plus prestigieuses (Harvard, notamment), on enseignait au contraire les mille et une façons de gérer une entreprise en empruntant au maximum.

La liste des erreurs dramatiques pourrait être facilement allongée. Citons-en encore une, parmi les plus graves. Quand les nations de l'Occident eurent perdu la maîtrise de leur système monétaire, qui assurait des relations de change fixes, elles s'illusionnèrent jusqu'à croire que les changes flottants étaient un progrès, alors que c'était un abandon. Milton Friedman — encore lui — contribua beaucoup à cette interprétation lénifiante des faits.

De cette malheureuse expérience se dégagent de nombreux enseignements, j'en relèverai deux. Loin d'être une sauvegarde contre les diagnostics superficiels, le haut degré de complexité de l'économétrie et des investigations statistiques prête au contraire main-forte à tous les emportements de la mode intellectuelle (d'où l'utilisation abusive des chiffres pendant les campagnes électorales). Ma seconde remarque est que les raisonnements économiques proprement *dits n'intéressent* personne. Plutôt que de chercher des raisons économiques aux phénomènes économiques, il paraît infiniment plus séduisant de les rattacher à d'autres causes. Ainsi les trop célèbres thèses du club de Rome ont-elles contribué à accréditer, il y a une quinzaine d'années, l'idée que les hausses du prix des matières premières et du pétrole étaient à la fois expliquées et justifiées par une prétendue pénurie des richesses du globe terrestre.

Ce refus d'analyser les problèmes économiques en termes économiques est aussi fréquent aujourd'hui qu'hier. C'est ainsi qu'on oublie volontiers que ce n'est pas l'irruption de l'informatique et de la robotique qui a brutalement mis fin à la situation de plein-emploi aux environs de l'année 1974. C'est le changement non moins soudain des conditions de la vie économique. Les facteurs cruciaux auront sans doute été à gros traits les suivants : la « décapitalisation » de l'économie a longtemps favorisé le développement de la consommation sous toutes ses formes (y compris les programmes de protection sociale) ; l'euphorie s'est poursuivie jusqu'au moment où l'accumulation des dettes a porté les taux d'intérêt à un niveau supérieur au rendement normal des investissements productifs. D'où un formidable détournement de l'épargne au profit des placements purement financiers. Ces derniers sont d'abord destinés au financement des déficits publics. Ils ont donc été puissamment encouragés par le pouvoir politique, de droite comme de gauche. Moins de capital veut dire moindre demande de travail de la part des employeurs. C'est là une proposition ultra-classique. Il en est une autre qui s'apparente à la sagesse des nations et qu'on n'ose même plus formuler tant elle heurte les préjugés de l'époque. C'est l'idée selon laquelle la recherche du travail se fait moins pressante dans tous les cas où l'indemnisation du chômage a été déviée de son objet originel, qui était au contraire de rendre le marché de l'emploi plus mobile.

DIRE, comme le fait le ministre des affaires sociales et de l'emploi, qu'il existe *« un nombre incompressible »* de 2 à 2,5 millions de chômeurs et récuser comme il le fait encore les « modèles classiques » pour mettre en avant, comme facteur explicatif, *« le rythme de l'évolution technologique »*, c'est renouveler l'erreur commise par presque tous les économistes en 1945. Incapables de faire autre chose que de se référer à la dépression des années 30, ils prévoyaient en chœur un retour massif du chômage une fois la reconstruction terminée. Les « évidences » de Philippe Séguin rejoignent celles de l'économiste marxiste André Gorz. Dans la revue *Futuribles* (numéro de juillet-août), celui-ci croit pouvoir déduire d'un calcul purement formel que, au cas où le taux de croissance serait de 2 % et l'accroissement annuel de la productivité de 3,5 % à 4 %, *« la quantité de travail nécessaire diminuera de 30 % à 40 % en l'espace de dix-sept ans »*. Les Latins évoquaient — en pareil cas — non pas le diable mais le plus grand de leurs dieux, Jupiter, qui, disaient-ils, *« rend fous ceux qu'il veut perdre... » (Jupiter dementat quos vult perdere.)*

Coups de Bourse à la française

La difficile recherche d'une parade juridique à l'usage d'informations confidentielles.

LES actionnaires sont tous égaux entre eux, c'est bien connu. Mais il en est toujours qui sont plus égaux que d'autres. C'est dans cette catégorie qu'on place les « initiés », ces personnages qui, de par leur fonction ou profession, peuvent avoir connaissance d'informations financières privilégiées et les utiliser à leur profit — ou à celui de leurs proches — à l'occasion d'un « coup de Bourse ». Le phénomène n'est pas nouveau et, depuis sa création, en 1967, la Commission des opérations de bourse (COB) a voulu, à l'instar des autres organismes de surveillance des grands marchés internationaux, disposer d'un outil juridique opposable à l'action de ces « insiders » selon la terminologie anglo-saxonne.

La tâche n'est pas aisée. En effet, au fur et à mesure de leur promulgation, les lois visant ce type d'opérations spéculatives se sont vite révélées inadaptées aux situations de plus en plus complexes surgissant sur les marchés boursiers. Les différentes modifications, apportées au fil des ans, n'ont pas définitivement comblé le vide juridique résultant de la double lecture qu'autorisent les textes actuels. Déjà, la loi du 23 décembre 1970, visant le délit d'utilisation en bourse d'informations confidentielles, avait renforcé les pouvoirs conférés à la COB par l'ordonnance du 28 septembre 1967 ; mais il fallut attendre la « loi Delors » du 3 janvier 1983 pour que soit précisée la « qualité » d'initié.

Entrent désormais dans cette catégorie, outre les traditionnelles personnes proches de la société (dirigeants, administrateurs...), celles disposant, à l'occasion de l'exercice de leur profession ou de leurs fonctions, d'informations privilégiées sur les perspectives ou la situation d'un émetteur de titres ou sur les perspectives d'évolution d'une valeur mobilière. Sont également visés — et c'est là un élément nouveau qui a son importance — ceux « *qui auront réalisé ou permis sciemment de réaliser sur le marché boursier, soit directement, soit par personne interposée, une ou plusieurs opérations sur le fondement desdites informations avant que le public en ait connaissance* ».

Armée de ces textes, la COB pensait sans doute avoir trouvé la parade juridique aux opérations d'initiés. A tort pourtant, si l'on en juge par certains épisodes judiciaires récents tel que le jugement rendu en mai dernier à propos d'importants achats d'actions Thomson-CFS effectués fin 1983 avant l'annonce d'un gros contrat (*le Monde* du 8 juillet 1986), une affaire sur laquelle il convient de revenir. Pour l'accusation, en l'occurrence la Commission des opérations de bourse, il apparaissait clairement que l'une des deux personnes mises en cause, Jean-Pierre de Baritault, un « *chasseur de têtes* » bien connu chez Thomson où il avait fait entrer plusieurs cadres de haut niveau, avait bénéficié d'informations privilégiées qu'il avait mises à profit pour réaliser une opération à caractère spéculatif.

Pourtant, le tribunal devait admettre que non seulement il n'y avait pas réellement d'opération d'initié, puisque cette information était « *de notoriété publique* » plusieurs jours avant les faits incriminés — une succession d'achats d'actions Thomson-CSF, — mais qu'il ne pouvait y avoir qu'une « *concomitance remarquable entre les ordres passés en bourse par de Baritault et la signature du contrat* ». Au vu de ces attendus, le tribunal, estimant que la preuve de la culpabilité n'avait pu être apportée, décidait la relaxe de l'intéressé.

La preuve du délit

Sur le premier point, Jean-Pierre de Baritault s'était empressé en effet d'invoquer les quelques articles de presse parus début décembre 1983, avant que l'action Thomson-CSF commence à s'envoler. Pour lui, le document le plus probant est *la Lettre des Echos* du 5 décembre 1983. Cette publication hebdomadaire confidentielle indiquait à cette date que « *des contrats portant sur 30 milliards de francs seraient à la signature de la famille royale (saoudienne), notamment pour du matériel terrestre et des batteries de missiles Crotale. Du « cash » pour les arsenaux Thomson et Matra qui sera le bienvenu* », précisait alors ce document.

Quant à la preuve du délit d'initié, c'est à l'évidence le sujet le plus délicat en l'état actuel de la jurisprudence. Pour les uns, et c'est là l'argument développé par l'intéressé avec à l'appui une décision de relaxe confirmée par la cour de Paris en mars 1977 pour une affaire assez voisine, la seule concomitance de date entre un achat (ou une cession de titres) et l'annonce d'une information à caractère financier (en l'occurrence une perte sociale) « *ne constitue pas une présomption suffisante de la connaissance privilégiée de cette information* ».

Pour les autres, il faut invoquer, au contraire, l'intention de nuire, (et non pas la matérialité du délit). Et de brandir tel jugement du tribunal correctionnel de Paris (octobre 1975), lequel n'exige ni une intention délictueuse spéciale, ni la volonté de réaliser un profit pour estimer qu'il faut condamner. Pour cette instance judiciaire, l'achat d'actions qui allaient faire l'objet d'une opération financière (une offre publique d'achat dans ce cas) par une personne en possession d'informations privilégiées sur l'imminence de cette offre « *consomme l'infraction* » (1).

Mais, pour compliquer un peu plus le jeu de ce miroir à deux faces, une autre décision, de relaxe cette fois-ci, était rendue deux mois plus tard par la même chambre. Elle estimait alors qu'il devait y avoir utilisation abusive des informations privilégiées pour que soit admise l'opération d'initié, « *les actes de gestion normale de portefeuille n'étant pas interdits aux initiés* ».

Pratiquement impossible

Comment s'y retrouver ? Ce qui est sûr, c'est que la COB entend bien aller jusqu'au bout et obtenir — pour l'exemple — la condamnation de M. de Baritault à l'occasion de l'appel interjeté par le parquet et qui devrait être examiné en septembre prochain.

« *Tout ce que nous pouvons faire dans ce type d'affaire, c'est démontrer qu'il y a eu opération d'initié. Mais s'il nous faut maintenant apporter la preuve matérielle du délit pour obtenir la condamnation, c'est pratiquement impossible*, reconnaissent les responsables de la Commission des opérations de bourse. *Pour nous, il y a dans cette affaire bien plus que des coïncidences et si le juge estime qu'il faut dorénavant apporter la preuve du délit, il faut savoir quel type de preuve on doit fournir.* »

« *Notre préoccupation va bien au-delà du cas de M. de Baritault*, précise-t-on, *car, à terme, c'est l'ensemble de notre mission de surveillance et des sanctions à prendre qui sont en jeu. Non seulement sur des opérations classiques qui se déroulent sur le marché traditionnel, mais dans ces enceintes plus sophistiquées que sont par exemple le marché continu, où la surveillance est particulièrement délicate pour des opérations traitées sur écran et avec des cours qui peuvent changer d'une minute à l'autre. Voire sur des marchés tel que celui des options négociables où — l'exemple de l'étranger est là pour le prouver — se déroulent toujours les opérations d'initiés les plus importantes.* »

S. M.

(1) Lamy sociétés.

Les « Notes de lecture » d'Alfred Sauvy, qui devaient paraître dans ce numéro, sont exceptionnellement reportées à la semaine prochaine.

Wall Street face à ceux qui en savent trop

(Suite de la page 15.)

« *Les possibilités de fraude et de manipulation de ces marchés se sont sensiblement accrues grâce à l'utilisation de plus en plus répandue de comptes nominés* [sur simple registre] *par des banques et des firmes de courtage dans différents pays et à l'effet de levier que permettent les marchés à terme et d'options* [où il est possible, avec des sommes minimes de spéculer sur des montants importants] », a-t-il fait valoir.

« *Au cours des deux dernières années, la possibilité offerte aux responsables des marchés américains de valeurs mobilières ainsi qu'à la SEC et au département de la justice de poursuivre ceux qui se seraient rendus coupables du délit d'initiés et de manipulations boursières, a été grandement facilitée par le recours aux systèmes électroniques de surveillance du marché... et par la condamnation des intéressés à de lourdes amendes. Mais c'est surtout la coopération internationale qui a joué un rôle* », a souligné le patron de la SEC.

« *Outre les Etats-Unis, où le délit d'initié est sévèrement condamné, la France, le Japon, Hong kong, la Grande-Bretagne et bien d'autres pays ont adopté la même attitude. Le gouvernement fédéral suisse a même introduit dans sa législation un texte qui classe les délits d'initié parmi les actes criminels.* » Tout en fustigeant « *ceux qui s'engagent dans ce type d'opérations et qui encourent des risques énormes (lourdes amendes, peines d'emprisonnement, voire bannissement de la communauté financière).* » John Shad a souligné l'intérêt des accords conclus de pays à pays pour que les contrevenants ne se sentent plus en sécurité « *ni chez eux ni à l'étranger* ».

En mai dernier, la SEC et le bureau japonais des valeurs mobilières ont conclu un accord d'échange d'informations, au coup par coup, sur ce type d'affaires. Et, en juillet dernier, un traité a été officiellement signé entre les Etats-Unis et les îles Caïman — paradis fiscal bien connu — pour permettre aux tribunaux de poursuivre et de condamner ceux qui se seraient rendus coupables d'infraction à la législation sur les valeurs mobilières.

En attendant, chaque jour ou presque, une nouvelle pièce est versée au dossier de la lutte contre les *insiders*. Ainsi, le 7 août, à l'issue d'une plainte déposée par la SEC auprès du tribunal fédéral de district de New-York, un homme d'affaires de Houston, Harvey Katz, a accepté les sanctions qui lui avaient été infligées. Convaincu du délit d'initié à propos d'une opération financière intervenue en 1985, lorsque General Electric s'était porté acquéreur de RCA Corp, M. Katz a accepté de rembourser le million de dollars gagné à cette occasion tout en payant une amende record de 2,1 millions.

SERGE MARTI.

Le spleen des marchés à terme européens

Défiance des industriels, méfiance des spéculateurs : un assainissement s'impose.

LES marchés à terme européens de marchandises vivent des heures difficiles. Instruments de protection privilégiés des opérateurs (négociants, producteurs et utilisateurs) contre les fluctuations erratiques des prix, voire des monnaies, ils ont perdu beaucoup de leur attrait depuis que la crise de surproduction qui frappe la plupart des matières premières laisse peu d'incertitudes sur l'évolution de leurs cours : la baisse et au mieux la stagnation sont devenues la règle. La flambée du café, en début d'année, déclenchée par la sécheresse brésilienne, reste une exception.

Les opérations d'arbitrage des professionnels sont, dès lors, moins nécessaires qu'il y a dix ans, lorsque l'inflation et le flottement inorganisé des devises, ajoutés aux menaces ponctuelles de pénuries, rendaient imprévisible l'évolution immédiate des cotations. Cette désaffection des marchés à terme « pour motif économique » se double d'une crise de confiance à leur égard de la part des négociants comme des investisseurs privés (spéculateurs).

La perte de vitesse du London Metal Exchange (LME), marché-phare des métaux non ferreux, pendant les sept premiers mois de 1986 est aussi une conséquence directe du krach de l'étain survenu le 24 octobre 1985. L'incapacité financière du directeur du stock régulateur, M. Koning, d'honorer le paiement d'achats de métal effectués pour son compte par des *traders* du LME a entraîné, à cette date, la suspension des cotations, qui n'ont pas repris depuis.

Le discrédit s'est installé à Londres. Entre janvier et juillet 1986, le volume des transactions sur l'aluminium n'a porté que sur 11,38 millions de tonnes, contre 15 millions de tonnes pour la même période de 1985. Les échanges de nickel se sont réduits à 416 748 tonnes (506 940 tonnes pour les sept premiers mois de 1985).

Le plongeon est spectaculaire sur l'argent : l'activité a porté, entre janvier et juillet 1986, sur 133,320 millions d'onces, alors qu'elle avait représenté 372,270 millions d'onces au cours de la période comparable de 1985 (contrat de 10 000 onces par lot). Quant au contrat de 2 000 onces, il s'est échangé depuis le début de l'année jusqu'en juillet à hauteur de 34 000 onces, contre 354 000 onces à l'issue des sept premiers mois de 1985... Seules les transactions sur le zinc ont connu un réel progrès, passant de 377 650 tonnes à 3,1 millions de tonnes.

Sur les marchés européens de denrées, la conjoncture est apparue meilleure. De janvier à juillet 1986, les échanges de sucre en volume ont progressé de 43 % à Paris. La faculté donnée depuis 1983 aux non-résidents de convertir immédiatement de francs en dollars leurs opérations — afin de se soustraire au risque de change — a « tiré » la croissance des affaires en sucre blanc. Celle-ci est comparable à la progression observée à New-York sur le roux (+ 43 %), Londres voyant son volume gonfler de 57 %.

Attirée par les fortes fluctuations du café en janvier-février (au plus fort de la sécheresse brésilienne), la spéculation a alimenté un fort courant de transactions, qui s'est ajouté aux achats de précaution des torréfacteurs : 23 973 lots de cinq tonnes ont été traités pendant les sept premiers mois de l'année, contre 3 940 lots pour la même période de 1985 (+ 508 %). A Londres et à New-York, l'explosion des échanges a été moindre (+ 74 %).

Sur le cacao, en revanche, la chute de 30 % des cours depuis le début de l'année et la perspective d'un nouvel excédent de production ont incité la spéculation à fuir le marché, déjà peu soutenu par les professionnels. Les échanges ont ainsi chuté de 87 % à Paris, 15 % à Londres et 6 % à New-York.

Le mauvais départ du marché du beurre de cacao, à Paris, où une poignée de lots se traite quotidiennement, n'est, dans ce contexte, pas surprenant. La place française subit en outre le contrecoup des procès qui ont mis en cause quelques commissionnaires, punis pour avoir escroqué certains de leurs clients privés.

Moralisation

Défiance des industriels et du négoce vis-à-vis du LME, méfiance de la spéculation — rouage indispensable des marchés à terme pour assurer leurs liquidités — à l'égard de Paris. Un assainissement s'impose de part et d'autre. Outre-Manche, le salut du marché des métaux passe probablement par l'installation d'une chambre de compensation *(clearing house)* visant à garantir la bonne exécution des contrats.

A la Bourse de commerce de Paris, la nouvelle réglementation définie par la Commission des marchés à terme (COMT) — protection de la clientèle privée, présentation simplifiée des comptes aux clients — va dans le sens d'une moralisation. Les projets de lancement de nouveaux produits à terme par les commissionnaires traduisent, en outre, leur volonté d'aller de l'avant, une fois la « purge » effectuée. Les clients attendent, eux, un coup de pouce fiscal qui alignerait le régime d'imposition des gains réalisés à la Bourse des marchandises sur celui de la Bourse des valeurs (taxation à 16 %).

Actuellement, le marché à terme est pénalisé, les plus-values se voyant imposées au titre de l'IRPP (impôt sur le revenu des personnes physiques). Le ministère de l'économie et des finances est cependant sourd à la demande des commissionnaires. Au moment où les matières premières restent un placement peu attrayant, la place de Paris est fragilisée. Or, sans la confiance des opérateurs et des autorités de tutelle, un marché a pour seule issue, à terme, de disparaître.

ÉRIC FOTTORINO.

REPÈRES

Café

Les producteurs vont contrôler leurs ventes

Réunis le 8 août à Bogota (Colombie), les principaux pays producteurs de café — Brésil, Colombie, Côte-d'Ivoire, Guatemala — ont décidé de procéder à un strict contrôle de leurs ventes sur le marché, afin d'éviter la surabondance de l'offre. Après la forte flambée des cours en janvier, en raison de la sécheresse, qui a détruit la moitié de la récolte brésilienne, les pays exportateurs concurrents de Sao-Paulo ont massivement déstocké, provoquant dès le mois de mars une brutale rechute des prix. La décision de Bogota, qui vise à soutenir le marché, est un point marqué par le Brésil. Les producteurs se sont cependant engagés à assurer un approvisionnement satisfaisant pour ne pas pénaliser les consommateurs. Lors de la précédente grande flambée du café, en 1978, les cours avaient atteint de tels sommets que les Américains et les Européens avaient boycotté le « petit noir ». Devant la chute des prix qui avait suivit, les producteurs avaient décidé de soutenir le marché par de coûteux achats à New-York. La décision de cette intervention avait été prise — déjà — à Bogota, où le groupe du même nom était né.

Contrôle des changes

Assouplissement en Italie

Pratiquement au lendemain de sa prise de fonctions, le gouvernement de M. Bettino Craxi a annoncé, le 10 août, un assouplissement du contrôle des changes sous forme de trois décrets signés par M. Rino Formica, le nouveau ministre du commerce extérieur. Ces dispositions nouvelles permettent aux sociétés italiennes d'emprunter plus facilement à l'étranger. Parallèlement, les dépôts effectués auprès de la banque centrale (et non rémunérés) pour les investissements réalisés à l'étranger ont été ramenés de 25 % à 15 %, poursuite d'un mouvement de libéralisation engagé en octobre dernier. Dans le cas particulier des investissements de portefeuille réalisés par des instruments de gestion collective de type SICAV, le montant de ces *dépôts est ramené à 12,5 %.* Enfin, la troisième mesure autorise les banques étrangères détenant des billets de banque transalpins à les échanger, *via* la Banque d'Italie. A l'inverse, les banques italiennes sont désormais autorisées à transférer des billets de banque à des institutions étrangères.

Dette

Le Pérou limite à 35 millions de dollars son remboursement au FMI

Comme il l'avait laissé entendre quelques jours auparavant, le gouvernement péruvien a annoncé, le 9 août, qu'il ne réglerait au Fonds monétaire international que 35 millions de dollars sur les 180 millions arrivant à échéance le 15 août. Le FMI avait déjà accordé un délai pour le règlement de cette somme, et, à moins d'un nouvel accord d'ici à vendredi prochain, le Pérou risque d'être exclu de la liste des pays pouvant disposer de crédits auprès du Fonds. Le premier ministre et ministre de l'économie et des finances, M. Luis Alva, n'a pas facilité l'élaboration *d'un accord de dernière minute* en accompagnant l'annonce de la décision *de son cabinet de nouvelles et* virulentes attaques contre le FMI. Il a notamment *dévoilé que le président* Alan Garcia avait envoyé un message à toutes les nations latino-américaines leur demandant de s'unir pour *« mettre un frein aux abus du FMI »,* qui, a précisé M. Alva, *« ne contrôle pas la politique économique du Pérou ».*

Prix

+ 5,5 % en Chine durant le premier semestre

Les dérapages entraînés par la réforme de l'automne 1984 — qui visait à introduire la « vérité des prix » — ont tendance à s'amenuiser en Chine. Selon le Bureau des statistiques, *cité par l'agence Chine nouvelle,* l'inflation durant le premier *semestre 1986 s'est inscrite à 5,5 %* en tendance annuelle. Un ralentissement par rapport aux estimations officielles portant sur une hausse des prix *« inférieure à 9 % »* en 1985. Ces chiffres sont parfois contestés par les experts occidentaux, qui estiment l'inflation réelle entre 15 % et 20 % en 1985. Mais le Bureau national des statistiques précise que la décélération a été particulièrement nette durant les six premiers mois de 1986, l'inflation passant de 8 % sur douze mois en janvier à 3 % en juin.

SNCF

Manifestation pour le statut du cheminot

La CGT organise, le lundi 11 août, à 17 heures, à la gare d'Austerlitz à *Paris, un grand rassemblement* de protestation contre les propositions *de M. Jacques Douffiagues* de rediscuter le statut du cheminot (*le Monde* du 7 août). Elle annonce des débrayages, des rassemblements et des signatures de pétitions, *« pour empêcher M. Douffiagues d'aller plus loin dans son attaque du service public ».* Dans *l'Humanité-Dimanche,* M. Claude Billard, membre du bureau politique du PCF, affirme que *« s'attaquer au statut, fruit des luttes des cheminots, qui n'ont rien de nantis, c'est détruire le service public, l'existence même du métier de cheminot ».*

Tracteurs

Baisse des immatriculations en France

Les immatriculations de tracteurs agricoles neufs ont baissé de 16,8 % par rapport à la même période de 1985, vient d'indiquer le Syndicat général des constructeurs de tracteurs et machines agricoles. Entre le premier semestre 1984 et le premier semestre 1985, la chute avait été de 21,7 %. Selon le syndicat, cette évolution est la conséquence directe de la baisse du revenu brut par exploitation dans les régions de grande culture (*— 19 % en 1985). Chez les* constructeurs, Renault (13,8 % du marché) cède sa première place de 1985 à Fiat Agri (15,6 %), tandis *que Massey-Ferguson* (13,1 %) prend la troisième place à Ji Case.

ÉTRANGER

La poursuite du programme nucléaire est contestée en Italie

De notre correspondant

La « marche contre le nucléaire civil », qui était partie d'Assise *début août, s'est achevée* à Rome samedi 8. Plus de deux cents cartons ont été empilés dans les locaux de la Cour de cassation : ils contiennent un million de signatures contre le nucléaire récoltées en deux mois et demi. Et ce n'est qu'un acompte : la campagne ne s'achèvera que le 20 août. Simplement, on a voulu *choisir une date symbole, le 6 août,* anniversaire du bombardement d'Hiroshima pour formaliser la première étape d'un parcours qui pourrait s'achever par trois référendums destinés à paralyser la production d'électricité d'origine nucléaire en Italie... et à la gêner en France. L'un des trois textes auxquels veulent *s'attaquer les antinucléaires* autorise, en effet, l'office national d'électricité (ENEL) *à s'intéresser à des* opérations à l'étranger. Or l'action de loin la plus spectaculaire de l'ENEL hors de la péninsule est une participation pour un tiers à Super-Phénix, le surgénérateur un temps si violemment contesté, de Creys-Malville. Les deux autres abrogations envisagées concernent, l'une la faculté laissée au CIPE (Comité interministériel de programmation économique) de décider de l'emplacement d'une centrale en cas de blocage sur le terrain ; l'autre, une disposition prévoyant une forte subvention (l'équivalent de 1 F pour 400 kilowatts) au profit de la commune et de la région qui auront accueilli des implantations productrices.

Le Comité de promotion de ces référendums comprend naturellement le Parti radical, très modeste *(2,2 % des voix, onze députés) mais* toujours très actif, Démocratie prolétarienne, une formation d'extrême gauche (1,5 %, sept députés), trois députés « de base » des partis socialiste et communiste, ainsi que des Verts et autres écologistes et aussi la Fédération des jeunes communistes (FGCI).

Le PCI partagé

La participation de la FGCI est évidemment un élément très important. Lors du récent congrès du PCI à Florence, le millier de délégués du parti s'étaient partagés en deux moitiés quasiment égales sur le vote d'un amendement contre le nucléaire : *le texte n'avait été* repoussé que de 17 voix, moyennant 54 abstentions. Cela se passait... treize jours avant la catastrophe de Tchernobyl. Or le PCI représente non seulement près du tiers de l'électorat italien, mais aussi, jusqu'à nouvel ordre, le noyau dur des pronucléaires. Ce sont des maires communistes, par exemple, qui ont accepté les plus récentes implantations de centrales. Et la figure de proue des défenseurs de l'atome civil est *M. Felice Ippolito, ancien président* de la Commission pour l'énergie nucléaire (récemment devenue Office pour les énergies alternatives), membre du PCI.

Prenant acte de cet état d'esprit dans ses rangs, le parti a décidé, après Tchernobyl, de lancer lui aussi *un référendum : il serait de nature* consultative, c'est-à-dire sans valeur constitutionnelle pratique, mais permettrait de prendre le pouls du pays. Dans des sondages réalisés immédiatement après la catastrophe, 70 % des personnes interrogées s'étaient exprimées contre la poursuite du programme nucléaire.

L'Italie a actuellement quatre centrales en activité. Trois sont des petites installations (moins de 200 mégawatts en moyenne), très anciennes (elles datent des années 70) ; elles sont situées respectivement dans le Piémont (Trino-Vercellese) et au sud de Rome (Laina et Garigliano) ; la quatrième située à Caorso, au bord du Pô, entre Plainsance et Crémone est, avec ses 850 mégawatts, le fleuron de l'industrie nationale. Actuel*lement,* l'électricité d'origine atomique représente 3,8 % de la production totale. En outre, les travaux se poursuivent pour la construction d'une grande centrale à Montaldo-di-Castro. Une autre installation devrait en outre prendre place à Trino-Vercellese en remplacement de l'ancienne centrale ; enfin, une vive bataille est en cours pour déterminer l'implantation d'autres *réacteurs éventuels en* Lombardie et dans les Pouilles. L'objectif serait d'aboutir à un pourcentage maximun de 8 % (12 400 mégawatts) d'électricité d'origine nucléaire. Pourtant, bien que l'affaire de Tchernobyl n'ait officiellement pas modifié le *« plan énergétique national »* confirmé au Parlement au tout début de 1986, *les projets les moins avancés ont,* à l'évidence, du plomb dans l'aile.

M. Giovanni Negri, le jeune secrétaire du Parti radical, est pourtant loin d'être convaincu du succès de cette initiative : *« Déjà,* nous explique-t-il, *en 1980 nous avions récolté les 500 000 signatures également nécessaires. Mais la Cour constitutionnelle avait formulé d'étranges objections juridiques qui ont fait capoter le projet. Surtout, je crois que le Parti communiste fera tout pour empêcher une consultation qui démontrerait qu'il est littéralement coupé en deux. »*

D'autres partis sont d'ailleurs tout aussi embarrassés, qu'il s'agisse des démocrates-chrétiens ou du PS. L'Italie entière a d'ailleurs toujours pris le nucléaire avec des pincettes, bien qu'elle soit dépendante d'importations pour 82 % de l'énergie qu'elle consomme. Les trois premières centrales avaient été décidées avant la nationalisation de l'électricité (1962), puis les chocs pétroliers *conduisirent à l'adoption* de plans énergétiques, successivement revus à la baisse. C'est dire que le destin des trois référendums spectaculairement lancés la semaine dernière ne devrait pas substantiellement bouleverser le destin du nucléaire dans un pays où, de toute façon, il est fort mal considéré.

JEAN-PIERRE CLERC.

La CNUCED et les pays industriels

Plaidoyer pour la relance

(Suite de la première page.)

Ce qui semble fondé pour les pays industriels l'est encore plus pour le tiers-monde. En termes globaux, les changements, très importants, intervenus ces derniers mois sur les taux d'intérêt, le pétrole et le dollar, auront une influence négative. Si la baisse du loyer de l'argent, de 2,5 points représente un allégement du service de la dette de 13 milliards de dollars pour les pays en développement pris dans leur ensemble, la CNUCED évalue à 50 milliards de dollars les pertes provoquées par la détérioration des termes de l'échange, la décélération des exportations en volume et de moindres revenus tirés des *réserves officielles.*

Bien évidemment, ces chiffres recouvrent des situations aussi diverses que les pays rangés sous la dénomination de « tiers-monde ». Ceux qui disposent des meilleures structures industrielles et dont les achats de pétrole dépassent 25 % des importations totales sont ceux qui profiteront le plus de la chute des cours dans le camp des non- producteurs d'or noir. De même, ce sont les moins démunis qui bénéficieront le plus de la baisse des taux d'intérêt : à eux quatre, l'Argentine, le Brésil, la Corée du Sud et les Philippines compteront pour la moitié dans les économies réalisées sur le service de la dette des pays importateurs de pétrole, le Mexique et le Venezuela s'attribuant, pour leur part, 60 % de ce nouvel atout parmi les exportateurs.

Dans les conditions économiques mondiales actuelles toutefois, la CNUCED ne voit guère se dessiner une reprise suffisante pour enrayer des évolutions préoccupantes dans l'ensembe des pays en développement : une croissance équivalant à peine à la poussée démographique — 2 % en 1985, 2,6 % en 1986 et, sans doute, en 1987 ; une détérioration des *conditions* sociales dans des domaines aussi essentiels pour *l'avenir que la santé et* l'éducation ; une baisse des investisse*ments compromettant* l'expansion à terme comme les capacités *d'exportation et de remboursement* de la dette.

Inverser ces tendances est dans l'intérêt bien compris de l'ensemble de la communauté internationale. M. Berthelot l'a soigneusement souligné en rappelant que l'interdépendance mondiale *« ne se mesure pas uniquement en termes commerciaux. Depuis quelques années, l'interdépendance financière joue un rôle croissant »* dans l'équilibre ou les déséquilibres de la planète, la crise de la dette n'a cessé d'en être l'illustration depuis 1982.

Un pas dans la bonne voie

Les Etats-Unis eux-mêmes ont *mesuré* l'effet boomerang parfois néfaste de leur gestion sur l'économie mondiale. Cette prise de conscience a poussé les pays industriels à mesurer l'importance d'une reprise de la croissance dans le tiers-monde pour assurer leurs débouchés commerciaux et *améliorer* la solvabilité de partenaires parfois surendettés. Les *moyens* d'y parvenir sont, par contre, encore loin de faire l'unanimité.

En se ralliant à l'idée que seule la conjugaison d'une aide privée et multilatérale accrue et d'une gestion plus rigoureuse des gouvernements de pays endettés permettrait de sortir de l'impasse, le secrétaire américain au Trésor, M. James Baker, a donné un début de consistance à une nouvelle approche qui se met lentement et laborieusement en place. Pour la CNUCED, il s'agit d'un pas dans la bonne voie, mais les limites de l'exercice lui paraissent inquiétantes.

« Le temps des gestionnaires est venu » dans les pays en déve*loppement, sans doute* est-ce là l'une des rares conséquences positives de la crise de la dette, indiquait M. Berthelot. Mais viser un *meilleur équilibre budgétaire,* lutter contre l'inflation, assainir les structures ne saurait *suffire* à assurer une reprise significative dans le tiers-monde, si cette stratégie n'est pas complétée par une relance dans les pays industriels.

A titre purement indicatif, le rapport de la CNUCED en apporte deux démonstrations par l'absurde. Dans les pays en développement où les difficultés des dernières années et les politiques d'ajustement se sont traduites par une baisse de 5 %, voire de 10 %, des investissements, retrouver les moyens nationaux de financer de nouveaux projets exigerait un bond en avant de... 50 % de l'épargne intérieure. Dans les conditions actuelles, on peut tout juste espérer stabiliser le phénomène de désinvestissement.

Autre exemple significatif, une accélération à 5 % de la croissance dans ces pays, sur la base de *l'expansion actuelle du monde* industrialisé nécessiterait soit une *hausse de 20 % de la pénétration* de leurs produits sur les marchés de l'OCDE, soit une chute d'un tiers de leurs importations. Le premier cas est impensable, surtout dans l'atmosphère protectionniste prévalant aujourd'hui. Le second constituerait un sérieux revers pour l'économie mondiale.

Pour la CNUCED il n'existe donc *« pas de solution de rechange »* : les pays du tiers-monde doivent poursuivre une gestion rigoureuse ; le monde bancaire international doit se méfier de comportements *« moutonniers »,* le poussant un jour à trop prêter en partant de l'hypothèse fausse qu'un Etat peut toujours *payer* et un autre oublier qu'il existe des investissements sains à *financer dans les pays en développement* ; les pays industriels doivent tirer partie d'une *inflation* largement jugulée pour adopter des politiques de relance.

Cette ultime recommandation, clé du rapport de la CNUCED, rejoint les derniers appels des *Etats-Unis à leurs partenaires.* L'objectif de Washington n'est *certainement pas le même que* celui des auteurs du rapport, plus préoccupés de l'avenir du tiers-monde que de celui des Américains, même si chacun vise une stabilisation de l'économie mondiale. Les moyens préconisés se ressemblent pourtant étrangement puisqu'ils vont d'incitations monétaires ou fiscales — selon les cas en Europe et au Japon — à un assouplissement de la politique monétaire américaine dont certains responsables rêvent, outre-Atlantique, pour pouvoir relancer l'activité.

Une meilleure coordination des gestions économiques permettrait sans doute de progresser. Limitée aux plus grands pays de la planète et régulièrement menacée par les intérêts nationaux, la concertation *internationale telle qu'elle existe* aujourd'hui n'engage guère à l'optimisme.

FRANÇOISE CROUIGNEAU.

UNE ÉCONOMIE QUI NE DÉCOLLE PAS

	PRODUCTION NATIONALE BRUTE (en pourcentage)				BALANCE DES PAIEMENTS COURANTS (en milliards de dollars)			
	1984	1985 (1)	1986 (2)	1987 (2)	1984	1985 (1)	1986 (2)	1987 (2)
Moyenne mondiale	4,2	2,9	3	3,1				
Pays industriels	4,5	2,8	2,8	2,9	– 44	– 31	20	10
Pays en développement	2,5	2	2,6	2,7	– 49,6	– 41,1	– 65,6	– 50.5
– Amérique latine	2,9	2,8	2,1	3,1	– 3,3	– 5.8	– 7,4	– 5
– Afrique du Nord	3,3	2,3	2,3	2,1	– 5,6	– 1,7	– 9	– 7,6
– Reste de l'Afrique	– 1,5	1,9	0,2	– 0,6	– 6,7	– 8,3	– 8,4	– 5,9
– Asie de l'Ouest	– 1	– 2,8	2,5	1,2	– 26,9	– 20,7	– 36	– 27,2
– Asie du Sud	4,2	5	4,8	4,9	– 7,9	– 9,4	– 8,8	– 9,5
– Asie de l'Est	5,8	2,6	3,6	3,6	0,8	4,7	4	4,8
Chine	7,9	13	8	7	2,4	– 7,4	– 3,7	– 3,7
Pays du COMECON	3,8	3,2	4,2	4,2	– 9,3	1,3	– 2	0

(1) Estimations ; (2) Prévisions (*Source :* CNUCED).

JAPON : sous la pression des producteurs

Tokyo décide de ne pas baisser le prix garanti du riz

Les agriculteurs, dont le poids politique est déterminant au sein du Parti libéral-démocrate au pouvoir au Japon, ont remporté une nouvelle bataille contre le gouvernement. *Le* prix payé aux producteurs de riz que le ministre de l'agriculture proposait de réduire de 6,6 % au printemps dernier, puis de 3,8 % la semaine dernière, sera simplement gelés. Sous la pression du puissant *lobby* agricole, le premier ministre, M. Yasuhiro Nakasone, est lui-même intervenu pour assurer la victoire d'une tradition qui coûte pourtant très cher aux finances publiques.

L'importation du riz est *interdite* au Japon où les pouvoirs publics offre un prix garanti *de 311 yens* le kilo, environ dix fois plus qu' aux Etats-Unis par exemple. La différence avec les prix à la consommation est couverte par des subventions qui ont représenté, durant l'année budgétaire *terminée* le 31 mars dernier, 995 milliards de yens (6,5 milliards de dollars). Une baisse des prix à la production de 3,8 % aurait permis d'économiser, selon le ministère des finances, *50 milliards* de yens (322 millions de dollars).

Le ministre de l'agriculture n'a pu que juger *« regrettable »* une décision dont *les consommateurs* craignent de faire les frais. En décembre 1985, *pour tenter* de limiter le poids des subventions, le gouverne*ment avait* majoré de 1,45 % les prix à la consommation en dépit d'une surproduction chronique. Si le riz demeure l'aliment de base des Japonais, ils en consomment de moins en moins (80 kg par personne aujourd'hui contre 120 kg en 1960). Le gouvernement a tenté de réduire la production de riz dépensant, depuis 1965, 3 700 milliards de yens pour faciliter la conversion des paysans, sans grand résultat. *Outre les* consommateurs japonais, les exportateurs de riz voient dans *la décision* de Tokyo un signe de mauvais augure pour l'ouverture de ce marché très convoité. Au moins les agriculteurs nippons *ont-ils promis,* à l'issue des négociations houleuses de *la semaine dernière, de se montrer* plus conciliants l'an prochain. Une nouvelle *formule* permettant de réduire les prix à la production — ce *qui serait une première depuis* trente ans — n'est pas exclue, ainsi qu'un nouvel effort de conversion en d'autres produits de base.

● **Hausse de 4,1 % de la production industrielle italienne.** — La production industrielle italienne a progressé de 4,1 % en juin, annonce l'Institut de la statistique. Pour les six premiers mois de *l'année,* l'indice s'inscrit en hausse de 2 % sur la période correspondante de 1985. Les secteurs qui ont le plus contribué à l'amélioration de juin sont la bureautique, l'informatique, l'industrie pétrolière. La situation dans la chimie et la mécanique de précision est qualifiée de moins satisfaisante.

Economie

ÉTRANGER

Après seize ans de conflit

Américains et Européens mettent fin à la « guerre des pâtes »

La « guerre des pâtes » n'aura plus lieu. M. Clayton K. Yeutter, négociateur américain, et M. Willy De Clercq, commissaire européen, sont parvenus, le dimanche 10 août, à un accord qui met fin à seize ans de querelles commerciales et à neuf mois d'escarmouches douanières entre les Etats-Unis et la CEE. Les deux négociateurs se sont déclarés *« ravis »* du résultat *« satisfaisant et bien équilibré »* dont les détails ne seront pas publiés avant que les gouvernements concernés aient donné leur aval.

La dispute avait commencé au début des années 70, lorsque la Communauté européenne accorda, à titre d'aide au développement, à un certain nombre de pays méditerranéens, des droits de douane préférentiels sur le citron. Les Etats-Unis protestèrent immédiatement contre cette préférence qui nuisait à leurs exportations de citron vers l'Europe. Ils déclarèrent qu'elle violait les règles du GATT en faveur du développement du commerce.

Pendant des années, cette discussion se poursuivit, jusqu'au jour où Washington choisit l'affrontement pour réduire des déficits commerciaux devenus insupportables. En novembre 1985, les Américains décidèrent, en représailles, de taxer les importations de pâtes alimentaires d'origine européenne. Les droits de douane américains sur les pâtes sans œuf bondirent de 1 % à 40 % ; sur les pâtes avec œufs, de 0,25 % à 25 %. Ces nouvelles taxes concernaient un chiffre d'affaires annuel de 30 millions de dollars.

Aussitôt, la CEE répliqua en frappant les citrons américains d'une taxe renforcée de 8 % à 20 %, et les noix d'outre-Atlantique durent supporter une taxe renforcée de 8 % à 30 %. Bon an mal an, la CEE achetait aux Etats-Unis pour 1 million de dollars de citrons et pour 32 millions de dollars de noix.

Pour faire bonne mesure, le gouvernement américain suspendit l'application d'un accord américano-européen organisant les importations de produits sidérurgiques européens semi-finis et adressa à ses partenaires un ultimatum : faute d'un accord sur les agrumes et sur les pâtes à la date du 31 juillet, les Etats-Unis renforceraient ses barrières douanières.

MM. Yeutter et De Clercq n'étaient pas parvenus, le 3 août, à trouver un terrain d'entente, mais les Etats-Unis avaient fait preuve, devant cet échec, d'une modération remarquée en ne mettant pas en œuvre les mesures de rétorsion annoncées. M. Yeutter est donc revenu une semaine plus tard à Bruxelles avec des propositions qui ont emporté l'adhésion des Européens.

Les parties ont déclaré qu'elles *« procéderont immédiatement au démantèlement des diverses restrictions commerciales sur les pâtes, les citrons et les noix et mettront en œuvre une série de mesures réciproques qui libéraliseront le commerce américano-européen »*. La CEE a, semble-t-il, fait des concessions sur les oranges, les citrons et les amandes américaines ; les Etats-Unis cèdent sur l'huile d'olive, les olives et certains fromages européens.

De source européenne, on souligne que la CEE n'a pas cédé sur ce qui lui tenait le plus à cœur et que les Etats-Unis ont fini par admettre, la validité des accords préférentiels qui permettent aux agrumes israéliens, marocains ou tunisiens d'entrer en Europe avec des droits de douane réduits. Washington a également accepté de mettre en œuvre l'accord signé avec la CEE sur les produits sidérurgiques semi-finis.

Le négociateur américain a déclaré que cet accord *« augure bien de l'avenir des relations commerciales entre la Communauté et les Etats-Unis »*. Pour en être sûr, il convient d'attendre la publication de ses clauses, et notamment de celles qui concernent les subventions pour les pâtes, que les Américains souhaitaient contrôler de très près. Il faudra aussi voir comment évoluent, d'ici à la fin de l'année, les discussions Europe-Etats-Unis sur le maïs avant de prédire une fin heureuse au nouveau round des négociations engagées à partir du 15 septembre dans le cadre du GATT, à Punta-del-Este (Uruguay).

ALAIN FAUJAS.

● **Grève dans le téléphone à New-York.** – Quelque soixante-six mille ouvriers de compagnies téléphoniques de l'Etat de New-York, du nord-est et de l'ouest des Etats-Unis se sont mis en grève samedi 9 août, peu avant minuit, pour protester contre leurs conditions sociales et salariales.

Un porte-parole du syndicat des ouvriers des télécommunications d'Amérique, Mme Rozanne Weissman, a précisé que les dirigeants syndicaux de plusieurs compagnies régionales n'avaient pu se mettre d'accord avec le patronat sur la question des salaires, mais aussi de la sécurité de l'emploi et de la couverture médicale. *(AFP.)*

● **Taxe anti-dumping contre les roulements à billes japonais.** – La Commission européenne a décidé d'imposer des taxes douanières sur les roulements à billes de cinq compagnies japonaises. Elles vont de 1,13 % pour Asahi Seiko, à 18 % pour Nippon Seiko. Bruxelles répondait à une plainte déposée par les producteurs européens, dont le suédois SKF.

SOCIAL

Le BHV veut licencier un délégué CGT accusé d'avoir fumé dans le magasin

Surpris une cigarette à la main dans le magasin du BHV de Garges-les-Gonesses (Val-d'Oise), un salarié de l'entreprise, délégué CGT élu du comité central d'entreprise, membre du comité d'hygiène et de sécurité, a fait l'objet d'une procédure de licenciement, engagée par la direction le vendredi 8 août.

Les faits remontent au 2 août, vers 20 heures. Un membre de la direction parisienne du magasin aurait vu M. Dominique Dumontier, 26 ans, sept ans d'ancienneté, en train de fumer. Aux yeux de la direction du personnel, cela constitue une *« faute grave »*, qui justifie la sanction prise. L'employé, quant à lui, affirme qu'il a pris soin d'éteindre sa cigarette en sortant de la cafétéria, mais qu'il l'avait machinalement gardée à la main en entrant dans le magasin.

A l'annonce du licenciement, une cinquantaine de salariés, sur un effectif de cent vingt personnes, ont cessé le travail depuis le 8 août à 17 heures à l'appel de la CGT. Ce mouvement *« perturbe le fonctionnement du magasin »*, reconnaissait samedi la direction du BHV.

La CGT s'élève contre *« une brimade, destinée à saper l'organisation syndicale qui combat le projet de la direction de vouloir casser le statut « grands magasins » dont bénéficie actuellement le personnel du BHV de Garges »*.

Novices et mousses, à vos écoutilles !...

Le secrétaire d'État à la mer, M. Ambroise Guellec, a obtenu de on collègue M. Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi, que l'ordonnance sur l'emploi des jeunes (qui a été publié, au *Journal officiel* du 17 juillet, prenne en compte le cas des marins. En effet, il existe un code du travail maritime qui, sur de nombreux points, déroge à la réglementation générale. Il fallait donc des dispositions spécifiques dans l'ordonnance qui fassent référence au code du travail maritime, notamment à ses articles 110 à 117 sur la formation.

Dorénavant, toute embauche de mousse (jeune de moins de seize ans) ou de novice (de seize à dix-huit ans) ouvrira droit pour l'employeur (qu'il s'agisse du secteur de la pêche ou de la marine marchande) à l'exonération totale des charges dues au titre des assurances sociales, des accidents du travail (ils sont malheureusement nombreux sur les chalutiers) et des allocations familiales.

En outre, toute embauche de jeune marin dans les quatre mois suivant l'âge maximum du noviciat (c'est-à-dire après dix-huit ans) ouvrira droit à l'exonération de 50 % des charges. On escompte de ce fait la mise au travail de quelques centaines de jeunes.

Marchés financiers

BILAN HEBDOMADAIRE DE LA BANQUE DE FRANCE

Principaux postes sujets à variation (en millions de francs)

ACTIF	Au 31 juil.
1) OR et CRÉANCES SUR L'ÉTRANGER	425 014
dont :	
Or	200 046
Disponibilités à vue à l'étranger	133 876
ECU	70 234
Avances au Fonds de stabilisation des changes	20 856
2) CRÉANCES SUR LE TRÉSOR	32 827
dont :	
Concours au Trésor public	25 280
3) CRÉANCES PROVENANT D'OPÉRATIONS DE REFINANCEMENT	118 089
dont :	
Effets escomptés	78 524
4) OR ET AUTRES ACTIFS DE RÉSERVE A RECEVOIR DU FECOM	67 435
5) DIVERS	12 121
Total	655 487

PASSIF	
1) BILLETS EN CIRCULATION	216 151
2) COMPTES CRÉDITEURS EXTÉRIEURS	12 421
3) COMPTE COURANT DU TRÉSOR PUBLIC	14 694
4) COMPTES CRÉDITEURS DES AGENTS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS ...	101 463
dont :	
Comptes courants des établissements astreints à la constitution de réserves	53 070
5) ECU A LIVRER AU FECOM	66 719
6) RÉSERVE DE RÉÉVALUATION DES AVOIRS PUBLICS EN OR	230 215
7) CAPITAL ET FONDS DE RÉSERVE	3 129
8) DIVERS	8 690
Total	655 487

Vers un rapprochement Goldman Sachs-Sumitomo ?

Goldman Sachs and Co., dernière des grandes firmes d'investissements new-yorkaises restées autonomes, négocie un rapprochement avec la banque japonaise Sumitomo. L'une des options ouvertes est l'investissement par Sumitomo Bank Ltd, quatrième banque mondiale, de quelque 500 millions de dollars – sans droit de vote ni droit de regard – dans les fonds propres de Goldman Sachs. L'accord pourrait être résilié après dix ans. Goldman Sachs n'a pas précisé la part du capital qui pourrait ainsi revenir à Sumitomo. En contrepartie de son apport, la banque japonaise recevrait jusqu'à 12,5 % des bénéfices nets de la firme en 1988, a-t-on précisé. Les capitaux propres de Goldman Sachs s'élèvent à 1,2 milliard de dollars.

Le rapprochement qui se négocie témoigne de l'emprise croissante des banques japonaises sur le marché financier américain. Les investisseurs nippons, comme Nomura Securities International Inc. ou Daiwa Securities Co. Ltd, absorbent déjà une part croissante des bons émis par le Trésor américain.

A l'inverse, cette opération fait apparaître les difficultés qu'éprouvent les firmes d'investissement de Wall Street à trouver les moyens de suivre l'explosion du marché financier international et la montée en puissance de nouveaux centres d'activité en dehors des Etats-Unis.

Après avoir jalousement préservé leur indépendance financière, de grands noms, comme Morgan Stanley and Co., Kidder Peabody and Co., Bear Stearns and Co., ont dû s'ouvrir depuis le début de l'année à des actionnaires extérieurs. Goldman Sachs est considérée comme la sixième firme américaine d'investissement en termes de fonds propres.

Une prise de participation dans Goldman Sachs permettrait à Sumitomo de prendre pied sur le marché américain. Elle est la troisième banque japonaise et la quatrième banque mondiale derrière Dai-Ichi Kangyo Bank, Citicorp et Fuji Bank. – *(AFP.)*

CHANGES

PARIS

Dollar : 6,69 F ↓

Toujours en baisse le 11 août sur les marchés des changes européens, le dollar cotait 6,69 F à Paris en fin de matinée (contre 6,7380 F le vendredi précédent en séance officielle). A Francfort, le billet vert se traitait aux alentours de 2,06 DM (contre 2,0710 DM). Le fait marquant a été la nette remontée de l'or à 383 dollars l'once à Londres.

FRANCFORT	8 août	11 août
Dollar (en DM) ..	2,0600	2,0710

TOKYO	8 août	11 août
Dollar (en yens) ..	154,10	153,70

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (11 août)	7 %
New-York (8 août) ..	6 1/4 %

INDICES BOURSIERS

PARIS

(INSEE, base 100 : 31 déc. 1985)

	8 août	11 août
Valeurs françaises ..	142	
Valeurs étrangères .	102,4	

Cie des agents de change (Base 100 : 31 déc. 1981)

Indice général ...	373,8	378,1

NEW-YORK

(Indice Dow Jones)

Industrielles	1 786,28	1 782,62

LONDRES

(Indice « Financial Times »)

Industrielles	1 218,70	1 217,4
Mines d'or	194,3	202,9
Fonds d'Etat	88,86	88,86

TOKYO

	8 août	11 août
Nikkei Dow Jones	17 435,53	17 455,52
Indice général ...	1 426,54	1 431,96

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 8 août
Nombre de contrats :

COURS	ÉCHÉANCES				
	–	Août 86	Sept. 86	Déc. 86	Mars 87
Dernier	–	110,55	111,60	112,45	112,50
Précédent ...	–	110,70	111,55	112,40	112,40

AUTOUR DE LA CORBEILLE

BAISSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES DE WONDER AU PREMIER SEMESTRE. – Les piles Wonder (groupe Bernard Tapie) ont enregistré une baisse de 21,1 % de leur chiffre d'affaires au premier semestre. Celui-ci est passé à 217 millions de francs, contre 276 millions de francs pour la même période de 1985. La diminution du chiffre d'affaires *« provient de la cession de l'activité de générateurs spéciaux à SAFT et au désengagement de certains marchés, notamment africains, non rentables »*, a indiqué la firme. Les ventes sont, en revanche, supérieures aux prévisions. Associé à Bouygues dans le capital de Wonder, le groupe Bernard Tapie rachètera en septembre le fabricant danois de piles, LSN.

UN NOUVEL INTERVENANT AU MATIF. – La Banque du bâtiment et des travaux publics et la charge Duffour Kervern ont créé un GIE (groupement d'intérêt économique) pour intervenir sur le MATIF à compter du 1er septembre prochain.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou dép. −		Rep. + ou dép. −		Rep. + ou dép. −	
$ E.-U.	6,6950	6,7000	+ 35	+ 47	+ 75	+ 100	+ 210	+ 290
$ can.	4,8304	4,8358	− 62	− 46	− 127	− 98	− 459	− 386
Yen (100) ...	4,3531	4,3591	+ 79	+ 96	+ 154	+ 179	+ 480	+ 548
DM	3,2468	3,2508	+ 66	+ 80	+ 131	+ 152	+ 365	+ 420
Florin	2,8796	2,8830	+ 32	+ 40	+ 67	+ 82	+ 214	+ 256
F.B. (100) ...	15,6847	15,7037	− 47	+ 7	− 91	+ 23	− 297	+ 35
F.S.	4,0278	4,0332	+ 94	+ 114	+ 172	+ 199	+ 482	+ 556
L (1 000) ...	4,7181	4,7250	− 177	− 153	− 310	− 269	− 920	− 819
£	10,8584	10,8725	− 270	− 246	− 486	− 436	− 1383	− 1241

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	6 5/16	6 9/16	6 5/16	6 7/16	6 5/16	6 7/16	6 5/16	6 7/16
DM	4 1/2	4 3/4	4 1/2	4 5/8	4 1/2	4 5/8	4 9/16	4 11/16
Florin	5 7/8	6 1/8	5 5/8	5 3/4	5 9/16	5 11/16	5 3/8	5 1/2
F.B. (100) ..	6 7/8	7 3/8	7 3/16	7 1/2	7 3/16	7 1/2	7 1/4	7 9/16
F.S.	1 3/4	2 1/4	4 5/16	4 7/16	4 7/16	4 9/16	4 1/2	4 5/8
L (1 000) ..	11	15	10 3/4	11 1/4	10 5/8	11 1/8	10 3/4	11 1/8
£	9 3/4	10	10	10 1/8	9 15/16	10 1/16	9 7/8	10
F. franç. .	6 7/8	7 1/8	7 1/16	7 5/16	7 1/16	7 5/16	7 3/16	7 7/16

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

Marchés financiers

BOURSE DE PARIS — 8 AOUT

Cours relevés à 17 h 41

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
1570	4,5 % 1973	1570	1571	1571	+ 0 06
4385	C.N.E. 3%	4400	4410	4410	+ 0 22
1133	B.N.P. T.P.	1079	1077	1077	− 0 18
1135	C.C.F. T.P.	1185	1184	1184	− 0 08
....	Créd. Lyon. T.P.	1118	1113	1113	− 0 44
....	Electricité T.P.	2625	2650	2650	+ 0 95
1753	Renault T.P.	1843	1845	1849	+ 0 32
2300	Rhone-Poul. T.P.	2347	2348	2348	+ 0 04
1208	St-Gobain T.P.	1308	1306	1304	− 0 30
1349	Thomson T.P.	1244	1244	1244	....
435	Accor	447	459 90	460	+ 2 90
1610	Agence Havas	1710	1790	1785	+ 4 97
....	Ag. Havas C. I.	1515	1570	1550	+ 2 31
740	Air Liquide	748	752	751	+ 0 40
2250	Alcatel	2085	2085	2092	+ 0 33
1570	Als. Superm.	1575	1575	1575	....
380	A.L.S.P.I.	385	395	394	+ 2 33
380	Alsthom	339	340	340	+ 0 29
1820	Arjom. Prioux	1845	1810	1815	− 1 62
215	Aussedat-Rey	220 10	225 20	225 20	+ 2 31
1500	Aux. Entrepr.	1485	1470	1478	− 0 47
1240	Avions Dassault	1405	1439	1439	+ 2 41
615	Bail-Equipem.	602	602	602	....
1070	Bail-Investiss.	1120	1098	1105	− 1 33
1190	Cie Bancaire	1205	1200	1210	+ 0 41
595	Bazar H.-V.	635	647	647	+ 1 88
435	Béghin-Say	459 50	463	465	+ 1 19
310	Berger (Ma)	328	321	321	− 2 13
585	Bic	599	605	602	+ 0 50
1470	B.I.S.	1460	1503	1480	+ 1 36
2260	Biscuit (Géné.)	2294	2350	2350	+ 2 44
1900	Bongrain S.A.	1958	1960	1960	+ 0 10
1220	Bouygues	1292	1301	1305	+ 1
3910	B.S.N.	4000	4080	4060	+ 1 50
1220	Carnaud	1145	1135	1135	− 0 87
3230	Carrefour	3250	3280	3287	+ 1 13
1600	Casino	1610	1656	1668	+ 3 60
....	Casino A.D.P.	....	....	....	....
....	C.C.M.C.	920	905	905	− 1 63
1440	Cetelem	1496	1550	1555	+ 3 94
1670	C.F.A.O.	1670	1686	1688	+ 1 07
495	C.F.D.E.	513	520	520	+ 1 36
1080	C.G.I.P.	1160	1165	1165	+ 0 43
1220	Chargeurs S.A.	1340	1400	1411	+ 5 29
52	Chiers-Châtill.	55 20	56	55 95	+ 1 36
660	Ciments franç.	679	691	691	+ 1 78
535	Club Méditerr.	577	575	575	− 0 34
235	Codetel	236	235	235	− 0 42
390	Cofimeg	402	396	399	− 0 74
865	Colas	925	926	937	+ 1 18
265	Compt. Entrepr.	270	275	273	+ 1 11
615	Compt. Mod.	626	618	618	− 1 27
1620	Créd. Foncier	1565	1600	1620	+ 3 51
630	Crédit F. Imm.	505	508	508	+ 0 59
1900	Crédit Nat.	1900	1925	1900	....
285	Crouzet	261	267	268	+ 1 91

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
2000	Damart S.A.	2050	2090	2030	− 0 97
3440	Darty	3410	3550	3560	+ 4 39
275	Dév. R.N.-C. (Li)	271	271	271	....
470	D.M.C.	499 50	510	518	+ 3 70
2190	Docks France	2200	2249	2250	+ 2 27
1500	Dumez	1501	1481	1481	− 1 33
1150	Eaux (Gén.)	1160	1195	1192	+ 2 75
2900	Ecco	3233	3227	3220	− 0 40
....	Electro-Finan.	988	988	988	....
275	Elf-Aquitaine	292	299 90	300	+ 2 73
275	— (certific.)	275	283	283	+ 2 90
2280	Epeda-B-Faure	2175	2170	2170	− 0 22
2850	Essilor	2750	2815	2790	+ 1 45
520	Esso S.A.F.	525	528	530	+ 0 95
2850	Eurafrance	3166	3178	3178	+ 0 37
1370	Eurocom ★	1398	1416	1421	+ 1 64
2120	Euromarché	2315	2300	2300	− 0 64
1220	Europe nº 1	1021	1040	1050	+ 2 84
1500	Facom	1510	1520	1520	+ 0 66
910	Fichet-Bauche	940	950	950	+ 1 06
305	Finextel	300	300 10	300	....
270	Fives-Lille	285	294	292	+ 2 45
14	Fonderie (Gén.)	16 50	17 65	17 95	+ 8 78
200	Fraissinet (Ma)	202	200	200	− 0 99
310	Francarep	333	329 80	329 80	− 0 96
1150	Fromageries Bel	1086	1090	1090	+ 0 38
1060	Gal. Lafayette	1095	1100	1105	+ 0 91
395	Gascogne	412	419 50	419 50	+ 1 82
290	Géophysique	308	292	292	− 5 50
1100	Gerland	1158	1130	1130	− 2 41
345	GTM-Entrepose	358	365	364	+ 1 67
645	Guyenne-Gasc.	690	695	695	+ 0 72
2600	Hachette	2850	2900	2900	+ 1 75
650	Hénin (La)	662	684	682	+ 4 60
56	Imétal	59 40	60 50	60 80	+ 2 35
815	Imm. Plaine-M.	799	805	805	+ 0 75
4200	Inst. Mérieux	4360	4399	4395	+ 0 80
690	Interbail	685	708	708	+ 3 35
1900	Intertechnique	1830	1830	1830	....
910	J. Lefebvre	985	1001	1020	+ 3 55
1680	Lab. Bellon	1758	1761	1774	+ 0 91
1300	Lafarge-Coppée	1350	1350	1345	− 0 37
1420	Lebon	1440	1440	1440	....
4100	Legrand	4035	4005	4025	− 0 24
1100	Lesieur	1070	1099	1100	+ 2 80
....	Locabail Immob.	886	889	889	+ 0 33
665	Locafrance	656	660	661	+ 0 76
1080	Locindus	1119	1119	1119	....
1020	L. Vuitton S.A ★	1021	1024	1014	− 0 68
765	Luchaire	719	700	700	− 2 64
1360	Lyonn. Eaux	1314	1358	1352	+ 2 89
200	Mais. Phénix	206	205 10	205	− 0 48

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
560	Majorette (Ly)	519	529	530	+ 2 11
105	Manurhin	103	104 90	104 90	+ 1 84
380	Mar. Wendel	403	403	407	+ 0 99
1330	Martell	1317	1329	1331	+ 1 06
2320	Matra	2275	2270	2270	− 0 21
3450	Merlin-Gerin	3045	3046	3060	+ 0 49
3100	Michelin	3260	3275	3290	+ 0 92
6170	Midi (Cie)	1691	1700	1705	+ 0 82
525	Midland Bk S.A.	516	522	524	+ 1 55
460	Min. Salsig. (Ma)	502	497	497	− 0 99
37	M.M. Penarroya	41 10	42	41 80	+ 1 70
2200	Moët-Hennessy	2155	2175	2169	+ 0 64
880	Mot. Leroy-S ★	959	964	985	+ 2 71
85	Moulinex	69 90	72 40	71 50	+ 2 28
1060	Navig. Mixtes	1210	1245	1246	+ 2 97
183	Nord-Est	186	185 10	185	− 0 53
485	Nordon (Ny)	465	440	440	− 5 37
480	Nouvelles Gal.	474	470 50	470 50	− 0 73
1060	Occident. (Gén.)	1025	1040	1039	+ 1 36
1460	Omn.F.Paris	1440	1410	1410	− 2 08
210	Olida-Caby	202	204	204	+ 0 99
460	Opfi-Paribas	465	461	466	+ 0 21
3720	Oréal (L')	3690	3680	3685	− 0 13
860	Paris-Réescompte	905	916	913	+ 0 88
1110	Pechelbronn	1100	1091	1091	− 0 81
1360	Penhoet	1410	1400	1420	+ 0 70
965	Pernod-Ricard	1009	1040	1027	+ 1 78
128	Pétroles B.P.	134	138	138	+ 2 98
930	Peugeot S.A.	988	1028	1028	+ 4 04
53	Poclain	57 80	56	56	− 3 11
1510	Poliet	1523	1573	1578	+ 3 61
650	P.M. Labinal	620	679	679	+ 9 51
1780	Presses Cité	1983	2005	2005	+ 1 10
1590	Prétabail Sic.	1620	1620	1620	....
450	Primagaz	445	446	455	+ 2 24
645	Printemps	599	590	590	− 1 50
1720	Promodès	1750	1701	1701	− 2 80
265	Prouvost S.A.	255 10	260	261	+ 2 31
885	Radiotechn.	874	889	889	+ 1 71
129	Raff. Dist. Total	142	145	145	+ 2 11
1800	Redoute (La) ★	1863	1875	1879	+ 0 85
1480	Roussel-Uclaf	1620	1659	1658	+ 2 34
1170	Roussel-C.R.I.	1280	1280	1280	....
4280	R. Impériale (Ly)	4480	4660	4700	+ 4 91
285	Sade	284 50	284 50	284 50	....
3060	Sagem	3010	2990	3000	− 0 33
595	St-Louis B.	600	600	600	....
1840	Salomon	1835	1815	1820	− 0 81
1090	Salvepar	1250	1240	1240	− 0 80
706	Sanofi	702	701	701	− 0 14
440	S.A.T.	440 10	440 10	447	+ 1 56
740	Saupiquet (Na)	860	830	830	− 3 48

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
895	Schneider	740	740	745	+ 0 67
117	S.C.O.A.	113	112	113	....
36	S.C.R.E.G.	32 85	32 55	32 50	− 1 06
525	Seb ★	482	482	502	+ 4 14
430	Sefimeg	460	465	465	+ 1 08
1830	S.F.I.M.	1683	1710	1719	+ 2 13
76	S.G.E.	86 60	89 95	90	+ 3 92
535	Signaux Ent. El.	584	592	592	+ 1 36
925	Silic	950	965	965	+ 1 57
615	Simco-U.P.H.	602	604	606	+ 0 66
355	Simnor (L.)	350	350	350	....
1300	Skis Rossignol	1340	1305	1305	− 2 61
840	Siminco	935	936	935	....
240	Sodero (Na)	225	225	225	....
2030	Sodexho	2020	2020	2020	....
410	Sogerap	398	402	402	+ 1
1290	Sommer-Allib.	1295	1295	1295	....
805	Source Perrier	753	765	775	+ 2 92
1350	Sovac	1420	1420	1419	− 0 07
....	Spie-Batignol.	770	778	778	+ 1 03
500	Strafor	532	533	533	+ 0 18
425	Synthelabo ★	397 50	395	400	+ 0 62
540	Talcs Luzenac	556	557	556	....
3310	Tél. Elect.	3150	3220	3190	+ 1 26
1470	Thomson-C.S.F.	1501	1517	1517	+ 1 06
370	Total (CFP)	377	387	387	+ 2 65
85	— (certific.)	85 90	84 50	86	+ 0 11
3200	T.R.T.	2870	2895	2890	+ 0 69
920	U.F.B.	925	935	935	+ 1 08
....	U.I.C.	1497	1500	1501	+ 0 26
....	U.I.F.	615	605	624	+ 1 46
1040	U.I.S.	1010	1010	1010	....
730	U.C.B. ★	695	703	700	+ 0 71
....	Unibail	920	920	921	+ 0 10
470	Valéo	473	495	496	+ 4 86
72	Vallourec	71 50	71	71 50	....
4820	V. Clicquot-P.	4800	4850	4851	+ 1 06
810	Via Banque	872	881	882	+ 1 14
720	Elf-Gabon	760	741	745	− 1 97
82	Amax Inc.	79	83 80	84 50	+ 6 96
420	Amer. Express	402	405	405 c	+ 0 74
165	Amer. Teleph.	163 50	160 20	160 10	− 2 07
72	Anglo Amer. C.	65 10	62 35	62 60 c	− 3 84
355	Amgold	312	343	343	+ 9 93
775	BASF (Akt)	801	820	820	+ 2 37
865	Bayer	869	900	900	+ 3 58
122	Buffelsfont.	120	118	116 c	− 3 33
275	Chase Manh.	275	269 50	269 70	− 1 92
177	Cie Pétr. Imp.	190 50	192 60	192 60	+ 1 10
42	De Beers	40 40	40 40	40 50	+ 0 24
2420	Deutsche Bank	2635	2708	2706	+ 2 69
38	Dome Mines	38	40 50	42 90	+ 12 89
....	Dresdner Bank	1377	1424	1438	+ 4 42

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
86	Driefontein Cvd	73	74 50	74 50	+ 2 05
530	Du Pont-Nem.	522	520	520	− 0 38
385	Eastman Kodak	375 80	375	375	− 0 21
28	East Rand	27 40	27 90	27 90	+ 1 82
265	Electrolux	282	284	285	+ 1 02
225	Ericsson	209 70	212	212	+ 1 09
410	Exxon Corp.	428 50	431	431	+ 0 58
385	Ford Motors	370 90	373 30	373 30	+ 0 64
48	Freegold	47 50	49 25	49 25	+ 3 68
73	Gencor	64 50	65 50	65 90	+ 2 17
520	Gén. Electr.	499	499	499	....
445	Gén. Belgique	479	478	478	− 0 20
510	Gen. Motors	471	482	482	+ 2 33
45	Goldfields	42 80	42 80	42 80	....
39	GdMetropolitain	37 70	37 70	37 70	....
54	Harmony	52 50	53 80	53 80	+ 2 47
34	Hitachi	37 80	37 80	37 80	....
785	Hoechst Akt.	798	818	821	+ 2 88
102	Imp. Chemical	98	98	98	....
81	Inco. Limited	76 20	80 10	80 10	+ 5 11
925	IBM	895	897	897	+ 0 22
370	ITT	338	347 50	350 10	+ 3 57
200	Ito-Yokado	182	177	177	− 2 74
54	Matsushita	56 60	58	58	+ 2 47
725	Merck	723	726	726	+ 0 41
785	Minnesota M.	745	741	741	− 0 53
210	Mobil Corp.	222	222 70	222 70	+ 0 31
....	Morgan J.P.	588	588	588	....
31200	Nestlé	31300	32000	31990	+ 2 20
136	Norsk Hydro	125 50	130	128	+ 1 99
117	Ofsil	112 50	118 50	118 50	+ 5 33
1330	Petrofina	1368	1368	1368	....
506	Philip Morris	471 50	474 50	474 50	+ 0 63
140	Philips	139 80	146 20	146 20	+ 4 57
490	Quilmès	486	477	477	− 1 85
420	Randfontein	418 40	428	440	+ 5 66
540	Royal Dutch	545	545	545	....
55	Rio Tinto Zinc	53	55 50	55 20	+ 4 15
88	St Helena Co	64 80	61 40	61 80 c	− 4 62
205	Schlumberger	205 10	204 50	204 60	− 0 29
80	Shell transp.	84 30	81	81	− 3 91
1930	Siemens A.G.	2050	2120	2115	+ 3 17
127	Sony	129	130 80	130	+ 0 77
139	T.D.K.	142 50	137 80	137 80	− 3 29
19 50	Toshiba Corp.	24 20	23 95	24	− 0 82
1380	Unilever	1420	1428	1428	+ 0 56
300	Unit. Techn.	275	282	282	+ 2 54
370	Vaal Reefs	368	376	376	+ 2 17
370	Volvo	378	380	383	+ 1 86
168	West Deep	165 80	171	172	+ 3 73
345	Xerox Corp.	350 50	352	353	+ 0 71
1 06	Zambia Corp.	1 15	1 12	1 13	− 1 73

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp. 7 % 1973	7947	..
Emp. 8,80 % 77	122 90	1 881
9,80 % 78/93	106 70	0 752
8,80 % 78/86	100 62	5 786
10,80 % 79/94	110 46	10 031
13,25 % 80/90	111 06	2 432
13,80 % 80/87	107 36	11 229
13,80 % 81/89	113 86	7 786
16,75 % 81/87	109 56	15 282
16,20 % 82/90	125 60	9 232
16 % juin 82	127 45	2 674
14,80 % fév. 83	128 50	6 780
13,40 % déc. 83	130 85	8 481
12,20 % oct. 84	121 73	10 196
11 % fév. 85	124 80	5 093
10,25 % mars 86	118 80	4 216
ORT 12,75 % 83	1717	..
OAT 10 % 2000	118 02	2 027
OAT 9,90 % 1997	115 20	6 462
OAT 9,80 % 1996	112 52	5 128
Ch. France 3 %	189	..
CNB Bques janv. 82	103 75	0 904
CNB Paribas	105 70	0 904
CNB Suez	105 30	0 904
CNI janv. 82	103 70	0 904
PTT 11,20 % 85	118 80	7 097
CFF 10,30 % 86	120 70	0 888
CNE 11,50 % 85	119 30	1 900
CNT 9 % 86	105 70	2 752
CRH 10,90 % déc. 85	118 20	5 967

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Aciers Peugeot	525	504
A.G.F. (St Cent.)	7080	7150
André Roudière	251	249
Applic. Hydraul.	590	599
Arbel	145	149 60
Astorg	289	283
Avenir Publicité	1790	1740
Bain C. Monaco	574	578
Banque Hypoth. Eur.	435	....
B.G.I.	380	365
Blanzy-Ouest	490	490
B.N.P. CI	480	480
B.N.P. Intercontin.	375	390
Bénédictine	4100	4090
Bon-Marché	480	480
Calif	985	985
Cambodge	480	....
C.A.M.E.	245	245
Campenon Bern.	252	270
Carbone-Lorraine	649	675
C.E.G.Frig.	570	580
Centen. Blanzy	1980	1980
Centrest (Ny)	218 30	....
Cerabati	63 30	....
CERUS	570	575
Chambourcy (M.)	979	979
Champex (Ny)	151 30	156 d
C.I.C. (Financ. du)	240	240
C.I. Maritime	458	460
Cimt-Sintra	1375	1375
Cizeau (B)	220	219
Clause	970	1000
Cotradel (Ly)	952	....
Cogifi	558	....
Comiphos	376	375
Cie Industrielle	3690	3800
Comp. Lyon-Alem.	394	....
Concorde (La)	1177	1190
C.M.P.	24 50	24 50
Crédit (C.F.B.)	625	650
Créd. Gén. Ind.	1200	1249
Crédit Lyonnais CI	727	727
Cr. Universel (Cie)	822	821
Créditel	199	193 10
Darblay S.A.	470	....
Darty Act. d.p.	2800	2940
De Dietrich	1780	1780
Delalande S.A.	1051	1093 d
Delmas-Vieil. (Fin.)	1349	1395
Didot-Bottin	516	519
Drag. Trav. Pub.	33 70	36 10 d
Eaux Bass. Vichy	1499	1435
Eaux Vittel	1435	....
Economats Centre	578	585
Electro-Banque	420	420
Eli-Antargaz	395	395
E.L.M. Leblanc	667	642
Essilf-Bretagne	271	261
Europôle Paris	849	824
Epargne (B)	2390	2400
Europ. Accumul.	85 50	88
Eternit	2300	2300
Exor	3320	....
Finalens	253	260
Financière Agache	778	774
FIPP	265	275
Focac	928	945
Foncière (Cie)	519	519
Fonc. Lyonnaise	3650	3650
Foncina	496	499
Forinter	1135	1135
Fougerolle	140 10	145 70
France I.A.R.D.	401	402
France (La)	8060	7610 o
From. Paul Renard	690	....
GAN	1260	1250
Gaumont	450	432
Gaz et Eaux	2280	2300
Géofiz	288	270
Gr. Fin. Constr.	560	....
Gds Moul. Paris	365	362
Groupe Victoire	3984	3990
G. Transp. Ind.	440	441
Hutchinson	840	850
Immindo S.A.	490	500
Imminvest	328	329
Immobail	537	540
Immobanque	818	848
Immob. Marseille	7800	7800
Immofice	560	555
Invest. (Sté Cent.)	3280	3250
Jaeger	260	....
Lafitte-Bail	639	630
Lambert Frères	113 50	113 50
Lille-Bonnières	888	920
Loca-Expansion	366	375
Locafinancière	491	490
Locatel	350	349 50
Louvre (Sté)	1865	1815
Machines Bull	53 50	53
Magasins Uniprix	250	245
Magnant S.A.	131	125 80
Maritime Part.	320	....
M. H.	....	....
Métal Déployé	425	432
Mors	178 90	171 70
Naval Worms	111	111
Navig. (Nat. de)	153	157
OPB Paribas	390	374 40
Optorg	213	204 50
Origny-Desvroise	280	281 90
Palais Nouveauté	1025	984 o
Paribas-CIP	972	973
Paris France	254 50	250
Paris-Orléans	355	360
Part. Fin. Gest. Im.	1850	1850
Pathé-Cinéma	470	498 80
Pechiney (cert. inv.)	193	194
Piles Wonder	950	930
Piper-Heidsieck	1059	1101
P.L.M.	194	194
Porcher	302	302
Providence S.A.	1501	1501
Publicis	1490	1445
Raff. Souf. R.	211	219
Rhône-Poul. (c. inv.)	388	388
Ricqlès-Zan	138	129
Rochefortaise S.A.	200	201
Rochette-Cenpa	60	60
Rosario (Fin.)	190	190
Rougier et Fils	67	68 10
Sacer	177	185
Sacilor	18 60	18 60
SAFAA	700	732
Safic-Alcan	595	580
SAFT	1630	1630
Saga	322	319
St-Gobain C.I.	304 90	307 50
Salins du Midi	522	539
Santa-Fé	177	177
Satam	142	142
Saulnes	67 10	68
Saunier-Duval	69	66 20 o
Savoisienne (M)	143	....
SCAC	462 80	481 30
Senelle Maubeuge	521	540
S.E.P. (M)	226	225
Serv. Equip. Véh.	80	80
Sicli	193 90	170 70 o
Sicotel	418	410
Siméa	325	325
Siph (Plant. Hévéas)	364	....
SMAC Acieroid	62	64 50
Sté Générale-CIP	1055	1056
Sofal Financière	2050	2020
Sofio	345	345
Soficomi	905	942 d
S.O.F.I.P. (M)	140	....
Sofragi	1049	1049
Soudure Autog.	465	465
Sovabail	860	825 o
Spéichim	89 90	90
S.P.I.	615	640
Suez (Fin. de)-CIP	1145	1145
Steni	603	627 d
Taittinger	2329	2235
Testut-Aquitaine	413	395
Tour Eiffel	575	552
Ufiner S.M.D.	514	510
U.A.P.	2670	2680
Usinor	5 25	5 20
U.T.A.	1922	1914
Vicat	605	610
Virax	193	190
Waterman S.A.	500	510
Brass. du Maroc	133 10	134

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	869	960 d
Akzo	450	....
Alcan Alum	208	215
Algemene Bank	1760	1764
American Brands	615	649
Am. Petrofina	290	....
Arbed	440	....
Asturienne Mines	134	....
Bco Pop Espanol	298	298
Banque Morgan	....	....
Banque Ottomane	1049	....
B. Régl. Internat.	31000	30900
Br. Lambert	542	529
Canadian-Pacific	71 20	74 80
Commerzbank	1000	1035
Dart. and Kraft	410 80	410 80
De Beers (port.)	41 70	....
Dow Chemical	370	370
Gén. Belgique	479	478
Gevaert	890	....
Glaxo	95 10	95 10
Goodyear	216	....
Grace and Co	338	....
Gulf Canada Corp.	69 50	71 30
Honeywell Inc.	435	440
I.C. Industries	335	329 50
Inc. Min. Chem	200	....
Johannesburg	510	....
Kubota	14 10	13 80
Latonia	283	283
Mannesmann	573	....
Midland Bank Plc	56 60	57
Mineral-Ressourc.	45 60	....
Noranda	87	88
Olivetti	45	45
Pakhoed Holding	167	....
Pfizer Inc.	485	485
Procter Gamble	544	505
Ricoh Cy Ltd	33 50	33 50
Rolinco	230	230 60
Robeco	253	256 50
Rodamco	379 50	379 50
Saipem	26 80	27
Shell fr. (port.)	79	79
S.K.F. Aktiebolag	325	....
Sperry Rand	491	491
Steel Cy of Can.	106	....
Stilfontein	32 20	....
Swedish Match	360	....
Tenneco	258	256 50
Thorn EMI	50	47
Thyssen c. 1 000	490	....
Toray indust. inc	27 50	28 45
Vieille Montagne	839	849
Wagons-Lits	880	855
West Rand	10 80	10 10 c

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Amrep	12 80	12 80
C.E.M.	....	....
Cochery	62	....
Coparex	420	420
Dubois Inv. (Casto.)	780	760
Hydro-Energie	300	....
Hoogovens	250	....
Nicolas	615	....
Révillon	260	....
Rorento N.V.	144 10	142 20
Sopalem	212	119 o
S.P.R.	230	....
Ufimex	360	....
Union Brasseries	133	138 50

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P. S.A.	1480	1480
Alain Manoukian	779	779
Asystel	389	373
BAFIP	830	800
B.I.P.	1445	1485
Bolloré Technologies	850	850
Buitoni	535	528
Cables de Lyon	878	880
Calberson	608	595
Cardif	2680	2700
Cap Gemini Sogeti	2080	2140
C.D.M.E.	740	740
C. Equip. Elect.	222	220
C.E.G.I.D.	875	900
C.G.I. Informatique	491	511
C. Occid. Forestière	126	125
Daher	199 50	192
Dauphin O.T.A.	1720	1710
Devanlay	1725	1670
Deville	1000	1010
Drouot-Assurances	534	534
Éditions Belfond	300	300
Elect. S. Dassault	858	896
Expand	390	389
Filipacchi	772	802
Guintoli	407	407
Guy Degrenne	901	900
I.C.C.	349	340
IM Informatique	430	430
Loca-Investissement	375	370
Manutan	580	550
Martin Immobilier	495	495
Métallurg. Minière	168	170
M.M.B	840	840
Molex	290	289
Navale-Delmas	685	681
Om. Gest. Fin.	416	428
Pocarelle-R.D.	3750	....
Petit Bateau	207 40	213
Petrofigaz	450	442
Razel	910	910
St-Gobain Emballage	1390	1400
St-Honoré Matignon	250	250
S.C.G.P.M.	173 70	180 70 d
Sema-Metra	958	960
S.E.P.	988	1221
S.E.P.R.	1465	1450
S.M.T. Goupil	336	331
Sofibus	403	380 30 o
Supra	900	900
Valeurs de France	336	336

SICAV (sélection) — 8/8

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
A.A.A.	703 29	686 14
Actions France	450 56	430 13
Actions sélectives	587 36	560 73
Aedificandi	657 44	627 63
A.G.F. Actions (ex-CIP)	1126 76	1099 28
A.G.F. 5000	532 71	519 72
A.G.F. ECU	1170 65	1169 05
A.G.F. Interfonds	462 98	441 93
A.G.F. OBLIG.	1212 36	1208 32
Agimo	653 42	637 48
Altefi	225 67	215 44
A.L.T.O.	205 33	196 02
America-Valor	762 05	727 49
Amérique Gestion	383 99	366 58
Arbitrages court terme	5051 94	5041 55
Argonautes	399 72	381 59
Associc	1250 31	1250 31
Aurecic	1225 92	1190 21
Bourse-Investiss.	457 58	436 83
Bred Associations	2684 18	2676 15
Capital Plus	1634 76	1634 76
CIP (voir AGF Actions)	......	......
Colombia	841 25	803 10
Convertimmo	385 37	370 55
Cortal court terme	11917 19	11917 19
Cortexa	928 12	898 03
Cudinter	451 84	438 68
Croiss. France	278 75	288 75 ◆
Croiss. Mercure	2694 58	2616 10 ◆
Croiss. Immobil.	637 29	608 39 ◆
Croiss. Prestige	364 13	347 62 ◆
Démeter	12808 02	12808 02
Drouot-France	616 63	588 67
Drouot-Investiss.	1041 90	994 65
Drouot-Sécurité	244 90	233 79
Drouot-Sélection	144 76	138 19
Ecusic	1182 92	1165 44
Elicoop Sicav	10848 06	10819 01
Energie	236 18	225 47 ◆
Epicic	2871 08	2865 34
Epacourt Sicav	8032 08	8012 05
Epargne Associations	25203 22	25165 47
Epargne-Capital	7989 67	7910 56
Epargne-Croiss.	1496 78	1428 91
Epargne-Industr.	735 11	701 76
Epargne-Inter	621 80	593 60
Epargne-Long-Terme	1735 98	1689 50
Epargne-Oblig.	203 70	198 25
Epargne-Unie	1183 07	1129 42
Epargne-Valeur	416 53	397 64
Eparoblig	1320 69	1318 05 ◆
Eurosic	10178 55	10028 13
Euro-Croissance	534 52	518 95
Eurodyn	1015 48	982 09
Financière Plus	27003 83	26736 47
Ficod Placement	63142 87	62828 73
Ficod Trimestriel	1155 14	1138 07
Ficod Valorisation	13381 72	13119 33
Foncier Investiss.	1106 02	1079 04
Fonciel	286 94	272 97
France Ecu Plus	10246 29	10143 56
France-Garantie	316 37	315 74
France-Investiss.	564 52	538 92
France-Net	126 97	125 71
France-Obligations	471 62	466 95
Francic	391 40	370 29
Fructi-Associations	1271 12	1271 12
Fructicapi	308 73	304 17
Fructidor	265 52	261 60
Fructifrance	768 31	749 57
Fructivar	79770 78	79571 83
Fructi ECU	589 40	580 98
Fructi-Première	12419 52	12236 98
Futuroblig	1119 13	1118 01
Gestilion	59671 53	59522 72
Gestion Associations	147 38	144 15
Gestion Mobilière	705 61	673 60
Gest. Rendement	496 78	474 25
Gest. Sél. France	754 43	720 22
Haussmann Associat.	1299 01	1299 01
Haussmann court terme	1118 48	1118 48
Haussmann Epargne	1393 85	1393 85
Haussmann Europe	1858 50	1774 22
Haussmann Oblicroiss.	1321 59	1321 59
Haussmann Obligation	1560 01	1489 27 ◆
Horizon	1226 74	1190 04
I.M.S.I.	616 48	587 57
Indo-Suez Valeurs	762 38	727 81
Ind. françaises	14358 10	13978 53 ◆
Interoblig.	11641 95	11098 03
Interselect France	458 18	437 38
Intervaleurs Indust.	646 89	617 56
Invest. net	14767 85	14738 37 ◆
Invest. Obligataire	17720 79	17685 42 ◆
Japacic	163 62	158 65
Jeune épargne	228 22	224 85
Laffitte-crt-terme	81283 79	81283 79
Laffitte-Expansion	820 81	783 59
Laffitte-France	339 34	323 95
Laffitte-Japon	327 81	313 04
Laffitte-Oblig.	156 17	149 09
Laffitte-Rend.	213 17	203 50
Laffitte-Tokyo	1223 55	1168 07
Lion-Associations	11934 54	11934 54
Lion-Institutionnels	25502 37	25438 77
Lionplus	74705 64	73965 98
Livret portefeuille	588 97	571 82
Méditerranée	153 54	146 58
Mondiale Investissem.	459 67	438 02
Monecic	5685 90	5686 90
Moné.J.	50833 09	50833 09
Multi-Obligations	466 22	445 08
Mutuelle Unie Sél.	157 90	150 74
Natio-Assoc.	6875 24	6861 52
Natio-Epargne	13760 01	13623 77
Natio-Inter.	1139 69	1109 38
Natio-Obligations	560 83	545 92
Natio-Patrimoine	1363 45	1328 98
Natio-Placements	64663 88	64663 88
Natio-Revenus	1143 63	1132 60 c
Natio-Sécurité	62673 90	62673 90
Natio-Valeurs	736 57	703 17
Nord-Sud Dévelop.	1210 69	1208 47
Oblicoop Sicav	1493 54	1484 26
Oblilion	1154 92	1124 01
Optimeuf	614 10	586 25
Orient-Gestion	156 88	149 77
Paramérique	518 83	495 30
Paneurope	817 97	780 88
Paribas Epargne	16365 61	15334 84
Paribas Gestion	618 58	583 38
Parnasse-Valor	1101 73	1100 63
Patrimoine-Retraite	1661 18	1628 61
Phénix Placements	275 93	274 56
Pierre Investiss.	735 51	702 16
Placement crt-terme	70847 78	70847 78
Placement J	53024 29	53024 29
Plein'Association	21697 95	21697 95
Province Investiss.	523 97	500 21
Rentacic	171 88	169 32
Revenus Trimestriels	8234 72	8172 99
Revenu Vert	1221 55	1220 33
St-Honoré Assoc.	14221 22	14150 47
St-Honoré Bio-aliment.	716 45	683 96
St-Honoré Pacifique	512 72	489 47
St-Honoré P.M.E.	415	396 18
St-Honoré Réal	10989 87	10956 05
St-Honoré Rendement	12223 47	12182 66
St-Honoré Technol.	718 41	685 83
St-Honoré Valor	12499 49	12400 29
Sécuric	10696 02	10685 33
Sécur. Mobilière	443 88	423 57
Sécuri Taux	10136 32	10136 32
SG court terme	12140 01	12049 64
Sécadem (Credem BP)	801 65	789 90
Sicav-Associations	1334 92	1332 26
S.F.I. fr. et étr.	587 63	551 10
Sicavimmo	772 82	737 78
Sicav 5000	343 03	333 65
Slivafrance	537 99	523 59
Slivam	402 68	391 90
Slivarente	219 90	214 01
Slivinter	395 47	384 89
S.I.—Est	1286 27	1226 99
S.I.G.	890 13	849 39
S.N.I.	1141 46	1108 21
Soldinvest	532 34	510 64
Sogepargne	414 78	399 79
Sogeroc	52891 88	51351 34
Sogevar	1012 30	966 40
Sogiter	1281 11	1203 92
Soleil Investiss.	512 07	488 85 ◆
Technocic	1158 54	1122 85
U.A.P. Investiss.	389 39	371 73
Uni-Associations	111 31	111 31
Unifrance	452 14	431 84
Unifoncier	1300 69	1241 71
Uni-Garantie	1461 67	1432 98
Unigestion	882 03	842 03
Uni-Japon	1419 25	1354 89
Uni-Régions	2589 57	2472 14
Univers	2325 26	2249 80
Univar	168 58	168 58
Univers-Obligations	1619 95	1586 59
Valorem	498 79	476 87
Valoblig	61307 81	60700 80
Valtop	1433 73	1432 30
Valval	75814 06	75776 17

c : coupon détaché
o : offert
• : droit détaché
d : demandé
◆ : prix précédent
★ : marché continu.

Droits et bons

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Attribution		
Air Liquide	74	72 10
Casino	158	158 80
Pernod Ricard	260	268
Total	6 15	6 10
Souscription		
Parisienne Réesc.	....	....
Raffinage	18	19
Selimeg	....	....

Cote des changes

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 8/8	COURS DES BILLETS Achat	COURS DES BILLETS Vente
Etats-Unis ($ 1)	6 717	6 736	6 400	6 950
ECU	6 841	6 847	....	....
Allemagne (100 DM)	324 800	324 780	314 500	334 500
Belgique (100 F)	15 690	15 688	15	15 850
Pays-Bas (100 fl.)	288 280	288 240	27 800	29 600
Danemark (100 krd)	86 720	86 650	85 500	90
Norvège (100 k)	91 120	91 110	87 500	93
Grande-Bretagne (£ 1)	9 901	9 938	9 550	10 250
Grèce (100 drachmes)	4 996	5 015	4 800	5 600
Italie (1 000 lires)	4 720	4 722	4 500	5
Suisse (100 fr.)	402 850	402 880	39	40 100
Suède (100 krs)	98 830	98 780	93 500	99
Autriche (100 sch)	46 170	46 190	44 850	47 200
Espagne (100 pes.)	4 990	4 992	4 850	5 350
Portugal (100 esc.)	4 600	4 585	4 450	5 350
Canada ($ can 1)	4 881	4 886	4 650	5 100
Japon (100 yens)	4 387	4 375	4 280	4 440

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 8/8
Or fin (kilo en barre)	78200	79000
Or fin (en lingot)	78400	78800
Pièce française (20 fr)	512	518
Pièce française (10 fr)	408	.....
Pièce suisse (20 fr)	514	514
Pièce latine (20 fr)	484	480
Souverain	607	607
Pièce de 20 dollars	2880	2900
Pièce de 10 dollars	1510	1520
Pièce de 5 dollars	1000	.....
Pièce de 50 pesos	3000	3000
Pièce de 10 florins	470	470
Or Londres	360 25	.....
Or Zurich	362	362
Or Hongkong	361 70	362 70
Argent Londres	5 17	.....

Le Monde

En sciences plus qu'en lettres

Les filles victimes de la mixité à l'Ecole normale supérieure

La mixité des Ecoles normales supérieures de la rue d'Ulm et de Sèvres sera-t-elle fatale aux jeunes filles ? Les résultats du premier concours commun (*le Monde* daté 10-11 août) ont consacré leur quasi-élimination dans les matières scientifiques : trois filles pour quarante-cinq garçons dans le groupe A (maths, physique), quatre pour vingt-deux dans le groupe B (physique, chimie), cinq pour quinze dans le groupe C (chimie, biologie) et une pour quatre dans le groupe D (biologie, médecine).

Dans les matières littéraires, les filles se classent nettement mieux, sans toutefois l'emporter. Trente-trois contre quarante-six en L (lettres) et six contre treize en S (sciences sociales). Une déception : la première fille n'arrive qu'en septième position dans le groupe L. Pour M. Georges Poitou, directeur de la rue d'Ulm, ce n'est qu'un accident : « *On ne peut établir de statistiques d'après un seul concours* », fait-il observer.

Au concours Saint-Cloud-Fontenay, en revanche, elles écrasent leurs adversaires à trente-deux contre huit en langues et font bonne figure en lettres (dix-sept pour dix-huit) ainsi qu'en sciences humaines (dix-huit pour vingt).

Du côté scientifique, la défaite est moindre en sciences naturelles (douze contre dix-sept) et en physique (huit contre vingt-cinq), mais sévère en mathématiques (deux pour trente et un).

Ce plus faible écart entre les deux sexes tient peut-être au fait que le concours est commun depuis plus longtemps (1981) à Fontenauy et Saint-Cloud. Les filles y sont donc mieux préparées. Mme Josiane Serre, directrice de Sèvres, pense qu'il y aura davantage de filles l'an prochain au concours C (chimie, biologie) d'Ulm et de Sèvres. En effet, les épreuves de Sèvres étant jusqu'alors plus faciles, on peut s'attendre à ce que les candidates de 1987 soient mieux préparées au nouveau concours commun.

Comme à Polytechnique

Pour les maths et la physique, personne ne semble surpris. A Polytechnique aussi on compte une fille pour dix reçus. Les filles auraient-elles, moins que les garçons, la bosse des maths ? Cette hécatombe semble en fait le résultat d'une tradition culturelle, qui destine les filles aux lettres et les garçons aux sciences. Dès la première, on les oriente naturellement vers les classes littéraires. Résultat, elles ne représentent qu'un tiers des élèves en terminale C et... un sixième en maths sup et maths spé. A ce phénomène s'ajoute une raison matérielle : les internats des établissements ayant des classes préparatoires sont rarement mixtes et accueillent plus volontiers des garçons que des filles. C'est tout au moins le constat que faisait Mme Josiane Serre, dans un rapport présenté à M. Jean-Pierre Chevènement en 1985.

Les responsables des deux ENS ne sont guère surpris des résultats de ce premier concours commun. Ils correspondent, à peu de choses près, à ceux des écrits 1984 et 1985. En effet, pour prévoir la répartition filles-garçons de la future ENS, on avait caché aux correcteurs des épreuves écrites le nom des candidats. Les résultats avaient été sensiblement identiques à ceux de 1986, sauf en biologie où on s'attendait à une égalité approximative, et en mathématiques où l'on espérait au moins six filles.

Tous deux constatent cependant avec satisfaction que les filles sont nombreuses sur toutes les listes d'attente en raison des démissions probables pour Polytechnique fin août, certain candidats ayant été admis dans les deux écoles.La différence devrait doncs'atténuer.

En attendant, les travaux ont déjà commencé rue d'Ulm afin de pouvoir y accueillir les jeunes filles. Tous les élèves de première année y seront automatiquement logés. Les autres, selon un principe voté à l'assemblée générale des élèves en juin 1986, placeront leur « *jocker Ulm* » sur l'une des trois années restantes, les deux autres se passant à Sèvres. Mais les candidats qui se présentent pour la première fois à l'agrégation auront la priorité.

Peu favorables à la mixité, qui « *n'amènera que du trouble* », la plupart des « Ulmiens » craignent que disparaissent, avec cet éparpillement, l'esprit de promotion et la cohésion au sein d'une même spécialité. Pour eux, les filles sont les grandes gagnantes de cette réforme du point de vue des locaux. Le seul avantage de la mixité, estiment-ils, c'est « *une meilleure productivité du travail : les Sévriennes, plus encadrées donc plus scolaires, se préoccupent, dès la première année, de l'agrégation. Elles vont nous insuffler leur esprit de sérieux* ». Cela dit avec une pointe de regret.

A. La.

Déjà en 1910...

L'Ecole normale supérieure de Sèvres a été créée en 1881 pour former les professeurs de l'enseignement secondaire féminin. Les jeunes filles qui souhaitaient enseigner dans l'enseignement supérieur avaient la possibilité de se présenter au concours de la rue d'Ulm (la première femme reçue à Ulm en sciences est Mme Rivière en 1910). On en comptera 42 jusqu'en 1939, la plus célèbre étant Simone Weil. Après 1940, l'enseignement dans le supérieur devient accessible aux diplômées de l'Ecole de Sèvres, et Ulm cesse par conséquent d'accueillir des jeunes filles.

Les deux Ecoles normales supérieures de Saint-Cloud (garçons) et Fontenay-aux-Roses (filles) ont fusionné en 1981 en vue du transfert des scientifiques à Lyon. L'Ecole normale supérieure de Cachan pour l'enseignement technique est mixte depuis sa création en 1912.

Succédant à M. Maurice Godelier

M. Jacques Lautman est nommé directeur scientifique au CNRS

M. Jacques Lautman, professeur de sociologie à l'université René-Descartes de Paris-V, a été nommé directeur scientifique au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) par arrêté du 25 juillet. Il remplace M. Maurice Godelier, qui a démissionné, en juin dernier, de son poste de directeur du département des sciences de l'homme et de la société.

M. Lautman a déjà appartenu à l'équipe de direction du CNRS puisqu'il a été nommé, en mars 1981, adjoint du directeur des sciences sociales, M. Christian Morisson. Mais il a démissionné fin 1981 à la suite de la « *crise ouverte au CNRS par un conflit avec le ministre d'Etat* » (M. Jean-Pierre Chevènement, alors ministre de la recherche et de la technologie), crise qu'il estimait être notamment « *arrivée par les sciences sociales* » (*le Monde* du 12 novembre 1981.)

La décision prise en octobre 1981 par M. Chevènement de destituer M. Morisson – un économiste libéral – et son souhait de le voir remplacer par M. Godelier – un anthropologue de tendance marxiste – avait provoqué une série de démissions à la tête du CNRS. Le président de l'organisme, son directeur général, plusieurs membres de son conseil d'administration ont quitté le CNRS comme l'a fait M. Lautman, qui a cependant exercé ses fonctions, de manière intérimaire, jusqu'en janvier 1982.

Quatre ans et demi plus tard, c'était au tour de M. Godelier de donner sa démission, en justifiant sa décision par les déclarations du ministre chargé de la recherche, M. Alain Devaquet, sur les sciences sociales, notamment dans *le Figaro* du 4 juin (*le Monde* du 14 juin). Et d'être remplacé... par M. Lautman.

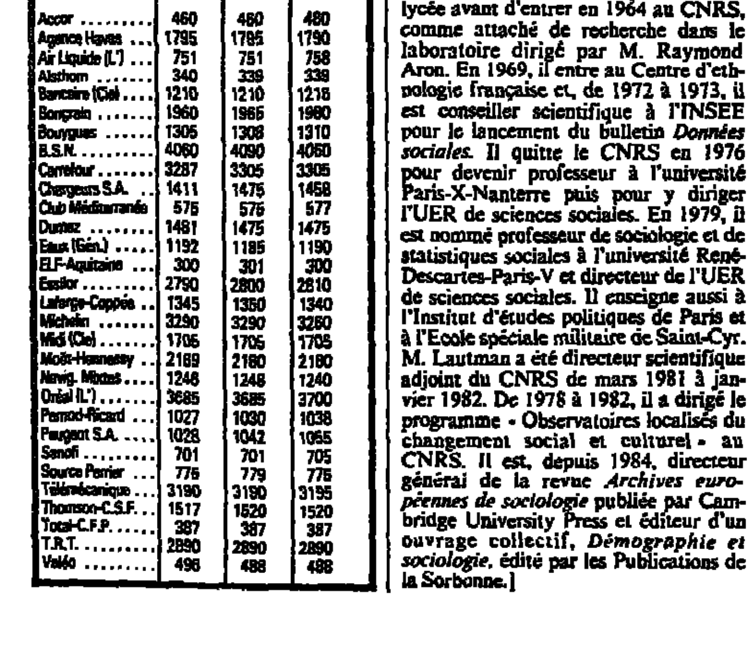
[Né le 7 mai 1934 à Vesoul (Haute-Saône), M. Jacques Lautman est un ancien élève de l'Ecole normale supérieure. Agrégé de philosophie, docteur ès lettres en sciences humaines, il commence sa carrière comme professeur de lycée avant d'entrer en 1964 au CNRS, comme attaché de recherche dans le laboratoire dirigé par M. Raymond Aron. En 1969, il entre au Centre d'ethnologie française et, de 1972 à 1973, il est conseiller scientifique à l'INSEE pour le lancement du bulletin *Données sociales*. Il quitte le CNRS en 1976 pour devenir professeur à l'université Paris-X-Nanterre puis pour y diriger l'UER de sciences sociales. En 1979, il est nommé professeur de sociologie et de statistiques sociales à l'université René-Descartes-Paris-V et directeur de l'UER de sciences sociales. Il enseigne aussi à l'Institut d'études politiques de Paris et à l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr. M. Lautman a été directeur scientifique adjoint du CNRS de mars 1981 à janvier 1982. De 1978 à 1982, il a dirigé le programme « Observatoires localisés du changement social et culturel » au CNRS. Il est, depuis 1984, directeur général de la revue *Archives européennes de sociologie* publiée par Cambridge University Press et éditeur d'un ouvrage collectif, *Démographie et sociologie*, édité par les Publications de la Sorbonne.]

BOURSE DE PARIS

Matinée du 11 août

Légère hausse : + 0,33 %

La Bourse a commencé la semaine par une légère reprise le 11 août, en séance du matin, l'indicateur instantané gagnant + 0,33 %. En hausse, on notait Chargeurs (+ 3,5 %), SEB (+ 3,2 %), Peugeot (+ 1,6 %), Moteurs Leroy Somer (+ 1,5 %). Parmi les plus fortes baisses figuraient Synthélabo (– 2 %), Valéo (– 1,6 %), UCB (– 1,1 %), Compagnie des eaux (– 0,4 %) et Dumez (– 0,4 %).



Valeurs françaises

	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours
Accor	460	460	480
Agence Havas	1795	1795	1790
Air Liquide (L')	751	751	758
Alsthom	340	339	339
Bancaire (Cie)	1210	1210	1218
Bongrain	1960	1965	1980
Bouygues	1305	1308	1310
B.S.N.	4060	4090	4050
Carrefour	3287	3305	3305
Chargeurs S.A.	1411	1475	1458
Club Méditerranée	575	576	577
Dumez	1481	1475	1475
Eaux (Gén.)	1192	1185	1190
ELF-Aquitaine	300	301	300
Essilor	2790	2800	2810
Lafarge-Coppée	1345	1350	1340
Michelin	3290	3290	3280
Midi (Cie)	1705	1705	1705
Moët-Hennessy	2189	2180	2180
Navig. Mixtes	1248	1248	1240
Oréal (L')	3685	3685	3700
Pernod-Ricard	1027	1030	1038
Peugeot S.A.	1028	1042	1055
Sanofi	701	701	705
Source Perrier	775	779	775
Télémécanique	3190	3190	3195
Thomson-C.S.F.	1517	1520	1520
Total-C.F.P.	387	387	387
T.R.T.	2890	2890	2890
Valéo	496	488	488

Le numéro du « Monde » daté 10-11 août 1986 a été tiré à 432 626 exemplaires

A Beyrouth-Est

Les affrontements qui ont opposé les miliciens chrétiens ont fait 6 morts et au moins 25 blessés

BEYROUTH
de notre correspondant

On s'interroge toujours sur les causes réelles des affrontements qui ont opposé durant le week-end les milices chrétiennes de Beyrouth-Est. On sait que l'incident qui a mis le feu aux poudres a été l'arrestation par la police militaire des Forces libanaises (FL) de « *miliciens récalcitrants* », mais on ignore en revanche les motivations des uns comme des autres.

Si l'autorité du chef des Forces libanaises, M. Samir Geagea, a été la cible de ces affrontements, on ne sait pas très bien quelle force rivale a cherché à l'évincer, ou du moins à lui rogner les ailes. Le Parti phalangiste, proche du président Gemayel ? Des rivaux au sein de la milice ? Les noms de MM. Fouad Abou Nader, blessé dans un ultime accrochage lundi à l'aube, et Maroun Machaalani ont refait surface. M. Elie Hobeika, l'ex-dauphin éliminé le 15 janvier dernier et devenu l'allié de Damas, qui a prédit dans un appel, dimanche en pleine bataille, « *la fin prochaine des projets suicidaires et de leurs promoteurs* », est-il impliqué ?

L'épreuve de force semble d'autant plus inexplicable qu'un *modus vivendi*, qui paraissait stable, avait été conclu entre le parti et les FL il y a plusieurs mois, apparemment concrétisé par l'élection de M. Georges Saadé à la tête des Phalanges, ce qui avait permis de proclamer que, de nouveau, les « *deux corps ne faisaient plus qu'un* ».

Toujours est-il que de la nuit de samedi à l'aube de lundi, le secteur chrétien, déjà limité à un millier de kilomètres carrés, a été tronçonné en de multiples morceaux par les combats et les barrages de miliciens, dont il était difficile de déterminer à chaque coin de rue l'appartenance exacte. Pour ajouter à la confusion, la radio la Voix du Liban libre s'est tue après avoir été occupée, et la télévision, la LBC, a failli l'être, tandis que le « conseil militaire » des FL était assiégé.

M. Geagea paraît avoir réussi à rétablir la situation, du moins à ne pas être emporté par la tourmente. Des combats, beaucoup moins violents et sanglants que ceux du 15 janvier dernier, qui avaient entraîné l'élimination de M. Hobeika et la rupture avec Damas, ont néanmoins fait, selon un bilan provisoire, six tués et au moins vingt-cinq blessés, pour la plupart des « *combattants* ». Quelle sera la répercussion de ces événements en secteur chrétien sur les tractations en cours en vue d'un dialogue national ? La décrispation se maintenant et progressant, même légèrement, certains y voient une opération destinée sinon à écarter les récalcitrants, du moins à les neutraliser.

« *Faut-il établir un lien entre les attentats aux voitures piégées, les bombardements aveugles et les secousses de la journée dominicale ?* », se demande le quotidien *l'Orient le jour*. Il estime « a priori, *on serait tenté de voir dans l'ensemble de ces opérations une déstabilisation ordinairement orchestrée à chaque tentative sérieuse de remise en ordre interne. Avec les « initiatives » de paix du chef de l'Etat et du gouvernement qui se sont rapidement fait écho, on peut penser que le torpillage est mis en branle tout aussi vite, et que des troubles variés continueront à se produire jusqu'à ce que les protagonistes locaux renoncent à leurs velléités de concorde* ».

LUCIEN GEORGE.

Irlande du Nord

La manifestation des républicains a été tolérée par la police

LONDRES
de notre correspondant

L'été nord-irlandais n'en finit pas avec son cortège de manifestations et de parades. Le dimanche 10 août, c'était au tour des républicains de défiler à Falls-Road, un bastion catholique de Belfast. On redoutait l'épreuve de force, après deux nuits consécutives de violence à Belfast, Keady, Downpatrick et Londonderry. Mais une fois encore, le pire a été évité, grâce à un imposant déploiement de soldats et de policiers en armes.

A Falls-Road, près de deux mille catholiques avaient répondu à l'appel du Sinn Fein, la branche politique de l'IRA. Motif : célébrer le quinzième anniversaire de l'instauration de la loi d'internement sans jugement, un texte qui permettrait la détention sans procès de tout suspect en Irlande du nord et qui fut supprimé en 1975.

Les unionistes, déjà furieux de cette traditionnelle démonstration de force républicaine du 10 août, ont encore moins apprécié l'attitude de la police. Après avoir décrété la manifestation de Falls-Road « *illégale* » et ordonné sa dispersion, la police royale d'Ulster (RUC) a laissé le cortège s'ébranler au son des fifres et des tambours. Aux yeux des unionistes, il s'agit là d'une preuve supplémentaire : la RUC, constituée à 90 % de protestants, a changé de camp. Elle a « *trahi* » pour servir deux maîtres, les gouvernements de Londres et de Dublin qui ont signé voilà neuf mois un accord destiné à donner un certain droit de regard à la République d'Irlande dans les affaires de l'Ulster.

Apparemment sourd aux protestations unionistes, le gouvernement britannique a encore affirmé, dimanche, sa détermination à aller de l'avant. Il envisage l'adoption d'une série de « *mesures substantielles* » dans les mois à venir, a annoncé le secrétaire d'Etat à l'Irlande du Nord, M. Nicholas Scott. La nature exacte des initiatives, qui feront l'objet de discussions avec Dublin, n'a pas été précisée. Selon des informations non démenties, il s'agirait notamment d'autoriser le drapeau irlandais à flotter en Ulster, de reconnaître le gaélique comme langue officielle, d'aménager la procédure existante en vue de favoriser l'instruction de plaintes éventuelles contre la RUC, et enfin de punir le « *délit d'incitation à la haine* ». Toutes ces mesures vont dans le même sens : le souci de rassurer la minorité catholique.

Pendant ce temps, le principal parti unioniste, le Parti unioniste démocratique (DUP), est menacé de graves divisions. Son chef de file, M. Ian Paisley, a écourté ses vacances aux Etats-Unis pour rentrer à Belfast. Officiellement, il s'agit de venir épauler le numéro deux du parti, M. Peter Robinson, et lui manifester « *un soutien sans réserve* ». En fait, le révérend est préoccupé par la place occupée par son adjoint. Un adjoint qui ne craint pas la manière musclée dans son opposition à l'accord d'Hillsborough-Castle. La semaine dernière, il était à la tête de l'expédition de quelques centaines de protestants passés clandestinement d'Ulster en République d'Irlande pour attaquer un commissariat. Arrêté et inculpé par la justice irlandaise pour sa participation au raid, il a été accueilli en Ulster en véritable héros, après sa libération sous caution.

(Intérim.)



A B C D E F G